

Coordination :
Luc Cambrézy
et **Yves Charbit**

**RE
Mi**

**Revue Européenne des
Migrations Internationales**

MIGRATIONS INTERNATIONALES ET VULNÉRABILITÉS

Luc Cambrézy : Réfugiés et migrants en Afrique : quel statut pour quelle vulnérabilité ?

Hamidou Dia : Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts

Mababou Kebe et **Yves Charbit** : Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage

Estelle Auguin et **Florence Lévy** : Langue et vulnérabilité des migrations chinoises actuelles

Notes de recherche :

Danièle Laliberté : Crises humanitaires, santé des réfugiés et des déplacés : un cadre analytique

Yves Magnon : Pression collective et vulnérabilité individuelle en France : les mariages précoces en milieu immigré Soninké

Catherine Boudet : Les Franco-Mauriciens : une diaspora pollinisée

Sylvie Bredeloup et **Oumarou Kouraogo** : Quand la « crise » ivoirienne stimule les trajectoires professionnelles des transporteurs burkinabè émigrés

Marie-Eve Blanc et **Laurence Monnais** : Culture, immigration et santé. La consommation de médicaments chez les Vietnamiens de Montréal

Marie-Laetitia des Robert-Helluy : Des Français parmi d'autres. De l'appartenance nationale des Français d'ascendance étrangère

Volume 23 - N°3 - 2007

Éditée par l'Association pour l'Étude des Migrations Internationales (AEMI)

ISSN 0765-0752 – ISBN 978-2-911627-47-4

*La collection complète de la REMI (sauf 5 numéros épuisés), de 1985 à 2006
(soit 58 fascicules) est disponible au prix de 150 €*

NUMÉROS THÉMATIQUES DÉJÀ PARUS :

- *Génération nouvelles* (1985, vol. 1, n° 2)
- *Méditerranée* (1986, vol. 2, n° 1)
- *Amériques* (1986, vol. 2, n° 2)
- *Les Antillais en Europe* (1986, vol. 3, n° 3) – Épuisé –
- *L'immigration en France* (1988, vol. 4, n° 1 & 2) – Épuisé –
- *Les politiques d'immigration en Europe et aux États-Unis* (1989, vol. 5, n° 1)
- *L'immigration aux États-Unis* (1990, vol. 6, n° 1)
- *Le sous-continent indien* (1991, vol. 7, n° 1)
- *L'Europe de l'Est, la Communauté et les migrations* (1991, vol. 7, n° 2)
- *Autour de l'identité* (1991, vol. 7, n° 3)
- *Entrepreneurs entre deux mondes* (1992, vol. 8, n° 1)
- *La diaspora chinoise en Occident* (1992, vol. 8, n° 3)
- *Trajets générationnels : immigrés et « ethniques », France et Québec* (1993, vol. 9, n° 3)
- *Mobilisations des migrants en Europe* (1994, vol. 10, n° 1)
- *Migrations africaines* (1994, vol. 10, n° 3) – Épuisé –
- *Marseille et ses étrangers* (1995, vol. 11, n° 1)
- *Amérique Latine* (1995, vol. 11, n° 2)
- *Espagne, Portugal, Grèce, pays d'immigration* (1996, vol. 12, n° 1)
- *10^{ème} anniversaire* (1996, vol. 12, n° 2) – Épuisé –
- *Nouveaux visages de l'immigration en Israël* (1996, vol. 12, n° 3)
- *Les Catalognes, laboratoire de l'Europe* (1997, vol. 13, n° 3)
- *La ville déstabilisée ? Faits et représentations* (1998, vol. 14, n° 1)
- *Immigrés et minorités ethniques dans l'espace politique européen* (1998, vol. 14, n° 2)
- *Migration et ethnicité au Royaume-Uni* (1999, vol. 15, n° 1)
- *Emploi, genre et migration* (1999, vol. 15, n° 2)
- *Dynamiques migratoires en Asie Orientale* (2000, vol. 16, n° 1)
- *Fêtes et rituels dans la migration* (2000, vol. 16, n° 2)
- *Émigrés-Immigrés : vieillir ici et là-bas* (2001, vol. 17, n° 1)
- *Débats contemporains* (2001, vol. 17, n° 2)
- *Tourisme et migrations* (2002, vol. 18, n° 1)
- *Migrations et environnement* (2002, vol. 18, n° 2)
- *L'étranger dans la ville* (2002, vol. 18, n° 3)
- *Les initiatives de l'étranger et les nouveaux cosmopolitismes* (2003, vol. 19, n° 2)
- *Moyen-Orient : mutations récentes d'un carrefour migratoire* (2003, vol. 19, n° 3)
- *L'asile politique en Europe depuis l'Entre-deux-guerres* (2004, vol. 20, n° 2)
- *Femmes, genre, migration et mobilités* (2005, vol. 21, n° 1)
- *Catégorisation et classification, enjeux de pouvoir* (2005, vol. 21, n° 2)
- *20^{ème} anniversaire* (2006, vol. 22, n° 2)
- *Turquie 2006 : aux portes de l'Union européenne ?* (2006, vol. 22, n° 3)

Ces numéros peuvent être commandés à l'unité à :

*REMI, MSHS - 99, avenue du Recteur-Pineau - 86000 POITIERS CEDEX - FRANCE
Paiement selon les modes de règlement indiqués*



2007 volume 23 numéro 3

VULNÉRABILITÉS ET MIGRATIONS INTERNATIONALES

Coordination : Luc CAMBRÉZY et Yves CHARBIT

Publication éditée avec le concours
de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE),
du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),
du Centre National du Livre (CNL),
de Migrinter (Migrations internationales, espaces et sociétés - UMR 6588)

l'acse
l'agence nationale pour
la cohésion sociale
et l'égalité des chances

CNRS
CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Centre national de
Livre

MIGRINTER
Migrations internationales, espaces et sociétés

Coordination : **Luc CAMBRÉZY** et **Yves CHARBIT**

Luc CAMBRÉZY et Yves CHARBIT	7
Éditorial	

MIGRATIONS INTERNATIONALES ET VULNÉRABILITÉS

Luc CAMBRÉZY	13
Réfugiés et migrants en Afrique : quel statut pour quelle vulnérabilité ?	
Hamidou DIA	29
Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts	
Mababou KEBE et Yves CHARBIT	51
Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage	
Estelle AUGUIN et Florence LÉVY	67
Langue et vulnérabilité des migrations chinoises actuelles	
Notes de recherche :	
Danièle LALIBERTÉ	85
Crises humanitaires, santé des réfugiés et des déplacés : un cadre analytique	
Yves MAGNON	97
Pression collective et vulnérabilité individuelle en France : les mariages précoces en milieu immigrant Soninké	

Catherine BOUDET	109
Les Franco-Mauriciens : une diaspora pollinisée	
Sylvie BREDELOUP et Oumarou KOURAOGO	133
Quand la « crise » ivoirienne stimule les trajectoires professionnelles des transporteurs burkinabè émigrés	
Marie-Eve BLANC et Laurence MONNAIS	151
Culture, immigration et santé. La consommation de médicaments chez les Vietnamiens de Montréal	
Marie-Laetitia des ROBERT-HELLUY	177
Des Français parmi d'autres. De l'appartenance nationale des Français d'ascendance étrangère	

NOTES DE LECTURE

Julie GARNIER, Lamia MISSAOUI, Caroline ROZENHOLC	205
Livres reçus	211
Note aux auteurs	215

Coordination : **Luc CAMBRÉZY** and **Yves CHARBIT**

Luc CAMBRÉZY and Yves CHARBIT	7
Editorial	

INTERNATIONAL MIGRATIONS AND VULNERABILITY

Luc CAMBRÉZY	13
Refugees and Migrants in Africa: which Status for which Vulnerability?	
Hamidou DIA	29
Migrants' Investments in the Senegal River Valley: Trust and conflicting Interests	
Mababou KEBE and Yves CHARBIT	51
Gender and Vulnerability among Senegalese Women Heads of Households	
Estelle AUGUIN and Florence LÉVY	67
Language and Vulnerability among Current Chinese Migrations	
Research Notes:	
Danièle LALIBERTÉ	85
Humanitarian Crises and the Health of Refugees and displaced Persons: an analytical Framework	
Yves MAGNON	97
Collective Pressure and individual Vulnerability: early Marriages among Soninke Migrants	

Catherine BOUDET	109
The Franco-Mauritians: a pollinized Diaspora	
Sylvie BREDELOUP and Oumarou KOURAOGO	133
When Ivorian Crisis enhances Carrier Paths of migrating Burkinabe Conveyor	
Marie-Eve BLANC and Laurence MONNAIS	151
Culture, Immigration and Health. The Consumption of Medicines among Vietnamese People living in Montreall	
Marie-Laetitia des ROBERT-HELLUY	177
French as Others. French of Foreign Descent and their national Belonging	

BOOKS REVIEWS

Julie GARNIER, Lamia MISSAOUI, Caroline ROZENHOLC	205
Books Received	211
Notes to Contributors	215

Coordinación : **Luc CAMBRÉZY** y **Yves CHARBIT**

Luc CAMBRÉZY y Yves CHARBIT	7
Editorial	

MIGRACIONES INTERNACIONALES Y VULNERABILIDAD

Luc CAMBRÉZY	13
Refugiados y migrantes en Africa : que tipo de estatus para qual vulnerabilidad ?	
Hamidou DIA	29
Las inversiones de emigrantes en el valle del río Senegal : confianza y conflicto de intereses	
Mababou KEBE y Yves CHARBIT	51
Genero y vulnerabilidad en Senegal : mujeres cabeza de familia	
Estelle AUGUIN y Florence LÉVY	67
Lengua y vulnerabilidad de las migraciones chinas actuales	
Notas de investigación :	
Danièle LALIBERTÉ	85
Crisis humanitarias, salud de los refugiados y desplazados : un marco analítico	
Yves MAGNON	97
Presión colectiva y vulnerabilidad individual en Francia : los matrimonios precoces entre los inmigrantes Sininké	

Catherine BOUDET	109
Los Franco-Mauricianos : una diáspora polinizada	
Sylvie BREDELOUP y Oumarou KOURAOGO	133
Cuando la « crisis » en Costa de Marfil estimula las trayectorias profesionales de los transportistas de burkinabeses emigrados	
Marie-Eve BLANC y Laurence MONNAIS	151
Cultura, inmigración y salud. El consumo de medicamentos en los Vietnamitas de Montreal	
Marie-Laetitia des ROBERT-HELLUY	177
Franceses como otros. La pertenencia nacional de los franceses de ascendencia extranjera	

NOTAS BIBLIOGRÁFICAS

Julie GARNIER, Lamia MISSAOUI, Caroline ROZENHOLC	205
Libros recibidos	211
Nota a los autores	215

ÉDITORIAL

Vue du Nord, et de la France en particulier, la question des migrations internationales se trouve posée sous un angle qui amplifie les effets d'optique et contribue à une appréciation schématique de la réalité. Hors des cercles scientifiques, l'opinion commune réduit le sujet à deux caractères essentiels : une migration de la misère et plus rarement une fuite des cerveaux ; des flux du Sud vers le Nord, majoritairement issus du continent africain.

La réalité est évidemment plus complexe. D'une part, si la pauvreté constituait le seul moteur de la migration, l'Europe serait depuis déjà plusieurs décennies confrontée à des flux migratoires plus massifs. D'autre part, les plus forts contingents de migrants ne proviennent pas nécessairement des pays ni des régions les plus pauvres. Enfin, s'agissant du continent africain, même dans le cas extrême des guerres civiles, force est de constater que les pays riverains ou les régions proches des conflits sont les premières destinations des réfugiés et des déplacés et que pour l'heure, l'Europe n'a jamais eu à gérer les flux de millions de réfugiés et de déplacés que ces crises ont pourtant généré.

Ces remarques invitent donc à nuancer le regard habituellement porté sur les migrations internationales. Il y a même urgence, si on considère que les politiques migratoires européennes — en y incluant celles liées au « co-développement » — ont pour seule préoccupation la « maîtrise des flux migratoires », délicat euphémisme pour justifier la mise en place de mesures sans cesse plus restrictives pour interdire l'accès au sol européen. Pour commencer, il convient de situer les migrations internationales par rapport à d'autres pratiques migratoires et la problématique des vulnérabilités peut d'ailleurs aider à y voir plus clair. En Afrique, dans des systèmes économiques et sociaux fragiles et particulièrement sensibles aux aléas (environnementaux, économiques, sociaux), la migration — en tant que réponse aux changements — est depuis longtemps inscrite au répertoire des solutions adoptées par les sociétés africaines. Ainsi, les migrations et les mobilités se produisent bien plus à l'intérieur même du continent africain qu'à destination du Nord. C'est pourquoi, de l'Afrique du Sud à la Côte d'Ivoire ou au Nigeria, on peut se demander si l'effet d'optique évoqué plus haut ne devrait pas plutôt conduire à analyser aussi et en même temps les migrations (internes ou internationales) en Afrique. Ensuite, les migrations internationales ne peuvent se réduire à une analyse en termes de différentiels de développement entre le Nord et le Sud. La distance géographique et sociale entre pays de départ et pays d'arrivée joue également un rôle et, dans cette perspective, les migrants dont l'Europe cherche tant à se protéger étaient finalement moins vulnérables que les autres.

Car se pose le problème de la *mesure* de la vulnérabilité. Les recherches actuelles adoptent le plus souvent une définition purement quantitative, qui se résume à la probabilité pour un individu ou un ménage donné de passer d'une situation « normale » à une situation *critique*, mesurable *ex post* par des indicateurs objectifs. L'individu ou le ménage vulnérable est alors celui qui, à la suite de difficultés rencontrées à un moment donné de son existence, se trouve dans une situation pire que la moyenne de la population de référence : une désépargne brutale et massive (vulnérabilité financière), la perte de la récolte (vulnérabilité alimentaire), la survenance de la maladie, la perte du logement, de l'emploi, etc. D'un côté on constate, mais on n'explique pas ; de l'autre, on mesure combien cette définition pose problème

en Afrique sub-saharienne, notamment en milieu rural. En effet, dans un contexte où les notions de risques et de crises (agricoles, climatiques, etc.) sont très largement consubstantielles de systèmes agraires particulièrement fragiles, la définition quantitative de la vulnérabilité et la notion même de « situation critique » deviennent très relatives.

Même si tous ces aspects ne pouvaient être abordés dans les textes proposés ici, ce dossier propose une vision contextualisée de la vulnérabilité, conformément à l'héritage des grandes enquêtes sociales anglaises ou françaises du dix-neuvième siècle et de ce point de vue, la contribution théorique la plus heuristique reste celle de Marx. Se situant sur la durée longue (différence majeure avec les travaux actuels), il fait remonter les causes de la vulnérabilité du prolétariat anglais au XVII^e siècle, quand commence le vaste mouvement d'expropriation légale (les *bills of enclosures*) qui liquide toute une classe de petits propriétaires indépendants, la *yeomanry*. Il en résulte un exode rural massif et une urbanisation intense dans des conditions de précarité extrême, tandis que le prolétariat rural n'est pas moins misérable. Pour preuve de ces conditions de travail et de vie dégradées, Marx rassemble une masse de données empiriques démontrant la vulnérabilité économique, sociale, démographique et sanitaire : salaires réduits au minimum vital, allongement et intensification de la journée de travail, récurrence du chômage, maladies et accidents professionnels mortels ou très invalidants, taudis insalubres, malnutrition chronique ou aiguë, alcoolisme, prostitution, recours aux opiacés, accroissement enfin de l'infanticide et de l'illégitimité.

La méthode d'analyse qui, dans *Le Capital*, s'attache à la vulnérabilité induite par la migration interne (si l'on exclut le cas particulier de l'Irlande que Marx développe longuement), nous est-elle utile aujourd'hui pour traiter des relations entre migration internationale et vulnérabilité ?

Le premier point concerne le sens des causalités. Alors qu'on analyse aujourd'hui volontiers la migration comme un *facteur* de vulnérabilité dans les pays d'arrivée, on gagnerait à adopter la vision holistique de Marx, en partant des contextes économiques, sociaux ou politiques qui caractérisent les sociétés d'origine et qui génèrent une vulnérabilité *endogène*, à savoir la fragilité des économies nationales dans des contextes de sous-développement indissociables des rapports de domination Nord-Sud. En réponse, les populations trouvent — ou non — diverses réponses adaptatives, parmi lesquelles figurent les migrations internes et internationales, qui sont parfois elles-mêmes source d'une vulnérabilité qu'on devrait en toute rigueur qualifier d'*exogène, d'induite ou de secondaire* : au sud, celle liée à une urbanisation rapide et anarchique ; au nord, les conditions de vie des migrants, surtout s'ils sont clandestins.

La deuxième question est de savoir si la mobilité interne forcée observée par Marx et ses contemporains est comparable aux migrations internationales d'aujourd'hui. Autrement dit, le capitalisme sauvage de l'Angleterre des années de la première moitié du XIX^e siècle s'est-il appuyé sur des *mécanismes de paupérisation* différents de ceux associés à certains mouvements migratoires d'aujourd'hui ? Ou enfin peut-on assimiler les « réfugiés de l'environnement » ou les « demandeurs d'asile » aux catégories proposées par Marx, qui relèvent à proprement parler d'une migration de misère ? La réflexion sur les catégories actuelles est un des apports de l'article de Luc Cambrézy.

Enfin, si la vulnérabilité peut s'analyser comme une dimension de la pauvreté, on ne peut évidemment pas soutenir que la *totalité* des populations du Sud connaît une telle fragilité. Rappelons-le, Marx s'intéressait au prolétariat tant rural qu'urbain, ne soufflant mot des classes moyennes, sinon pour prédire, à tort on le sait, leur inéluctable disparition. On ne peut pas davantage soutenir que la vulnérabilité des plus pauvres au Sud est *uniquement* liée à l'émigration. Les facteurs actuels de vulnérabilité tiennent tout autant, on l'a évoqué, à la faiblesse des économies agricoles et des systèmes politiques, les unes et les autres témoignant bien sûr de la dépendance généralisée de l'Afrique à l'égard du Nord et de la globalisation, mais aussi, en Afrique, d'un passage à une agriculture intensive d'autant plus retardé qu'un relatif sous-peuplement autorisait l'extension des espaces cultivés. On le voit, les recherches actuelles auraient tout à gagner à partir d'une réflexion sur les enseignements historiques tels que théorisés par Marx et du point de vue de la pauvreté, la recherche sur les migrations internationales gagnerait à se *décentrer* de son objet, afin d'éviter des erreurs d'appréciation quant à la réalité des pays du Sud : dans un pays africain qui compte 3 % d'émigrants et 60 % de pauvres, les nationaux non migrants considèrent à juste titre que ces 3 % sont des privilégiés bien peu vulnérables. On objectera certes que les migrations forcées, lorsqu'elles correspondent à une violence politique, souvent d'ailleurs masquée par la manipulation de la dimension ethnique ou religieuse (Biafra jadis, Darfour aujourd'hui), plaident pour le point de vue opposé, mais alors l'analyse doit porter sur les causes réelles de la violence (par exemple le contrôle des richesses naturelles) et le débat sur la migration se dissout à nouveau dans les enjeux d'une réalité géopolitique plus large. C'est pourquoi les articles de ce dossier ne se veulent que des études de cas qui correspondent à des contextes précis. Le lecteur jugera de leur exemplarité et de la possibilité ou non de généraliser ce qui est observé et analysé dans les textes rassemblés ici.

Si grossière soit-elle, la distinction classique entre le Sud et le Nord reste utile. Vu du Sud, on l'a dit, la vulnérabilité s'inscrit dans des contextes de pauvreté endémique et la question est de savoir si la migration internationale réduit ou aggrave celle-ci. Contrairement à la thèse de la féminisation de la pauvreté, les ménages dirigés par des femmes sont moins vulnérables que ceux qui ont un homme à leur tête. Le facteur explicatif majeur est l'importance des ressources financières apportées par la migration, qui compensent plus que largement la perte de la main-d'œuvre masculine domestique (article de Mababou Kebe et Yves Charbit). Encore faut-il que l'affectation des sommes transférées soit productive et en particulier qu'elles ne soient pas englouties dans des dépenses somptuaires. Hamidou Dia établit que tout dépend des interlocuteurs du migrant vivant à l'étranger, du degré de confiance établi entre lui et la communauté d'origine ; en bref de sa capacité à contrôler l'utilisation des sommes transférées. Enfin, la note de recherche de Danièle Laliberté montre, à propos des crises humanitaires, que la migration forcée doit être replacée dans une constellation de facteurs, eu égard à la complexité des interactions qui affectent la santé des réfugiés et des déplacés.

Au Nord, Estelle Auguin et Florence Lévy abordent le problème de la langue, qui s'était posé pour les primo-migrants des années 1960 et avait alors suscité des réponses institutionnelles palliatives (cours de soutien linguistique, classes d'accueil, valorisation des cultures d'origine, etc.). On l'observe à nouveau pour certains migrants chinois et aujourd'hui comme il y a quarante ans déjà, les enfants jouent un rôle

d'intermédiaire entre les services administratifs, sociaux et sanitaires et leurs parents, qui maîtrisent mal, peu ou pas du tout le français. Ceci conduit à évoquer la question de la dimension « communautaire » de la vulnérabilité. Si le regroupement communautaire est l'un des meilleurs systèmes de solidarité collective que puissent trouver les migrants, et plus encore les primo-arrivants, dans le pays de destination, il constitue parfois un obstacle à l'intégration dans la société d'accueil, avec un risque non négligeable d'enfermement et de stigmatisation. La note de recherche d'Yves Magnon suggère, à propos des mariages forcés en milieu soninké, que le contrôle sur les femmes se durcit en France, en contradiction avec la liberté offerte aux jeunes filles par le milieu de résidence, ou du moins que les familles tentent de maintenir un contrôle malgré la diminution de leur emprise sur leurs filles. On a là une situation contradictoire où la vulnérabilité économique est réduite par la migration, mais où la vulnérabilité sociale est plus aiguë. Bien entendu, cette question n'est pas réservée aux seules familles de migrants, mais sur tous ces sujets, il existe incontestablement un facteur de crispation supplémentaire qu'illustre bien la rareté des unions libres, des unions mixtes ou encore la préservation de la virginité avant le mariage.

L'importante implication méthodologique qui se dégage de tous ces travaux est la nécessité d'analyser la vulnérabilité en prenant en compte les interactions entre les différents acteurs : l'individu migrant, sa famille, qu'elle réside en Europe ou qu'elle soit restée dans les pays d'origine, et enfin les communautés d'appartenance. Au Nord cependant, un facteur spécifique — le politique — s'exerce comme une contrainte sur l'ensemble des acteurs concernés par la mobilité, et peut remettre en cause l'efficacité des solutions trouvées par eux pour réduire leur vulnérabilité. Certes, le facteur politique est aussi présent au Sud, on l'a évoqué à propos des migrations forcées, mais il change presque de nature et on peut opposer la violence liée à des situations insurrectionnelles au Sud, à la violence institutionnelle, au sens de Max Weber, au Nord.

Ce numéro comporte enfin quatre articles hors dossier. Deux d'entre eux portent sur une problématique proche de la vulnérabilité, celle des comportements de certains groupes sociaux ou professionnels face à des crises politiques. La mobilisation des ressources communautaires à travers une « diaspora pollinisée » permet aux Franco-mauriciens d'anticiper le risque de vulnérabilité liée aux changements politiques à Maurice (article de Catherine Boudet). Mais si l'anticipation se révèle efficace, c'est parce qu'il s'agit d'un groupe économiquement et politiquement puissant, ce qui n'est nullement le cas général. Quant aux transporteurs burkinabès rentrés de Côte d'Ivoire, ils ont su profiter de la grave crise politico-militaire qui a frappé ce pays, bien mieux que leurs compatriotes qui n'avaient pas eu un parcours international. Ils ont même professionnalisé le milieu des transports routiers avec une extension subrégionale (Sylvie Bredeloup et Oumarou Kouraogo). Dans les deux cas, on constate que l'esprit d'entreprise et la mobilisation des réseaux par des groupes contribuent non seulement à limiter leur vulnérabilité, mais à améliorer leur position économique.

La dimension socioculturelle est privilégiée dans les deux derniers articles. Dans la communauté vietnamienne de Montréal, le recours observé à un large éventail de pratiques médicales témoigne certes d'un processus d'adaptation à un nouvel environnement socioculturel et sanitaire, mais comme celles-ci sont antérieures à l'immigration, on ne saurait postuler un parcours linéaire allant de la médecine

traditionnelle vers la thérapeutique moderne (Marie-Eve Blanc et Laurence Monnais). Enfin, le dernier article (Marie-Laetitia des Robert-Helluy) rappelle combien le sentiment d'appartenance nationale se joue différemment selon les générations de Français d'ascendance étrangère, en particulier dans le rapport aux symboles nationaux. Il s'est produit une désaffection générationnelle qu'il faut mettre en relation avec les différences dans les contextes vécus par ces générations.

Luc CAMBRÉZY et Yves CHARBIT

Réfugiés et migrants en Afrique : quel statut pour quelle vulnérabilité ?

Luc CAMBRÉZY*

Alors qu'à l'origine, les migrations internationales du Sud vers le Nord ont été largement impulsées par les anciennes puissances coloniales en manque de main-d'œuvre¹, la fin des « trente glorieuses » au tournant des années 1970 a totalement renversé la perspective. Les pays industrialisés, et la France tout particulièrement, ont depuis mis en place des mesures sans cesse plus restrictives pour « maîtriser les flux migratoires » originaires des pays du Sud. En quelques décennies, nous sommes donc passés d'une immigration encouragée à une immigration que le gouvernement français actuel n'hésite pas à qualifier de « subie ». Dès lors, la thèse est inversée : il ne s'agit plus de répondre, par l'immigration, aux nécessités économiques des pays industrialisés du Nord, mais de contrôler une migration désormais interprétée, au Nord, comme une migration de la misère ; en d'autres termes, une réponse « spontanée » des populations des pays du Sud confrontées à la pauvreté et au sous-développement. Et de fait, l'actualité sans cesse plus médiatisée participe de manière quasi quotidienne à cette « démonstration » en rendant compte des épreuves et des drames qui jalonnent le parcours des migrants qui, venant du Sud, tentent de pénétrer en Europe. Selon cette analyse, la vulnérabilité serait donc le corollaire de la pauvreté et du sous-développement et on comprend le succès que rencontre la politique du « co-développement » présentée désormais comme *la* solution censée permettre de limiter, voire de stopper, les migrations Sud - Nord.

Dans le cadre de cette réflexion², nous proposons d'envisager la question de la vulnérabilité au regard d'une des formes particulières de la migration internationale :

* Géographe, Directeur de Recherche à l'IRD. 32, avenue Henri Varagnat - 93143 Bondy cedex.

1 Dans le cas de la France, il ne s'agissait pas seulement d'une immigration en direction de la métropole. Le développement des cultures de plantation (café, cacao) a également conduit le colonisateur à favoriser des mouvements de population « internationaux » à l'intérieur même de l'empire colonial ; par exemple la migration *mossi* de l'ex Haute Volta en direction de la Côte d'Ivoire.

2 Insistons sur le fait qu'il s'agit davantage ici d'une mise en perspective construite sur la base de plusieurs programmes de recherche conduits en Afrique, que de la restitution proprement dite de résultats nouveaux.

celle des populations réfugiées issues des nombreux conflits qui ont frappé le continent africain au cours des dernières décennies. Après un bref rappel des flux de population que génèrent les conflits, seront ensuite successivement analysées les formes de vulnérabilité auxquelles ces populations sont exposées ; d'une part dans les pays dont ils sont originaires, et, d'autre part, dans les différents contextes qu'ils rencontrent ensuite au cours de leurs itinéraires migratoires. Dans un second temps, cette analyse sera mise en perspective au regard de deux autres types de migration : d'une part la population rurale africaine dont la fragilité des systèmes agraires menace sans cesse l'équilibre population/ressources ; d'autre part, les « réfugiés de l'environnement », un groupe qui n'a pas de réalité formelle mais qu'un nombre croissant d'analystes s'attache à construire en tant que catégorie. À partir de cette double mise en perspective, sera discutée pour conclure la question de l'élargissement du droit d'asile des réfugiés à d'autres groupes de population.

LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS EN AFRIQUE : QUELLE VULNÉRABILITÉ ?

La notion de vulnérabilité est au cœur de la définition du statut de réfugié tel que celui-ci est précisé en droit international. Selon la convention de Genève de 1951, est réfugié toute personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (article 1^{er} A/2 de la Convention de Genève). En d'autres termes, la vulnérabilité est ici à interpréter comme étant le risque d'être persécuté et, par extension, de craindre pour sa vie ou celle de ses proches. Mais avec une importante réserve. Le risque ne s'applique qu'à des situations bien précises : il faut avoir quitté son pays pour des raisons qui sont toutes immatérielles (religion, appartenance, opinions politiques, etc.). En négatif et *a priori*, sont donc exclues du statut de réfugié les personnes qui ont quitté leur pays d'origine pour d'autres raisons que celles citées. On ne devient pas réfugié parce qu'on a quitté un pays ravagé par une sécheresse, une épidémie ou une crise économique. Enfin la définition du réfugié est strictement dépendante du tracé des frontières et donc de la carte politique du monde et de la liste des États reconnus comme tels par l'ONU.³ Au total, la problématique de la vulnérabilité chez les réfugiés renvoie d'abord à la question de l'appartenance et à l'identité. Elle est consubstantielle de politiques et de pratiques discriminatoires qui visent certaines catégories particulières de population vivant au mauvais endroit et appartenant — en période de crise — au « mauvais côté ». Il n'est en revanche pas fait référence à la situation de très grande vulnérabilité économique et sociale qui prévaut pourtant dans le contexte des conflits armés.

De cette ambiguïté naissent de nombreuses controverses lorsque la question de l'immigration de travail en Europe se superpose, sans se confondre, à celle de la demande d'asile des réfugiés. On comprend dès lors que, selon les acteurs, les

3 Avec cependant quelques cas très particuliers (réfugiés palestiniens, sahraouis, kosovars,...) liés à l'incertitude juridique du territoire disputé.

interprétations soient largement divergentes. Les administrations des États du Nord s'acharnent à débusquer les « faux réfugiés » et tentent de restreindre le champ d'application des conventions internationales ; les organisations humanitaires, les chercheurs et les instances internationales sont partagés entre, d'une part, le strict respect du cadre juridique défini par la protection des droits de l'homme et, de l'autre, l'élargissement du statut de réfugié à diverses catégories de migrants. Quant aux populations concernées elles-mêmes, selon les lieux et les circonstances, elles peuvent aussi bien vivre le statut de réfugié comme une humiliation, une contrainte ou au contraire comme leur seule porte de salut (Cambrézy, 2006).

Par ailleurs, si la convention de Genève constitue le cadre juridique dans lequel s'inscrit la définition du statut de réfugié, elle ne définit pas pour autant clairement les modalités d'application de la protection de cette catégorie de population. En étant muette sur les procédures de reconnaissance du statut, elle laisse toute liberté d'interprétation aux États. Dès lors, en fonction des pays et des contextes politiques, économiques et sociaux, la protection effective des victimes des conflits est sujette à une interprétation extrêmement large qui, souvent, ne contribue guère à diminuer la situation de vulnérabilité initiale des populations contraintes de fuir les violences et les conflits. Ainsi, dans les pays les plus pauvres, en Afrique en particulier, la *protection précaire des réfugiés alimente de nouvelles mobilités*. Ces migrations en chaîne sont motivées par la quête de solutions durables et viables à des problèmes que l'assistance humanitaire est rarement en mesure de résoudre de manière satisfaisante et que l'on peut résumer en deux facteurs clés qui sont liés : le droit à un statut juridique digne de ce nom et le « droit d'habiter ».

Dans le cas des guerres civiles et des conflits armés, la fuite et l'exil des populations déplacées ou réfugiées apparaissent moins comme une « réponse » que comme une urgence imposée par la nécessité de survie. Les migrants forcés ne quittent pas leur pays ou leur région d'origine dans l'espoir d'un avenir meilleur. Au contraire, en fuyant vers l'inconnu, ces populations s'exposent dans la plupart des cas à une vulnérabilité accrue et à l'incertitude du retour. Ceci étant dit, on remarquera au passage que cela ne permet guère de trancher entre la pertinence ou non d'une distinction entre migration de travail (ou migration économique) et migration forcée. Il est de ce fait sans doute plus utile de s'intéresser aux formes concrètes de vulnérabilité qui affectent les populations réfugiées et déplacées en raison des conflits armés dont ils sont victimes.

En Afrique, la protection précaire des réfugiés

Si nous pouvions nous satisfaire des statistiques, il y aurait lieu de se réjouir. En effet, depuis la situation catastrophique qui prévalait durant les années 1990, le nombre de réfugiés a très sensiblement diminué. Fin 2005, on comptait 8,4 millions de réfugiés dans le monde, soit l'effectif le plus bas depuis 1980. En Afrique, les 2,6 millions de réfugiés enregistrés en 2005 sont à comparer aux 6,7 millions de 1994. L'évolution plutôt encourageante ainsi enregistrée depuis quelques années devrait donc conduire à l'optimisme. Pourtant, cette vision résiste mal à l'analyse. En effet et sans

préjuger de l'avenir, même si plusieurs conflits semblent appartenir au passé — au Rwanda, en Angola, au Libéria, ou au Sierra Leone,... (parfois par la mort ou l'exil de l'un des protagonistes de ces guerres : Jonas Savimbi en Angola, Charles Taylor au Libéria) —, d'autres crises apparaissent (Darfour) ou ne cessent de rebondir à mesure que certains conflits s'internationalisent (Somalie, Sud-Soudan,...). D'autre part, s'en tenir à la stricte définition du réfugié telle qu'elle est inscrite dans le droit international ne peut faire oublier les millions de déplacés⁴ qui, pour diverses raisons, n'ont pas pu ou voulu quitter leur pays d'origine et vivent souvent des situations largement aussi précaires que les réfugiés ayant franchi une frontière. Or nombre de guerres civiles « produisent » autant — sinon plus — de déplacés (sans statuts) que de réfugiés (« statutaires »). Pour peu que ces populations soient soupçonnées d'appartenance au « mauvais côté », ce n'est pas même la question du droit d'asile qui se pose à ces populations que celle de leur survie. Et cette question est d'autant plus grave que les parties en conflit (gouvernement ou opposition) s'emploient souvent à contrecarrer l'action conduite par les organisations humanitaires pour assurer la protection de ces personnes⁵.

Mais d'autres éléments de cadrage s'imposent également. Rappelons tout d'abord que l'immense majorité des réfugiés issus des conflits en Afrique reste cantonnée en Afrique et se trouve massivement concentrée dans les pays limitrophes des pays en guerre où la population obtient le statut de réfugié sur une base collective (*prima facie*). Pour autant, cela ne va pas nécessairement dans le sens d'une meilleure protection. Car, si la convention de 1969 de l'organisation de l'Union Africaine (OUA) élargit en effet le statut de réfugié « sans qu'il soit nécessaire de démontrer une persécution individuelle » il reste que « cet élargissement de la notion de réfugié participe du phénomène de déresponsabilisation des États occidentaux face aux crises qui ne les touchent pas directement » (Rodier, 2002). Ainsi, alors que 80 % des réfugiés en Afrique ont obtenu le statut sur la base collective ou *prima facie*, le contraste est frappant avec l'Europe où la majorité (voire la totalité) des demandeurs a obtenu le statut de réfugié sur une base individuelle. Et le HCR de conclure : « Les différences régionales en matière de reconnaissance s'expliquent en partie par la nature du cadre juridique existant ainsi que par le niveau de développement économique (la détermination individuelle du statut de réfugié est exigeante en termes de ressources) » (UNHCR - 2005 : 6).

Dans les pays africains de premier accueil, si les proximités linguistiques et culturelles jouent parfois en faveur d'une assez bonne disposition des populations locales à l'égard des populations réfugiées, il ne s'agit là que d'exceptions qui

4 Pour des raisons très largement politiques (non ingérence, souveraineté des États,...), la question de la protection des personnes déplacées du fait des guerres civiles et des conflits inter-ethniques à l'intérieur d'un même pays fait l'objet — de la part de la « communauté internationale » — d'une attention moindre que celle des réfugiés. Cela mérite d'être rappelé au regard de la controverse relative aux « réfugiés de l'environnement » qui sera analysée plus loin.

5 Nombre de guerres civiles passées ou actuelles illustrent ce problème : Angola, RDC, Soudan, Ouganda.

confirment la règle générale. Comme ailleurs, l'hospitalité a ses limites et du point de vue des pays d'accueil, l'afflux des réfugiés fait plus souvent craindre le pire en termes d'insécurité, d'exportation du conflit au-delà des frontières, et de dégradation de l'environnement (accès au bois de feu, à l'eau, etc.). Enfin, autant par réticence que par incapacité matérielle et financière à gérer l'urgence et à déployer les moyens logistiques nécessaires, les États africains font largement appel au Haut Commissariat aux Réfugiés pour assurer l'accueil et la protection des réfugiés ; tout en négociant âprement — souveraineté oblige — les modalités d'intervention des organisations humanitaires. De ce fait, la protection des réfugiés se trouve ainsi placée sous une sorte de double tutelle : celle, très largement subordonnée à l'aide délivrée par la communauté internationale par le biais du HCR, mais aussi celle du bon vouloir (à géométrie variable) de l'État d'accueil. Du point de vue institutionnel et politique, les divergences d'intérêts et d'objectifs, les ambiguïtés de toute nature et le rejet mutuel des responsabilités en cas de litige — constituent l'arrière-plan de toute négociation entre un État souverain et les Nations unies (en l'occurrence, le HCR). Dès lors, dire que les conditions d'une protection satisfaisante des réfugiés ne sont pas remplies relève à l'évidence de l'éuphémisme.

Par ailleurs, tous les réfugiés ne bénéficient pas des mêmes attentions. Il va de soi que la protection dont bénéficient de fait les présidents déchus, les anciens chefs de guerre en déroute et leurs suites, est sans rapport avec le drame vécu par les centaines de milliers de civils fuyant les zones de combat. Pour les premiers, la négociation se joue directement avec les gouvernements des pays amis et, jusqu'à une période récente, ils pouvaient vivre un exil discret et tranquille avec leur famille et leurs fidèles, sans être autrement inquiétés par d'éventuelles poursuites judiciaires⁶. À l'inverse, ces cas particuliers mis à part, la grande majorité des réfugiés se trouve regroupée dans des camps. En général aménagés à proximité des frontières de leur pays d'origine, ces camps — censés être temporaires — durent ce que durent les conflits, c'est-à-dire plusieurs années, voire, plusieurs décennies. Les camps fonctionnent selon une double logique — l'une sécuritaire, l'autre humanitaire — dont il faut souligner la cohérence de la « mécanique ». D'une part, dans la limite du possible, il s'agit de contrôler les mouvements des réfugiés de manière à éviter leur dispersion dans le pays d'accueil ; d'autre part, on s'attache à répondre dans ces camps aux besoins les plus vitaux de ces populations (abri, santé, alimentation, eau). La seconde fonction agit donc sur la première. Répondre aux besoins de ces populations est une façon de les faire rester là où l'on souhaite les maintenir.

6 Il faut souligner la montée en puissance de la justice internationale. Pour ne citer que lui, parmi les dictateurs disparus, Idi Amin Dada, l'ex-président de l'Ouganda aurait aujourd'hui du souci à se faire... En Europe, Slobodan Milosevic, l'ancien président yougoslave, est mort en prison à La Haye. C'est également en Hollande que Charles Taylor (ex-président du Liberia) devrait être jugé par un Tribunal spécial pour certaines de ses exactions passées, tandis que le tchadien Hissène Habré se voit de plus en plus menacé dans son exil au Sénégal. Plusieurs hauts responsables du gouvernement Habyarimana attendent d'être jugés au tribunal d'Arusha en Tanzanie pour leur rôle joué dans le génocide rwandais. Cependant, pendant ce temps, Mengistu, l'ex-dictateur éthiopien, condamné par contumace, à la prison à vie par la Haute Cour fédérale de son pays, bénéficie de la protection du gouvernement du Zimbabwe.

Cependant, les recommandations du HCR, issues des expériences passées, visent un principe d'équité. Au nom de celui-ci, il est dit et répété qu'il serait contre-productif (et cause de tensions supplémentaires) d'offrir aux réfugiés des conditions générales d'existence supérieures au quotidien vécu par la population locale. De ce fait – on le comprend bien eu égard aux conditions générales de vie des populations rurales en Afrique – ce principe autorise et justifie un nivellement par le bas du volume et de la qualité de l'aide qui peut à tout instant menacer le fragile équilibre entre logique d'assistance et logique de contrôle des populations. Situés dans des environnements souvent médiocres et parfois même exposés à des risques divers (naturels et sécuritaires), les camps offrent à leurs occupants une vie aux termes plus que comptés : distribution parcimonieuse de l'eau et des rations alimentaires, abris rudimentaires, propreté et hygiène souvent menacées, sécurité incertaine... Les interdits y sont aussi plus nombreux que les droits. Les opportunités de travail sont rares quand celui-ci n'est pas simplement prohibé et l'agriculture, l'élevage ou l'accès aux ressources en bois de feu sont des domaines strictement soumis au bon vouloir de la population locale et des autorités gouvernementales. En d'autres termes, malgré tous les efforts des organisations humanitaires, on finit par se contenter en Afrique de cette sorte de « service minimum » comme s'il pouvait tenir lieu de politique d'asile.

Du statut de réfugié à celui de clandestin : les conséquences de la précarité

Dans le cas des conflits et des mouvements de personnes qui s'ensuivent, la problématique de la vulnérabilité n'est pas seulement une question de droit et de protection des minorités et identités menacées du fait de leur appartenance ethnique ou de leurs convictions religieuses ou politiques. À l'analyse, on s'aperçoit aussi qu'elle est aussi à « démographie et géographie variable ». Par exemple, il y a encore quelques années, chaque nouvelle crise humanitaire liée à des situations de conflit était l'occasion pour les organisations en charge de l'assistance aux réfugiés de préciser à l'intention des médias que les victimes étaient « majoritairement des femmes et des enfants ». Même si cette approximation statistique visant à amplifier le sentiment de compassion a été depuis corrigée⁷, cette formule résume bien l'impuissance de l'aide humanitaire à traiter de manière satisfaisante le problème des réfugiés dans son ensemble. Cette impuissance explique la politique consistant à introduire de nouvelles catégories permettant de cibler des strates particulières de population jugées justement plus « vulnérables » que les autres : les femmes et les enfants, considérées comme plus fragiles que les hommes ; les femmes seules, plus que les femmes mariées ; les enfants « non accompagnés », plus que les enfants encadrés par des adultes ; les vieillards, les infirmes...⁸.

7 En effet, quel que soit le sexe ratio, en mélangeant deux catégories distinctes (une classe d'âge et un genre), on obtient toujours un chiffre majoritaire. Pourtant, s'il peut exister au niveau local des différences importantes dans la répartition des sexes, il n'en est rien au niveau de l'ensemble de la population réfugiée en Afrique comme dans le monde : la répartition entre garçons et filles et hommes et femmes est conforme aux lois normales de la démographie.

8 Le HCR et les organisations humanitaires conduisent des actions spécifiques à l'endroit des « *vulnerable groups* » pour lesquels ils s'emploient à maintenir des statistiques aussi actualisées que possible.

Par ailleurs, la durée des conflits — conjuguée à la politique d'endiguement des réfugiés dans des camps — joue incontestablement contre une politique d'asile digne de ce nom. Conséquence de l'enlisement de nombre de conflits, il arrive que des réfugiés passent dix, quinze ou vingt ans dans des camps et ce, parfois dans plusieurs pays successifs. Or les camps sont le lieu de fréquents accès de violence dus notamment à une aide qui ne correspond pas aux attentes des réfugiés. Cela vaut d'abord pour les distributions alimentaires dont la réduction échauffe rapidement les esprits, mais cela vaut également pour d'autres aspects de la vie quotidienne ; à commencer par un constant et insupportable sentiment d'humiliation lui-même généré et entretenu par cette logique d'assistance et d'oisiveté forcée⁹.

Dans ce contexte, les réfugiés les moins démunis ou socialement les mieux armés choisissent d'échapper aux camps en choisissant de se fondre dans l'anonymat des grandes villes. Mais dans cet autre environnement, toute la question est de savoir si les réfugiés y sont tolérés ou non par le gouvernement du pays d'accueil. Dans le meilleur des cas — mais il s'agit d'une minorité — ils peuvent bénéficier du statut de réfugié, voire, d'un permis de travail. Dans le pire, ces réfugiés sans statut — et donc « hors la loi » aux yeux du gouvernement — subissent les habituelles conséquences de la clandestinité : travail précaire et non réglementé, scolarisation aléatoire des enfants, assistance médicale hasardeuse et coûteuse, harcèlements policiers, déménagements répétés, dénonciations, emprisonnements sans protection judiciaire, (Cambrézy, 1997). Ainsi se pose, pour cette catégorie de réfugiés, une question dont on ne voit pas l'issue. Pour ces « réfugiés de fait », mais sans statuts ni protection, la durée de l'exil conduit à une errance qui brouille les repères et les catégories. Partis d'Afrique centrale, on les retrouve des années plus tard au Sénégal ou en Afrique du Sud, en Belgique ou en Grande-Bretagne. Et c'est alors de nouveau la question de leur statut juridique, en Europe cette fois, qui se trouve posée. En se lançant dans des aventures et des périple comparables à ce que vivent les migrants économiques en quête de travail, comment peuvent-ils encore faire valoir leurs droits ? Et en ont-ils encore ?

MOBILITÉS ET MIGRATIONS EN MILIEU RURAL : UNE RÉPONSE ANCIENNE À LA FRAGILITÉ DES SYSTÈMES AGRAIRES

Dans les sociétés rurales africaines, l'émigration vers un ailleurs plus ou moins lointain représente souvent pour tout ou partie de la population la solution qui s'impose lorsque la satisfaction des besoins essentiels se trouve menacée. Cette migration n'est d'ailleurs pas toujours aussi dramatiquement vécue qu'on ne le pense. Tout

9 La « réinstallation » dans un pays tiers est un autre motif de très vives tensions. Malgré les efforts du HCR pour accroître le nombre de places disponibles, la réinstallation n'est accessible qu'à une petite proportion de réfugiés dans le monde — en général les plus vulnérables. Par exemple, parmi les victimes du conflit en Somalie où les enjeux se mesurent à l'aune des hiérarchies dans l'appartenance à tel clan ou sous-clan, les « *somali bantu* », jugés plus « vulnérables » ont bénéficié d'un traitement privilégié.

dépend des circonstances et du lieu de la nouvelle installation. La distance géographique et sociale entre le lieu de départ et de destination joue en la matière un rôle prépondérant qu'on ne doit pas sous-estimer. Les difficultés rencontrées comme les manières de répondre aux situations de crise sont diverses. Mais les raisons de migrer s'articulent globalement autour d'une situation générale de pauvreté et de sous-développement liée pour une large part à un niveau de production insuffisant pour répondre aux besoins les plus élémentaires (alimentation, santé, éducation), mais aussi à d'autres aspirations moins « essentielles » comme par exemple l'accès à des produits de consommation courante. Ce sous-développement trouve ses causes profondes dans la faible productivité des systèmes agraires qui, dans un contexte de pression démographique et foncière croissante, ne peuvent évoluer *in situ* sans l'introduction d'investissements (matériels et immatériels) massifs qui ne peuvent venir que de l'extérieur. Dans le cas des systèmes de production davantage ouverts sur les cultures d'exportation que sur l'autosubsistance, il faut ajouter la forte dépendance de ces économies vis-à-vis de l'évolution des cours mondiaux des produits agricoles ; notamment lorsque ces derniers sont concurrencés par les productions subventionnées des agricultures du nord (coton, céréales...). Dans ce contexte global de crise du monde rural, ici décrite à très grands traits — parce que toute bouche à nourrir désœuvrée constitue une charge difficilement supportable — une partie de la population doit donc envisager de migrer ; au pire, pour diminuer le poids de cette charge ; au mieux, pour espérer aider davantage ceux qui restent grâce aux envois d'argent. D'une certaine manière donc, on peut dire que pour nombre de sociétés africaines, la nécessité de migrer s'inscrit dans le *contexte de crise* de systèmes en tension perpétuelle et ce, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer des événements plus ou moins imprévus et exceptionnels tels que les catastrophes naturelles (sécheresse) ou les conflits politiques. En d'autres termes, le cas le plus général est celui, apparemment paradoxal, où la situation de crise devient ou est devenu au fil du temps « la situation normale » à laquelle il convient de s'adapter en envisageant un départ.

Partir donc, telle est la réponse, mais il y a plusieurs manières de le faire. Lorsque la situation de pauvreté chronique est étroitement corrélée à la pression démographique et foncière, les sociétés rurales africaines ont une manière simple et efficace d'y répondre. Une partie de la population — souvent les générations montantes — se déplace des régions les plus peuplées vers celles encore vides ou moins peuplées. On observe ce phénomène dans des pays et des régions aux conditions agro-écologiques aussi différentes que le Niger, le Rwanda ou le nord de l'Ouganda (Cambrézy 2006). Dans ces trois cas, alors même que les conditions climatiques et les systèmes de production agricoles n'autorisent pas des charges de population comparables, le même processus de colonisation agricole en tache d'huile a pu être observé. Il se traduit par un double phénomène conduisant à une densification lente ou nulle dans les régions d'origine les plus peuplées et accélérée dans les régions périphériques de destination. Au total, on assiste donc à une extension progressive de l'espace peuplé (et exploité) par un double processus de densification *et* de redistribution de la population. Mais nécessairement, dans un contexte de forte croissance démographique, cette forme de réponse trouve un jour ou l'autre ses limites. L'espace réellement utilisable est d'autant moins extensible que certaines parties du territoire national sont inaptes à l'agriculture (précipitations insuffisantes, sols dégradés), trop éloignées ou situées trop à l'écart des

régions les plus dynamiques pour bénéficier des infrastructures suffisantes et être réellement attractives. Les régions semi-arides vouées au pastoralisme — faute d'investissement permettant par exemple une agriculture irriguée — sont emblématiques de cette situation d'isolement condamnant à court terme toute perspective de développement. L'espace, pourtant largement disponible, ne constitue pas alors en soi une ressource suffisante pour retenir la population ou en attirer de nouvelles.

C'est pourquoi, parallèlement ou suite à la conquête de nouvelles terres, d'autres stratégies sont également employées. L'exode rural et la croissance urbaine (davantage étudiée d'ailleurs que le processus de densification et de dispersion précédemment décrit), sont souvent présentés comme la traduction d'une évolution inéluctable qui conduirait l'Afrique subsaharienne à suivre, même avec retard, le modèle des pays industrialisés où le taux d'urbanisation atteint des sommets. Il est vrai cependant que la barre symbolique des 50 % de la population vivant en ville sera prochainement atteinte (UNFPA, 2007). Pourtant, au-delà des problèmes de mesure et de définition entre « rural » et « urbain », « l'explosion urbaine » — et l'expression n'est évidemment pas neutre — ne doit pas faire oublier que si la population des villes ne cesse de croître, la population rurale ne diminue pour l'instant qu'en valeur relative mais continue d'augmenter en valeur absolue et ce, dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ; ce qui ne fait d'ailleurs que confirmer le processus général décrit précédemment de peuplement continu et élargi de l'espace rural. D'autre part, l'exode rural n'a pas pour seul effet de faire gonfler de manière spectaculaire la population des capitales. Plus discrètement, ce sont aussi les villes petites et moyennes, et les bourgs en situation de carrefour économique (les *trading centers* en Afrique anglophone) qui voient leurs effectifs augmenter dans d'importantes proportions. Ces localités constituent d'ailleurs souvent des étapes dans l'histoire migratoire des individus dont les rythmes (temporaires, saisonniers ou « définitifs ») sont largement fonction des lieux de destination. Enfin, si l'exode rural est bien une réponse aux difficultés que rencontrent les sociétés agraires, le rythme élevé de la croissance urbaine et le caractère limité du marché du travail ne garantissent pas que l'installation de nouveaux migrants en ville soit couronnée de succès. C'est d'ailleurs pourquoi la croissance urbaine n'est pas un phénomène à sens unique en Afrique puisque dans certaines circonstances on assiste au processus inverse d'abandon des villes et de « retour » à la campagne (Beauchemin, 2002, 2005).

Au total, on retiendra surtout qu'en milieu rural, la mobilité et les migrations doivent être probablement perçues davantage comme une réponse normale à la fragilité des systèmes agraires. D'une certaine manière, contrairement à l'idée qui prévaut encore parfois de sociétés immuables, enracinées et voire, « sans histoire », la mobilité et la migration font partie intégrante des systèmes agraires. De ce fait la distinction formelle établie par les milieux académiques entre migrations internationales et migrations dites « internes » pose d'autant plus question que l'on tend — s'agissant des premières — à circonscrire le sens de cette expression aux seuls mouvements de population du Sud vers le Nord. En d'autres termes, le franchissement de la frontière politique d'un État serait d'autant plus problématique (et donc, digne d'intérêt) que la distance géographique et sociale entre la population locale et la population migrante serait élevée. Dès lors, les appartenances nationales mises ainsi en contact diraient à

elles seules le « sentiment » — plus ou moins partagé par le pays et la population d'accueil — qu'inspire l'arrivée de ces migrants. Ces derniers sont-ils les bienvenus ? Sont-ils jugés utiles, voire, nécessaires ? Ces appréciations, qui valent autant pour les migrants économiques que pour les réfugiés, ne sont d'ailleurs pas gravées dans le marbre ; on l'a d'ailleurs vu au cours de la décennie passée lorsque la population burkinabé installée depuis l'époque coloniale en Côte d'Ivoire s'est vue brutalement rejetée au nom de « l'ivoirité ».

Crise ou catastrophe ? Les « réfugiés de l'environnement »

À l'aune de ce bref rappel des conditions qui prévalent dans les sociétés rurales africaines, la question de ce que d'aucuns dénomment les « réfugiés de l'environnement » prend une dimension d'autant plus intéressante qu'il est rare de mettre en perspective ces deux groupes de population. Rappelons les conditions dans lesquelles ce débat s'est instauré.

Depuis de nombreuses années, un mouvement plus ou moins organisé d'acteurs divers entend élargir la notion de réfugié aux victimes des catastrophes naturelles. Ces initiatives, conduites par des organisations de protection environnementale, mais aussi des chercheurs, sont corrélées dans le temps avec la prise de conscience croissante de la responsabilité de l'homme dans la dégradation des milieux et, aujourd'hui, dans le réchauffement climatique. Ce mouvement ne survient d'ailleurs pas de manière anodine puisqu'il correspond à un moment de l'histoire où s'installe dans les esprits l'idée que protection de l'environnement et prévention des conflits sont deux objectifs étroitement liés¹⁰. Les arguments avancés laissent cependant planer quelques interrogations sur ces prises de position. En effet, la reconnaissance juridique du statut de « réfugié de l'environnement » serait censée donner accès à une assistance humanitaire dont les victimes des catastrophes naturelles sont supposées être dépourvues (Gonin et Lassailly-Jacob, 2002). Or cette affirmation s'avère discutable. Depuis déjà de nombreuses années, les effets dévastateurs des séismes, des éruptions volcaniques, des inondations ou des sécheresses suscitent une émotion largement comparable à celle que provoquent les conflits en Afrique dont les causes, elles, sont souvent mal comprises. Depuis longtemps, les organisations internationales, les ONG mais aussi les États, proposent leur aide — et notamment, l'aide d'urgence — aux pays victimes de ces catastrophes. On se souvient d'ailleurs du coup d'éclat de l'organisation « Médecins Sans Frontières » à la suite du Tsunami qui toucha les côtes thaïlandaises du 26 décembre 2004 (280 000 victimes). L'avalanche d'aides venues de toute part incita l'ONG à demander de cesser l'envoi de dons et de mieux coordonner les actions... au grand dam des autres organisations humanitaires.

Du côté des organisations environnementales, scientifiques et militants écologistes ont, dès le début des années 1980, pris soin d'attirer l'attention des opinions

10 Le prix Nobel de la Paix de 2007 que se partagent Al Gore et le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), lié à l'ONU, en est la plus récente démonstration.

publiques sur les conséquences sur les populations des dégradations de la nature liées à l'action anthropique. Ils pariaient avec raison sur le fait que les opinions publiques et les gouvernements seraient d'autant plus sensibles aux problèmes environnementaux que les risques pour les sociétés humaines seraient aisément compréhensibles. Il fallait donc montrer les victimes des catastrophes. Or, d'une part, ce sont incontestablement les populations des pays les plus pauvres qui souffrent le plus durement des conséquences des excès de la nature : mauvaise qualité des constructions ou constructions dans des sites à haut risque (d'inondations, de glissements de terrain, etc.), infrastructures de secours et de prévention des risques insuffisantes ou inexistantes. D'autre part, l'impact médiatique des images est d'autant plus fort que les populations affectées sont nombreuses. Cela justifie-t-il pour autant d'élargir la définition du réfugié aux victimes de ce type de catastrophes ? Le rappel d'un événement survenu à l'occasion du cyclone Katrina (29 août 2005) peut aider à y voir plus clair.

On s'en souvient, les conséquences de cette catastrophe firent l'objet d'une couverture médiatique à la hauteur de l'événement. Et, à l'instar de leurs confrères américains de CNN ou de Fox News, les journalistes du monde entier adoptèrent rapidement le terme de « réfugiés » pour désigner les sans-abri victimes du cyclone. Jusqu'à ce qu'une soudaine polémique conduise progressivement à remplacer ce terme par « sinistrés » ou « déplacés ». Ironie de l'histoire, cette querelle sémantique, jugée d'abord avec légèreté, devint — parce qu'il s'agissait de la communauté noire — une question politique d'une extrême sensibilité. C'est dans la population noire, principale victime du déluge et des inondations, que naquit cette controverse lorsque le révérend Jesse Jackson déclara qu'il serait « *raciste de qualifier des citoyens américains de réfugiés* » (*Le Monde* du 7 septembre 2005) en regrettant par ailleurs que les victimes du cyclone puissent être perçues comme « *des citoyens de seconde zone* ». Au-delà de la supposée « *connotation péjorative* » que le pasteur prêtait à ce terme, il est un fait que la définition du réfugié telle qu'elle est inscrite dans la convention de Genève de 1951 donnait raison aux victimes (noires ou blanches) du cyclone. Même si les populations sinistrées de La Nouvelle-Orléans contraintes de quitter leur domicile ont dû chercher refuge ailleurs, cela n'en faisait pas pour autant des réfugiés. Dans le cas du cyclone Katrina, tout indique que cet élargissement du sens ne s'expliquait pas seulement par une sorte de facilité ou de paresse de langage que se seraient accordés les médias, la presse audiovisuelle en particulier. En fait, même si d'autres termes existent pour cela, le mot « réfugié » est porteur d'une charge émotionnelle et dramatique forte qui « fait » de l'audience. Comme dans bien d'autres catastrophes, la surenchère dans la mise en scène de ce drame humanitaire explique cette inflation langagière.

Les milieux académiques et/ou associatifs spécialisés dans les questions environnementales seraient-ils également touchés par cette dérive médiatique ? C'est bien sûr la question que pose l'insistance mentionnée plus haut à vouloir parler de « réfugiés de l'environnement » pour désigner les victimes des catastrophes naturelles. Pour tout dire, cette hypothèse paraît d'autant plus envisageable que, comme les crises humanitaires, les catastrophes environnementales sont à fort potentiel médiatique. Plus largement, le milieu concerné est évidemment sensible aux importantes sources de financement associées à l'action humanitaire et à l'environnement, deux activités qu'il faut

bien prendre pour ce qu'elles sont : deux marchés. Dès lors, au risque d'une terminologie racoleuse, les conditions objectives sont effectivement réunies pour céder à la tentation de la surenchère médiatique. Le cyclone Katrina constitue une opportunité parmi d'autres pour ceux qui cherchent à consolider ce rapprochement entre l'action humanitaire à destination des populations réfugiées et celle destinée aux victimes des catastrophes naturelles. Volontairement ou non, les médias ont servi cette cause, mais, malheureusement pour ceux qui la soutiennent, l'objection est venue des victimes elles-mêmes.

Depuis cet « incident sémantique » (de fait, rapidement oublié) force est de constater que le débat reste d'actualité et on ne compte plus les articles en faveur d'un élargissement du concept de réfugié à la problématique de l'environnement. Il est vrai que la prise de conscience croissante d'une planète menacée par le réchauffement climatique et les désordres qui l'accompagnent y contribue largement. Ainsi, dans son édition d'avril 2007, *Le Monde diplomatique* n'hésitait-il pas à titrer : « au Bangladesh, les premiers réfugiés climatiques » (Garnier, 2007). Mais ce contexte brouille le jugement plus qu'il ne le clarifie. Tout événement climatique ou environnemental d'ampleur tend à devenir par l'amplification médiatique une « catastrophe » ; au risque d'oublier que la nature est riche d'événements majeurs plus ou moins cycliques qui sont moins liés à l'action anthropique qu'aux conditions physiques et géographiques qui permettent qu'ils se manifestent. Pour autant, ne nous trompons pas de débat. Il ne consiste évidemment pas à contester la dimension politique de la problématique environnementale. Car il est rare que les dégâts provoqués par la Nature ne soient pas partiellement ou entièrement associés à une responsabilité humaine. Même dans le cas du cyclone Katrina (entretien des digues), mais plus encore dans les pays du Sud, on sait combien les victimes « doivent » aux lacunes de la prévention, aux constructions non conformes et aux habitations situées dans des zones non constructibles, bref, à l'impéritie de l'État.

Mais ce rappel étant fait, le retour à la question des sociétés rurales africaines doit ramener le débat à sa juste dimension. L'une des grandes fragilités des systèmes agraires africains tient justement à son extrême dépendance à l'égard des incertitudes climatiques. Que les pluies soient excessives, trop tardives ou notoirement insuffisantes, les conséquences sont attendues : des récoltes trop maigres ou dévastées promettent aux populations concernées des jours sombres. De même, une succession d'années sèches dans les zones pastorales semi-arides se traduit inévitablement par une mortalité élevée du cheptel. Ces risques et ces incertitudes sont connus depuis tous temps par les populations. Dès lors, les questions qui s'imposent mais que ne posent pourtant pas les partisans du concept de « réfugié de l'environnement » sont les suivantes : les agriculteurs africains ne sont-ils pas tous un jour ou l'autre des réfugiés de l'environnement ? Et s'il fallait répondre par l'affirmative, peut-on être assuré que les populations concernées tireraient un réel avantage de ce nouveau statut ? Dans des systèmes de production fragiles et si étroitement dépendants des déséquilibres environnementaux qu'aucune mesure préventive ou de protection ne permet de corriger, quel sens faut-il donner au terme de « catastrophe » ? N'est-il pas de la responsabilité du chercheur en sciences sociales de conserver une distance vigilante au regard de l'extraordinaire médiatisation des questions environnementales ?

ÉLARGISSEMENT DU STATUT DE RÉFUGIÉ ET RESPECT DU DROIT D'ASILE, UNE ÉQUATION À HAUTS RISQUES

On l'a vu, il existe de nombreuses raisons conduisant au fait que des dizaines de milliers de personnes se retrouvent hors de leur pays, sans statut migratoire ni protection, malgré les circonstances qui devraient pourtant leur permettre d'accéder au statut de réfugié. Le plus souvent parce qu'ils ne sont pas là où l'on juge qu'ils devraient être (dans le pays de première arrivée, dans des camps, etc.), toute cette population passe ainsi progressivement du statut de réfugié de droit, à celui de fait, puis à celui — si on peut dire — d'illégal et de clandestin. Au nord comme au Sud, cette population tend à se confondre avec la situation vécue par les migrants économiques. Mais l'insuffisante prise en compte des problèmes économiques et sociaux vécus par les pays et les populations en guerre ou en situation de post-conflit conduit paradoxalement à augmenter le nombre de réfugiés sans statut sur la voie de la migration économique et alimente ainsi les flux migratoires mixtes. Ces flux, composés de « vrais réfugiés sans statut » et de migrants économiques revendiquant le statut de réfugié, ouvre le champ à de si nombreuses interprétations que la mauvaise foi devient la qualité la mieux partagée.

Dans ce contexte, poser la question du droit d'asile en Europe conduit inévitablement à se poser *aussi* celle de l'asile en Afrique. On l'a vu à propos des camps de réfugiés, l'asile en Afrique, est un peu le service minimum et l'on voit bien que cette question ne peut être dissociée de celle, plus englobante, du respect des droits de l'homme au regard de la réalité de l'État en Afrique. En d'autres termes, travailler pour un plein respect des droits d'asile en Europe ne peut conduire à se satisfaire des conditions de l'asile en Afrique. Le chantier est d'autant plus urgent qu'il concerne des millions de personnes et que l'on a sans doute trop longtemps cru que l'endiguement des réfugiés dans des camps pouvait constituer le meilleur rempart contre la dispersion incontrôlée de ces populations. Il est clair que mieux la protection des réfugiés sera assurée en Afrique, mieux le droit d'asile en Europe sera respecté.

En matière de politiques migratoires, on constate que la mondialisation s'accompagne de tensions croissantes entre le Nord et le Sud. Dans ces conditions, la question de l'élargissement du statut de réfugié aux victimes des catastrophes environnementales — mais aussi, par extension, aux paysans victimes des caprices de la nature — a le mérite de soulever le problème fondamental du développement et d'une meilleure répartition des richesses comme des systèmes de protection. Mais inversement, le risque existe que le remède soit pire que le mal. En Afrique, la protection des réfugiés se heurte à deux obstacles majeurs : l'absence d'une politique à la fois volontariste et humaniste en matière de droit d'asile des réfugiés d'une part (Cambrézy et Laacher, 2007) ; la faiblesse des moyens dont disposent les organisations humanitaires pour aider ces pays à appliquer les termes des conventions internationales, d'autre part. Or, dans le contexte actuel, la situation n'est guère plus favorable aux réfugiés africains qui tentent d'atteindre le Nord de la Méditerranée. Pour l'heure, l'Europe — soucieuse d'une plus grande maîtrise des flux migratoires — se montre de plus en plus sourcilieuse dans l'attribution du droit d'asile aux réfugiés. Cette politique

de fermeture se traduit par un double phénomène ; d'une part, le statut de réfugiés de plein droit ne reste accordé qu'au compte-gouttes¹¹ ; de l'autre, le nombre de demandes d'asile en Europe ne cesse de diminuer non pas tant en raison d'une pression plus faible que par le fait des différentes mesures restrictives destinées à « combattre l'immigration illégale et l'usage abusif du système du droit d'asile » (HCR, 2000 : 161). Ces mesures sont au nombre de quatre. C'est d'abord la politique dite de « non arrivée » empêchant les étrangers de pénétrer sur le sol européen. La seconde mesure est celle du « détournement » ; elle consiste à transmettre les demandes d'asile et de protection à d'autres pays. La troisième mesure vise à privilégier une application restreinte de la convention de 1951 sur les réfugiés. Par exemple, en ne reconnaissant pas le statut de réfugiés à des victimes de persécution commises par des agents « non étatiques »¹². Au mieux, ces restrictions permettent de demeurer dans le pays où la demande d'asile a été déposée, mais se traduisent par « une reconnaissance réduite au minimum de leurs besoins de protection, en particulier en matière de regroupement familial et de délivrance de documents de voyage ». Enfin, les pays industrialisés recourent de plus en plus à des « mesures dissuasives », comme la mise en détention des demandeurs d'asile, le refus de toute aide sociale et la limitation de l'accès à l'emploi.

C'est donc au moment où les portes se ferment sur les « vrais réfugiés » que les partisans d'un élargissement du statut — portés par l'engouement que suscite la protection de la planète — sont les mieux entendus. Il y a là un paradoxe qu'il faut d'autant mieux mesurer que l'enjeu appelle à la responsabilité. On devine sans peine ce que la cause des demandeurs d'asile aurait à perdre à une telle banalisation de l'exclusion dont ils sont victimes. L'écologie politique (quelle que soit sa couleur) et la protection militante de l'environnement ne peuvent se construire en fragilisant la vigilance de tous les instants qu'exige la protection des droits de l'homme.

11 En 2006, en France, seulement 18 % des demandes d'asile ont été résolues par l'attribution du statut de réfugié. Les demandes d'asile ont chuté de 38 % entre 2005 et 2006. *Le Monde* du 22/09/07, p. 10.

12 Au niveau européen, ce motif de rejet a été ensuite abandonné en 2004.

Références bibliographiques

- BEAUCHEMIN Cris (2002) Des villes aux villages : l'essor de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire, *Annales de géographie*, n° 624, pp.157-178.
- BEAUCHEMIN Cris, SCHOUMAKER B. (2005) Migration to Cities in Burkina Faso : Does the Level of Development in Sending Areas Matter ?, *World Development*, Vol. 33, No. 7, pp. 1129-1152.
- CAMBREZY Luc (1997) Un aspect méconnu de la crise rwandaise : les réfugiés de Nairobi, *Politique Africaine*, N° 68, pp. 134-141.
- CAMBREZY Luc (2006) Territoire et dimension géopolitique de l'accueil des réfugiés. Les colonies agricoles des exilés du Soudan en Ouganda, *Nature, Sciences, Sociétés*, Vol. 14, Oct-Déc., pp. 365-375.
- CAMBREZY Luc, LAACHER Smaïn (2007) L'asile au Sud : Afrique, Méditerranée, *La Chronique*, n° 53. Paris, Ceped, pp. 1-4.
- GARNIER Donatien (2007) Au Bangladesh, les premiers réfugiés climatiques, *Le Monde Diplomatique*, avril 2007.
- GONIN Patrick, LASSAILLY-JACOB Véronique (2002) Les réfugiés de l'environnement. Une nouvelle catégorie de migrants forcés ?, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18, n° 2, pp. 139-160.
- HCR (2000) *Les réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'action humanitaire*, Paris, Éditions Autrement, 338 p.
- HCR (2005) *Réfugiés : tendances mondiales en 2005*. UNHCR, Genève, 115 p.
http://unhcr.ch/include/fckeditor/custom/File/PublicStatist/Statistiques/TendancesMondiales_f.pdf
- RODIER Claire (2002) La construction d'une politique européenne de l'asile entre discours et pratiques, *Hommes et Migrations*, n° 1240.
- UNFPA (2008) *Libérer le potentiel de la croissance urbaine. État de la population mondiale 2007*, New-York, 99 p.

Réfugiés et migrants en Afrique : quel statut pour quelle vulnérabilité ?

Luc CAMBRÉZY

Cet article envisage la notion de vulnérabilité dans le contexte précaire de l'accueil des réfugiés en Afrique. Après un bref rappel des chiffres, la situation des réfugiés sera mise en relation avec deux autres types de migrations. D'une part celles liées à la fragilité des sociétés rurales en Afrique ; d'autre part, les migrations liées aux crises environnementales, qui, selon certains spécialistes, justifient d'élargir le statut de réfugié aux « réfugiés de l'environnement ». Cette dernière question sera discutée en conclusion dans le contexte européen d'une forte restriction du droit d'asile.

Refugees and Migrants in Africa: which Status for which Vulnerability?

Luc CAMBRÉZY

The concept of vulnerability is analyzed in the precarious context of hosting refugee population in Africa. After a quick look at the data, the refugees' situation is considered in relation with two other types of migration. It is first compared with migrations caused by the fragility of rural communities in Africa; then with migrations related to the crisis of the environment that, following some experts, justify the new concept of "environmental refugees". Finally, this last question is discussed in the context of the strong tightening of asylum in Europe.

Refugiados y migrantes en Africa : que tipo de estatus para qual vulnerabilidad?

Luc CAMBRÉZY

Este artículo trata la noción de vulnerabilidad en el marco muy fragil de la poblaciones refugiadas. Despues de un breve recuerdo de las estadísticas, la situación de los refugiados estara estudiada en relacion con otros tipos de migraciones. Por un lado, las migraciones ligadas a la fragilidad de las sociedades rurales ; por el otro lado, las migraciones debidas a diversas crisis del medio ambiente, quines, segun ciertos especialistas justifican que le estatus de refugiado sea extendido a los « refugiados del medio ambiente ». Finalmente, este problema sera discutido en el contexto de una reduccion drastica del asileo en Europa.

Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts

—
Hamidou DIA*
—

Le Sénégal est un pays de forte émigration internationale (Tall, 2002 : 549-578)¹ et les pouvoirs publics du pays ne s'y sont pas trompés, qui misent beaucoup sur les Sénégalais de l'extérieur pour doper les investissements nationaux. Les migrants sénégalais sont reconnus comme un acteur économique de premier plan ; en témoignent la création d'un ministère des Sénégalais de l'extérieur et d'un poste de député des Sénégalais de l'extérieur en 2002, ainsi que l'attribution d'un siège au Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales à partir de 2004. Dans les ambassades sénégalaises à l'étranger, injonction est faite aux missions économiques de porter une grande attention aux capacités économiques et financières des ressortissants, l'objectif étant d'orienter celles-ci en direction du pays (Marfaing, 2003 ; Mboup, 2000 ; Ebin, 1990 : 25-31). Cet activisme de l'État sénégalais se comprend fort bien : en effet il y aurait aujourd'hui quatre millions de Sénégalais à l'étranger qui ont envoyé par les canaux officiels plus de 300 milliards de FCFA pour la seule année 2005². Un montant égal ou double parviendrait par les voies informelles. De ce fait l'État intègre l'apport financier de la migration internationale au développement économique du pays.

* Doctorant en sociologie et anthropologie, Paris Descartes, UMR CEPED (Paris Descartes-INED-IRD), 45 rue des Saints Pères 75 006 Paris.

Des versions préliminaires de cet article ont été présentées dans le cadre du séminaire permanent du CEPED (octobre 2006), ainsi qu'au séminaire de Jean Schmitz, Benoît Hazard, Ismael Moya à l'EHESS (décembre 2006), au séminaire de Véronique Petit à l'Université Paris 8 (décembre 2006). Je remercie les responsables et les participants pour leurs commentaires et notamment André Quesnel et Yves Charbit. Je remercie également Jean Copans, ainsi que Chérif Daha Ba et Amadou Kane de l'Université de Dakar pour leurs discussions.

1 On peut encore se référer à l'accord signé entre les États sénégalais et français à propos de l'émigration.

2 Le Ministère des Sénégalais de l'extérieur au Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales, fin de l'année 2005.

L'un des foyers d'émigration les plus importants du Sénégal est la vallée du fleuve, au Nord du pays. Cette région continue d'envoyer ses fils et filles sur les chemins des migrations lointaines. Il est indéniable que l'argent de la migration soulage les familles dans leur vie quotidienne mais il n'agit pas encore de manière décisive sur le tissu économique local et malgré un frémissement sensible dans les villes, l'argent envoyé ne génère pas d'emplois nouveaux. La plupart des jeunes restés au village, où l'agriculture n'est plus une activité centrale, chôment.

Et pourtant l'argent circule dans la vallée : qu'il s'agisse de celui de la migration internationale ou de l'argent du « développement ». Quelles sont les réponses à mobiliser pour expliquer l'apparente improductivité de ces flux ? Quelle forme prend l'argent envoyé et à qui est-il destiné ? Une enquête ethnographique en cours en Ile-de-France et dans la vallée du fleuve Sénégal permet d'appréhender cette question économique par une description précise des dons et transactions en jeu. Cette étude concerne plusieurs sites : quelques villes en banlieue parisienne et une demi-douzaine de villages au nord du Sénégal. Les villages cibles appartiennent soit à une unité territoriale soit à des unités territoriales historiques voisines partageant des caractéristiques majeures. Cet article se propose d'analyser les envois individuels d'argent et les investissements collectifs par le biais des nombreuses associations de ressortissants. Mais il ne faut pas occulter l'argent issu de la coopération décentralisée et des jumelages dont la circulation est parfois étroitement liée à l'action de migrants.

Après une description de l'économie de la vallée et des contraintes différenciées qui pèsent sur les migrants, nous examinerons d'abord les formes que prennent les envois individuels d'argent : qui aident-ils et que financent-ils ? Ensuite, l'observation des débats dans une association de ressortissants nous permettra de comprendre quels sont les incitations et les freins à l'investissement au pays par le biais de ces associations.

L'ÉCONOMIE DE LA VALLÉE

Une région agricole désertée

Don du Fleuve Sénégal, le Fouta-Toro est une zone essentiellement agricole que favorisent des terres très fertiles et l'image de la région a été longtemps associée à l'agriculture. David Robinson cite ce proverbe peul rapporté par Henri Gaden :

« Futa is a double-barrelled gun. The owner fires one against his enemy and keeps the other in reserve. As for Futa, it farms in the highlands ; if the harvest is bad, it has the foodplain in reserve ».

L'historien américain explicite ce proverbe très célèbre :

« The proverb makes the essential point : Futa Toro is potentially the richest agricultural region of Senegambia and Mauritania it has two growing seasons each year. The first "barrel" is the millet grown in the jeeri or highlands with the summer rainfall while the second is the sorghum or large millet farmed in the waalo or a moist food-plain of the Senegal River [...] » (Robinson, 1975 : 2).

La vallée du fleuve Sénégal offre l'opportunité à ses habitants de pratiquer au moins deux types de culture par saison : pendant l'hivernage (de juillet à septembre) les terres hautes de la vallée (*jeeri*) sont cultivées sous-pluies ; en saison sèche, les cuvettes des terres basses (*waalo*) sont exploitées en décrue. Les secondes sont certes plus importantes, mais comme les premières leur rendement est assez irrégulier, à cause des modalités particulières du déroulement des crues : hauteur, date d'arrivée et retrait des eaux, etc. (Boutillier et Schmitz, 1987 : 533-554). Cependant ce type d'agriculture correspondant aux systèmes traditionnels de production est aujourd'hui très faiblement pratiqué, d'autant que le matériel ne correspond plus aux évolutions de notre temps et rend hypothétique tout engagement dans la culture (Lericollais et Schmitz, 1984 : 427-452). La modernisation introduite par la culture irriguée n'a pas porté ses fruits : censés pallier l'absence de pluie et de crue, les périmètres irrigués aménagés à partir de 1975 se sont globalement soldés par un échec, cependant que les sociétés nationales du type SAED se désengageaient pour laisser place à des privés (Crousse, Mathieu et Seck, 1991). En outre, les terres se font rares depuis que le conflit sénégal-mauritanien de 1989 a privé les paysans de l'accès à leurs terres situées sur la rive droite mauritanienne. Subséquemment l'arrivée massive de réfugiés mauritaniens sur la rive gauche du fleuve Sénégal suscite des conflits fonciers (Vandermotten, 2004 ; Santoir, 1990b : 577-603 ; Santoir 1993b : 195-229 ; Schmitz, 1993 : 591-623 ; Leservoisier, 1993). Autant l'élevage que la pêche souffrent de ce conflit : la pratique des eaux du fleuve reste encore peu sécurisée, alors que les éleveurs, dont l'activité concurrence par ailleurs l'agriculture des paysans sédentaires, réclament toujours une partie de leur cheptel confisqué.

Cet essoufflement de la triple activité agriculture/élevage/pêche fondatrice de l'économie de la vallée explique en partie le passage brutal d'une économie rurale fondée essentiellement sur le troc à une monétarisation généralisée des échanges. Le berger échangeait avec le paysan son lait contre du maïs, lequel à son tour échangeait son mil avec le poisson du pêcheur et ainsi de suite. En moins de trente ans, l'argent est devenu un intermédiaire nécessaire. En manquer retarde pour les jeunes ruraux restés ou revenus au pays toutes les étapes du passage à la vie adulte : mise en couple, logement, prise de parole dans l'espace public.

L'émergence de nouvelles figures de la réussite

L'avènement de l'argent comme moyen principal d'échange est consacré par de nouvelles « figures de la réussite »³. Celles-ci se diversifient en reléguant au second plan les anciennes légitimités de nature à conférer un certain statut dans l'espace public. Il s'agit en premier lieu de la figure du migrant. Même si la vallée n'est pas leur lieu d'ancrage, le *modu-modu* (Ndiaye, 1998) migrant wolof et mouride est devenu un modèle de succès économique et social au Sénégal, ce qui n'est pas sans conséquence sur toutes les régions du pays. La dévaluation du FCFA intervenue le 12 janvier 1994, le différentiel des revenus entre les pays du nord et du sud, l'actualité médiatique,

3 Voir Politique africaine, n° 82, juin 2001.

l'État enfin, ont fait du migrant une figure publique et sociale de premier plan. Ensuite le « courtier en développement » tient un rang important dans la nouvelle hiérarchie des statuts sociaux. Rarement analphabète, parfois instruit, souvent avec un « casier scolaire chargé », autrement dit migrant ou fonctionnaire à la recherche d'un surplus financier pour combler les fins de mois difficiles, le courtier en développement, médiateur et intermédiaire entre sociétés locales et organisations non gouvernementales et autres bailleurs de fonds publics et privés, occupe une place centrale dans les pays du sud : c'est une position privilégiée pour capter la rente de développement et en même temps se constituer un capital social important orienté vers la recherche de financements :

« Les "courtiers locaux en développement" sont ces acteurs sociaux implantés dans une arène locale (dans laquelle ils jouent un rôle politique plus ou moins direct) qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de l'aide au développement. Si l'on prend le "projet de développement" comme la forme quasi idéal-typique de l'opération de développement, quel qu'en soit l'opérateur, les courtiers représentent les porteurs sociaux locaux de projets ; ils assurent l'interface entre les destinataires du projet et les institutions de développement ; ils sont censés représenter la population locale, ou en exprimer les "besoins" vis-à-vis des structures d'appui et de financement extérieurs » (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000).

La figure classique du commerçant dans les sociétés sahéennes, détenteur de moyens, connaisseur des secrets des villages, participant à faire les réputations dans des sociétés où la parole est très forte, prend du poids avec la migration internationale. Les commerçants de la vallée sont en effet devenus les « gérants d'affaires » de beaucoup de Sénégalais établis à l'étranger (Mboup, 2000). On ne peut oublier le personnage typique du « politicien » : il dispose toujours de son aura qu'il doit en partie à sa capacité à connecter le village à l'appareil politico-bureaucratique qui demeure encore l'un des rares gîtes de captation de ressources en tout genre : argent, passe-droits et autres facilités de ce type (Johnson, 1991). Il y a, également, et ce n'est pas la moins importante, la figure du diamantaire, ancien de l'Afrique centrale, revenu investir de grands moyens dans la région, et surtout en milieu urbain (Bredeloup, 1993 : 67-93). Néanmoins certains symboles demeurent : le marabout (Robinson, 1975), le guerrier (Kane, 2004), l'aristocrate, ces trois figures appartenant souvent aux groupes statutaires dominants.

Ces nouvelles figures de réussite se parent de nouveaux attributs matériels à la visibilité incontestable : de grandes et belles maisons, des antennes paraboliques, des voitures de luxe, des équipements électroménagers, un mode d'accoutrement recherché, parrainages, baptêmes, mariages, cérémonies religieuses, manifestations politiques ou autres en grande pompe. Les anciennes figures de réussite, l'ancienne aristocratie sont obligées de suivre⁴.

4 Observations faites à Kanel, dans l'actuelle région de Matam le samedi 11 février 2006 lors de l'intronisation du Ceerno des Waan-Waanbe.

La difficulté à épargner

Dans quelles conditions vivent les migrants de la Vallée du Fleuve Sénégal en France ? Avec la crise de l'industrie automobile, le type d'emploi qu'ils occupent change ; pour la plupart, ils sont désormais des employés, avec une prédilection pour les secteurs du nettoyage et de la restauration. Les salaires sont modiques, d'autant que les temps partiels sont fréquents : les revenus tournent en général aux alentours du SMIC. Les charges qui pèsent sur eux sont, par contre, lourdes. Boukar⁵ en est un exemple parfait. Ayant à peine décroché un contrat à durée déterminée comme bagagiste dans un aéroport de la capitale, il contracte un crédit de 6 000 euros pour construire une maison au village. Quelques mois plus tard, son frère, nouveau bachelier de l'enseignement général sénégalais, obtient une pré-inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français. Il lui paie un billet d'avion à 800 euros. Inscrit dans le sud de la France, le petit frère n'y connaît personne : c'est Boukar qui demande à son cadet de prendre une chambre à la résidence universitaire qu'il paie 200 euros par mois, sans compter la carte de transport (30 euros mensuels), la nourriture ainsi que tous les frais liés à son installation (achats d'ouvrages, de fournitures, de vêtements pour l'hiver, etc.). Boukar doit lui-même payer son loyer dans un foyer au nord de Paris, pour 200 euros, sans compter son propre transport pour se rendre sur son lieu de travail, assez éloigné. Entre-temps son père est décédé, et en tant que seul membre de la famille détenteur de ressources, il doit pourvoir aux dépenses quotidiennes. Pour y faire face, en quatre ans de présence en France pour seulement deux années de CDI (contrat à durée indéterminée), il est obligé de recourir à d'autres ressources que son salaire qui ne suffit pas. De ce fait il sollicite constamment un découvert à la banque, un passif qu'il n'arrive jamais à résorber. Il vit, depuis un an et demi, une situation de quasi éternel retour du même. Entre les pressions familiales, fraternelles et bancaires, il n'a pas la tête à finir son bâtiment qu'il avait pourtant commencé, tout en devant rembourser un crédit mensuel avec des taux d'intérêt assez importants. Pour le découvert, il faut en plus fréquemment payer des *agios*. Il est trop vulnérable financièrement, pour pouvoir mener à terme ses projets.

De plus, en raison des freins à l'immigration de travail, une proportion importante des jeunes générations de migrants est entrée en France avec des visas d'étudiants. Par la suite, ils parviennent parfois à transformer leur statut. Cependant, leur histoire inédite explique qu'ils aient des goûts et un mode de vie sans commune mesure avec l'image d'Épinal de l'émigré vivant en foyer. Leur socialisation les prédispose à une certaine façon de consommer que n'autorisent pas leurs maigres moyens. Pourtant ce sont eux qui parlent le plus souvent d'investissements, de montage de projets, de participation à la vie économique du pays. Moussa est arrivé en France en 2000, initialement pour un troisième cycle en sciences politiques. Mais très vite, il se rend compte qu'il ne peut pas compter sur la solidarité des siens (cousins et oncles vivant en France). Il s'engage dans les « petits boulots ». Rétif à l'univers des foyers pour un certain nombre de raisons (promiscuité, défaut d'intimité...), il loue une chambre de

5 Les personnes et les villages analysés dans l'article ont tous été anonymisés.

bonne. Son salaire mensuel de plongeur est de 1 300 euros. Il paie un loyer de près de 500 euros à Paris. Il a le téléphone, l'internet, une télévision ; il paie des charges d'électricité importantes et, bien sûr, un titre de transport. Ce faisant, il envoie 200 euros par mois à sa famille. Il essaie en même temps de sortir de temps en temps au cinéma ou au restaurant. Toutes charges déduites, il lui reste difficilement de quoi épargner. Pourtant il caresse depuis deux ans le rêve de construire une maison, et de se marier. Dans l'un comme dans l'autre cas, il n'est pas prêt, faute d'épargne personnelle conséquente.

Boukar et Moussa, comme la plupart de nos enquêtés, épargnent cependant par le biais de cotisations dans des tontines ou associations. L'objectif des caisses villageoises, familiales, inter-villageoises est de faire face à des événements douloureux nécessitant la mobilisation de moyens conséquents (mort, accident grave). Il s'agit donc d'un système assurantiel. Le principe d'une tontine est de prélever à tour de rôle un montant qu'il appartient aux membres d'utiliser à leur guise (Dia, 1991 : 241-261). Dans ce cas-ci de nombreux aléas peuvent avoir raison des espérances des migrants : le faible investissement des participants, les phénomènes de détournement, la mobilité professionnelle des uns et des autres, etc. Il arrive que ces caisses villageoises soient utilisées comme fonds d'investissement pour des projets collectifs (voir infra).

De quelques conditions à la capacité d'épargne : le logement en France et le soutien de parents émigrés

La situation résidentielle — foyer, HLM, studio privé, etc. — conditionne les capacités d'épargne. Les revenus étant globalement les mêmes en raison du type d'emplois occupés, on peut raisonnablement faire l'hypothèse que c'est un élément de différenciation assez fort pour que l'on s'y attarde. La causalité est à double sens : la situation résidentielle est également une conséquence du degré d'investissement dans la vie en France ou au pays. Ceux qui vivent avec des familles et notamment des enfants nés en France, n'ont pas nécessairement le même lien et rapport au pays que les migrants célibataires dans le pays d'installation ou dont l'épouse vit au Sénégal. Ainsi, les Barry sont six à habiter dans une chambre de foyer parisien. Ce mode de vie est une façon de constituer une épargne forcée pour la famille au pays. A contrario, ceux qui vivent en logement social avec leurs enfants en France sont moins à même d'économiser. Les étudiants en logement privé, comme Moussa, sont probablement les plus contraints financièrement.

Par ailleurs, mieux la fratrie du migrant est ancrée en France ou ailleurs à l'étranger (Europe du sud, Amérique du nord, Afrique centrale et australe), plus les projets individuels ont des chances de prospérer. Les charges sont alors réparties entre frères⁶ et pèsent donc moins sur chacun. Si Boukar a accepté d'aider son petit frère à

⁶ La famille est essentiellement patrilinéaire de ce point de vue : ce sont les fils qui sont responsables de leur concession d'origine. Cependant, avec la féminisation de la migration, il arrive que des femmes prennent en charge la construction d'une maison dans la concession de leurs parents et contribuent à l'entretien du groupe domestique d'origine.

s'installer en France et lui paye des études, c'est aussi dans l'espoir qu'à terme, celui-ci l'aidera à faire vivre la concession. Les capacités à la fois d'ascension sociale dans le pays d'accueil et d'investissement au pays sont fortement liées au nombre de migrants dans la fratrie.

LES TRANSFERTS INDIVIDUELS ET LEURS DESTINATIONS

À qui envoie-t-on l'argent ? Groupes d'appartenance et stratégies

Les transferts d'argent constituent le lien entre les migrants et leurs parents restés au pays. Cependant « parents » ou « familles » restent encore des réalités floues qui ne permettent pas de préciser la destination des envois monétaires. Un tel exercice est possible dans le cas des flux qui vont des pays d'installation au Sénégal : on tente ici d'utiliser, pour cette parenté ayant désormais une dimension transnationale (Portes, 1993 : 181-193), les concepts de l'anthropologie construits pour l'étude des sociétés « exotiques » et récemment revisités en sociologie de la famille française contemporaine (Weber, 2002 : 73-106). En prenant en compte les difficultés à faire naviguer les concepts d'une réalité sociale à une autre, on se rendra compte qu'à bien des égards, ces outils d'analyse révèlent de véritables potentialités heuristiques.

En premier lieu les envois d'argent présentent un caractère « maisonnée » au sens de groupe domestique de consommation et de production. Le migrant envoie de l'argent, alors destiné à l'achat de vivres permettant la reproduction du groupe domestique au jour le jour. Cet aspect est d'autant plus visible que, dans certains cas, les migrants, pour éviter, avec les membres de la famille, des querelles liées à l'argent et à son utilisation (les parents, préférant garder une partie de l'argent qu'ils utilisent à d'autres fins, n'achètent pas tout ce qu'il faut, ou épuisent les montants qui leur sont alloués en peu de temps, mettant en difficulté alimentaire le groupe) pré-affectent leurs envois monétaires. Au lieu de verser l'argent directement à la famille, ils l'envoient aux boutiquiers. C'est le procédé qu'empruntent les Barry. À la fin de chaque mois, ils contribuent chacun (ils sont six, frères et demi-frères, leur père étant polygame) à hauteur de 400 euros. Ils envoient donc au total 2 400 euros, ce qui fait, en monnaie locale, plus de 1 500 000 FCFA ; cet argent n'est pas destiné aux membres de la maisonnée individuellement : Silamaka et ses frères le versent directement aux boutiquiers qui approvisionnent la maison en vivres de toutes sortes :

« On passe chez ce boutiquier une commande de 6 à 7 sacs de riz de 100 kg chacun, un fût d'huile, trois sacs d'arachide de 100 kg chacun, du savon, des sacs de lait en poudre... Voilà des choses qui leur permettent de vivre, si on ne le fait pas, ils ne vont pas manger ».

La maisonnée est de taille très impressionnante :

« [...] Mais on est une très grande famille. Mon père est polygame, avec mes frères et demi-frères on est nombreux... Parce qu'il faut voir, mes frères et mes demi-frères on est tous polygames. Notre aîné Tourel a quatre femmes et plusieurs enfants. Mon frère Wandiérlé a trois femmes et de nombreux enfants... Mon frère

Bowté a deux femmes et des enfants. Mon demi-frère Guélaye a deux femmes et des enfants. Mon demi-frère Djibel a deux femmes et des enfants. Mes deux petits frères qui sont encore au pays ont chacun deux femmes et des enfants...

– *Question : vous êtes combien au total dans la maison ?*

– *Réponse : (Hésitations)... Non, honnêtement, je ne peux pas te dire... On est tellement nombreux, on n'est pas loin de cent... »*

De ce fait, dans cette famille, il est objectivement difficile de confier la gestion de l'argent à quelqu'un en particulier : on imagine les difficultés que cela occasionnerait, d'autant que plusieurs sous-maisonnées cohabitent dans une grande concession incluant plusieurs bâtiments. C'est ainsi que les responsables des différentes maisonnées — tous en France, sauf le père, lui-même ancien migrant, et les deux plus jeunes — mettent en commun les ressources pour assurer l'alimentation de l'ensemble de la maisonnée. Mais la famille Barry présente un autre trait qui mérite d'être souligné : en effet si ces agnats rassemblent de l'argent pour la nourriture et l'alimentation, chacun d'eux s'occupe individuellement de son ménage, ses deux ou trois femmes (parfois plus) et ses enfants. Dans ce cas bien précis, chacun verse de l'argent directement à ses épouses, suivant le montant qu'il arrête de son propre chef, sans que quiconque dans la fratrie ait son mot à dire. Par exemple Silamaka envoie chaque mois à ses deux femmes 100 euros (50 euros pour chacune) comme argent de poche : c'est une somme qu'il peut revoir à la hausse si besoin est, mais c'est le montant habituel. En revanche, il ne sait rien du montant que ses frères et demi-frères allouent à leurs femmes. Ainsi, le fonctionnement des transferts à l'intérieur de la famille Barry présente un aspect de maisonnée en ce qu'il s'agit de mettre en commun les ressources pour aider les leurs à se nourrir, mais le concept de maisonnée à lui seul n'épuise pas le fonctionnement assez complexe de la circulation monétaire chez eux. C'est pourquoi, pour le rendre plus opératoire, on fait appel à Sibylle Gollac quand elle parle de la construction de la maisonnée autour de « causes communes » :

« [...] Ce sont les productions domestiques qui constituent pour les membres de la maisonnée de véritables "causes communes". Chaque membre de la maisonnée doit, pour marquer son appartenance, se dévouer à cette cause commune. C'est à travers l'histoire de ces causes communes que l'on voit se dessiner les frontières de la maisonnée » (Gollac, 2003 : 281).

Chez les Barry, il y a donc cette idée de « cause commune autour des vivres », de la reproduction du groupe domestique, mais en même temps chacun préserve l'autonomie symbolique de ses femmes en leur permettant de s'acheter de quoi se parer notamment. La maisonnée prend en charge les « causes communes » tandis que les membres féminins de la maisonnée, en tant qu'individus avec leurs aspirations spécifiques, en réfèrent uniquement à leurs conjoints.

Ce type de transferts qui concernent l'entretien de la maisonnée est presque « invisible » : tout le monde se nourrit d'une manière ou d'une autre, et les réalités familiales font que les femmes ne parlent guère de l'argent que leur envoient leurs maris, de peur d'effaroucher les belles-mères. Il arrive en effet que celles-ci, jalouses des sommes affectées à leurs belles-filles, engagent des manœuvres visant à provoquer le divorce. Ainsi, peuvent se comprendre *a contrario* d'autres types de transferts, moins

réguliers certes, mais « visibles », parce que présentant un aspect de « lignée ». La mode chez les migrants est, à présent, de construire une maison au village. Souvent, il ne suffit pas de construire ; il faut aussi parer la maison des attributs de la « modernité » : téléviseur, magnéscope, téléphone, électrification à l'aide de panneaux solaires. Ce qui frappe l'observateur, c'est le hiatus entre l'architecture de ces nouvelles maisons de migrants et leur environnement : maisons en banco fissurées, concessions dégarnies faute de piquets, auvents que perce sans cesse le soleil, etc. C'est donc un nouveau palier de franchi : il faut viser le bâti, des maisons en dur, qui ont une signification sociale évidente. Construire est associé à la réussite non seulement de la personne qui a émigré, mais aussi de l'ensemble des parents ; c'est un attribut accolé au nom de la famille. Chez les Barry, où le père est lui-même migrant à la retraite, la construction s'est très tôt associée au projet migratoire. Avant que le père ne prenne sa retraite d'ouvrier en France, il s'est fait construire deux bâtiments en ciment, avec plusieurs chambres, un toit en zinc, ce qui était, en son temps, une véritable révolution. Quand les enfants ont aussi pu migrer, pour la plupart, ils se sont donnés pour objectif de construire, mais en suivant la mode de leur temps : ainsi ont-ils fait détruire les bâtiments du père, pour, par la suite, édifier sur les ruines des maisons en terrasse. Ils en ont construit quatre au total, sans être poussés par la nécessité ; Silamaka certifie qu'ils avaient suffisamment de chambres en bon état pour loger toute la maisonnée :

« Tu vois aujourd'hui la plupart des villages ont changé. C'est parce que les gens ont accepté de construire chez eux... Voilà si tu trouves que ton père a construit un hangar, il faut toi aussi édifier un hangar dans la maison ».

Ces quatre bâtiments ont été construits par ses trois frères et lui, alors que leurs deux demi-frères, qu'ils ont d'ailleurs aidés à faire venir, n'en ont pas fait autant. Tous les six vivent dans la même chambre d'un foyer parisien. Ainsi, si le prestige revient à l'ensemble de la lignée, on doit noter qu'à l'intérieur de celle-ci, la fraction qui investit, ce sont Silamaka et ses frères utérins qui portent l'essentiel du symbole attaché au prestige de la famille, puisqu'ils ont fait détruire l'œuvre du père pour l'embellir, introduisant les technologies modernes dans le village, là où les demi-frères se contentent de préserver l'acquis. Le père était pionnier, mais en portant au pinacle la réputation et le prestige de la famille, ce sont Silamaka et ses frères utérins, logique polygamique oblige, qui apparaissent comme les continuateurs. Ce qui se joue au fond, c'est l'héritage symbolique du père, sur fond de préservation ou de consolidation du capital d'ensemble de la lignée.

On peut multiplier les exemples et parler de Babii qui, à la différence de Silamaka et de ses frères n'est pas un « héritier », du moins en matière migratoire et des revenus y afférents. Dès les premiers mois de son séjour, il envoie régulièrement de l'argent au pays, à charge pour les siens de payer le matériel nécessaire à la construction d'un bâtiment dans la maisonnée. Dans son cas, transparait également l'aspect « lignée » des transferts. En même temps qu'il réalise un acte qui sera inscrit à l'actif de son capital social, il augmente la côte de sa lignée :

« J'ai voulu construire dans mon village, parce que j'y suis né. J'aime mon village [...] Le village, c'est ma fierté. Je veux que, quand quelqu'un vient au

village il sache que j'y ai fait quelque chose, qu'il ne trouve pas les membres de la famille sous un arbre, mais dans une maison. Et puis, il y a des vents de sable, les pluies fortes... donc, ça peut servir de repos. Et quand quelqu'un se repose dans la maison, on dira : "c'est Babii qui est en France qui l'a construite"... et ça, c'est tout bénéfique pour moi [...] Quand tu es en Europe... là je ne suis que Babii tout court. Mais il y a d'autres gens pour qui je ne suis pas que Babii, pour eux, je suis Babii et plus, donc ça fait Double Babii ».

C'est dire combien le bâti constitue un horizon vers lequel tend une course-poursuite à qui mieux-mieux. D'abord, il permet d'afficher son poids économique en faisant déménager la maisonnée qui disposait pourtant d'un habitat correct ; ensuite il permet de s'inscrire dans le temps long puisque la durée de vie d'une construction en dur est plus longue que celle d'une maison en banco. Enfin, cela multiplie les chances de loger d'autres personnes apparentées à la famille, plus nécessiteuses, notamment en cas d'hivernage fortement pluvieux. Dans cet environnement architectural presque anarchique, où quelques belles maisons dignes des grandes villes côtoient ostensiblement un habitat ancestral, les constructions s'inscrivent dans une logique d'écrasement, de véritable démonstration de force porteuse d'une violence symbolique évidente : en « mettre plein la vue aux autres ». Les constructions font entrer les « villageois transnationaux » (Levitt, 2001) dans un jeu de rivalités où les locaux les plus démunis sont dépassés. Les migrants, en dressant dans les villages de tels symboles, se mettent en scène en même temps qu'ils mettent en scène la lignée : le capital symbolique personnel du migrant parallèlement à celui de la lignée.

Les transferts qu'occasionnent les grandes cérémonies familiales telles que les mariages, les baptêmes s'inscrivent dans une même logique d'ostentation. Les destinataires peuvent être des membres de la parenté, sans que tous en bénéficient de manière systématique ; on peut parler ici de la « parentèle » du migrant. Prenons le cas de Babii qui envoie à la fin de chaque mois 300 euros. Il a quatre oncles et deux tantes paternelles. Son père est décédé depuis 1997, mais ses oncles continuent de vivre dans la même concession où résident également la mère de Babii et sa co-épouse (qui a des enfants qui sont des demi-frères et demi-sœurs de l'enquêté). Ses envois sont destinés nommément à sa mère, ses frères utérins et sa femme il alloue à chacun un montant spécifique. Il n'envoie donc rien à la co-épouse de sa mère, ni à ses demi-frères. Il n'envoie pas non plus aux oncles et tantes paternels. Il a un oncle qu'il affectionne particulièrement : il lui a envoyé une fois une montre et l'équivalent de 350 euros. Au cours de nos conversations informelles, il m'a confié que ses oncles ne le portaient pas dans leur cœur à cause de sa « réussite » : ils seraient « jaloux » parce que leurs fils n'ont pas migré comme lui. Par ailleurs, en dehors des parents, il envoie de l'argent à d'autres habitants du village : l'imam, parfois, ainsi que des amis — des voisins en particulier.

On voit donc très bien que l'impératif de l'envoi monétaire est négocié suivant les relations différenciées qu'il entretient, selon ses sympathies, amitiés, affections ou antipathies, le lien de parenté ne fonctionnant pas comme un déterminant absolu. Ces envois sont destinés à créer ou à renforcer et consolider un capital social, à se tisser un réseau d'obligés dans l'espace villageois :

« Les gens à qui tu envoies de l'argent, ko militeer, ko asa skere⁷. Ce sont tes fusils. Dès que quelqu'un dit du mal de toi, ils l'assomment ».

Sans toutefois prétendre à l'exhaustivité, on peut mettre en évidence une autre signification des transferts chez les « villageois transnationaux » : les transferts relatifs aux hiérarchies traditionnelles. En effet, les migrants issus des groupes statutaires supérieurs sont obligés de répondre aux sollicitations des membres des groupes inférieurs restés au pays, ou parfois même en situation migratoire. Ce sont des normes de comportements qu'admettent bon nombre de migrants, car elles sont structurelles. C'est ainsi que Silamaka s'oblige à répondre positivement à chaque fois qu'il est sollicité par des griots, ainsi que par les gens des groupes « inférieurs » : les cordonniers, les bijoutiers, les tisserands. Silamaka est lui issu du groupe des guerriers.

« J'ai des amis de rang social inférieur. Ils m'appellent souvent et me demandent de les rappeler. Je le fais, et je leur demande ce qu'ils veulent. Parfois, ils me disent que chez eux, il n'y a plus de vivres ou encore qu'ils veulent se marier... Je vois ce que je peux, et je leur envoie. Je ne leur dis jamais que je ne peux pas. Ce que je leur dis, c'est : "vous attendez tel jour, tel mois, je vous enverrai quelque chose". Voilà, il faut le faire ».

Il assume assez fréquemment ce type de transferts, obligatoires si l'on craint de perdre la face devant un membre des groupes statutaires subalternes auxquels la tradition attribue le rôle de rehausser ou d'abaisser le prestige d'une personne d'appartenance statutaire nobiliaire. C'est un transfert à sanction immédiate : louanges à l'occasion de grands événements de la vie communautaire ou rumeurs négatives répandues un peu partout.

L'argent pour ici, l'argent pour là-bas. Tensions dans les couples

L'enjeu de l'investissement au pays est compliqué par la nécessité, différemment ressentie par les individus, d'investir en France, notamment pour les enfants nés dans le pays d'installation. Au cours de notre étude, l'occasion nous a été donnée à plusieurs reprises d'assister à des scènes de ménage. En marge d'un entretien, j'entends un couple de vieux migrants se disputer, suite à une discussion sur les envois d'argent : il est en France depuis les années 1960 ; elle est arrivée au début des années 1970. Un an plus tôt, le mari est allé au pays épouser une deuxième femme : en pré-retraite, il souhaite désormais y passer une partie de l'année et le mariage au pays lui semble, dans ce contexte, naturel. Sa première épouse lui rappelle qu'il a convolé en deuxième noce grâce à l'argent des allocations de leurs enfants, dont elle-même dit ne pas voir la couleur. Pour lui, il est évident que sa deuxième épouse doit s'installer dans la maison qu'il a construite. Elle pense que cela va occasionner des dépenses supplémentaires car il faudra alors entretenir la co-épouse et lui offrir un certain standing. Il avoue d'ailleurs que lorsqu'il rentre au pays, il est contraint d'acheter viande et poisson en abondance.

7 Termes français altérés par la prononciation peule : militaire, agent secret.

Ainsi la dispute de ce couple, dans un contexte de polygamie à distance, se traduit-elle par un désaccord sur le lieu privilégié où investir l'argent du couple et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un argent spécifique : celui des allocations familiales. Il ne suffit donc pas de décompter le nombre de migrants dans une fratrie ou une famille pour comprendre le niveau de vie d'une concession : la vie en couple, les frontières du groupe domestique en migration et au pays font en partie les degrés d'investissement dans la Vallée des uns et des autres.

Aînés et marabouts : le poids des relations dyadiques

On peut également citer le poids des relations dyadiques qui infléchissent le sens de certains projets au point de les subvertir : il s'agit entre autres de la relation entre aîné et cadet, ou même de marabout à disciple dans un contexte marqué par le soufisme islamique.

Diatourou est arrivé en France en 1999. Il régularise sa situation administrative en 2003. Il commence à travailler en intérim et perçoit un salaire régulier. Il réunit alors un peu moins de 1 000 euros, l'objectif étant, en collaboration avec son cousin utérin cadre financier établi à Dakar qui héberge à la fois son frère et le sien, d'ouvrir aux deux jeunes âgés tous les deux de 22 ans une épicerie, ce cousin s'engageant à participer pour le même montant. Les mois passent : il n'a aucune nouvelle du devenir de l'argent, à propos duquel le cousin ne tient que des propos évasifs. La relation de cadet à aîné interdit d'en demander davantage ni même de s'en ouvrir à son propre frère cadet, de peur de susciter des conflits dans la famille. Parti en vacances au pays, il mène discrètement l'enquête. Il apprend ainsi que le cousin a traversé une douloureuse épreuve financière. Sa demi-sœur aurait contracté une dette d'un million de FCFA auprès d'un organisme de crédit pour un projet de commerce. Dans l'impossibilité de rembourser des dettes, elle courait le risque de voir ses meubles saisis par l'huissier. Le cousin, dans la situation de devoir sauver l'honneur de la famille, met l'argent envoyé par Diatourou dans l'affaire, compromettant *ipso facto* le projet de mise sur pied d'une épicerie. Apprenant l'histoire telle qu'elle s'est réellement déroulée, Diatourou n'a pas cherché à rentrer dans ses fonds, laissant son cousin sauver sa face par de vagues promesses de réalisation. C'est son aîné et il a bonne réputation. La relation dyadique, la volonté de ne pas ternir la réputation d'un cousin qui est une des fiertés de leur espace de parenté, la peur de créer la division dans la famille élargie l'ont incité à abandonner l'espoir de recouvrir la somme durement réunie. Depuis lors, Diatourou, qui s'est senti trahi, se refuse à envisager un quelconque investissement au pays.

L'autre versant de la relation dyadique, c'est la relation entre marabout et disciple dans le contexte de l'islam soufi, version confrérique. Le disciple est tenu d'obéir aux injonctions du maître (Jamburia, 1919 : 30-34 ; Schmitz, 2000 : 241-278). C'est sous cet angle qu'il convient de lire le mariage de Mamoudou. Élevé dans la grande tradition des foyers coraniques au nord du Sénégal, il trouve en France le fils de son marabout, qu'il considère à son tour comme le sien. Quand il commence à travailler, il n'envisage qu'une chose : constituer un pécule pour faire venir son petit-

frère encore au pays. Or, lui dit le marabout, le plus important c'est de construire une maison pour ses parents qui vivent encore dans une habitation en banco plutôt que de se lancer dans l'hypothétique entreprise de faire venir un petit frère dont il n'est pas sûr qu'il lui sera d'une grande aide. Le marabout, qui connaît une maison de crédit, le présente à un responsable. Il contracte un crédit à la consommation de 7 000 euros, et achète du matériel (ciment, zinc, poutres, etc.) pour les fondements d'une construction. Les économies qu'il avait faites y passent aussi, faute de maîtrise du chantier. Entre-temps, il termine son contrat de huit mois et peine à retrouver du travail. Le projet reste en suspens ; son père et son frère continuent à le solliciter. Aujourd'hui ses remords se mêlent au sentiment d'avoir accompli un devoir religieux.

LES TRANSFERTS COLLECTIFS DANS LE CADRE D'UNE ASSOCIATION

La caisse villageoise et ses réalisations

La migration des « gens du fleuve » (Adams, 1977) en France est quasiment cinquantenaire. Les migrants ont expérimenté diverses formes d'organisation collectives. Dans un premier temps, ce sont les caisses villageoises qui servent de filet sécuritaire communautaire aux migrants : de l'argent est mobilisé de façon périodique pour faire face à des aléas de la vie : accidents de travail, rapatriement des corps, paiement des impôts au village, etc. Au début des années 1980, ces regroupements épousent les contours des associations de ressortissants avec un fort accent mis sur la problématique générique du développement : investissements en termes d'infrastructures religieuses, sanitaires, hydrauliques, levée de fonds en cas de catastrophes naturelles (invasions de criquets, inondations, sécheresses, disettes collectives, etc.). Pour l'essentiel, les associations observées fonctionnent actuellement de la même manière ; cependant, elles sont fréquemment animées par une nouvelle génération de migrants diplômés de l'enseignement supérieur et surtout avec l'expérience de la vie urbaine pendant au moins une dizaine d'années du fait de leur passage prolongé dans les capitales des pays d'origine, portes d'entrée vers l'Occident (Lavigne-Delville, 1991 : 117-137). Elles associent le paravent légal de la loi 1901, avec ce que cela implique — un organigramme, avec des bureaux qui font la part belle aux instruits à l'éducation occidentale, la détention d'un compte bancaire dans certains cas — mais le processus décisionnel et les modalités des débats empruntent largement au modèle traditionnel où le maître-mot est le consensus.

L'Association pour le développement d'un village que nous appelons Boomi a été créée au début des années 1970 à la suite d'une crise provoquée par le décès d'un migrant. Face au coût du rapatriement des corps, les ressortissants de Boomi décident de s'organiser. La réglementation est très sévère : une réunion trimestrielle (l'absence n'est pas tolérée sauf cas de force majeure et entraîne une lourde pénalité), des cotisations mensualisées avec des pénalités importantes en cas de retard de paiement, la mise en quarantaine en cas de refus d'assister aux réunions ou de cotiser avec exclusion pure et simple dans certains cas, ce qui permet à l'association d'être constamment liquide, sans même la nécessité de faire appel à des subventions publiques externes. De

ce fait, elle engage une série de réalisations au village : construction d'une mosquée, forage d'un puits, mise sur pied d'une boutique d'alimentation avec les produits de première nécessité, (huile, riz, sucre, lait, etc.), financement d'un jardin de maraîchage pour les femmes, évacuation vers la capitale des grands malades, paiement des dettes contractées par les paysans au cours de nombreuses campagnes agricoles à faible rendement. Depuis cinq ans l'association essaie de passer à un autre niveau : créer des emplois et investir dans le productif d'envergure. De ce fait, elle commet le bureau de l'association villageoise qui se trouve en région parisienne de faire des propositions.

Le constat est en effet le suivant : les jeunes sans qualification sont de plus en plus nombreux au village ; les écoles coraniques fournissent de plus en plus de lauréats sans aucune perspective professionnelle ; les jeunes qui étaient partis en ville pour étudier ou pour chercher du travail sont revenus à cause de la crise de l'hébergement consécutive à l'appauvrissement des ménages dakarois et à la dégradation de la figure du fonctionnaire ; les consulats occidentaux délivrent des visas au compte-gouttes ; les destinations africaines, de loin les plus importantes, connaissent une crise sans précédent (le conflit ivoirien ; l'instabilité politique consécutive aux deux guerres dans les deux Congo ; la « gabonisation » de certains emplois au Gabon ; la xénophobie en Zambie ; la crise économique au Cameroun ; le conflit sénégal-mauritanien).

Composé de six membres plutôt jeunes et instruits, le bureau, après trois mois de réflexion, propose la constitution d'un fonds pour financer des projets individuels au village, en quelque sorte du microcrédit comme levier de création d'emploi et mobilisateur de revenus. Il s'agirait d'un fonds destiné uniquement aux jeunes âgés de 16 à 35 ans, individuellement ou en groupe. Chaque projet est financé jusqu'à concurrence de 400 000 FCFA. En plus, le bureau prévoit la création d'un fonds additionnel pour payer la formation (jusqu'à trois ans) pour les jeunes du village qui le souhaiteraient. La contrepartie du financement de la formation serait la réalisation de travaux d'intérêt collectif pour le village : par exemple, au terme de sa formation l'élève menuisier construit une armoire, pour l'école du village. À ce moment, l'association dispose de suffisamment d'argent dans ses caisses. Cependant, le bureau imagine une autre façon de lever des fonds au cas où le projet paraîtrait lourd aux yeux de certains : chaque membre de l'association donne un montant de 200 euros. Les enfants des membres de l'association, garçons comme filles majeurs, et travaillant doivent aussi verser 200 euros. Les jeunes majeurs, sans emploi, versent un montant symbolique ; il en est de même pour les épouses, plus souvent sans emploi. Le bureau fixe un délai d'une année pour rassembler les fonds. Par ailleurs, les jeunes sont invités à organiser une soirée dansante avec une entrée à 10 euros. Ils sont tenus d'inviter à cette occasion tous leurs amis des villages voisins qui résident en Île-de-France ; à chacun est quelque sorte assignée une obligation de résultat. En plus des lettres de soutien individualisées sont à adresser à ceux qui ont le plus réussi en situation migratoire : hommes d'affaires, grands commerçants, la contrepartie étant l'inscription de leurs noms sur les futurs édifices publics ou la création d'un registre du village où figureraient leurs réalisations. Une double commission à la fois au village et en France doit s'occuper du processus de sélection des projets éligibles. Le critère de choix retenu pour les anciens serait leur sagesse, leur moralité, le poids de leur parole au sein de la communauté villageoise. Les jeunes, en plus d'être reconnus, se doivent d'être instruits pour lire les projets, les expliciter aux autres membres de la commission, établir des bilans.

Consensus et générations aux histoires et intérêts divergents

Quand le projet est mis sur la table lors d'une assemblée générale de l'association, à laquelle j'assiste, les débats tirent en longueur et sont houleux. Il y a d'abord des clivages générationnels. Au cours des discussions, trois générations aux histoires différentes ressortent nettement :

– ceux qui sont venus dans les années 1960 et au début des années 1970 dans le cadre des migrations de travail. À présent retraités ou proches de la retraite, ils ont souvent des enfants et des petits-enfants nés dans le pays d'accueil et sont parfois à la tête de véritables lignées en France. C'est pourquoi nous les appellerons « les patriarches » ;

– ceux arrivés à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Ils présentent la triple caractéristique d'avoir d'abord migré en Afrique centrale ou de l'ouest. Ils sont parfois instruits, mais ont arrêté leurs études entre le certificat et la première année d'université ;

– ceux arrivés dans les années 2000. Ils ont connu au pays la dévaluation du FCFA, des années blanches à répétition dans les écoles ou à l'université⁸ les plans d'ajustements structurels dans leurs phases les plus dures, mais aussi la démocratisation. Ils sont plus nombreux à être diplômés du supérieur et à avoir vécu en ville. Ils ont fait l'expérience de la liberté d'expression dans les lycées, sur le campus ou en ville de manière générale.

Les premiers, dépositaires de la mémoire de l'organisation, font obstacle au projet, tout en approuvant sa philosophie, au nom d'un argument double. D'abord, l'association avait ouvert une boulangerie au village dans les années 1980 qu'elle avait confiée à un lettré en théologie. Ce fut un échec. Les dettes n'ont pas été remboursées et aucune sanction n'a été prise, toujours par souci de ne pas créer des tensions entre villageois. Le second argument fait valoir l'inanité d'un projet qui ne résulterait pas d'une demande formulée par les potentiels bénéficiaires. Quant aux membres de la seconde génération, forts de leurs itinéraires migratoires difficiles et de leurs parcours en solo, ils pensent que les montants alloués sont élevés et insistent sur le risque de financer des personnes sans grande expérience des responsabilités. Les plus jeunes, enfin, sont dans l'ensemble favorables au projet et affirment que les mentalités « au village » ont changé ; ils pensent mieux connaître le contexte.

Comment comprendre ces positions ?

À grands traits, les patriarches, fondateurs et pionniers, même s'ils ont de bonnes raisons de dégager en touche eu égard au précédent de la boulangerie, se soucient de la liquidité du compte : ce sont eux qui cumulent le plus d'années de cotisations et ils sont âgés ; le but initial des cotisations était le rapatriement des corps

⁸ Il s'agit d'années au cours desquelles les grèves d'enseignants ou d'étudiants sont tellement fréquentes que le gouvernement décide d'annuler l'année ; aucun diplôme n'est alors distribué.

— ils comptent bien ne pas avoir cotisé pour rien. De plus, les contributions telles qu'elles sont envisagées pèsent davantage sur eux, dans la mesure où ils ont des familles et des enfants majeurs, alors qu'eux estiment avoir suffisamment contribué au cours de leur vie.

Les migrants de la deuxième génération sont dans l'ensemble pour le renouvellement des actions de l'association, mais sont gênés par une série de facteurs. D'abord, du fait de l'évolution de la politique migratoire de la France et des pratiques de mariage endogame, ce sont pour la plupart des beaux-fils des « patriarches », ce qui limite leur liberté de parole : ils sont particulièrement tenus de respecter ces patriarches, qui sont souvent leurs oncles agnats ou utérins. De plus, leurs frères restés au pays vivent en ville. C'est une différence notable avec les émigrés de la génération suivante, dont les frères, victimes de l'essoufflement de l'émigration vers Dakar et des difficultés des années 1990, sont pour partie retournés vivre au village, où ils chôment. Ceux de la deuxième génération ne voient donc pas pourquoi les efforts de l'association devraient tendre uniquement vers le village d'origine et non vers les autres sites de la migration.

La « génération 2000 », du moins dans sa fraction la plus active et la plus présente dans l'association, pousse en faveur de l'application du projet en l'état pour une série de raisons : ils ont des frères et sœurs au village pour qui ils sont à la recherche de solutions sans être en mesure de les aider eux-mêmes. De plus, ils ont migré relativement tard, du fait des obstacles grandissants à l'émigration, et ont donc partagé leur vie plus longtemps avec leurs commensaux aux pays. Ils partagent avec eux une forme de solidarité générationnelle héritée des années difficiles vécues ensemble. Enfin, c'est aussi une façon pour les membres de la « génération 2000 », plus instruits, de se singulariser vis-à-vis des anciens, de prouver leur ancrage dans la modernité.

À côté des fractures générationnelles, des philosophies différenciées de l'action, des alliances matrimoniales, on peut ajouter ce que l'on pourrait appeler le fonctionnement « front de parenté » dans cette association : un groupe de personnes ne se contredisent pas ou s'appuient mutuellement dans l'argumentaire, et quand on scrute les appartenances et les généalogies, on se rend compte aisément que ce sont ceux qui sont les plus proches du point de vue de la parenté. Il faut ajouter à cela qu'il y a une forte prégnance du fonctionnement en groupes statutaires : certains, habitués à être écoutés de par leur naissance, ne supportent pas la contradiction de membres de groupes subalternes, les plus à même de réclamer un fonctionnement moderne et démocratique de l'association et qui jouent de la légitimité que leur procure l'autonomie financière en situation migratoire.

Finalement il est résulté de trois réunions une solution de moyenne portée : pas de levée de fonds, mais simplement un prélèvement sur la caisse de 5 000 euros, avec financement individualisé plafonné à 75 000 F CFA (environ 120 €). L'association envoie un courrier au village : un exemplaire au chef ; d'autres à des jeunes. Deux ans plus tard, aucune réaction n'est parvenue à l'association. L'association apprend que le chef du village n'a pas provoqué de réunion autour de la question,

malgré sa demande. Il était censé s'en ouvrir aux jeunes pour qu'ensemble ils étudient la proposition mais il n'en a rien fait. Que s'est-il passé ? J'en apprends davantage au cours de mes observations dans la vallée.

Le chef de village a convoqué les anciens et a demandé au jeune infirmier du village de lire la lettre à voix haute. Celui-ci était donc au courant du projet. Il s'en est ouvert à un ami — appelons-le Bekaay — revenu au village à la suite d'un échec en ville. Bekaay conseille à l'infirmier de garder sa réserve et de ne pas aller au-devant du « vieux » car « les anciens sont compliqués »⁹. Il faut dire que Bekaay est en lutte sourde de préséance locale. Ni l'infirmier ni Bekaay ne sont personnellement concernés par le projet puisqu'ils font partie des rares jeunes qui ne chôment pas. Bekaay s'est reconverti dans le développement ; il est animateur d'une organisation rurale, ce qui lui assure des revenus. L'infirmier gagne lui aussi sa vie. L'un et l'autre forment objectivement un tandem original dans le village. Donc ici « la jeunesse » n'est qu'un mot : elle est traversée par des intérêts divers qui empêchent l'expression d'une cause collective. Au fond un segment de la jeunesse s'est presque constitué en pouvoir local, à côté et, peut-être, contre d'autres pouvoirs locaux. De plus, la communication entre « jeunes » et « vieux » n'est pas évidente dans le contexte culturel local. Interpeller un aîné, surtout sur une question polémique, n'est pas convenable.

Dans un univers de l'oralité où l'évitement est la norme, les deux jeunes développent via les rumeurs une critique des « Français »¹⁰, qu'ils partagent avec les aînés. Les « Français » sont accusés d'imposer des décisions aux villageois et ainsi d'abuser de leur nouveau pouvoir monétaire. Les rumeurs parviennent aux « Français » qui, vexés, ne relancent pas les villageois. Les « Français » qui ne voulaient pas du projet sont gagnants et sont renforcés dans leur conviction : il faut dépenser « sûrement » les fonds de l'association dans la mesure où, les filières migratoires se tarissant, les cotisations se font rares.

CONCLUSION

Il ne fait aucun doute que les migrants de la vallée envoient beaucoup d'argent chez eux. C'est d'ailleurs une contrainte très forte pour leur budget. L'essentiel de leurs envois consiste en une aide à la survie quotidienne. Il leur reste peu pour épargner, que ce soit pour eux, ou en vue d'investissements au pays.

Les envois d'argent sont à destination de parents, amis et notables, suivant des logiques différentes : sentiments d'obligation et stratégies d'investissement dans le capital symbolique du groupe et de soi-même. En dehors de l'entretien de la maisonnée et des cadeaux, les migrants sont nombreux à avoir essayé de créer des micro-entreprises, leur souci premier étant de trouver du travail à leurs proches de manière à soulager leur propre budget. Les envois d'argent sous leurs différentes formes se font

9 Extrait d'entretien avec l'infirmier.

10 Dans le langage indigène, les Français, ce sont les migrants qui vivent en France.

cependant dans un contexte très contraint : les tensions entre l'investissement ici et là-bas, qui se répercutent au sein des couples, le respect dû aux aînés et aux religieux, la peur de susciter le conflit entre parents. Cela rappelle l'importance, pour comprendre l'impact de la migration sur le développement local, de prendre en compte la diversité des migrants : suivant le mode de migration, le degré d'installation à l'étranger, la génération, ils n'ont pas le même pouvoir financier.

Les associations de ressortissants de la vallée sont nombreuses et assez connues, surtout dans leur versant soninké. Elles jouent à la fois un rôle d'assurance pour les migrants et d'investissement au pays. Les réalisations sont nombreuses (puits, écoles...) mais elles ne résolvent pas les problèmes individuels des migrants et notamment des plus jeunes récemment arrivés. Ils font partie d'une génération, victime des années de crise à la suite de la dévaluation du franc CFA, des échecs des politiques d'ajustement structurel et des politiques publiques nationales, qui peinent à migrer du fait des conflits de la sous-région et de la fermeture des frontières des pays riches ; ceux qui parviennent à s'installer en France, souvent comme étudiants, ont des parents du même âge qui chôment au village. Ils s'en soucient, d'autant que c'est un poids financier direct pour eux ; cependant ils sont rarement en mesure de les aider à trouver du travail. Et l'exemple de l'association de Boomi montre la difficulté pour une association de ressortissants à endosser ce rôle. Chercher à créer des emplois suppose un investissement considérable de la part des migrants, mais aussi l'accord des notables au village qui sont en général les rares à bénéficier de revenus du travail et n'ont pas nécessairement intérêt à aider les moins chanceux.

Ainsi, les enjeux et contraintes locales, sur les divers sites du village transnational, sont très différents. Quant aux individus, ils sont pris dans des contextes familiaux et générationnels très variables. Il nous semble donc nécessaire, pour comprendre le lien entre migration et développement local, de réaliser des enquêtes multisites. C'est un moyen sûr pour ne pas être piégé par la tentation d'un seul point de vue. C'est aussi la possibilité de ne pas se limiter à concevoir la migration en termes réticulaires : il faut comprendre dans l'analyse des configurations familiales les caractéristiques socio-économiques des migrants et notamment l'effet du territoire et du moment de la migration¹¹.

11 Nous menons actuellement une recherche sur les diasporas villageoises issues de la vallée du fleuve Sénégal, dans le cadre du projet FSP n° 2003-74 « Migrations internationales, recompositions territoriales et développement en Afrique ».

Références bibliographiques

- ADAMS Adrian (1977) *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris, Maspero, 222 p.
- BIERSCHENK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre, OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (2000) *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala, 328 p.
- BOONE Catherine (1992) *Merchant capital and the roots of state power in Senegal, 1930-1985*, Cambridge university press, 299 p.
- BOUTILLIER Jean-Louis, SCHMITZ Jean (1987) Gestion traditionnelle des terres (système de décrue/système pluvial) et transition vers l'irrigation, *Cahiers Sciences Humaines*, 23 (3-4), pp. 533-554.
- BREDELOUP Sylvie (1993) À quand la diam's pora ?, *Revue Européenne des migrations internationales*, 1 (9), pp. 67- 93.
- CROUSSE Bernard, MATHIEU Paul, SECK Sidy Mohamed Éd. (1991) *La vallée du fleuve Sénégal. Evaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala, 380 p.
- DIA Daouda (1996) « Tontines africaines en France et frustration financière », in SERVET Jean-Michel Éd., *Épargnes et liens sociaux. Études comparées d'informations financières*. Paris, Association d'économie financière, Cahiers « Finance, Éthique, Confiance », pp. 241-261.
- DIOF Momar Coumba (1994) *Le Sénégal et ses voisins*, Dakar, Société-Espace-Temps, 325 p.
- EBIN Victoria (1990) Commerçants et missionnaires : une confrérie musulmane à New-York, *Hommes et Migrations*, 1132, pp. 25-31.
- GOLLAC Sibylle (2003) Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale, in WEBER F. et alii Éd., *Charges de famille, dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, pp. 274-311.
- JAMBURIA O. (1919) The story of the Jihad or Holy war of the Foulahs, *Sierra Leone Studies*, 3, pp. 30-34.
- JOHNSON J.P. (1974) *The Almamate of Futa Toro, 1779-1836 : A political history*, Madison, University of Wisconsin, Ph.D. thesis, 503 p.
- JOHNSON Wesley (1991) *Naissance du Sénégal contemporain. Aux origines de la vie politique moderne (1900-1920)*, Paris, Karthala, 297 p.
- KANE Oumar (2004) *La première hégémonie, le Fuuta Tooro de Koli Tenguelia à Almami Abdul*, Karthala-Presses universitaires de Dakar, 670 p.
- LAVIGNE-DELVILLE Philippe (1991) « Migration et structuration associative. Enjeux dans la moyenne vallée » in CROUSSE B. et alii Éd., *La vallée du fleuve Sénégal. Evaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala, pp. 117-139.
- LESERVOISIER Olivier (1994) *La question foncière en Mauritanie : Terres et pouvoirs dans la région du Gorgol*, Paris, L'Harmattan, 351 p.
- LEVITT Peggy (2001) *The transnational villagers*, University of California Press, 281 p.
- LERICOLLAIS André, SCHMITZ Jean (1987) « La Calebasse et la Houe. Techniques et outils de cultures de décrue dans la vallée du fleuve Sénégal », *Cahiers de l'ORSTOM*, XX (3-4), pp. 487-452.
- MARFAING L. aurence (2003) *Les Sénégalais en Allemagne. Quotidien et stratégies de retour*, Paris, Karthala, 219 p.
- MBOUP Mourtala (2000) Les Sénégalais d'Italie, Émigrés, agents du changement du social, Paris, L'Harmattan, 171 p.
- NDIAYE Malick (1998) *L'éthique cedido et la société d'accaparement ou les conduites culturelles des Sénégalais d'aujourd'hui*, Dakar, Presses universitaires de Dakar.
- NDOYE Amadou (2003) *Les immigrants sénégalais au Québec*, Paris, L'Harmattan.
- POLITIQUE AFRICAINE (2001) *Les figures de la réussite*, 82.

- PORTES Alejandro (2001) The debate and significance of immigrant transnationalism, *Global Networks* 1, 3, pp. 181-193.
- ROBINSON David (1975) *Chiefs and clerics, Abdul Bokar Kan and Futa Toro 1853-1891*, Oxford, Clarendon University Press, 239 p.
- SANTOIR Christian (1993b) D'une rive l'autre : les Peuls mauritaniens réfugiés au Sénégal (Département de Dagana et Podor), ORSTOM, *Cahiers des Sciences Humaines*, 29 (1), pp. 195-229.
- SANTOIR Christian (1990b) Les peuls « refusés », les Peuls mauritaniens réfugiés au Sénégal (Département Matam), ORSTOM, *Cahiers des Sciences Humaines*, 26 (4), pp. 577-603.
- SCHMITZ Jean (2000a) Le souffle de la parenté. Mariage et transmission de la baraka chez les clercs musulmans de la vallée du Sénégal, *L'Homme*, 154, pp. 241-278.
- SCHMITZ Jean (2000b) « L'élection divise » : la politique au village dans la vallée du fleuve Sénégal, *Afrique contemporaine*, 194, pp. 34-46.
- SCHMITZ Jean (1993) Anthropologie des conflits fonciers et hydropolitique du fleuve Sénégal (1975-1991), ORSTOM, *Cahiers des Sciences Humaines*, 29 (4), pp. 591-623.
- TALL Serigne Mansour (2002) L'émigration internationale sénégalaise d'hier à demain, in DIOP Momar Coumba Éd., *La société sénégalaise entre le global et le local*, Paris, Karthala, pp. 549-578.
- VANDERMOTTEN Céline (2004) *Géopolitique de la vallée du fleuve Sénégal, Les flots de la discorde*, Paris, L'Harmattan, 165 p.
- WEBER Florence (2002) Pour penser la parenté contemporaine-Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie, *Droit et Société*, 34, pp. 73-106.

Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts

Hamidou DIA

Les migrants internationaux de la vallée du fleuve Sénégal envoient beaucoup d'argent au pays. Dans un contexte de pauvreté aiguë du à la crise de l'agriculture, ces flux monétaires vers les villages d'origine soulagent les groupes domestiques. Pour autant, ils ne sont pas encore parvenus à régler la problématique de l'emploi des jeunes, candidats potentiels à l'émigration. C'est une préoccupation centrale des migrants, pour qui les parents sans emploi constituent une charge financière, en l'absence de politiques publiques efficaces en la matière au Sénégal. À un niveau individuel, comme dans les cadres collectifs des associations, la mobilisation financière autour de cette question économique reste tributaire d'un certain nombre de paramètres concernant les migrants, les parents restés au pays et leurs interactions.

Migrants' Investments in the Senegal River Valley: Trust and conflicting Interests

Hamidou DIA

The amount of remittances of Senegalese migrants from the Rivey Valley is very large. In a context of acute poverty due to the failure of agriculture, remittances sent to those left behind help to keep households alive. But it is not a solution to the most crucial social issue in the area, the unemployment of the young. Unemployment in the Valley is a daily problem for these migrants, obliged to provide for the whole family in a context of failure of the State to ensure development.

International migrants, whether at the individual level or through community organizations abroad, try to overcome this concern, but managing money matters is dependant upon various factors pertaining to the interactions between migrants and their families.

Las inversiones de emigrantes en el valle del río Senegal : confianza y conflicto de intereses

Hamidou DIA

Los emigrantes internacionales originarios del valle del río Senegal envían grandes cantidades de dinero a su país. En un contexto de pobreza extrema debido a la crisis de la agricultura, estos flujos monetarios hacia los pueblos de origen confortan a los núcleos domésticos. Sin embargo, estos mismos flujos no han conseguido todavía solucionar la problemática del empleo de los jóvenes, candidatos potenciales a la emigración. Se trata, para los emigrantes, de una preocupación central puesto que, ante la ausencia de políticas públicas eficientes en esta materia en Senegal, los familiares sin empleo constituyen una carga financiera. Tanto a nivel individual como en el marco de asociaciones, la movilización financiera alrededor de esta cuestión económica sigue dependiendo de un cierto número de parámetros ligados a los emigrantes, a los familiares que permanecieron en el país y a las interacciones entre ambos.

STUDI EMIGRAZIONE MIGRATION STUDIES

International journal of migration studies

VOLUME XLIV

N. 167

JULY-SEPTEMBER 2007

Table of contents

Migration Museums

edited by L. PRENCIPE

Migration Museums in the World:

Argentina - Brazil - Australia - Canada - United States – Israel

Migration Museums in Europe:

Portugal - Spain - France - Switzerland - Germany - Denmark - Norway - Sweden - Republic of San Marino

Migration Museums in Italy:

Salina (ME) - Camigliatello Silano (CS) - Francavilla Angitola (VV) - San Marco in Lamis (FG) - Campobasso - Cansano (AQ) - Gualdo Tadino (PG) - Napoli - Lucca - Mulazzo di Lunigiana (LU) - Coreglia Antelminelli (LU) - Bedonia (PR) - Genova - Frossasco (TO) - Torino

M. COLUCCI, History or memory? Italian migration a subject of historical research, public domain, and cultural phenomenon

E. FRANZINA, From Museums to “The Museum”: Migration and History in Italy

P. CORTI, Photography and Museums of Migration

M. TIRABASSI, Virtual and real migration museums

P. CLEMENTE, The Souls of Migrants. Migration and the demo-ethno- anthropological Italian museums

Book reviews

CENTRO STUDI EMIGRAZIONE - ROMA

Via Dandolo, 58 - 00153 Roma - Italy

Tel. 06.58.09.764 - Telefax 06.58.14.651

E-mail: studiemigrazione@cser.it - Web site: www.cser.it

Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage

Mababou KEBE* et Yves CHARBIT**

MÉNAGES ET PAUVRETÉ

Au Sénégal, la mise en œuvre au début des années 1980 des politiques d'ajustement structurel a eu de lourdes conséquences sur les conditions de vie des populations. Non seulement leurs résultats économiques n'ont pas été à la hauteur des espérances, mais elles ont entraîné la paupérisation des populations et une grande vulnérabilité des ménages. Face à la crise, les familles ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, qui s'est traduite par une diversification des modèles familiaux et une des évolutions majeures a été, au Sénégal comme ailleurs en Afrique subsaharienne, une proportion croissante des ménages dirigés par les femmes. Au Sénégal, on en dénombrait 19,4 % en 2001. Quelle relation peut-on établir avec la pauvreté ?

Les analyses des rapports entre la pauvreté des ménages et leur féminisation se partagent entre deux positions extrêmes¹. Pour certains chercheurs (Moghadam, 1996 ; Paolisso et Gammage, 1996), le fait, pour un ménage, d'avoir à sa tête une femme est source de pauvreté. Pour eux, la fragilité de la situation des femmes se répercute sur les ménages qu'elles dirigent et de ce fait ceux-ci sont plus sensibles à la pauvreté. Le second groupe, dans lequel on trouve Fonséca (1991) et Pilon (1996), postule au contraire que c'est la pauvreté qui détermine l'accès de la femme à la responsabilité d'un ménage. Il est difficile de trancher ce débat dans la mesure où l'établissement d'une causalité — et surtout de son sens — entre la pauvreté et le sexe du chef de

* Agent de recherche, Institut national de santé publique du Québec. mababou.kebe@inspq.qc.ca

** Professeur de démographie, Paris Descartes, UMR CEPED, Paris Descartes-INED-IRD, 45 rue des Saints Pères, 75006 Paris. yves.charbit@paris5.sorbonne.fr

1 On trouvera en bibliographie quelques références utiles sur le sujet. Par commodité, on désignera respectivement par *ménages féminins* ceux dont le chef est une femme et par *ménages masculins* ceux qui ont à leur tête un homme. Les uns et les autres comportent bien évidemment des membres des deux sexes.

ménage n'est pas aisé eu égard à l'hétérogénéité des ménages féminins, des conditions de leur formation et de leur fonctionnement (Garfinkel et McLanalah, 1986). Évoquons rapidement certaines des difficultés d'ordre méthodologique auxquelles se heurte la recherche sociodémographique et plus généralement quantitative.

Tout d'abord, que recouvre le concept de chef de ménage ? Le principal critère utilisé pour désigner le chef de ménage est le pouvoir économique. C'est le cas de Rosenhouse (1989) avec le concept de « *working head* », qui privilégie le membre du ménage le plus actif sur le marché du travail. Cependant, le pouvoir économique n'est pas toujours un critère décisif et il ne suffit pas d'être le membre ayant le plus de ressources pour être le chef du ménage et être reconnu comme tel par les autres membres. Par ailleurs, dans les grandes opérations de collecte démographique, les enquêteurs désignent souvent comme chef de ménage la personne qui leur fournit verbalement les informations sur le logement, la composition du ménage, etc. alors que celle qui s'auto-désigne chef de ménage le fait selon ses propres critères qui peuvent différer de ceux retenus par l'enquête. Enfin, les enquêtes sociodémographiques transversales, qui sont généralement utilisées pour étudier les relations entre le genre et la pauvreté, ne permettent pas de savoir si les conditions de vie des ménages, qui sont mesurées au moment même de l'enquête, sont simultanées, antérieures ou postérieures à l'arrivée de la femme à la tête du ménage. Or, les familles ne sont pas statiques et font l'objet de recompositions à l'occasion d'évènements démographiques majeurs (décès, migration, mariage...), d'ailleurs souvent liés à des facteurs économiques (exode rural à la recherche d'emploi par exemple).

Mais indépendamment de cette perspective « longitudinale », l'étude des ménages féminins présente des difficultés spécifiques, car il y a incertitude sur l'attribution à une femme du statut de chef de ménage, les choix opérés étant souvent discutables. Dans la plupart des cas, en présence de son conjoint, la femme est systématiquement écartée de la responsabilité du ménage, alors qu'elle peut en être la vraie responsable (cas où le mari est inactif alors que la femme travaille). En principe la femme devient chef de ménage en cas *d'absence physique* du conjoint. Mais même alors, la femme peut être sous la responsabilité d'un autre homme du ménage (son père, un frère ou beau-frère, un fils, etc.), par exemple lorsque son conjoint est décédé. Et dans le cas où ce dernier est parti travailler à l'étranger, les enquêteurs attribuent parfois à la femme le statut de chef de ménage, alors que celui-ci est en fait dirigé par le migrant, qui en est en réalité le principal soutien économique et à qui reviennent les principales décisions concernant le ménage. En milieu urbain enfin, les ménages polygames sont contraints, faute d'espace, de se répartir entre plusieurs logements : ces pratiques de bi-résidence aboutissent à comptabiliser deux ménages, dont l'un est « attribué » à une des coépouses. En résumé, selon les objectifs de l'étude, la méthodologie, la perspicacité du chercheur, la proportion de femmes chef de ménage est sous-estimée ou au contraire surestimée.

Cet article est centré sur trois questions : les femmes chef de ménage ont-elles personnellement un profil sociodémographique source de vulnérabilité ? Quels sont les autres facteurs de vulnérabilité des ménages féminins ? Et finalement ces ménages sont-ils plus ou moins vulnérables que ceux dirigés par des hommes ?

Plusieurs grandes enquêtes, qui reposent sur des échantillons représentatifs au niveau national, permettent d'y répondre². Nous utilisons les données de la deuxième phase de l'*Enquête sénégalaise auprès des ménages* de 2000-2001, qui a couvert 6 594 ménages. La nature des données disponibles nous a conduit à privilégier la pauvreté monétaire des ménages. Nous avons pris pour indicateur la consommation finale des ménages, qui est un agrégat des dépenses des ménages au cours des douze derniers mois précédant l'enquête : dépenses alimentaires, consommation de biens non alimentaires et de certains services. Nous avons aussi défini une ligne ou un seuil de pauvreté à partir duquel les ménages vont être considérés comme pauvres ou riches, à partir de la méthode du coût des besoins de base a été utilisée pour estimer le seuil de pauvreté monétaire.

Calcul de l'indicateur de pauvreté monétaire

La méthode consiste d'abord à identifier un panier de biens de consommation courante à même de satisfaire les besoins nutritionnels quotidiens d'un individu, estimés entre 2 100 et 2 400 calories. Le choix du panier doit prendre en considération les habitudes alimentaires locales. Le seuil de pauvreté monétaire a été appréhendé sur une base par équivalent adulte pour réduire les biais pouvant être liés aux différences de taille et de composition des ménages. En l'absence de consensus sur cette question, la pondération retenue pour calculer le nombre d'équivalents adultes des ménages est celle qui est la plus utilisée : 0,5 pour les moins de 15 ans et 1 pour les personnes de plus de 15 ans (Ravallion, 1996).

La deuxième étape consiste à évaluer la valeur monétaire de ce panier en tenant compte des variations des prix entre les différentes régions et les différentes périodes considérées. Ce faisant, on obtient le seuil de pauvreté alimentaire auquel il faut ajouter le seuil de pauvreté non alimentaire pour obtenir le seuil de pauvreté global. En l'absence d'informations sur les coûts de la composante non alimentaire, on considère celle-ci comme une proportion du seuil alimentaire.

La consommation des ménages dont les dépenses se rapprochent le plus du seuil alimentaire est prise en compte pour estimer le seuil de pauvreté non alimentaire. Celui-ci consiste à la moyenne des dépenses non alimentaires par équivalent adulte des 5 % de ces ménages qui se situent de part et d'autre de la ligne de pauvreté alimentaire. En raison de la faible taille de l'échantillon dans certaines régions, il n'a pas été possible d'ajuster les seuils de pauvreté en

2 Le système d'information sénégalais sur les conditions de vie des ménages est très riche par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Les chercheurs disposent de l'*Enquête sénégalaise auprès des ménages* (ESAM 1994-1995 et ESAM 2000-2001), l'*Enquête sur les priorités* (ESP, 1991-1992) et l'*Enquête sur les dépenses des ménages de la capitale* (EDMC, 1996). Mais si l'existence de telles bases de données constitue un apport inestimable, elles demeurent encore largement sous-utilisées.

fonction de la région. Ils ont donc été calculés pour trois strates : Dakar, les villes secondaires, le monde rural. Notons pour information que si on compte au niveau national 19,4 % des ménages féminins, on en trouve 24,7 % dans la capitale, 30,4 % dans les autres villes du Sénégal, mais seulement 13 % en milieu rural.

Les seuils de pauvreté par équivalent adulte et par jour exprimés en FCFA (1 euro = 656 FCFA) sont les suivants. Dakar : 879 ; Autres villes : 713 ; Milieu rural : 498.

LA VULNÉRABILITÉ DES FEMMES CHEFS DE MÉNAGE

Quelles sont les principales caractéristiques des femmes chef de ménage ?

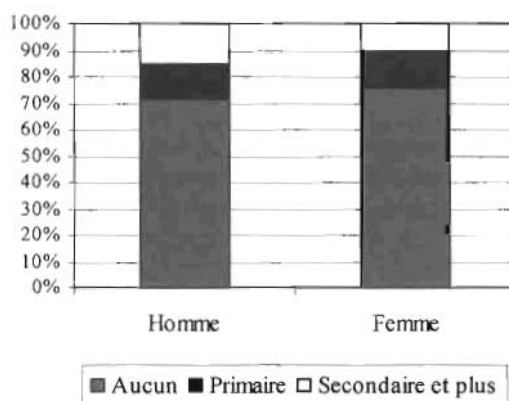
La nuptialité

On trouve les plus fortes proportions de femmes chefs de ménage parmi les personnes célibataires ou en rupture d'union ; ainsi les chefs de ménage veufs ou divorcés sont majoritairement des femmes (respectivement 86,6 % et 69,2 %) contre à peine 11,7 % et 12,1 % pour ceux qui vivent en union polygamique ou monogamique. Comme il s'agit ici de l'état matrimonial légal, il n'y a pas nécessairement cohabitation effective de l'homme et de son épouse, en particulier quand le mari parti en migration. Les femmes sont aussi surreprésentées parmi les jeunes chefs de ménages (moins de 25 ans). La précocité de la nuptialité et surtout de la fécondité des femmes (et plus particulièrement les naissances hors mariage) obligent les femmes à prendre en charge un ménage plus tôt que les hommes. Si l'on peut penser que l'âge et la nuptialité sont des facteurs de vulnérabilité, d'autres caractéristiques individuelles des femmes chef de ménage y contribuent : elles sont démunies en capital humain et faiblement intégrées au marché du travail³.

Une faible dotation en capital humain

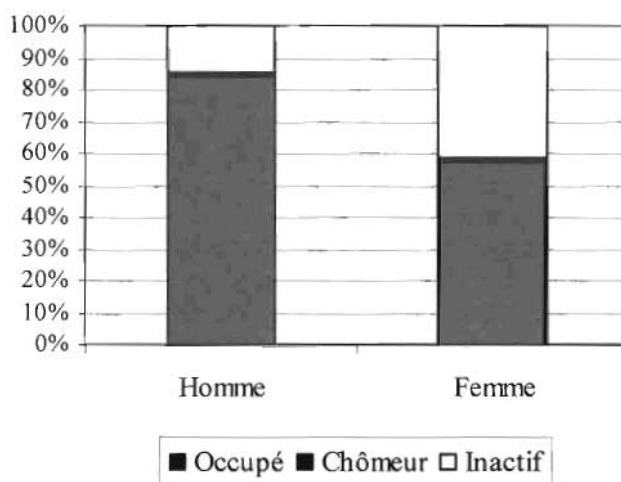
Comme leurs homologues masculins (et d'ailleurs l'ensemble de la population féminine sénégalaise), les femmes chef de ménage souffrent d'un faible niveau de scolarisation. En effet, quel que soit le sexe, les chefs de ménage se caractérisent par un faible niveau d'instruction. Cependant, l'analphabétisme est plus accentué chez les femmes (graphique 1). Le graphique 1 montre ainsi que seule une femme chef de ménage sur quatre est instruite. De même, 10,3 % seulement d'entre elles ont fait des études secondaires ou supérieures, contre 15,1 % chez les hommes. L'absence ou la faiblesse de la scolarisation, combinée aux facteurs culturels qui confinent la femme dans son rôle de femme au foyer, entravent leur participation au marché du travail (graphique 1).

³ Lachaud (1998) note ainsi que la participation au marché du travail et le niveau des dotations en capital humain constituent les deux éléments les plus efficaces pour réduire la pauvreté.

Graphique 1 : Répartition des chefs de ménage selon le sexe et le niveau d'instruction

Une faible intégration au marché du travail

Les femmes chef de ménage sont faiblement intégrées au marché du travail. Non seulement une forte minorité en est exclue, mais celles qui y sont engagées sont cantonnées, pour la plupart, dans des activités faiblement productives (graphique 2).

Graphique 2 : Répartition des chefs de ménage selon le sexe et la participation au marché du travail

Les femmes chef de ménage ont un taux d'activité sensiblement inférieur à celui des hommes : 59 % contre 85,1 %. De même, parmi les actifs, 1,9 % des hommes sont en attente d'un emploi contre 2,8 % des femmes ; en outre, 31,2 % des hommes chef de ménages occupés exercent un emploi du secteur secondaire contre 18,2 % pour

les femmes. Les femmes chef de ménage se caractérisent donc par une forte proportion de personnes non actives. Ces dernières, constituées en majorité de personnes au foyer (61,6 %) représentent 41 % des femmes chef de ménage contre à peine 14,3 % pour les hommes.

C'est dans la capitale que les taux d'inactivité et de chômage des femmes chef de ménage sont les plus importants. Alors que plus de 81 % de leurs homologues masculins sont actifs, seule la moitié des chefs de ménage dakaroises sont occupées et parmi elles, 5 % sont à la recherche d'un emploi. Un autre facteur de la faible intégration des femmes chef de ménage réside dans le fait qu'elles occupent les emplois les plus précaires et les moins rémunérateurs : 12 % des femmes chef de ménages ont accès à une activité salariée contre 20,7 % des hommes et leur revenu moyen est 4,8 fois moins élevé que celui des hommes.

Cette situation n'est pas sans incidences au niveau du fonctionnement des ménages, dans la mesure où le revenu du chef de ménage est un facteur décisif des conditions de vie de l'ensemble du ménage. Or, dans les ménages masculins, le revenu moyen du responsable est 14 fois plus élevé que celui des autres membres du ménage alors que l'écart est beaucoup plus faible (rapport de 3 à 1 seulement) dans les ménages féminins⁴. Cette différence réduit la marge de manœuvre des femmes chef de ménage par rapport à leurs homologues masculins, en leur conférant une moindre autorité dans les prises de décision relatives au fonctionnement du ménage.

La comparaison entre les hommes et les femmes chef de ménage montre donc que ces dernières sont plus défavorisées, que ce soit en termes d'instruction, d'emploi ou de revenus.

LA FRAGILITÉ DES MÉNAGES FÉMININS

Les caractéristiques individuelles des femmes chef de ménage sont aggravées par le fait que les femmes chef de ménage « héritent » des familles les plus fragiles. Outre l'absence d'un conjoint actif, les membres secondaires du ménage sont eux-mêmes, pour une grande part, des personnes vulnérables (jeunes, vieux, femmes...) et les revenus du ménage sont plus précaires que dans les ménages masculins.

L'absence d'un conjoint actif

Contrairement à leurs homologues masculins, elles ne peuvent presque jamais compter sur l'aide d'un conjoint : moins de 1 % cohabite en effet avec leur mari. En outre, lorsque dans les ménages féminins le mari cohabite avec son épouse, ce dernier est dans la plupart des cas dans l'impossibilité de participer efficacement au fonction-

4 Les données sur le revenu proviennent de la première phase de l'enquête sénégalaise auprès des ménages de 1994-1995, la deuxième enquête n'ayant pas collecté des informations de cette nature.

nement du ménage, car il est très âgé : en moyenne 65,8 ans, alors que par exemple les hommes chef de ménage ont 50,2 ans. De même, parmi les hommes recensés comme vivant dans un ménage dirigé par leur épouse, seuls 40,8 % d'entre eux sont occupés (contre 63,8 % pour les épouses des hommes chef de ménage). La plupart d'entre eux sont retraités ou malades.

Les caractéristiques des membres secondaires

La population sénégalaise est très jeune : quel que soit le sexe du responsable, plus de la moitié des membres des ménages (55 %) a moins de 20 ans. Mais cette caractéristique classique des pays d'Afrique subsaharienne présente au Sénégal une forte asymétrie. Alors que dans les ménages masculins les membres, quel que soit leur sexe, ont pratiquement le même âge (21 ans en moyenne), dans les ménages féminins les hommes ont en moyenne 10 ans de moins que les femmes (10 ans contre 25 ans). Cette jeunesse de la population se reflète au niveau du rapport de dépendance est au désavantage des ménages féminins : on y relève 112 inactifs pour 100 actifs, contre 102 inactifs pour 100 actifs dans les ménages masculins.

La taille des ménages est une autre caractéristique défavorable aux femmes. Les ménages masculins regroupent en moyenne 2 membres de plus. Autre indicateur : les ménages de grande taille (15 personnes et plus), qui représentent plus de 17 % des ménages, sont moins fréquents parmi ceux dirigés par les femmes (10,7 %). La taille plus réduite des ménages féminins peut constituer un facteur de vulnérabilité, car moins le ménage compte de membres, plus les conditions de vie vont être fortement dépendantes du revenu du chef de ménage. Dans les ménages masculins, qui ont une taille plus grande, d'autres membres peuvent contribuer ou suppléer le chef de ménage en cas de défaillance de celui-ci. Ils peuvent même être le principal soutien de la famille durant certaines périodes, telle la soudure entre deux récoltes.

La précarité des revenus des ménages dirigés par les femmes

Dans les ménages féminins, la participation économique des membres n'est pas très importante. Parmi la population en âge de travailler, 43,7 % seulement sont actifs. De même, le taux de chômage y est très élevé, dans la mesure où 12 % des personnes actives sont en attente d'emploi et de ce fait seul un petit nombre de personnes travaille et doit faire vivre toutes les autres. Les ménages dirigés par les hommes, où le taux d'activité de l'ensemble des membres avoisine 58 %, sont plus favorisés et leurs membres actifs sont moins touchés par le chômage (4,7 %). Mais surtout les revenus des ménages dirigés par des femmes sont de nature aléatoire et ponctuelle.

Les revenus des ménages proviennent de différentes sources, dont la plus importante sont les salaires des différents membres, qui représentent 30 % du revenu, viennent ensuite les entreprises non agricoles, les transferts et la propriété. Dans les ménages masculins, les salaires des membres correspondent au tiers du revenu total, alors que dans les ménages féminins, la plus grande contribution est apportée par la propriété, mais comme les revenus de la propriété, contrairement au salaire, constituent une *dépense en moins* plutôt qu'une véritable rentrée de ressources, il peut en résulter

des difficultés pour le ménage à acquérir des biens et des services. Les entreprises non agricoles constituent la deuxième source de revenu pour tous les ménages, qui assure pratiquement le quart des ressources des ménages. Une troisième source de revenus, aussi bien pour les ménages masculins que féminins, est constituée par les transferts, qui apportent 20 % des revenus des ménages. La nature des sources de revenus, combinée à l'absence de soutien d'un conjoint, la composition des ménages et l'accès inégal aux ressources économiques rendent ainsi plus vulnérables les femmes chefs de ménages.

La mobilisation des réseaux sociaux et la rente migratoire

Cependant, pour pallier la faiblesse de leur revenu, les ménages dirigés par les femmes ont recours à la mobilisation des réseaux sociaux : la participation à des tontines et à d'autres formes de crédit, mais surtout les cadeaux et les dons provenant de personnes extérieures au ménage leur permettent de disposer de ressources d'appoint. Les cadeaux et dons échangés par les ménages constituent une pratique courante au Sénégal et les plus défavorisés peuvent souvent compter sur le soutien de ménages ou de personnes plus nantis. Cette solidarité s'exerce généralement au moment des fêtes et des cérémonies telles que les mariages, les baptêmes, les décès...

L'aide apportée est dans la grande majorité des cas, financière, mais les dons en nature sont loin d'être négligeables car ils représentent presque le tiers de la valeur des dons reçus, tandis que les repas ne représentent qu'une très faible partie des transferts volontaires vers les ménages. La nature des dons reçus par les ménages est la même quel que soit le sexe du responsable et à peu près autant de ménages en ont bénéficié (98 % contre 92,3 % dans les ménages masculins), mais ce sont les ménages féminins qui bénéficient le plus de cette solidarité, car le montant des cadeaux reçus est deux fois plus élevé.

Une source de revenus encore plus significative pour les ménages sénégalais réside dans les transferts liés à l'émigration interne ou internationale. Or, les ménages féminins se caractérisent par une plus grande proportion de migrants extérieurs : ils sont deux fois plus nombreux (18,4 % contre 9,6 %) à compter au moins un migrant international. Et surtout, l'aide apportée provient essentiellement de personnes qui vivent et travaillent dans les pays occidentaux, d'où sont envoyés les transferts monétaires les plus importantes et les plus réguliers. Si dans les ménages masculins c'est le lieu de résidence d'un peu plus de la moitié des expatriés (51,9 %), dans les ménages féminins cette proportion atteint 67,2 % (tableau 1).

Tableau 1 : Destination des émigrés selon le sexe du chef de ménage

	Ménages masculins	Ménages féminins
Afrique	45,6	30,2
Europe	44,9	58,2
Amérique	7,0	9,0
Autres	2,6	2,6
Total	100	100

Encore faut-il que les migrants ne se désintéressent pas des ménages dont ils sont issus. Il apparaît que ces derniers entretiennent des relations économiques étroites avec leurs familles : 73,9 % d'entre eux envoient de l'argent à leurs familles, dont 57,9 % le font de façon régulière et ces envois profitent un peu plus aux ménages féminins dont 76,2 % des émigrés contribuent aux revenus des ménages, et parmi eux, 66,7 % le font de façon régulière. Ces données confirment donc les théories de la dépendance réciproque entre le migrant et sa famille, qui expliquent le maintien des liens malgré la distance et le temps.

Les interdépendances réciproques : individus et familles

La famille étant, dans les pays en développement, une instance bien plus influente sur les comportements des individus que dans les pays industrialisés, la décision de migrer comme celle de revenir au pays, doit s'analyser comme le résultat des interactions entre le migrant et sa famille, surtout s'il s'agit d'une famille étendue, à structure d'autorité verticale (Faist, 2000). D'où la conceptualisation des comportements en termes d'interdépendance réciproque.

Si l'on considère l'ensemble de l'unité économique constituée par la famille et le migrant, qui collaborent à court et à moyen terme, le gain économique est certain pour la famille, les transferts d'argent contribuant à la diversification des ressources du ménage. Une famille rurale qui veut passer de l'auto-subsistance à une exploitation de type capitaliste est confrontée à l'absence d'accès au crédit, à l'impossibilité d'emprunter soit pour acheter de la terre, soit pour s'équiper en machines agricoles. C'est précisément ce rôle que jouent les transferts et que soulignent les enquêtes disponibles sur les utilisations des transferts, qui font mention, en milieu rural, de l'achat de terres. En d'autres termes l'unité familiale, à travers les gains escomptés de l'envoi d'un ou plusieurs actifs, procède bel et bien à une optimisation — ou au moins — à une ré-allocation de ses ressources.

Pour ce qui concerne l'intérêt du migrant individuel, il a bénéficié de la capacité de la famille à mobiliser un capital social : elle a rassemblé des ressources financières pour payer le départ et mobilisé ses réseaux familiaux ou communautaires pour prendre en charge le migrant (logement, démarches administratives, présentation et recommandation à des employeurs potentiels). Une enquête réalisée au Botswana de 1978-1979 (Stark, 1991 : 216-254) montre que les échanges et retombées sont échelonnés dans le temps et que les transferts augmentent en fonction de trois variables : le niveau d'instruction, la taille des troupeaux, l'intensité des périodes de sécheresse. Les transferts sont un investissement dans l'éducation des jeunes pour assurer des ressources ultérieures (mais ici la relation peut être inverse). Les troupeaux étant la principale forme d'héritage, le migrant a tout intérêt à marquer sa prétention à l'héritage. Enfin, l'envoi d'argent en raison de la sécheresse ne s'analyse pas comme pas un acte d'altruisme pur, mais un moyen de limiter le risque d'hériter de bêtes mortes de faim et de soif.

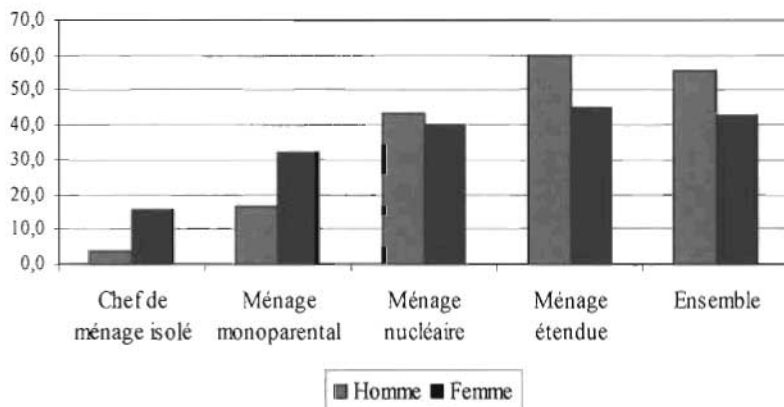
Pour que le système fonctionne, il faut donc que les liens entre le migrant et la famille soient suffisamment forts. L'hypothèse d'une rupture unilatérale du contrat est-elle envisageable ? Le risque est loin d'être nul, si le migrant met en œuvre une autre stratégie (mariage mixte et intégration définitive à l'étranger), mais la force des liens culturels et identitaires — impossibles à quantifier économiquement — va se traduire par une logique de retour ou de va-et-vient. Ainsi, le non-respect du contrat familial peut exclure le migrant du marché matrimonial local, voire de la communauté. Le risque de non-retour est bien sûr plus élevé pour un migrant célibataire que pour un homme marié.

(Source : d'après Charbit, à paraître 2008).

Le bilan penche-t-il finalement en faveur des femmes ? Pour répondre à cette question classons les ménages selon leur type, le sexe du chef de ménage, et la prévalence de la pauvreté.

Si plus de la moitié des ménages sénégalais (53,1 %) vivait en dessous du seuil de pauvreté en 2000-2001, la prévalence de la pauvreté était moins importante dans les ménages féminins où elle concernait 42,6 % des ménages (contre 55,7 % pour les ménages masculins). Si l'on s'intéresse à la distribution de la pauvreté selon le type de ménage, on remarque que les moins affectés par la pauvreté sont les deux catégories de « ménage monoparental » (30,5 % de pauvres) et surtout de « chef de ménage isolé » (7 % de pauvres), contre 43,4 % pour les ménages nucléaires et 57 % pour les ménages étendus. Cependant, dans les deux premières catégories, qui dépendent plus étroitement des caractéristiques individuelles de leur responsable, ce sont les ménages féminins qui sont plus affectés par la pauvreté. Dans les ménages nucléaires ou étendus, la vulnérabilité des femmes chef de ménage est sans doute contrebalancée par l'apport des autres membres du ménage et plus précisément la présence de membres secondaires actifs a une incidence positive sur les conditions de vie des ménages féminins.

Graphique 3 : Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage et le type de ménage



FÉMINISATION DE LA PAUVRETÉ ?

Les femmes chef de ménage souffrent de handicaps plus sérieux que les hommes : elles sont plus souvent urbaines, analphabètes, et jeunes ce sont aussi des femmes âgées et veuves. Lorsqu'elles sont engagées dans le secteur économique, elles sont dans la plupart des cas cantonnées dans des activités précaires et faiblement productives. La vulnérabilité des femmes chef de ménage est aussi liée aux caractéristiques de leur ménage et au profil des membres secondaires : pas de conjoint qui puisse contribuer à l'économie du ménage, des dépendants et des inactifs plus nombreux. Cet article fondé sur des sources quantitatives ne pouvait envisager la dimension socio-culturelle de cette réalité, mais il est probable que ces femmes continuent d'être confinées dans une position subalterne et que leur rôle de chef de ménage a peu d'incidence sur leur statut. Dans la plupart des cas, le rôle de chef de ménage confère à la femme de lourdes responsabilités et charges y afférant, mais non le statut et les prérogatives qui y sont liés.

La question est de savoir si tous ces facteurs défavorables se traduisent par une pauvreté plus aiguë. Le recours à un indicateur de pauvreté monétaire aboutit à un résultat majeur : les ménages féminins sont moins exposés à la pauvreté monétaire que ceux dirigés par les hommes et c'est la mobilisation des réseaux sociaux (aide apportée par d'autres ménages et transferts des migrants) qui permet aux ménages féminins de compenser tous les autres facteurs de vulnérabilité. Les relations économiques qu'elles entretiennent avec des personnes extérieures aux ménages, et plus particulièrement les migrants internationaux, sont ici décisives pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Si leur vulnérabilité est donc moindre que celles des chefs de ménage masculins, on ne saurait, pour autant, en déduire un processus « *d'empowerment* ». Ce terme difficilement traduisible en français, exprime un processus global d'amélioration du statut de la femme, entendu dans le sens d'une plus grande autonomie par rapport à son conjoint, sa famille d'origine, sa communauté d'appartenance, la société globale, et ceci au niveau psychologique, social, culturel, économique ou enfin politique.

L'enjeu est celui de la dépendance. Les dons reçus par les ménages sont une source de revenus qui permet certes de réduire temporairement leurs difficultés, mais ils ne peuvent garantir un fonctionnement régulier du ménage. Et dans la mesure où les femmes sont *obligées* de recourir à des réseaux de solidarité pour pouvoir satisfaire les besoins du ménage, elles risquent de se trouver enfermée dans une relation d'assistance. S'il est vrai que celle-ci est culturellement et socialement acceptée, elle ne contribue pas à l'autonomie des femmes chef de ménage. La rente migratoire pose, elle, un autre problème quant à une éventuelle évolution du statut des femmes liée à une diminution de la pauvreté. Si la gestion des transferts d'argent par les maris qui travaillent à l'étranger est contrôlée par d'autres qu'elles, elles ne bénéficieront pas d'une marge de manœuvre accrue dans la prise des décisions relatives au fonctionnement des ménages. Tout dépend donc finalement des conditions dans lesquelles l'économie des ménages s'inscrit dans le culturel et le social.

Références bibliographiques

- ANTOINE Philippe, NANITELAMIO Jeanne (1990) Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique, *Genus*, Vol XLVI n° 3-4, pp. 17-30.
- BADEN Sally, MILWARD Kirsty (1995) Gender and poverty, *Bridge Report*, n° 30, Brighton : Institute of Development Studies.
- BISILLIAT Jeanne (dir.) (1996) *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala.
- BUVINIC Mayra, GUPTA Geeta Rao (1997) Female-headed households and Female-maintained families : are they worth targeting to reduce poverty in developing countries ?, *Economic Development and Cultural Change*, vol. 45, n° 2, January, pp. 259-280.
- BUVINIC Mayra, GUPTA Geeta Rao (1994) *Targeting poor woman-headed households and woman-maintained families in developing countries : views on a policy dilemma*, ICRW/ Population Council program on female headship and poverty in developing countries.
- CAIRE Guy (1989) Analyse microéconomique du travail féminin : apports et apories, *Revue d'Economie Politique*, 99^e année, n° 3, pp. 446-465.
- CHANT Sylvia (1997) Women-headed households : poorest of the poor ? Perspectives from Mexico, Costa Rica and Philippines, *Institute of Development Studies (IDS)*, vol. 28, n° 3, July, pp. 26-48.
- CHARBIT Yves (2008) Transferts, retours et développement : données, concepts et problématiques, in Véronique Petit Éd. : *Les migrations internationales de retour dans la perspective des pays du sud*, pp. 44-75.
- CHIAPPORI Pierre-André (1992) Collective models of household behaviour : the sharing rule approach, *International Food Policy Research Institute*, World Bank, vol. 14, pp. 245-255.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine (1994) *Les Africaines, histoire de la femme en Afrique Noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Desjonquières.
- FAIST Thomas (2000) The crucial meso-level, in *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Oxford University Press, Oxford, pp. 187-217.
- FONSECA Claudia (1991) Spouses, siblings and sex-linked bonding : a look at kinship organisation in a Brazilian slum, JELIN E., ed., *Family, Household and gender relations in Latin America*, London : Kegan Paul International/Paris : Unesco, pp. 133-160.
- GARFINKEL Irwin, McLANAHAN Sara (1986) *Single mothers and their children : a new American dilemma*, Washington, Urban Institute Press.
- HAINARD François, VERSCHUUR Christine (2001) *Femmes dans les crises urbaines*, Paris, Karthala.
- KIMENYI Mwangi S., MBAKU John Mkum (1995) Female headship, feminization of poverty and welfare, *Southern Economic Journal*, 62, 1, July, pp. 44-52.
- KUMARI Ranjana (1989) *Women-headed households in rural India*, New Delhi : Radiant Publishers.
- LACHAUD Jean-Pierre (1998) *Pauvreté et Mauritanie : une approche multidimensionnelle*, Centre d'économie du développement (CED), Université Montesquieu - Bordeaux IV.
- LLOYD Cynthia B., BRANDON Anastasia J. (1993) Women's role in maintaining households : family welfare and sexual inequality in Ghana, *Population studies*, vol. 47, pp. 115-131.
- MARCOUX Alain (1997) *The feminization of poverty : facts, hypotheses and the art of advocacy*, FAO, Women and population division.
- MOGHADAM Valentine (1996) *The feminization of poverty : notes on a concept and trends*, report prepared for the United Nations Development Programme, Human Development Report, September.
- PAOLISSO Michael, GAMMAGE Sarah (1996) *Women's responses to environmental degradation : case studies from Latin America*, Washington DC : International Centre for Research on women.

- PEARCE Diana M. (1978) The feminisation of poverty : women, work and welfare, *Urban and Social Change Review*, February, pp. 28-36.
- PILON Marc, MAMA Mouhamadou, TICHIT Christine (1997) Les femmes chefs de ménage en Afrique : aperçu général et études de cas, in : PILON Marc, LOCOH Thérèse, VIGNIKIN Koukou E. et VIMARD Patrice (dir.), *Ménages et familles en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines*, Les études du CEPED, n° 15, Paris, CEPED, pp. 167-191.
- PILON Marc (1996) Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances, In BISILLIAT, Jeanne dir., *Femmes du Sud, chefs de familles*, Khartala, pp. 236-256.
- RAVALLION Martin (1996) Comparaisons de la pauvreté : concepts et méthodes. Banque mondiale, Document de travail LSMS.
- ROSENHOUSE Sandra (1989) Identifying the poor : is headship a useful concept ?, *Living Standard Measurement Study*, n° 58, 50 p., World Bank.
- STARK Oded (1991) *The Migration of labour*, Basil Blackwell, 406 p.
- TICHIT Christine (2002) *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*, Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre, 441 p.

Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage

Mababou KEBE et Yves CHARBIT

La pauvreté monétaire de 6594 ménages est analysée à partir de l'*Enquête sénégalaise auprès des ménages* de 2000-2001.

Les femmes chef de ménage souffrent de handicaps plus sérieux que les hommes : elles sont plus souvent urbaines, analphabètes, plus jeunes. Ce sont aussi des femmes âgées et veuves. Leur plus faible dotation en capital humain et une médiocre intégration au marché du travail se traduisent par des activités précaires et faiblement productives. En outre, la vulnérabilité des ménages dirigés par des femmes est attribuable à l'absence d'un conjoint actif, au fait que les membres secondaires du ménage sont eux-mêmes, pour une grande part, des personnes vulnérables (jeunes, vieux, femmes...) et enfin à des revenus plus précaires que dans les ménages masculins.

Cependant la mobilisation des réseaux sociaux et surtout la rente migratoire compensent ces handicaps, car les ménages féminins se caractérisent par une plus grande proportion de migrants internationaux, qui de plus travaillent dans les pays occidentaux, d'où sont envoyés les transferts monétaires les plus importantes et les plus réguliers.

Gender and Vulnerability among Senegalese Women Heads of Households

Mababou KEBE and Yves CHARBIT

The monetary poverty of 6594 households is analysed using data collected during the 2000-2001 *Enquête sénégalaise auprès des ménages*. Women heads of households suffer from more serious handicaps than men, being more often urban illiterate and young and when they are widowed, they are also older. As they benefit from a smaller amount of human capital and are poorly integrated into the labour market, their economic activities are precarious and poorly productive. Moreover, the higher vulnerability of their households is due to the lack an active spouse, to a larger proportion of vulnerable persons (more young and old-aged persons, more women), and last to more precarious incomes. However their capacity to mobilize their social networks and above all their migratory rent compensates these handicaps, since female-headed households send more migrants abroad, especially to Western countries from where remittances are larger and more stable.

Genero y vulnerabilidad en Senegal : mujeres cabeza de familia

Mababou KEBE y Yves CHARBIT

La pobreza monetaria de 6.594 hogares es analizada a partir de la *Encuesta senegalesa de hogares* de 2000-2001.

Las mujeres cabeza de familia sufren handicaps más serios que los hombres: son, más a menudo, urbanas, analfabetas y más jóvenes. Se trata también de mujeres ancianas y viudas. Su débil dotación en capital humano y su integración mediocre en el mercado laboral se traducen en

actividades precarias y poco productivas. La vulnerabilidad de los hogares dirigidos por mujeres se atribuye a la ausencia de un compañero activo, al hecho de que los miembros secundarios del hogar son en su mayoría personas vulnerables (jóvenes, ancianos, mujeres,...) y, por último, a ingresos más precarios que en los hogares con presencia masculina.

Sin embargo, la movilización de las redes sociales y sobre todo la renta migratoria compensan estos handicaps. Los hogares femeninos se caracterizan por una mayor proporción de emigrantes internacionales que, además, trabajan en países occidentales desde donde son enviadas las transferencias monetarias más importantes y regulares.

Revue LUSOTOPIE

Recherches politiques internationales sur les espaces issus de l'histoire et de la colonisation portugaises
Pesquisas políticas internacionais sobre os espaços oriundos da história e da colonização portuguesas
International Political Research on Spaces Stemming from Portuguese Colonization and History

Toile : <www.lusotopie.sciencespobordeaux.fr/> et <www.brill.nl/luso>

Vol. XIV (2), novembre 2007, 232 pages,

ISBN13: 978-90-04-15566-4

Articles en français, anglais ou portugais, résumés trilingues

Miscellanées : Gueorgui DERLUGUIAN, « The Worlds which the Portuguese, the Russians, and the Turks Created : Empires on Europe's Periphery » – Daniel FRANCISCO, « When adaptation eludes transformation: the loosing game of the Portuguese territories within the context of Europe »

Dossier

Lusomondialisation ?

L'économie politique du Brésil de Lula

eds Pierre Salama & Brigitte Lachartre

Brigitte LACHARTE & Pierre SALAMA, « Introduction » – Armando BOITO Jr, « Lula et l'ascension politique de la grande bourgeoisie intérieure brésilienne » – Éric SABOURIN, « Les débats sur la politique agricole du gouvernement Lula » – Joaquim Ramos SILVA, « Entre multilatéralisme et intégration régionale : la politique commerciale du gouvernement de Lula » – Paulo KLIASS & Pierre SALAMA, « La globalisation au Brésil : responsable ou bouc émissaire ? » – Graça DRUCK & Luiz FILGUEIRAS, « Política social, fôdi e ajuste fiscal : as duas faces do governo Lula » – Marcio POCHMANN, « Metamorfose da pobreza no Brasil » – Paulo KLIASS, « O impacto do segundo mandato de Lula e o plano de aceleração do crescimento »

Chroniques : Luandino VIEIRA & Juliana SANTIL, « Le Brésil de Luandino Vieira. Entretiens » – René PÉLISSIER, « Faits, fictions, fumées » – Les comptes rendus – Les notes de lecture

* * *

À paraître : mai 2008, vol. XV (1), « Indiens des cinq colonisations d'Afrique orientale. Mobilités et identités en diaspora de 1870 à nos jours » (eds Nicole Khouri & Joana Pereira Leite)

Abonnement ou commande au numéro, paiement sécurisé sur <www.brill.nl/luso>
ou par correspondance adressée à :

Brill Academic Publishers
Po Box 9000, 2300 PA Leiden, Pays-Bas

Langue et vulnérabilité des migrations chinoises actuelles

Estelle AUGUIN* et Florence LEVY**

Jusqu'à une période récente, l'immigration chinoise ne posait pas de problème à la société française qui l'observait comme discrète et économiquement bien intégrée. On la considère parfois comme une communauté¹ étrangère « idéale » car perçue comme calme et autorégulée, ne nécessitant que rarement l'intervention des autorités. Cependant, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, les choses ont changé. En particulier l'apparition des Chinois sur la scène publique lors des manifestations de sans-papiers en 1997, surtout dans le Troisième collectif des sans-papiers, a surpris et rendu visible une immigration illégale dont l'ampleur était jusqu'alors insoupçonnée. La société voit apparaître des signes de difficultés : les pouvoirs publics constatent, par exemple, une nette augmentation de la population chinoise dans les services sociaux (Caisse d'Allocations Familiales, hôpitaux, etc.) et la multiplication des interventions de la police suscite des préoccupations. Ce phénomène s'expliquerait principalement par une diminution des capacités d'intégration communautaire due à une importante augmentation du nombre de migrants et à la diversification de leurs origines. Les ressources internes à la communauté ne semblent plus suffisantes pour résoudre l'ensemble des problèmes de ses membres et de plus en plus de personnes se tournent vers l'extérieur, c'est-à-dire vers la société française.

* Doctorante, UMR CEPED (Paris Descartes-INED-IRD), 45 rue des Saints Pères 75006 Paris. estelle.auguin@paris5.sorbonne.fr

** Florence Lévy, doctorante en sociologie, Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine, EHESS - MAPS, Université de Neuchâtel, florence.levy@unine.ch

1 Il est important de garder à l'esprit toute l'ambiguïté de cette notion de « communauté ». Celle-ci est perçue par la société française comme un groupe relativement homogène et lié par des liens de solidarité et d'entraide forts. Or, les témoignages montrent que la plupart des migrants chinois ne perçoit pas les choses de cette manière et n'utilise pas ce terme, qui dès lors semble être une définition plaquée de l'extérieur. Cependant, nous emploierons ce terme par commodité pour décrire ce groupe social composé des ressortissants chinois installés en France tout en sachant qu'il est loin d'être homogène mais est au contraire traversé par de forts clivages, en particulier perceptibles par la langue.

Quels facteurs permettent d'expliquer l'augmentation de la vulnérabilité de la population chinoise ? L'hypothèse principale de cet article est de considérer, qu'étant donné l'importance attribuée à la maîtrise de la langue française dans le modèle d'intégration français, le facteur linguistique devient alors central pour comprendre la vulnérabilité des primo-arrivants chinois. En effet, la maîtrise de la langue française conditionne la sociabilité des migrants dans la société d'accueil et leur accès direct à cette dernière. Or, les migrants adultes d'origine chinoise rencontrent de grandes difficultés dans leur apprentissage et finissent souvent par y renoncer. En l'absence de compréhension linguistique, ils font appel à des médiateurs appartenant à la communauté chinoise qui servent d'intermédiaire entre les individus et la société française. Aussi, le sas communautaire devient un espace vital pour ces migrants qui vont y puiser tous les éléments pour assurer leur survie et leur installation dans le nouveau pays.

Notre propos est basé sur des recherches empiriques² qui portent sur deux³ populations chinoises vivant en France, en particulier dans la région parisienne⁴. La première, en provenance de la région méridionale de Wenzhou, est installée en France depuis plus d'un demi-siècle et possède un ancrage communautaire fort. Ce flux, composé de jeunes hommes et femmes ruraux, faiblement qualifiés et lourdement endettés, s'inscrit dans une chaîne migratoire familiale qui s'est amplifiée essentiellement depuis le milieu des années quatre-vingt. La seconde population arrivée depuis la fin des années quatre-vingt-dix des villes du Nord de la Chine, et du Dongbei (la région du Nord-Est), ne possède pas en France de réseau communautaire d'entraide. Ce groupe est essentiellement composé de citadins quadragénaires — majoritairement des femmes, souvent divorcées — ayant appartenu à une classe moyenne maintenant déclassée, et se démarque nettement du premier courant numériquement majoritaire. Ces deux populations, très différentes par les profils et les projets migratoires, ont pour point commun de se retrouver en France, au moins dans un premier temps, sans-papiers⁵ et avec une faible maîtrise des rudiments du français.

2 Les auteures mènent deux enquêtes de terrain dans le cadre de leur recherche de thèse commencée depuis 2003. Outre des entretiens semi-directifs, un long travail d'observation participante est entrepris à travers des activités associatives auprès d'un public d'adolescents et d'adultes chinois, telles que : soutien scolaire, accompagnement social, interprétariat, enseignement du français, travail social de rue, etc.

3 Nous excluons ici les *boat-people* réfugiés d'Asie du Sud-est à la fin des années 70 et souvent qualifiés hâtivement, en France, de « Chinois ». Ne bénéficiant pas des mêmes conditions de départ et d'arrivée que les migrants directement originaires de République Populaire de Chine, ils n'ont pas rencontré les mêmes difficultés d'intégration et il est difficile de comparer leurs parcours. Nous n'étudierons pas non plus le cas des migrants originaires de RPC, venus de manière légale (étudiants, personnes très qualifiées, réfugiés politiques etc.). On constate que ces distinctions sont reprises par les acteurs et que ces différentes populations se mélangent peu à l'exception du cadre professionnel.

4 88 % des 300 000 migrants légaux d'origine chinoise vivant en France habitent Paris et la petite couronne (Cattelain, 2002) et tout nous laisse penser que les sans-papiers se concentrent aussi essentiellement dans la région parisienne. Cependant, nous ne disposons par définition que de peu d'informations quantitatives fiables à leur sujet.

5 Étant donné la quasi impossibilité pour les personnes originaires de la région de Wenzhou d'obtenir un visa d'entrée pour la France, elles se tournent principalement vers des passeurs et

DE L'IMPORTANCE DE LA LANGUE DANS LE MODÈLE D'INTÉGRATION RÉPUBLICAIN...

À la fin du xx^e siècle, pratiquement tous les pays européens sont pourvus d'une langue nationale. Depuis, plus d'un siècle, préside l'équation une langue = une nation (Thiesse, 1999 : 67). Cette idée est apparue indispensable voire constitutive du projet politique de la France dès la Révolution. Aujourd'hui, cela a des implications importantes pour l'accueil des migrants.

La langue française et la nation

La langue française, un facteur d'unité politique

L'une des fonctions principales d'une langue nationale est « d'incarner la nation », « quelle que soit leur origine géographique et sociale, tous ces membres doivent la comprendre et l'utiliser » (Thiesse, 1999 : 70-71). Si cela est vrai dans la majorité des nations modernes, cette importance linguistique a en France une portée politique. Avec la Révolution française, la diversité linguistique du territoire est perçue comme une menace pour l'unité politique, c'est-à-dire idéologique (Weber, 1983 : 114). « L'idéal de la Révolution visait à l'uniformité et à la suppression des particularismes » dans le but d'unifier un peuple autour d'un projet politique, d'où l'importance que chacun des enfants connaisse le langage de la République, « le langage de la Déclaration des Droits » (Weber, 1983 : 115). Et si cette politique fut un échec dans le courant du XIX^e — il faut attendre le début du XX^e siècle pour que la majorité de la population connaisse le français —, le principe de l'unité linguistique est posée : « l'usage de la langue de la nation [devient alors] un devoir » (Thiesse, 1999 : 70).

Or, « la nation française est fortement marquée par la dimension politique » et la Révolution comme « mythe fondateur » (Schnapper, 1991 : 41). Dans cette idée de la nation « qu'on peut appeler "contractuelle" », « les responsables ont pour ambition de renforcer l'homogénéité culturelle qui contribue à fonder et à entretenir la dimension communautaire de la nation » (Schnapper, 1991 : 107). Aussi, le français comme langue commune est-il aujourd'hui un fait acquis. Le consensus national est sur ce point pratiquement total ; il suffit pour cela de lire la première phrase de l'article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958 de la V^e République qui précise que « La langue de la République est le français. ».

entrent puis séjournent de façon illégale sur le territoire français. Ils espèrent, à l'instar de leurs prédécesseurs, obtenir au bout de quelques années de séjour en France une régularisation de leur statut. Les *Dongbei* entrent sur le territoire avec des visas commerciaux de courte durée et restent après l'expiration de leur visa.

La langue française, un facteur d'intégration

Contrairement à ses voisins européens, la France n'a jamais été une terre d'émigration, mais, au contraire, a connu un déclin démographique dès le XIX^e siècle, faisant d'elle un territoire d'immigration. Toutefois, « la méconnaissance systématique de l'immigration et des mécanismes d'intégration a été [...] l'un des moyens permettant d'entretenir l'unité nationale. » (Schnapper, 1991 : 13). Étant donné le projet politique de la France, qui fonde son idée de la nation sur la volonté des citoyens, le terme d'ethnie a toujours été refusé pour prôner *a contrario* une homogénéité culturelle. Si aujourd'hui la France comme pays d'immigration est une idée acceptée, les différentes origines des migrants sont rarement prises en compte afin de privilégier le maintien de l'homogénéité comme objectif. Cela conduit à traiter tous les migrants qui souhaitent s'installer sur son sol comme des individus qui adhèrent au projet républicain sans se préoccuper de leur origine ethnique. Cette homogénéité passe par l'usage d'une langue commune.

Longtemps cette injonction d'intégration ne passait pas par une action concrète des pouvoirs publics qui s'en remettait aux démarches individuelles des migrants. En 2003, le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) est mis en œuvre dans quelques départements pilotes, puis généralisé à l'ensemble du territoire en 2005. Il est depuis systématiquement proposé à tout nouvel arrivant régulier ou lors de la régularisation de personnes clandestines. L'accent est mis sur les droits et les obligations réciproques des deux parties, que ce soit de l'État français ou du nouvel arrivant. Dans son préambule, il est indiqué que « choisir de vivre en France, c'est avoir la volonté de s'intégrer à la société française. » Cette injonction est complétée de cinq éléments mis en exergue pour présenter la France et définir son projet politique comme étant 1) une démocratie, 2) un pays de droits, 3) un pays laïque, 4) un pays d'égalité. Enfin, le cinquième point affirme que « la connaissance du français est le premier atout de l'intégration. » Si le migrant accepte de signer ce contrat, il s'engage notamment à apprendre le français. Des cours de langue lui sont gracieusement offerts ; l'assiduité à ces cours est contrôlée et à défaut considérée comme un manquement aux obligations du contrat⁶.

Les administrations françaises ne distinguent pas les migrants selon leurs origines et semblent considérer que s'adapter à leurs spécificités relèverait d'un traitement de faveur qui serait incompatible avec le principe d'égalité. Cela conduit les administrations françaises à traiter les migrants chinois de la même manière que ceux d'origine européenne ou provenant de régions francophones et/ou anciennement colonisées. Ces derniers sont, au-delà de la connaissance de la langue, plus familiarisés avec le système institutionnel français. La majorité des Chinois paraissent, quant à eux, mal armés dans cet échange et leur faible maîtrise de la langue française et des modes de fonctionnement du système sont à l'origine de nombreux malentendus avec les pouvoirs publics.

6 Cette première initiative des pouvoirs publics de définition du projet politique du pays s'inscrit aussi dans un contexte idéologique de contrôle des migrants.

La difficulté linguistique des Chinois face au modèle d'intégration

Aucun repère linguistique

Les migrants chinois qui, pour la plupart d'entre eux, sont pourtant « alphabétisés » dans leur langue et, dans le cas des *Wenzhou*, sont habitués à jongler entre leur dialecte et le mandarin⁷, éprouvent de grandes difficultés à apprendre le français. Deux raisons peuvent expliquer ce fait.

Les deux langues appartiennent à des systèmes linguistiques fondamentalement différents par leur phonétique, leur syntaxe et leur écriture, ce qui rend l'apprentissage du français extrêmement difficile. Les migrants chinois habitués à distinguer les phonèmes vocaliques déclinés selon quatre tons, peinent *a contrario* à distinguer les sons du français et à les prononcer. La logique de la construction des deux langues est profondément différente. Habitués à une construction qui fait sens avec des caractères, des idéo-phonogrammes⁸, les migrants ont du mal à comprendre la logique « abstraite » et phonétique de l'alphabet qui leur est profondément étrangère. D'autre part, la structure grammaticale du chinois est relativement simple ; les caractères, toujours invariables, s'agencent de manière flexible et ne se déclinent jamais. Par conséquent, la rationalité compliquée du système grammatical français qui fonctionne sur des déclinaisons sans cesse changeantes leur est difficilement assimilable : les conjugaisons, inexistantes en chinois, sont une étape souvent difficile dans l'apprentissage ; la notion de temps ne s'exprime pas de la même manière en chinois et ne recouvre pas les catégories des temps du français. Ainsi en France, les malentendus sont extrêmement nombreux du fait d'un emploi erroné de la conjugaison ou de l'expression du temps.

La majorité de ces primo-arrivants chinois n'a jamais appris le français avant le départ. Contrairement à d'autres migrants originaires de pays appartenant à la sphère francophone, ils n'ont jamais eu l'occasion en Chine de se familiariser avec cette langue, ni avec aucune autre langue européenne. Si de nos jours, l'anglais est enseigné à l'école primaire et au collège, le niveau de l'enseignement est souvent extrêmement faible et la plupart des Chinois présents en France ont été scolarisés avant cette réforme. Cette méconnaissance totale des langues européennes est un handicap particulier. Si aujourd'hui l'alphabet latin est enseigné aux enfants chinois à travers notamment le *pinyin*, c'est-à-dire la transcription phonétique en lettres latines des caractères chinois, nombreux sont les migrants chinois qui maîtrisent mal l'alphabet, voire qui ne le connaissent pas du tout, puisqu'aucun usage n'en est fait en dehors du milieu scolaire ou de l'usage de la micro-informatique. Dès lors, une fois en France,

7 Rappelons que leur langue maternelle est un dialecte régional plus ou moins proche du mandarin, seule langue officielle reconnue depuis 1949, et qu'ils ne l'apprennent souvent qu'à l'école. Voir Saillard et Boutet, 2001.

8 Claire Saillard et Josiane Boutet rappellent que « une des particularités du chinois en fait un moyen de communication unique : l'écriture chinoise n'encode pas des sons, mais des concepts. » (2001 : 12)

déchiffrer toute information en Français devient une épreuve. Les actions quotidiennes comme celles de se repérer dans une rue ou sur un plan de métro sont délicates et s'aventurer à l'extérieur de son quartier représente un souci supplémentaire que certains migrants préfèrent éviter⁹.

Les difficultés d'apprentissage de la langue française sont donc importantes. Après quelques années en France, ceux qui ont eu l'occasion de côtoyer des Français ou d'autres étrangers ont réussi à acquérir des rudiments de la langue française. Il s'agit le plus souvent de mots répétés avec une prononciation approximative et dont le sens est incertain mais suffisant pour la plupart des interactions quotidiennes. Les femmes de ménage apprennent par exemple le vocabulaire lié à la maison et au nettoyage, tandis que les commerçants finissent par savoir compter et négocier en français. Mais leur niveau reste trop limité pour garantir une compréhension fiable notamment lors de contacts avec les administrations françaises.

Un apprentissage long et parfois impossible

Cependant, la majorité des migrants rencontrés souhaitent apprendre le français. La demande semble très forte comme en témoigne l'accroissement du nombre d'écoles de langue payantes qui ont ouvert leurs portes depuis la fin des années 1990. L'offre est pléthorique et en grande partie communautaire : les écoles sont ouvertes par des Chinois, pour des Chinois, avec des enseignants chinois. Il semble que les migrants se sentent rassurés par la présence d'enseignants sinophones capables de leur donner des explications dans leur langue maternelle. Les cours s'adressent à la fois aux adultes et aux enfants¹⁰. L'inscription est payante mais abordable, en moyenne légèrement supérieure à un euro de l'heure.

Les stratégies d'apprentissage des migrants se différencient selon les sexes, l'âge, l'origine géographique ainsi que les projets migratoires. Certaines personnes s'inscrivent dès les premiers jours de leur arrivée en France, en particulier les migrants du Nord. « *Si tu es en France, alors tu dois apprendre le français.* » D'autres, comme beaucoup de *Wenzhou*, se consacrent d'abord au remboursement de leur dette, puis une fois allégés de ce poids, se dirigent vers les écoles. On remarque que les jeunes adultes *wenzhou* sont très nombreux. Quant aux migrants du Nord, les écoles sont plus fréquentées par les femmes dont le projet migratoire a évolué et qui souhaitent dès lors s'établir en France par le biais du mariage, que par des hommes majoritairement non divorcés au pays, qui souhaitent à moyen terme retourner vivre en Chine et investissent moins dans l'apprentissage de la langue.

9 Voir l'article « Adresse : septième arrêt du bus 393, deuxième rue à droite », dans *Courrier International* numéro spécial : Destins d'émigrés, n° 814, juin 2006 : 41. Bien entendu ces stratégies ne sont pas spécifiques de ce groupe mais également mises en œuvre par d'autres populations, notamment les personnes non alphabétisées.

10 Les enfants sont scolarisés dans une école française. Toutefois, durant la première année de scolarisation, beaucoup suivent des cours de français supplémentaires dans des écoles communautaires le soir après l'école, les mercredi et samedi après-midi ainsi que durant les vacances scolaires. De fait, l'emploi du temps en Chine est chargé et beaucoup de Chinois considèrent que les enfants ne travaillent pas assez à l'école française.

Trois facteurs sociaux permettent d'expliquer les difficultés d'apprentissage. D'une part, le niveau d'éducation scolaire est relativement bas chez les *Wenzhou*, qui ont pour le plus grand nombre arrêtés les études après l'école primaire ou le collège. Il y aurait 20 % d'analphabètes dans cette population (Pina-Guerassimoff, 2002). Leur capacité à fournir un travail intellectuel exigeant un effort d'abstraction est de ce fait peu entraînée. Quant aux personnes originaires du Nord de la Chine, elles évoquent le facteur de l'âge pour expliquer les difficultés rencontrées ; à plus de 40 ans, elles ont du mal à assimiler un cadre linguistique et de pensée si différent de celui qu'elles ont connu jusque-là. Enfin, pour les deux groupes, les conditions de vie et les projets migratoires influent fortement sur le processus d'apprentissage. Les migrants ont du mal à arbitrer entre des contraintes de temps contradictoires : consacrer leur temps à travailler pour rembourser leur dette et économiser de l'argent, ou au contraire investir dans un processus long d'apprentissage linguistique. Beaucoup suivent leur formation après une journée de labeur et arrivent à l'école exténués. S'ils parviennent à assister régulièrement aux cours, ils ont en revanche du mal à trouver le temps pour réviser et intégrer au fur et à mesure les connaissances. De nombreuses personnes apprennent le français par intermittence, profitant d'une période d'inactivité pour s'inscrire et interrompant leurs sessions dès qu'elles retrouvent un emploi. De plus, les conditions de logement, en dortoirs collectifs et surpeuplés, n'offrent pas non plus un cadre d'apprentissage optimum.

Beaucoup de migrants rencontrés, convaincus d'une difficulté excessive du français répètent : « *le français, c'est trop difficile ; je n'arrive pas à l'apprendre* ». Nous avons pu constater dans les différentes écoles où nous avons donné des cours, que la proportion de personnes ayant acquis les bases du français ou même un niveau suffisant pour communiquer sans obstacle, reste peu importante. Nombreux sont les abandons sans avoir assimilé les connaissances élémentaires. Ces personnes vont par la suite se contenter d'une communication minimale avec la population française et souvent mettre en place plus ou moins inconsciemment des stratégies d'évitement.

Un autre facteur semble avoir une influence décisive : la présence de nombreux compatriotes. On peut se demander si la communauté chinoise, en offrant par sa taille une alternative viable de sociabilité, ne permet pas aux migrants de contourner la difficulté linguistique. Face à un modèle d'intégration à la nation française qui se focalise sur la connaissance de la langue française, les migrants qui ont des difficultés inhérentes à leurs parcours socio-culturels et linguistiques, sont fragilisés dans la société d'accueil et cherchent des solutions pour pallier cette vulnérabilité.

... À LA VULNÉRABILITÉ DE LA POPULATION CHINOISE

Le repli communautaire : une réponse aux difficultés linguistiques

Le sas communautaire

Le problème de la langue peut être en effet contourné par l'installation dans un espace communautaire. Les migrants chinois — comme d'autres — ont su tirer parti d'un certain désintérêt de la société d'accueil et de l'écart linguistique entre le français

et leur langue d'origine pour organiser librement un espace de vie. Ils ont mis en place, en exploitant cette zone grise délimitée par la langue, une vie intra-communautaire quasi exclusivement chinoise et relativement indépendante de la société française voire parfois de ses lois. Les nombreuses petites annonces d'offres d'emploi ou de services – tels que la traduction, la vente de cigarette, la location de lits en dortoirs ou les publicités pour des passeurs — en caractères chinois affichées dans les rues parisiennes des quartiers à forte population chinoise, illustrent bien ce phénomène.

Cet espace de vie offre une solution à l'urgence dans laquelle se trouvent les nouveaux migrants, urgence qui est peu compatible avec la temporalité longue de l'administration française ou même le temps de l'apprentissage de la langue. Dès leur arrivée, ils sont soumis à d'importantes pressions financières qui vont dicter leurs priorités. Le poids du remboursement de la dette contractée pour le voyage illégal (entre 18 000 et 27 000 euros) pèse sur les migrants en provenance du Sud de la Chine. Il leur faut entre 3 et 10 ans de travail journalier pour y parvenir. Pour les personnes du Nord, le coût du voyage est moins élevé et a parfois été déjà payé avec leurs propres économies. Leur projet¹¹ n'est pas, au démarrage, de s'installer en France mais de gagner de l'argent pour revenir en Chine au bout de deux ou trois ans. Tous sont donc pressés à leur arrivée de trouver un logement pour pouvoir se consacrer à l'objectif de la migration : travailler et économiser au plus vite. Ce but est rarement perdu de vue, même si ses modalités vont progressivement se modifier. Les migrants savent que pour le réaliser, ils peuvent s'installer dans un « à côté » de la société française et se passer de l'apprentissage du français, du moins à court terme.

De fait, alors que l'accès à la société française est difficile, la communauté chinoise offre aux nouveaux arrivants des solutions à la majeure partie de leurs besoins urgents. C'est auprès de leurs compatriotes qu'ils vont pouvoir se procurer très rapidement un logement, souvent en dortoir. Ce lieu en fournissant un premier réseau de sociabilité jouera un rôle central dans l'obtention d'informations pratiques pour vivre en France et en particulier dans la recherche d'un emploi. Le travail se trouve le plus souvent par réseau, sur présentation (parfois payante) ou par l'intermédiaire d'annonces collées dans les rues ou publiées dans les journaux. Le marché de l'emploi est quasi exclusivement communautaire : à destination d'employés chinois et pour le compte de patrons d'origine chinoise. Les sphères professionnelles et commerciales sont d'ailleurs l'occasion d'un rare croisement entre Chinois d'outre mer, *Wenzhou* et personnes du Nord. Ce n'est que dans un deuxième temps que les migrants se dirigent vers des patrons appartenant à d'autres sphères communautaires comme les personnes d'origine turques ou de la communauté juive de Paris. À noter que la sortie de l'emploi ethnique marque une certaine mobilité professionnelle et salariale dont les migrants tirent fierté.

11 Ce projet évolue rapidement, en particulier pour les femmes divorcées, qui souhaitent finalement s'établir en France et voient dans leur séjour l'occasion de refaire leur vie et de se (re) marier avec des hommes français.

L'absence de permis de séjour se cumule au handicap linguistique et constitue une double barrière qui limite l'accès direct des migrants à la société française. En effet, l'insécurité liée à l'absence de statut légal imprègne leur vie quotidienne. Comme pour d'autres migrants, la précarité de la clandestinité conduit à la méfiance et au repli sur les semblables. Les conseils de ne pas sortir (pour éviter les contrôles policiers) et de fréquenter le moins possible des Français (dont on ne connaît pas les intentions) ne sont pas rares. Ne parlant pas le français, les contacts sont limités aux locuteurs sinophones. Enfin, le manque de capitaux culturels tels que la connaissance des modalités de socialisation en France ou tout simplement de réseaux sociaux contribue également à limiter les opportunités d'échanges et à circonscrire la vie quotidienne dans des limites « ethniques ».

La non-reconnaissance des communautés

Ainsi si la présence d'une communauté sinophone est un atout permettant de contourner en partie les difficultés liées à la langue, *a contrario* vis-à-vis de la société française cela s'avère plutôt être un handicap. Les migrants sont confrontés à un nouveau problème : la non-reconnaissance des communautés par la République française.

En ce sens, la conception française de la nation inventée lors de la Révolution est une « conception rousseauiste d'une démocratie unitaire, hostile au pluralisme » (Schnapper, 2000 : 44). À l'opposé de la conception anglaise de la citoyenneté où l'on « est citoyen par l'appartenance à une communauté particulière. » (Schnapper, 2000 : 42), le projet politique français est l'homogénéité d'un peuple uni autour d'idéaux républicains et de valeurs universelles. Ces traditions continuent d'engendrer des pratiques différentes dans les politiques d'intégration des populations immigrées qui sont menées en Grande-Bretagne et en France. « Dans le premier cas, on accepte qu'existent des formes de communautés socialement — mais non juridiquement — reconnues, dont les intérêts sont spécifiques et dont les représentants négocient avec les pouvoirs publics pour obtenir des droits particuliers. Dans le second, on continue à s'efforcer d'intégrer les populations d'origine étrangère par la citoyenneté individuelle, en refusant de reconnaître l'existence de communautés particulières dans l'espace public. » (Schnapper, 2000 : 50).

Cette absence de reconnaissance sociale de la communauté chinoise par les pouvoirs publics français accentue la marginalisation des individus qui ne peuvent pas avoir un accès direct à la société française. Paradoxalement cela tend à renforcer la dépendance des plus démunis vis-à-vis de cette communauté.

Quand la communauté rend vulnérable

Au-delà de la non-reconnaissance de la communauté par la société d'accueil, le repli sur les semblables a un coût : la dépendance à la communauté. Cette vie exclusivement intra-communautaire renforce la vulnérabilité de la population. Tout d'abord, la vie quotidienne se limite aux offres proposées par la communauté. Dans ce

contexte de manque d'alternative, certains patrons, logeurs ou interprètes, profitent et exploitent la pénurie de ressource de leurs compatriotes¹².

Le marché de l'emploi ethnique se caractérise par une grande précarité. Les opportunités sont limitées et les conditions de travail et de salaires sont inférieures à ce qui est pratiqué en France tant au niveau de l'emploi légal qu'informel. Il semble qu'il y ait une entente tacite entre employeurs et employés pour laisser de côté les normes et protections françaises et se référer plutôt à des pratiques inspirées de la Chine. Les salaires sont extrêmement bas et sans lien avec le nombre d'heures travaillées. Dans la confection, il n'est pas rare de voir des employés, payés à la pièce, travaillant 12 à 15 heures par jour dans des ateliers clandestins installés dans des locaux non aérés ou des caves, pour un salaire moyen de 800 € par mois. Les nourrices à domicile dénoncent des temps de travail particulièrement long et même extensibles car elles peuvent être sollicitées de 7 heures du matin à plus de minuit, sept jours sur sept, contre une rémunération mensuelle de 600 à 900 euros.

Nous avons pu constater lors de nos terrains que le logement subit également ce déclassé communautaire. Les conditions d'hébergement sont sommaires et pour le plus grand nombre en dortoirs surpeuplés et aménagés de manière rudimentaire. Il n'est pas rare de trouver 8 personnes dans une chambre de 12 m², chaque couchette de lit superposé étant facturée autour de 110 euros par mois. On construit des lits superposés doubles pour les couples. Les chambres sont souvent mixtes et l'intimité n'est préservée que par de minces rideaux. Les gens font la queue pour avoir accès aux toilettes et à la cuisine et certains logeurs veillent à une consommation très réduite d'eau et d'électricité. Beaucoup de migrants se plaignent des appartements insalubres, humides et non chauffés en hiver et les mettent en relation avec la dégradation de leur état de santé.

L'accès à l'information est extrêmement limité. Elle provient généralement des pairs et reste peu fournie et parcellaire. C'est un terrain idéal pour la propagation de rumeurs, comme par exemple autour des jours de rafles policières ou des conditions de régularisation. De fait, l'information en provenance de la société française est souvent invérifiable et passe nécessairement par le biais d'intermédiaires : ceux qui parlent le français, qui jouissent d'un statut privilégié mais ne sont pas toujours fiables et/ou honnêtes. Dans le meilleur des cas, les informations sont de première main et proviennent de membres de la famille ou d'amis parlant le français, cependant aucun élément ne garantit leur réel niveau de compréhension de l'information ni du mode de fonctionnement de la société et des administrations françaises. Ces difficultés d'accès à l'information ne facilitent pas les échanges et la compréhension du pays d'accueil et de son mode de fonctionnement. La majorité des migrants ignore les us et coutumes, les institutions et les lois françaises. Ils ont tendance lors des interactions avec la société d'accueil à reproduire des manières de faire proprement chinoises. Or, si celles-ci ont fait leurs preuves en Chine, elles sont en revanche peu efficaces en France et attirent parfois le ressentiment des Français. C'est par exemple le cas lorsque les migrants qui ne sont pas habitués à la gratuité de l'aide humanitaire ou sociale, proposent de l'argent aux bénévoles d'associations ou aux assistantes sociales.

12 Sur les conditions d'exploitation extrême voir Gao et Poisson, 2005.

Enfin, contrairement à l'impression qu'en a la société d'accueil, la communauté chinoise n'est pas une entité homogène unie fortement par des relations de solidarité et d'entraide. Au contraire, des clivages s'installent en son sein selon les origines régionales des individus. Plusieurs facteurs expliquent cette diminution des capacités intégratrices de la communauté face à l'augmentation importante du nombre de migrants et de la diversification de leur provenance. La conjugaison de la crise économique et de la lutte contre l'immigration clandestine et le travail informel ont conduit à une raréfaction des emplois et à une précarisation généralisée des situations. Dans ce contexte, la concurrence en interne a mis à mal les différentes solidarités. On constate l'existence d'une fracture intra-communautaire sur des bases géo-dialectales. En effet, les personnes en provenance du Nord, arrivées récemment, ne sont pas insérées dans les réseaux d'entraide tissés depuis des décennies par les *Wenzhou*, beaucoup plus nombreux et mieux établis en France. L'exclusion se structure autour du dialecte, premier élément d'identification des personnes. Les *Wenzhou*, dont la langue est incompréhensible aux autres Chinois, l'utilisent comme instrument de distinction et d'exclusion. Cette ségrégation se combine à une domination hiérarchique : les *Wenzhou* sont en position d'employer les gens du Nord. Les inimitiés sont très vives, « *acides* » : « *ils ne nous considèrent pas comme des êtres humains* ». Cependant, même au sein de groupes géo-dialectaux structurés, comme pour les *Wenzhou*, les témoignages laissent penser que les cercles d'entraide se resserrent sur la famille ou les très proches. Les récits d'exploitation entre membres d'une même famille ne sont pas rares, tel celui d'une tante ayant insisté pour faire venir sa nièce en France, la faisant ensuite travailler dans son atelier dans des conditions proches de l'esclavage pour rembourser la dette puis, lorsque celle-ci s'échappe, la remplaçant par une sœur. Ces phénomènes sont encore l'objet d'une relative tolérance de la part des *Wenzhou* qui s'accordent tout en les déplorant, à expliquer ces situations par « *la dureté de la vie en France* ».

On le voit, le sas communautaire qui représente au moins dans les premiers temps de l'installation en France une ressource exceptionnelle, peut devenir à moyen terme un milieu enfermant et précarisant. Certains migrants cherchent alors à se tourner vers la société française.

Les réponses à la vulnérabilité

De part et d'autre les acteurs font le constat du problème de communication et s'organisent. En dehors de l'apprentissage de la langue par les migrants eux-mêmes, engouement dont nous avons vu les limites, plusieurs types de réponse existent.

Les réponses de la société française

Du côté français, la surprise de découvrir un public non francophone et la gêne peuvent même faire place à l'exaspération. Nous avons pu être témoins, lors d'accompagnements et de traductions, de l'incompréhension de certains acteurs sociaux (assistantes sociales, instituteurs ou médecins) qui s'interrogent régulièrement sur l'opportunité pour les migrants de rester vivre en France étant donné que leur incapacité à communiquer s'ajoute à leurs difficultés économiques et sociales.

En réponse à cette barrière linguistique, des organismes proposent des services de traduction payants aux administrations françaises. Qu'il s'agisse de la police et de la justice qui sont tenues par la loi d'assurer une traduction pour garantir la compréhension de leurs actes, ou des médecins qui ne peuvent se contenter d'approximation pour établir leur diagnostic, tous ont régulièrement recours à des services d'interprétariat. Le rectorat de Paris, confronté à l'arrivée de nombreux enfants venus par le biais du regroupement familial a lui aussi mis en place, outre les classes d'initiation pour non francophones (CLIN), un programme d'adaptation au public sinophone. Cependant, rien n'est prévu au niveau institutionnel pour les jeunes de plus de 16 ans. Dans la plupart des cas, la partie française considère que c'est aux individus de fournir cet effort et de s'organiser pour se faire accompagner par des traducteurs.

La réponse communautaire : le recours à la traduction

La plupart des migrants qui en ont la possibilité ou les moyens financiers, ont recours à des traducteurs lors de leurs démarches administratives ou de leurs rencontres avec des Français. Le plus souvent, ils préfèrent se tourner vers des amis ou des connaissances qui sont clairement rémunérés ou richement remerciés par des cadeaux ou des invitations au restaurant. Il s'agit généralement de membres de la communauté installés depuis longtemps en France ou de personnes ayant suivi des formations linguistiques, dont le niveau de compréhension n'est pas forcément excellent même s'ils jouissent, parmi leurs compatriotes, d'une solide réputation linguistique. Les agences de traduction, beaucoup plus chères, sont réservées aux démarches délicates telles que les entretiens en préfecture.

Les personnes entièrement démunies de soutien en France, souvent originaires du Nord, se présentent dans les administrations françaises sans traducteurs ou s'en remettent aux services payants de traducteurs ou de cabinets juridiques chinois. Ces derniers n'hésitent pas à tirer profit de la dépendance et de la crédulité des gens en facturant abusivement toute sorte de démarches. En effet, de nombreux moments de la vie quotidienne sont conditionnés par le degré de maîtrise du français, que cela soit avec des acteurs privés comme par exemple lors de la recherche d'un travail ou d'un logement, ou avec des services publics ou commerciaux, tels que l'école, la poste, les banques, les hôpitaux, les services sociaux. Voici des exemples de tarifs pratiqués : 10 euros pour la lecture-traduction d'une lettre, 30 pour la rédaction d'une réponse, entre 30 et 100 euros pour un accompagnement, 200 euros pour l'ouverture d'un compte en banque, une centaine d'euros pour la recommandation pour un emploi, un mois de « loyer » pour la présentation d'un logement ou d'un lit, 200 euros pour un certificat d'hébergement ou d'une adresse (nécessaire aux démarches auprès de l'OFPRA¹³) et de 1 000 à 3 000 euros pour la présentation d'un homme français avec mariage à la clé. Obtenir une régularisation du statut de séjour est le service le plus cher.

13 Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.

L'investissement dans les enfants

Étant donné les difficultés d'apprentissage de la langue par les adultes, les parents misent sur les facilités linguistiques de leurs enfants, comme on a pu le voir dans les familles migrantes d'Afrique du Nord dans les années 1960 par exemple. En France, tous les enfants de moins de 16 ans, quelle que soit leur situation administrative de séjour ou celle de leurs parents, sont scolarisés gratuitement. L'Éducation Nationale prévoit un accueil spécifique des enfants migrants non-francophones de plus de six ans : ils sont scolarisés l'année de leur arrivée dans des classes pour non-francophones où ils apprennent le français de façon intensive, puis sont progressivement insérés dans des classes et cursus normaux.

La conception française de l'école comme moyen d'acquérir des connaissances générales nécessaires pour choisir un métier et élargir les opportunités des individus est parfois peu comprise par certaines familles chinoises Wenzhou¹⁴. Certains parents considèrent les enfants comme des acteurs du projet familial et ont parfois tendance à ne voir en l'école qu'un des moyens pour atteindre, par le biais de l'enfant, l'objectif d'enrichissement à moyen terme. Ainsi, l'enfant devient celui qui dans la famille apprend le français et peut servir d'intermédiaire avec la société d'accueil. Dès lors, il arrive que certains élèves soient déscolarisés dès qu'ils ont acquis une connaissance correcte de la langue, pour aider et travailler au commerce des parents. En deçà de ces cas extrêmes, beaucoup de professeurs signalent le manque de disponibilité pour les études des enfants. En effet, les jeunes adolescents primo-arrivant sont fréquemment sollicités ; certains travaillent en rentrant de l'école pour rembourser leur dette de passage, d'autres servent de traducteurs ou d'accompagnateurs lors des démarches administratives. Ils jouent ainsi un rôle crucial pour la famille et la communauté lors de demande de papiers à la préfecture, d'ouverture de compte en banque ou d'accompagnement à l'hôpital, et sont, malgré eux, investis d'un statut et de responsabilités parfois disproportionnés par rapport à leur âge¹⁵.

Par ailleurs, le regard porté par les parents sur la scolarisation des enfants a des implications évidentes sur la qualité et la durée de l'apprentissage. Lorsque les parents s'investissent peu dans la scolarité des enfants, les résultats scolaires s'en ressentent, comme le signalent les professeurs qui constatent de grandes difficultés d'apprentissage, voire des échecs. Malgré leurs facilités dues à leur âge et à la non-rupture de leur parcours de scolarisation, certains adolescents n'arrivent pas à maîtriser

14 Pour plus de détail sur ce sujet voir Auguin, 2005. Ces attitudes que l'on a pu observer dans d'autres migrations ouvrières, se distinguent de celles des familles migrantes d'Asie du Sud-est qui ont au contraire misé majoritairement sur l'insertion par l'école française. La dimension sociale apporte un éclairage sur ces différences.

15 De nombreuses études sur les enfants de migrants montrent que ce phénomène, comme celui de la participation des enfants au projet parental n'est en rien proprement chinois. Ceci est par exemple repris dans la communication non encore publiée de Christine Catarino et Laura Oso « Labour culture and Labour Commitment of Children of Immigrant Entrepreneurs in France and Spain » lors de la conférence Gender, Generation and the Family in International Migration. Florence, 14-16 juin 2007.

parfaitement la langue, ce qui ne leur permet pas d'envisager des projets d'avenir extérieurs à la socialisation proposée par leur communauté. Ils se destinent alors aux secteurs des trois couteaux (confection, restauration, maroquinerie) propres à l'économie ethnique, reprenant par là les projets migratoires et la vision de réussite de leurs parents¹⁶.

CONCLUSION : L'OBSTACLE LINGUISTIQUE, RÉVÉLATEUR D'UN HIATUS ENTRE DIFFÉRENTS PROJETS MIGRATOIRES ?

Les difficultés rencontrées par les Chinois pour apprendre le français deviennent en France un facteur majeur de vulnérabilité. « *En France, je suis devenue une aveugle sourde et muette ; nous sommes des handicapés.* » Ne pouvant accéder de façon individuelle à la société d'accueil, ils sont contraints de vivre dans un sas communautaire qui devient, pour certains, enfermant. Toutefois, l'obstacle linguistique met également en lumière une autre réalité de cette immigration dans la société française : il est le révélateur d'un hiatus entre le projet migratoire des migrants et le projet politique de la nation française.

On peut se demander, en effet, comment les migrants chinois perçoivent le projet d'intégration de la République française. Cette préoccupation semble leur être tout d'abord étrangère. D'après leurs discours, leur objectif dans la migration est clair et avant tout économique, en particulier pour les *Wenzhou*. La France n'est qu'un lieu parmi d'autres pays d'implantation de la diaspora chinoise où ce projet d'enrichissement est possible. Il ressort des entretiens qu'il ne s'agit moins d'un choix effectué en fonction de supposées « valeurs françaises » mais plutôt au regard de situations sociales spécifiquement chinoises. À l'instar d'autres migrants économiques ou réfugiés, les Chinois, qu'ils soient originaires du Nord ou du Sud de la Chine, n'ont pas eu vraiment le choix du pays de destination. Il s'agit d'un choix contraint qui est, pour les migrants du Nord sans attaches en France, pris plutôt par les passeurs ou selon des considérations budgétaires¹⁷. Les *Wenzhou*, quant à eux, se dirigent vers la France quand ils ont de la famille ou des amis qui peuvent les accueillir et les aider sur place.

Les témoignages laissent également penser que les migrants semblent moins préparés à l'aspect immigration, qu'à celui d'émigration. Le vocabulaire employé apporte, à cet égard, un éclairage sur la manière dont ils envisagent leur expérience migratoire. Le terme de « migration » *yimin*, est très peu utilisé, alors que les personnes se réfèrent à leur parcours sous le terme de *chuguo* « sortir du pays ». Ce mot met

16 Sortir du marché ethnique du travail n'est pas forcément considéré par les parents *Wenzhou* comme un critère de réussite. Ce point de vue des intéressés contraste fortement avec celui des pays d'accueil, qui ont par exemple lancé des projets visant notamment à diversifier les débouchés des populations chinoises en France, Allemagne et Italie (projet européen EQUAL). Voir à ce sujet S. Moreno, 2005.

17 Les entretiens montrent que la France est une destination de deuxième choix. Le prix du passage est un tiers moins élevé que celui vers les destinations plus prisées telles que les États-Unis ou le Canada.

l'emphase sur l'aspect de départ et de vie en expatriation loin du Pays plutôt que sur le parcours d'installation dans un autre pays. Il semble en effet que peu de migrants aient réellement réfléchi avant leur départ au fait qu'ils allaient vivre dans un pays où ils seraient alors en position d'étranger. La surprise de certaines personnes découvrant à leur arrivée qu'elles ne peuvent pas se faire comprendre par les Français faute de connaissance linguistique, met en lumière leur manque de préparation. Il semble que l'objectif économique ait primé sur les autres aspects de l'expérience de l'expatriation et rares sont ceux qui avaient envisagé leur projet migratoire comme une expérience de l'altérité, de découverte d'une autre culture. Une fois en France, les migrants sont soumis à des contraintes telles qu'ils n'ont plus la disponibilité suffisante pour faire évoluer leur compréhension de la société d'accueil. D'ailleurs, dans les discours, les Français sont désignés sous le terme d'étranger, *waiguoren*. Tout laisse à penser qu'ils sont donc loin d'envisager leur séjour sous l'angle de l'intégration, au sens où l'entend la société française.

Bien des éléments développés ici ne sont pas spécifiques de cette migration. Ils mettent en lumière le hiatus entre des individus qui viennent en France pour gagner de l'argent sans se préoccuper plus avant de la problématique d'intégration chère à la société d'accueil, et une société qui attend des immigrés une adhésion idéologique à ses valeurs et à son projet politique. Les difficultés d'apprentissage linguistique chez les Chinois d'un côté, et le discours volontariste d'intégration produit par la République française de l'autre, dévoilent le grand écart qui conduit à une incompréhension mutuelle et à une marginalisation grandissante de ces primo-arrivants en France.

Références bibliographiques

- AUGUIN Estelle (2005) « Le lien filial en migration : les Chinois du sud du Zhejiang », in *Hommes & Migrations* (1254), pp. 18-28.
- CATTELAINE Chloé (Éds) (2002) *Les modalités d'entrée des ressortissants chinois en France*, Paris, Direction de la Population et des Migrations, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Cohésion sociale (non publié).
- COSTA-LASCOUX Jacqueline (2006) « L'intégration « à la française » : une philosophie à l'épreuve des réalités », in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 22 (2), pp. 105-126.
- GAO Yun, POISSON Véronique (2005) *Le trafic et l'exploitation des immigrants chinois en France*, Genève, Bureau International du Travail.
- GAO Yun, LEVY Florence, POISSON Véronique (2006) « De la migration au travail, l'exploitation extrême des chinois-e-s à Paris », in *Travail, genre et sociétés* (16), pp. 53-74.
- MORENO Sabine (2005) « Le projet « Chinois d'Europe et intégration » », *Hommes & Migrations* (1254), pp. 58-73.
- PINA-GUERASSIMOFF Carine, GUERASSIMOFF Eric, WANG Nora (2002) *La circulation des nouveaux migrants économiques chinois en France et en Europe*, Paris, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, DRESS/MIRE, (non publié).
- SAILLARD Claire, BOUTET Josiane (2001) *Pratiques des langues chez les jeunes issus de l'immigration chinoise à Paris*, Délégation Générale à la Langue Française (non publié).
- SCHNAPPER Dominique (1991) *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 367 p.
- SCHNAPPER Dominique (2000) *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard, 320 p.
- THIESSE Anne-Marie (1999) *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 305 p.
- WEBER Eugen (1983) *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 844 p., [première édition originale : 1976].

Langue et vulnérabilité des migrations chinoises actuelles

Estelle AUGUIN et Florence LEVY

À partir de l'arrivée massive des migrants d'origine asiatique et chinoise au milieu des années soixante-dix jusqu'à une période récente, l'immigration chinoise pose peu de problème à la société française qui l'observe comme discrète et économiquement bien intégrée. Cependant, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, la société voit apparaître des signes de difficultés. Les ressources internes à la communauté ne semblent plus suffisantes pour résoudre l'ensemble des problèmes de ses membres et, de plus en plus de personnes se tournent vers la société française qui découvre une population vulnérable. L'hypothèse principale de cet article est de considérer, qu'étant donné l'importance attribuée à la maîtrise de la langue française dans le modèle d'intégration français, le facteur linguistique est central pour comprendre la vulnérabilité des Chinois en France. En effet, la maîtrise de la langue française conditionne la sociabilité des migrants dans la société d'accueil et leur accès direct à cette dernière. En analysant le projet politique de la République française en matière d'immigration et le projet migratoire des Chinois en France, l'article, fondé sur deux études de terrain, dévoile un hiatus entre les deux projets, qui fragilise cette population migrante.

Language and Vulnerability among Current Chinese Migrations

Estelle AUGUIN and Florence LEVY

From the massive arrivals of migrant of Asian and Chinese origins in the mid 1970's, Chinese immigration did not create until recently problems to the French society which regarded it as discrete and economically well-integrated. However from the end of the 1990's, some problems appear. The inner resources of the community do not seem sufficient to solve the problems encountered by their members and more and more migrants turn to the host society, which discovers that they constitute a vulnerable population. The main hypothesis of this paper states that because of the importance granted by the French model of integration to mastering French, language is a major factor of vulnerability, which commands their access to French society and the whole of their sociability process. The article, which is based on two field studies, shows that the gap between the French republican model of immigration and the projects of the Chinese immigrants is a source of fragility.

Lengua y vulnerabilidad de las migraciones chinas actuales

Estelle AUGUIN y Florence LEVY

Desde mediados de los años setenta llegan masivamente inmigrantes de origen asiático y chino a Francia, inmigración que ha generado pocos problemas a la sociedad francesa que la considera discreta y económicamente bien integrada. Sin embargo, desde finales de los años noventa, la sociedad asiste a la aparición de signos de dificultad. Los recursos internos de la comunidad ya no parecen suficientes para resolver el conjunto de problemas de sus miembros y, cada vez más personas, se vuelven hacia la sociedad francesa la cual descubre una población vulnerable. La hipótesis principal de este artículo es considerar que, dada la importancia atribuida al dominio de la lengua francesa en el modelo francés de integración, el factor lingüístico es central para comprender la vulnerabilidad de los chinos en Francia. En efecto, el dominio del francés condiciona la sociabilidad de los inmigrantes en la sociedad de acogida y su acceso directo a ésta. Analizando el proyecto político de la República francesa en materia de inmigración y el proyecto migratorio de los chinos en Francia, el artículo, fundado en dos estudios de terreno, desvela un hiato entre los dos proyectos que fragiliza a esta población inmigrante.

NOTE DE RECHERCHE

Crises humanitaires, santé des réfugiés et des déplacés : un cadre analytique

Danièle LALIBERTÉ*

Dans un contexte de crise humanitaire, la migration de refuge constitue une stratégie de survie pour certains segments de la population. De multiples phénomènes humains, climatiques et géophysiques, amènent alors des individus, des familles et même des communautés entières à effectuer une migration forcée. Il y a crise humanitaire quand les situations d'urgence déclenchées par des conflits armés, des inondations, des tremblements de terre, des éruptions volcaniques, des raz-de-marées et/ou des sécheresses désorganisent la vie de collectivités dans des proportions exceptionnelles, constituent une menace pour la vie d'un grand nombre de personnes¹ et nécessitent des mesures extraordinaires pour assurer la survie, les soins et la protection, parce que les mécanismes de soutien existants ne permettent pas d'y faire face.

Ce texte propose une réflexion théorique sur les enjeux de santé reliés aux migrations de refuge, fondée sur une revue d'études empiriques et d'observations effectuées dans le cadre d'interventions humanitaires en Afrique. Les principaux problèmes de santé associés aux crises humanitaires et la réponse déployée par le régime humanitaire sont présentés, pour ensuite proposer un cadre analytique tout en dégagant quelques pistes de réflexion pour des études empiriques visant à mesurer l'effet de la migration forcée sur l'état de santé.

CRISE HUMANITAIRE : SANTÉ, MORBIDITÉ ET MORTALITÉ

La santé des populations, plus particulièrement des migrants, est préoccupante dans un contexte de crise humanitaire. Si les catastrophes naturelles et humaines ont des conséquences souvent similaires sur la santé, par ailleurs les situations engendrées

* Chercheure associée au Centre interuniversitaire d'études démographiques. Département de Démographie. Université de Montréal. danielle.laliberte@umontreal.ca

¹ Selon les critères internationaux, une situation est qualifiée de crise humanitaire quand le taux brut de mortalité atteint un décès ou plus par jour pour 10 000 personnes, ou que le taux de mortalité infanto-juvénile quotidien dépasse 2 décès par 10 000.

par l'action humaine résultent parfois d'une volonté délibérée d'affaiblir une population et sont alors beaucoup plus dévastatrices (Lautze, Leaning, Raven-Roberts, Kent et Mazutana, 2004 : 2 139).

Certains problèmes de santé sont fréquemment observés lors des crises humanitaires : blessures, rougeole, maladies diarrhéiques (choléra, dysenterie...), infections respiratoires sévères, paludisme. Des épidémies telles que la méningite, la fièvre jaune, l'hépatite virale et la typhoïde se manifestent dans ces situations qui par ailleurs favorisent l'apparition de problèmes psychiatriques et psychosociaux. Dans certains camps de réfugiés, les maladies diarrhéiques constituent plus de 40 % des décès, dont plus de 80 % des cas concernent des enfants âgés de moins de deux ans (Connolly, Gayer, Ryan, Salama, Spiegel et Heymann, 2004 : 1974). La mauvaise qualité de l'eau, le manque d'hygiène et la surpopulation seraient en grande partie responsables de cette situation. Les conditions alimentaires renforcent l'effet de ces morbidités, alors que la malnutrition et les carences nutritionnelles sont fortement associées aux risques d'infection et corrélées avec la mortalité. Le dysfonctionnement des systèmes de santé, forcés d'interrompre les programmes de lutte contre la tuberculose, provoque la recrudescence soudaine de la maladie, également renforcée par la malnutrition, les mauvaises conditions d'hébergement, mais aussi par la densité et la mobilité de la population (Connolly, Gayer, Ryan, Salama, Spiegel et Heymann, 2004 : 1976). On a ainsi relevé une hausse de l'endémie tuberculeuse dans les deux plus grandes villes de Congo Brazzaville (Brazzaville et Pointe-Noire), dont la population s'est respectivement accrue de 30 % et de 50 % par les migrations rurales-urbaines de personnes déplacées durant la guerre de 1997 à 1999 (M'Boussa, Yokolo, Pereire et Ebata-Mongo, 2002 : 1). En 2000, on a constaté que le nombre de tuberculeux avait doublé et que les abandons thérapeutiques étaient passés de 20 % à 26 %.

Lors des crises humanitaires, outre les blessures et les morts violentes résultant des combats armés, de la pratique de la torture et du recours au génocide, l'absence de contrôle social, les comportements à risque tels que ceux des militaires, les viols et le recours à la prostitution, favorisent le développement des épidémies, en particulier du VIH/sida, le tout dans des situations caractérisées par le manque de préservatifs, l'usage de sang infecté lors de transfusions sanguines, l'absence d'examen sanguins et de services en matière de sexualité et de santé périnatale. Si on suppose généralement que le niveau atteint par le VIH/sida est plus élevé dans de tels contextes, il dépend par ailleurs du taux de prévalence avant la crise. Ainsi, en Sierra Leone, le taux d'infection est plus bas que dans certains pays non marqués par un conflit (Connolly, Gayer, Ryan, Salama, Spiegel et Heymann, 2004 : 1974). En 1996, le taux de prévalence du VIH dans les armées angolaise et zimbabwéenne était estimé à 50 %, comparativement à 10 % chez la population civile, alors que l'armée ougandaise avait une séro-prévalence de 35-45 %, et que le taux de mortalité dû au VIH/sida était de 34 % dans l'armée congolaise (Kinnah, 1996 dans Williamson, 2004 : 13). Des Rwandaises ayant survécu à un viol ont affiché un taux de séro-prévalence de 17 % comparativement à 11 % pour la population générale (McGinn, 2000 dans Williamson, 2004 : 23). Alors que le taux de prévalence avant la guerre au Rwanda était de 1 % dans les zones rurales et de 10 % dans les zones urbaines, après la guerre il atteignait 11 % dans les deux cas (Bayard, 2004 : 7).

RÉGIME HUMANITAIRE

Le concept de gouvernance humanitaire a été introduit pour caractériser le recours au Droit international humanitaire et aux divers instruments juridiques relatifs aux droits humains pour gouverner le comportement des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans les zones de conflit (Lautze, Leaning, Raven-Roberts, Kent et Mazurana, 2004). À titre de rappel, sur le plan juridique, les réfugiés sont spécifiquement considérés dans le cadre du Droit des réfugiés à travers la Convention (1951) et le Protocole (1967) des Nations unies², alors que le régime appliqué aux personnes déplacées est en fait constitué par un ensemble d'instruments relevant du Droit international humanitaire (DIH), du Droit international des Droits de l'Homme (DIDH), du Droit interne et des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays formulés par le Haut Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme (1998). Les droits des réfugiés et personnes déplacées par rapport à la santé sont reconnus par le Droit international humanitaire³, le Droit des réfugiés⁴ et le Droit humanitaire⁵ (Bayard, 2004). L'accomplissement du droit à la santé dépend aussi du respect de certains droits fondamentaux couverts par d'autres instruments juridiques⁶. Rappelons enfin que la santé de la reproduction a été reconnue comme un droit humain fondamental à la Conférence internationale sur la Population et le Développement de 1994. La Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée par la majorité des pays membres l'ONU en 1949 a consacré le droit d'ingérence internationale « immatériel » dans les questions relevant de la responsabilité des États, alors que des résolutions de l'ONU ont ensuite défini les principes de l'assistance humanitaire et le droit de secourir les victimes de conflits selon une perspective transfrontalière (St-Pierre, 2002 : 50). Ainsi, les principes sur les personnes déplacées visent à prévenir les déplacements forcés et à garantir le droit et la protection de ces migrants durant le déplacement, leur retour et leur réinsertion (International Committee of the Red Cross, 1998). En vertu de ce cadre, les personnes déplacées ont les mêmes droits que les autres membres de la population, les autorités étatiques étant tenues de leur offrir protection et assistance et d'autoriser les organismes humanitaires à les assister.

Dans le cas de conflits armés cependant, pour des raisons d'ordre politique l'intervention humanitaire ne s'exerce pas dans les mêmes conditions pour les réfugiés et les personnes déplacées. En particulier, l'accès à l'aide humanitaire est souvent

2 Étant par ailleurs entendu que des dispositions relevant du Droit international humanitaire s'appliquent aussi aux réfugiés.

3 En outre l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), l'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966).

4 Plus particulièrement les articles 20, 21, 23 et 24 de la Convention des Nations unies pour les Réfugiés (1951).

5 Les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs deux protocoles de 1977 couvrent la santé des réfugiés et personnes déplacées dans leur pays.

6 En outre par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (1979), la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981).

compromis par les combats et les pressions exercées par les États ; elle fait l'objet de négociations n'aboutissant pas toujours à la préservation des intérêts de ces populations vulnérables. Les populations civiles sont d'ailleurs systématiquement utilisées à la fois comme enjeu et objectif militaires (Conoir, 2002 : 147). Lors d'une catastrophe d'origine naturelle ou humaine, l'aide humanitaire vise à prévenir et à diminuer la morbidité et la mortalité excessives et à promouvoir un retour à la normale (Le Projet Sphère, 2004 : 302). Elle est adaptée à la nature de la situation et elle évolue en fonction des diverses phases traversées, de l'émergence de la crise à sa résolution. Ainsi, les guerres, les tremblements de terre et les inondations, pour ne nommer que ceux-là, engendrent des types de morbidité et de mortalité d'intensité et de tendances variables.

Deux principaux modèles globaux d'assistance humanitaire ont été élaborés, fondés sur une stratégie d'intervention arrimée aux systèmes du pays d'accueil, ou au contraire sur une stratégie d'intervention indépendante. L'approche intégrée est adoptée quand les structures et ressources locales sont en mesure de répondre à la fois aux besoins des réfugiés, des personnes déplacées et de la population locale. L'intervention humanitaire s'appuie alors sur les acquis locaux tout en contribuant à les renforcer afin de les rendre également disponibles aux nationaux et aux migrants. Cette solution comporte des avantages en termes de durabilité et d'équité. Une telle stratégie a été déployée en Guinée et a eu un impact positif sur la santé de la population d'accueil (Van Damme, De Brouwere, Boelaert et Van Lerberghe, 1998). En effet, la présence de réfugiés et l'existence du programme d'assistance aux réfugiés sont associées à une hausse significative du taux d'interventions obstétricales. Par ailleurs, l'étude reconnaît l'effet conjugué d'autres variables ayant pu simultanément favoriser l'amélioration de l'accès aux services de santé.

Si en arrivant dans le pays d'accueil les réfugiés ont souvent recours aux services de santé locaux, les interventions indépendantes s'imposent lorsque les structures et ressources locales sont inexistantes, inaccessibles ou incapables de répondre à la demande. Il s'agit alors de créer des structures et une offre de services à l'intérieur des camps. Les réfugiés et personnes déplacées sont ciblés par l'aide humanitaire. Malheureusement, des écarts entre l'état de santé des réfugiés, des personnes déplacées et de la population locale ont été observés à maintes reprises quand ce modèle était appliqué. À titre d'exemple, une recherche effectuée en Ouganda en 1999-2002 a démontré que la mortalité maternelle de la population d'accueil était de deux à cinq fois plus élevée que celle des réfugiés, qui avaient un meilleur accès géographique et financier à des soins obstétricaux de qualité (Orach et De Brouwere, 2004). Une fois la crise stabilisée, l'élargissement des services de santé de la reproduction est recommandé afin de répondre aux besoins à long terme des réfugiés tout en faisant participer les communautés locales ; si les réfugiés sont dispersés dans la population d'accueil, l'option préconisée est de consolider le système public existant (Creel, 2002). La prévention et le contrôle des maladies transmissibles, la gestion et la surveillance des cas constituent les composantes de base de la réponse humanitaire permettant de réduire la morbidité et la mortalité dans les populations affectées par les guerres (Connolly, Gayer, Ryan, Spiegel et Heymann, 2004 : 1978). Après avoir adopté en 1993 une résolution préconisant le développement de mesures sur la protection des réfugiés et la violence sexuelle, en 1995 le HCR a élaboré un protocole pour prévenir et

traiter les cas de violence sexuelle dans les camps. En collaboration avec d'autres intervenants, il définit des services initiaux minimums (MISP ou *Minimum Initial Service Package*) visant essentiellement à diminuer les taux de mortalité maternelle et infantile (HCR, 2001).

Les services en matière de santé de la reproduction diffèrent selon la phase traversée par les bénéficiaires durant la crise humanitaire. Ainsi, les services initiaux minimums sont fournis dans le cadre de secours d'urgence. Puis, à long terme, il y a une extension des services selon une approche communautaire. Le « paquet minimum » en période d'urgence vise à prévenir et à gérer les conséquences de la violence sexuelle (contraception d'urgence...) et à planifier des services de santé de la reproduction intégrés aux soins de santé primaire. Ils espèrent contribuer à la réduction de la transmission du VIH/sida (conseils aux agents de santé et distribution de condoms...). De même, on privilégie la prévention de la morbidité et de la mortalité néo-natales et maternelles (distribution de trousse d'accouchement...). Par ailleurs, durant la phase de stabilisation on élargit les services de santé maternelle et infantile pour réduire les maladies et décès reliés à la grossesse et à l'accouchement. Les services de planification familiale sont alors offerts aux réfugiés et personnes déplacées (IEC, planification et accès aux moyens contraceptifs). On vise aussi la réduction, la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles en particulier du VIH/sida. La prévention de la violence sexuelle, la protection des individus et leur assistance à travers soins médicaux et psychologiques sont privilégiées. Enfin, des mesures sont préconisées pour favoriser la santé de la reproduction dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées. On favorise l'amélioration de l'adéquation de l'aide humanitaire par l'orientation sexospécifique des interventions et l'augmentation du recours aux services de santé de la reproduction par le recrutement de personnel féminin. On a constaté la diminution de la prostitution par l'application de mécanismes de distribution et de gestion égalitaires. De plus, on favorise le renforcement du dépistage du VIH/sida par la confidentialité des tests et la sensibilisation des familles et des communautés. Cependant, le recours à l'assistance humanitaire pour répondre aux besoins de santé est une solution temporaire en attendant la réhabilitation et la reconstruction des systèmes socio-économiques. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les réfugiés et personnes déplacées développent aussi leurs propres mécanismes de survie aux niveaux familial et communautaire.

CADRE D'ANALYSE

Un essai de modélisation de l'effet des migrations forcées sur la santé des populations est présenté aux figures 1 et 2. La première figure identifie les niveaux, domaines et champs d'analyse, pour lesquelles les variables et modalités seraient éventuellement à définir. La seconde figure présente les liens existants entre les niveaux, domaines et champs. La dimension temporelle des crises humanitaires et de la dynamique démographique sont omniprésentes dans l'ensemble des composantes du modèle. Au cœur de l'analyse, la santé est envisagée en vertu d'un continuum passant de l'état de bonne santé à la maladie puis à la mort. Elle est conceptualisée dans le cadre de l'ensemble du régime démographique, « un sous-ensemble social qui s'occupe d'une partie de la production et de la reproduction des êtres humains. Plus spéci-

quement, il comprend tous les éléments dits démographiques qui ajoutent des membres à la société ou en retranchent » (Gregory et Piché, 1985 : 76). Il s'agit d'un système d'entrées (naissances et immigration) et de sorties (décès et émigration). Dans la problématique qui nous préoccupe, les liens existants entre la stratégie migratoire (rester sur place, exil ou déplacement interne) et l'état de santé constituent la trame de fond de l'analyse, qui par ailleurs incorpore aussi des aspects liés à la vie génésique, les formes de conjugalité et la mobilité conjugale, en raison de leur importance dans la constitution et la dislocation de la famille. Les structures familiales jouent un rôle déterminant dans la reproduction des populations et les transformations du régime démographique des sociétés africaines (Baya et Laliberté, 2007). Elles occupent une place stratégique pour la compréhension et l'explication des phénomènes démographiques et de leur dynamique (Tabutin et Bartiaux, 1986). Lors d'une crise humanitaire, la migration qui assure la survie immédiate des membres de l'unité familiale est susceptible d'entraîner leur dispersion et donc d'affecter l'ensemble du régime démographique. Outre le fait que l'expérience d'une première migration forcée se traduit par une forte probabilité de migrer à nouveau, la migration forcée augmente le risque de divorce des personnes déplacées. C'est ce que nous avons observé dans une étude réalisée au Tchad en 1993-1994 (Laliberté, Laplante et Piché, 2003).

À un niveau d'analyse intermédiaire se situe le mode de production, composé des facteurs reliés à l'habitat, au système de santé, aux conditions socio-économiques et à la sécurité alimentaire. On suppose que durant une crise humanitaire le mode de production d'une population se caractérise par une combinaison spécifique des forces de production⁷ et des relations de production sociales et techniques⁸. La sécurité alimentaire est compromise par le ralentissement de la production et la dislocation des réseaux de distribution des aliments. On assiste à la mutation des fondements de la sécurité sociale et à l'effritement des filets de sécurité traditionnels.

Au niveau sociétal, le cadre d'analyse prend en compte la gouvernance, le régime humanitaire, les environnements physique et humain. Ainsi, le modèle de gouvernance et les politiques qui en découlent déterminent en partie le mode de production et se répercutent sur le mode de reproduction, en particulier sur le régime démographique et donc sur l'état de santé. La gestion des catastrophes naturelles et humaines qui affectent l'environnement des populations est tributaire de la gouvernance et des politiques nationales et internationales. Elle dépend également du régime humanitaire élaboré conjointement avec la communauté internationale, en autres du cadre juridique, des stratégies d'interventions et des programmes mis en place. L'application de ce régime s'effectue dans les limites imposées par les enjeux politiques reliés à la nature de la catastrophe. Ainsi, tel que mentionné plus haut, dans le cas des conflits armés l'assistance des personnes déplacées entre parfois en contradiction avec les intérêts politiques de leur État et de certaines factions politico-militaires.

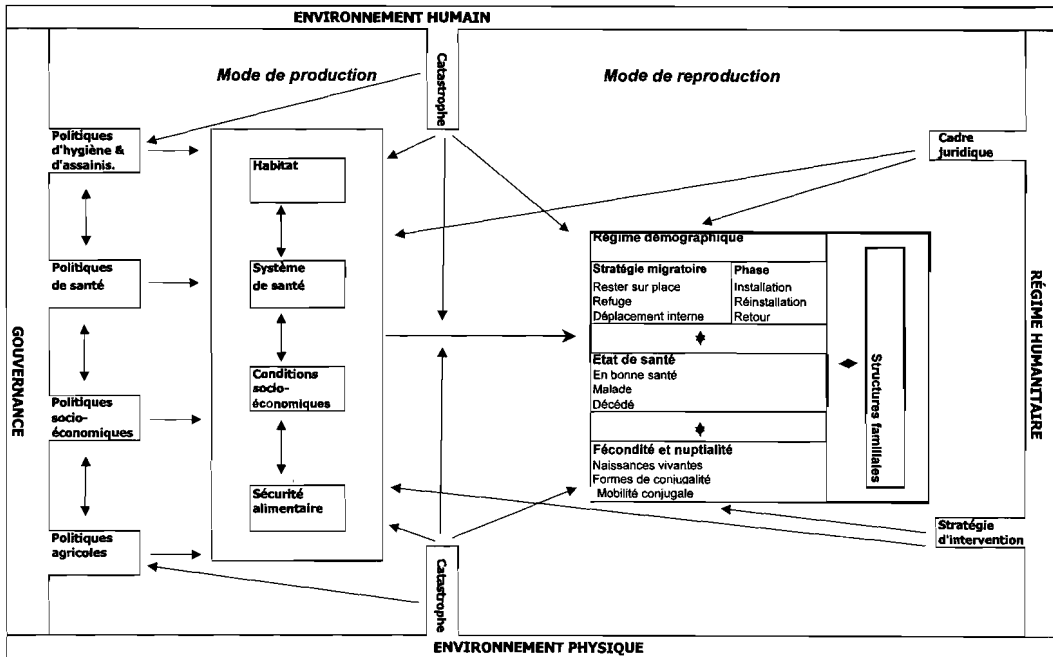
7 Force de travail humaine et moyens de production tels que outils, équipements, technologies, infrastructure et terre.

8 Les relations de production réfèrent aux structures sociales qui régulent la relation entre les humains et la production des biens. Citons la propriété, le pouvoir, les relations entre les classes sociales, les relations de travail coopératives et associatives.

Figure 1 : Description des niveaux, domaines et champs d'analyse

NIVEAUX & DOMAINES CHAMPS	
NIVEAU MACRO-ENVIRONNEMENTAL	
Environnement humain	Catastrophe humaine (conflit armé, crise socio-politique, famine)
Environnement physique	Catastrophe naturelle (inondation, tremblement de terre, éruption volcanique, raz-de-marée, sécheresse)
NIVEAU MACRO-SOCIÉTAL	
Gouvernance	Politiques d'hygiène et d'assainissement, de santé, socio-économiques et agricoles
Régime humanitaire	Cadre juridique (international, régional et national) Stratégie d'intervention (arrimée / séparée)
NIVEAU INTERMÉDIAIRE	
Mode de production	Habitat (eaux de boisson et usées, déchets, camp / établissement spontané) Système de santé (promotion, prévention, soins, surveillance) Sécurité alimentaire (production, distribution, accès) Conditions socio-économiques (forces de production, relations de production, sécurité sociale)
MODE DE REPRODUCTION (RÉGIME DÉMOGRAPHIQUE ET STRUCTURES FAMILIALES)	
<i>Régime démographique</i>	
Migration	Stratégie migratoire (rester sur place / refuge / déplacement interne) Phase du refuge ou du déplacement (installation / réinstallation / retour)
Fécondité & nuptialité	Naissances vivantes (nombre, intervalle, première naissance) Formes de conjugalité (mariage ou union libre monogamique ou polygamique) Mobilité conjugale (veuvage / séparation / divorce, remariage)
État de santé	En bonne santé / malade (maladies parasitaires et infectieuses dont le VIH, agressions, noyade, feu fumée et flamme, carences nutritionnelles, troubles mentaux et du comportement, grossesse accouchement et puerpéralité) / décédé
<i>Structures familiales</i>	
Taille	Nombre de membres (inférieur à 5 / égal ou supérieur à 5)
Composition	Caractéristiques du chef et des membres (lien avec le chef de ménage, âge, sexe)
Type	Nucléaire / élargie

Figure 2 : Modélisation de l'effet des migrations forcées sur la santé des populations



Les paramètres du mode de production sont perturbés par la transformation de l'environnement des populations à la suite des catastrophes. Ainsi, la destruction du système de distribution de l'eau compromet l'approvisionnement en eau potable, alors que les problèmes posés par l'évacuation des eaux usées, par le contrôle des déchets humains et des ordures affectent les conditions d'hygiène et d'assainissement. La santé est compromise par la destruction ou l'insuffisance des structures de santé et des équipements sanitaires, la réduction de la disponibilité et de l'accessibilité aux médicaments et aux transfusions sanguines sûres et aux condoms. On assiste à la détérioration de la qualité du système de santé, alors que certains programmes nationaux de prévention et de promotion de la santé sont suspendus, et que l'efficacité des systèmes de surveillance des maladies décline. Les prestataires de services subissent une surcharge de travail ou migrent à leur tour afin d'échapper à la crise. Dans le cas des conflits armés, le budget de la santé est souvent transféré vers les dépenses militaires.

L'EFFET DE LA MIGRATION FORCÉE SUR L'ÉTAT DE SANTÉ

Ce contexte socio-démographique et de santé est susceptible d'affecter différemment les réfugiés, les personnes déplacées et les populations restés sur place. Ainsi, il a été démontré au Tchad que les personnes déplacées constituent un groupe à risque sur le plan démographique. En particulier, le risque de divorce des chefs de ménage ayant déjà été des personnes déplacées à l'intérieur du Tchad était près de trois fois plus élevé que celui des non migrants, contrairement aux réfugiés ayant connu l'exil (Lali-

berté, Laplante et Piché, 2003). Les personnes restées sur place subissent le contexte général de détérioration du système de santé du pays où intervient la crise humanitaire, du fait de leur résilience ou de l'impossibilité pour elles de migrer. Quant à celles qui fuient dans une zone à l'intérieur du même pays, elles espèrent améliorer leur situation, mais leur mobilité entrave la réception d'une assistance humanitaire et rend difficile le contrôle des épidémies, surtout dans le cas de mouvements de masse à l'intérieur d'une vaste zone géographique. Elles constituent un groupe à risque en tant que cible et enjeu militaire. La mobilité entrave le dépistage, le traitement et le suivi des maladies et des vaccinations, tout en augmentant les risques de non-observance thérapeutique. Un mauvais usage et un manque de contrôle des protocoles médicaux peuvent engendrer une résistance aux médicaments. L'habitat souvent précaire des personnes durant leur déplacement a aussi un impact sur leur santé. Le taux brut de mortalité des personnes déplacées serait même significativement plus élevé que celui des personnes restées sur place, entre autres à cause d'un accès réduit aux services de santé, à l'eau potable, à l'hygiène et à un abri convenable, mais aussi en raison du manque d'information sur le nouvel environnement et de la perte des biens et réseaux sociaux (Bayard, 2004 : 5).

L'assistance à des personnes regroupées dans des camps est plus aisée que celle destinée à des réfugiés ou des personnes déplacées dispersés sur un grand territoire. Par contre, la forte densité de la population dans les camps favorise la propagation des maladies transmissibles et pose des défis sur les plans de l'hygiène et de l'assainissement. Ainsi, dans les camps de réfugiés, la mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans semble être corrélée à la taille de la population⁹ (Mercer, 1992 dans Spiegel, Sheik, Gotway-Crawford et Salama, 2002 : 1932). Cependant, une telle corrélation est susceptible de varier en fonction de l'évolution de la crise humanitaire, et d'être moins évidente lorsque la phase d'urgence s'est stabilisée. Les soins de santé, y compris les programmes de vaccination, sont théoriquement plus disponibles et facilement accessibles. L'état de santé des réfugiés établis dans les populations d'accueil est tributaire de leur capacité d'accès à un système local performant et en mesure de répondre à la fois à la demande des nationaux et des réfugiés. L'emplacement des camps a un effet significatif sur l'état de santé : un espace/temps trop faible entre le site et la zone de conflit augmente les risques d'exposition à la violence. Ainsi, une étude réalisée dans 51 camps de réfugiés situés dans sept pays dont trois en Afrique (Éthiopie, Tanzanie et Ouganda) a démontré que le taux brut de mortalité dans les sites situés à moins de dix kilomètres de la zone de conflit était dix fois plus élevé que pour les camps éloignés d'au moins cinquante kilomètres (Spiegel, Sheik, Gotway-Crawford et Salama, 2002 : 1927). La distance entre le camp et la structure sanitaire de référence aurait aussi un effet significatif sur le taux de mortalité. De même, le degré d'insécurité d'une zone affecte indirectement la santé en compromettant l'accès des organismes humanitaires aux populations. Les problèmes de malnutrition et d'eau potable sont susceptibles de varier selon le statut migratoire et la nature de l'insertion dans la zone d'accueil ; en effet, des difficultés d'approvisionnement risquent de se manifester dans le cas des personnes déplacées, alors que les réfugiés dans les camps ont un accès plus

9 Par ailleurs, la taille de la population des camps ne doit pas dépasser 50 000 personnes selon les normes internationales (Le Projet Sphère, 2004).

facile à l'eau potable, à des rations alimentaires et à plus long terme à des programmes d'autosuffisance alimentaire. Par contre, la situation des réfugiés hors camps est tributaire de la disponibilité et de l'accès aux aliments dans le pays d'accueil, et à long terme aux modalités d'insertion dans l'économie locale. L'apparition de maladies diarrhéiques est reliée à la qualité de l'eau, à l'hygiène et à la disponibilité d'équipements sanitaires adéquats dans la zone d'accueil. L'accès aux préservatifs et à des programmes de prévention, de diagnostic et de soins est plus grand pour les réfugiés dans les camps que pour les personnes déplacées ou les réfugiés hors camps. Cependant, ces migrants et les travailleurs humanitaires seraient moins réceptifs aux programmes de sensibilisation et d'éducation au VIH/sida, le risque de subir la violence ou de mourir d'autres maladies plus immédiates étant prédominant (Forced Migration Review, 2004 : 24 et Williamson, 2004 : 23). La nature même de la crise humanitaire joue un rôle déterminant sur la transmission du virus. Ainsi, les violations des droits humains, la violence et la persécution basées sur le genre augmentent durant les guerres et les conflits armés (Laliberté, 2000 : 58). Paradoxalement, alors que les femmes se réfugient pour fuir la persécution et violence, le facteur de risque est précisément plus élevé durant la fuite et l'exil (UNHCR, 1995). Des femmes sont agressées sexuellement par des individus qui utilisent leur position de pouvoir dans les zones de conflit, aux frontières et dans des camps (Laliberté, 2000 : 59).

CONCLUSION

Les crises humanitaires amènent des individus, des familles et des communautés à migrer afin d'assurer leur survie ; ces crises et les migrations qui en découlent engendrent des situations de vulnérabilité en matière de santé. On manque encore d'études fondées sur un protocole de recherche scientifique permettant de mesurer l'effet réciproque des facteurs explicatifs sur l'état de santé des divers segments des populations. Notre cadre d'analyse pourrait être opérationnalisé en quantifiant empiriquement ses diverses variables : en amont de la problématique à l'étude, les facteurs environnementaux responsables de la crise ; au niveau macro-sociétal, ceux relatifs à la gouvernance, aux enjeux politiques, aux cadres politiques et au régime humanitaire qui sont susceptibles d'affecter l'état de santé. Les aspects intermédiaires reliés au mode de production doivent aussi être incorporés dans l'analyse. L'état de santé doit être considéré dans le cadre de l'ensemble du régime démographique, avec une attention particulière accordée aux structures familiales. Il est enfin essentiel de tenir compte de la dimension temporelle des conflits et de la dynamique démographique, en lien avec les diverses phases traversées par les réfugiés et personnes déplacées dans le cadre de leur migration forcée : arrivée dans l'urgence, installation dans la société de la région ou du pays d'asile, éventuellement mobilités ultérieures (réinstallation et retour).

Références bibliographiques

- BAYA Banza et LALIBERTÉ Danièle (2007) *Crise des solidarités ou solidarités dans la crise ? Une lecture à partir de l'analyse de l'évolution de la structure des ménages entre 1993 et 2003 à Ouagadougou au Burkina Faso*, Population et développement en Afrique : questions émergentes, 5^{ème} Conférence africaine sur la population, Arusha, Tanzanie, Décembre 10-14, 2007.
- BAYARD Robert (2004) *FMO Thematic Guide : Forced Migration and Public Health*, FMO Research Guide, July, 29 p.
- COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (2003) *Droit international humanitaire et droit international des droits de l'homme. Similitudes et différences*, 2 p. <http://www.icrc.org>
- CONNOLLY Mère A., GAYER Michelle, RYAN Michael J., SALAMA Peter, SPIEGEL Paul et HEYMANN David L. (2004) Communicable diseases in complex emergencies : impact and challenges, *Lancet*, 364, pp. 1974-1983.
- CONOIR Yvan (2002) « Évolution de la nature des opérations militaires », dans Conoir Yvan et Gérard Verna (Dir.), *L'action humanitaire du Canada. Histoire, concepts, politiques et pratiques de terrain*, Les Presses de l'Université Laval, 615 p., pp. 146-156.
- CREEL Liz (2002) Répondre aux besoins de santé reproductive des personnes déplacées, in *Rapport de politique générale*, Population Reference Bureau, Measure Communication, septembre 2002, 7 p.
- FNUAP, HCR et OMS (2001) *La santé reproductive en situation de réfugiés*, Manuel de terrain interorganisations, 129 p., <http://www.who.int/reproductive-health/publications>
- FORCED MIGRATION REVIEW (2004) Tackling HIV/AIDS in post-war Sierra Leone, compiled by the Forced Migration Review editors from submissions by CARE, IRC and ARC, *Forced Migration Review* 19 (January), pp. 24-25.
- GREGORY Joel W. et PICHÉ Victor (1985) Mode de production et régime démographique, *Revue canadienne des études africaines*, 19 (1), pp. 73-79.
- INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (1998) Guiding Principles on Internal Displacement, *International Review of the Red Cross*, 324, pp. 545-556, <http://www.icrc.org>
- KINNAH G. (1996) An Account of a personal experience, in *Refugees, Displaced People and their vulnerability to HIV/AIDS*, Report on the Seminar on NGO Action, UK NGO AIDS CONSORTIUM, 28-29 October 1996, London, pp. 8-10.
- LALIBERTÉ Danièle, LAPLANTE Benoît et PICHÉ Victor (2003) The impact of forced migration on marital life in Chad, *European Journal of Population*, 19 (4), pp. 413-435.
- LALIBERTÉ-BÉRINGER Danièle (2002) Problématique du genre dans les situations de détresse : le cas des réfugiés en Afrique, *Refuge*, 20 (4), pp. 53-62.
- LAUTZE Sue, LEANING Jennifer, RAVEN-ROBERTS Angela, KENT Randolph et MAZURANA Dyan (2004) Assistance, protection and governance networks in complex emergencies, *Lancet*, 364 (December 11), pp. 2134-2141.
- LE PROJET SPHÈRE (2004) *Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes*, OXFAM Publishing, 412 p., <http://www.sphereproject.org>
- M'BOUSSA J., YOKOLO D., PEREIRA B. et EBATA-MONGO S. (2002) Flambée de la tuberculose en situation de conflit armé : le cas du Congo Brazzaville, Traduction de l'article : A flare-up of tuberculosis due to war in Congo Brazzaville, *Int J Tuberc Lung Dis* 6 (6), pp. 475-478.
- MCGINN Therese (2000) Reproductive Health of War-Affected Populations : What do we know ? *International Family Planning Perspectives*, 26 (4) pp. 174-180.
- ORACH Garimoi Orach et DE BROUWERE Vincent (2004) Post-emergency health services for refugee and host populations in Uganda, 1999-2002, *Lancet*, 364, pp. 611-612.

- SALAMA Peter, SPIEGEL Paul, TALLEY Leisel et WALDMAN Ronald (2004) Lessons learned from complex emergencies over past decade, *Lancet*, 364 (November 13), pp. 1801-1813.
- SPIEGEL Paul, SHEIK Mani, GOTWAY-CRAWFORD Carol et SALAMA Peter (2002) Health Programmes and policies associated with decreased mortality in displaced people in post-emergency phase camps : a retrospective study, *Lancet*, 360 (December 14), pp. 1927-1934.
- ST-PIERRE Monique (2002) « L'ingérence humanitaire : une brève histoire », dans Conoir Yvan et Gérard Verna (Dir.), *L'action humanitaire du Canada. Histoire, concepts, politiques et pratiques de terrain*, Les Presses de l'Université Laval, 615 p., pp. 45-58.
- TABUTIN Dominique et BARTIAUX Françoise (1986) Structures familiales et structures sociales dans le Tiers-Monde, in AIDELF (édit.) *Les familles d'aujourd'hui*, Colloque no. 2, Genève, 17-20 septembre 1984, PUF, Paris, pp. 231-243.
- UNHCR (2007) *2006 Global Refugee Trends. Refugees, Asylum-seekers, Returnees, Internally Displaced and Stateless Persons*, Division of Operational Services, Field Information and Coordination Support Division, June 2007, Revised 16 July 2007, <http://www.unhcr.org>
- UNHCR (1995) *The State of the World's Refugees in search of solutions*, Oxford University Press, <http://www.unhcr.org/publ>
- VAN DAMME Wim, DE BROUWERE Vincent, BOELAERT Marleen et VAN LERBERGHE Wim (1998) Effects of a refugee-assistance programme on host population in Guinea as measured by obstetric interventions, *The Lancet*, 351 (May 30), pp. 1609-1613.
- WILLIAMSON Katharine (2004) *AIDS, Gender and Refugee Protection Framework*, Refugee Study Center Working Paper 19, Working Paper Series, Queen Elizabeth House, International Development Centre, University of Oxford, 36 p.

NOTE DE RECHERCHE

Pression collective et vulnérabilité individuelle en France : les mariages précoces en milieu immigrant Soninké

Yves Zountchégbé MAGNON*

En pays Soninké (Mali, Mauritanie, Sénégal), tout le processus de mise en union des filles est régi par des obligations religieuses et coutumières, et conduit généralement à un âge au mariage précoce. Mais, contrairement à Timera (1996 : 123) pour qui les enfants d'immigrants Soninké nés et élevés en France « *n'affichent aucune appartenance culturelle africaine dans le comportement quotidien et l'espace civil* », nos données suggèrent que le comportement matrimonial des filles reste proche du modèle du pays d'origine en ce qui concerne sa précocité. Cependant, celle-ci, loin d'être le signe de la prééminence absolue de la culture Soninké et de la volonté parentale, est en réalité déterminée par un système de contraintes qui traduit une grande vulnérabilité aussi bien des parents que de leurs filles et, par ricochet, des conjoints de ces dernières. C'est ce que cette note de recherche se propose de montrer à partir d'entretiens réalisés en 2006, dans une commune de la banlieue parisienne, et qui portaient sur la trajectoire matrimoniale de filles mariées jeunes. Nous avons choisi de définir les unions précoces par rapport à l'âge au mariage le plus élevé des filles d'immigrants Soninké dont l'observation est à l'origine de notre étude, c'est-à-dire 21 ans.

Notre terrain a été réalisé auprès d'un échantillon d'une vingtaine d'individus résidant tous en Ile-de-France et appartenant à deux catégories : dix femmes, mariées ou ayant été mariées, nées et élevées en France de parents (père et mère) Soninké ; dix parents immigrés d'origine soninké — dont cinq hommes et cinq femmes — ayant des filles nées et élevées en France et qui sont mariées ou ont été mariées. La vulnérabilité s'analysera, d'une manière générale, en termes d'exposition des individus à des situations de risques sociaux, économiques, juridiques, environnementaux et politiques et de leurs réponses (ou non-réponses) à ces situations (Charbit, 2005).

* Doctorant, Paris Descartes UMR CEPED (Paris Descartes-INED-IRD), 45 rue des saints Pères 75006 Paris.

REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES RELATIVES AU PROCES- SUS MATRIMONIAL : DES LIGNES DE RUPTURE PARENTS/ FILLES

Les représentations des filles d'immigrants Soninké nées et élevées en France quant au déroulement d'un processus de mise en union ne sont pas homogènes. Elles varient, si peu soit-il, en fonction de l'histoire personnelle de chaque fille, de sa trajectoire et de ses expériences matrimoniales, de ses conditions de vie, etc. Mais leurs discours sont, en général, plutôt révélateurs de l'influence d'une double socialisation, celle du pays d'origine, essentiellement par le milieu familial, et celle de la société française dans laquelle elles sont nées et ont grandi.

Ce qui apparaît en revanche significatif dans la production discursive de nos enquêté(e)s, c'est une orientation différenciée des représentations suivant les générations. En effet, contrairement aux filles, la perception qu'ont les parents, que ce soient les pères ou les mères, quant au processus de mise en union de leur progéniture, reste essentiellement calquée sur le modèle culturel soninké. Les comportements tendent également à suivre la même tendance, se partageant souvent de façon dichotomique, entre discours parentaux et discours des enfants.

Nous avons identifié cinq étapes principales du parcours matrimonial où nous avons effectué, comme évoqué ci-dessus, les croisements parents-enfants, d'une part entre représentations, et d'autre part entre représentations et pratiques : (i) relations amoureuses et sexuelles avant le mariage, (ii) union libre/cohabitation, (iii) qualités d'un « bon » mari/mari « idéal », (iv) autonomie financière et matérielle avant le mariage et (v) implication parentale dans le processus de mise en union. Nous nous appuyons, à dessein, sur quelques-unes de ces étapes qui, tout en rendant compte des autres, facilitent la mise en évidence des logiques des acteurs et des situations de vulnérabilité qui en découlent.

Relations amoureuses et sexuelles avant le mariage

Les jeunes filles françaises d'origine Soninké ne font pas du mariage le cadre exclusif d'existence des relations amoureuses et sexuelles. Pour toutes nos enquêtées Soninké de la deuxième génération, les relations amoureuses avec un homme ne doivent pas forcément avoir pour finalité le mariage. Et, à ce propos, elles font bien dans leurs discours, comme toutes les filles françaises de leur âge, une différence entre « petit copain »/ami et mari/époux.

En revanche, les avis divergent légèrement lorsqu'on aborde plus spécifiquement la question de la sexualité pré-conjugale. En effet, alors que certaines, évoquant les règles islamiques — l'Islam est la religion de tous nos enquêtés —, pensent que les relations amoureuses avant le mariage devraient se limiter à de simples fréquentations, sans relations sexuelles, d'autres, au contraire, ne conçoivent pas de relations amoureuses sans sexualité. Si le principe de la virginité avant le mariage est perçu comme louable par la plupart d'entre elles, même pour celles qui ne s'y déclarent

pas favorables, surtout pour le symbole de la bonne pratique religieuse qu'elle représente et pour la fierté qu'elle donnerait aux parents, elles qualifient en même temps ce principe de « dépassé », « surtout en France où personne ne fait plus ça »¹ et ne le considèrent pas comme un facteur déterminant dans un processus de mise en union.

Le ton est unanime chez les parents, que ce soient les pères où les mères, pour expliquer et défendre que le mariage demeure cet acte sacré uniquement en vue duquel une fille doit nouer des relations avec un homme. Ils s'opposent donc fermement, pour des raisons à la fois religieuses et coutumières, à toutes formes de relations amoureuses ne visant pas à terme le mariage et considèrent comme inacceptables toute relation sexuelle avant une union officielle : « Chez nous, on te donne la fille avant que tu la touches, [...] et c'est dans le coran aussi »². Pourtant, dans la pratique, le parcours amoureux et sexuel des filles emprunte des logiques qui ont très peu à voir avec les modèles parentaux.

Virginité avant le mariage : une notion chimérique !

Toutes les filles interrogées ont eu au moins une relation amoureuse avant celle qui a conduit à leur mariage. Et quant à ce qui est des relations sexuelles, il se révèle que la virginité est loin d'être la règle absolue, même chez celles qui défendent dans leurs discours le principe de la virginité pré-conjugale, la plupart ayant eu des relations sexuelles non seulement avec des amis, « petits copains », mais aussi avec ceux qui sont devenus leurs conjoints. Les élus amoureux (amis, petits copains) des filles sont recrutés dans leur sphère de vie quotidienne, le plus souvent à l'école ou dans le quartier de résidence et les critères de choix excluent toute considération religieuse ou ethnique et se fondent essentiellement sur des sentiments amoureux décrits par les filles comme des formes d'attractions interpersonnelles. Ainsi existent, à côté d'une certaine influence familiale, des normes de conduite propres aux filles Soninké qui correspondent au modèle dominant de leur contexte de socialisation.

Ces choix amoureux des filles, qui sont strictement individuels, ne semblent pourtant pas échapper aux parents, même si ces derniers, selon la plupart des filles interrogées, feignent de « ne rien savoir »³. Cette « politique de l'autruche » des parents, touche beaucoup plus directement les pères, les mères étant presque toujours informées, soit parce que leurs filles leur ont parlé, soit, plus rarement, parce qu'elles les ont interrogées. Ceci s'explique par la nature des relations parents-enfants dans ces familles soninké (et dans les familles d'origine ouest-africaine en général) où les pères, contrairement à leurs femmes, représentent l'autorité suprême et ne sont pas directement ou facilement « accessibles » à leurs enfants, que ce soient des filles ou des garçons.

1 Une des filles enquêtées : 19 ans, mariée.

2 Un des pères enquêtés : 53 ans, en retraite et marié.

3 Une des filles enquêtées, 23 ans, mariée.

Cependant, la mise au courant des mères ne modifie pas chez elles cette attitude d'indifférence consciente. Au contraire, elles s'éloignent davantage de leurs filles de peur de contribuer, à l'insu et contre leurs maris, à l'établissement chez leurs enfants d'un comportement « prohibé » qui, même s'il est socialement dominant, est jugé négativement par eux et contraire à ce qu'essaie de transmettre le modèle familial. Rares sont donc les mères qui en discutent avec leurs filles ; et lorsque c'est le cas, les mères somment leurs filles d'arrêter la relation et évitent ultérieurement toutes informations à ce sujet. Une des mères que nous avons interrogées reconnaît explicitement cette attitude à propos de sa fille qui est aujourd'hui séparée : « *Je savais qu'elle avait un petit copain. En ce moment, son père avait déjà complètement dit oui au cousin [...]. Pour parler franchement, je savais qu'elle avait des rapports⁴ avec lui parce que j'ai vu des médicaments dans son sac, mais elle ne m'a rien dit avant de faire ça. Et c'est très grave ça, vous voyez ! [...] Moi j'ai continué par faire comme si je ne savais pas. Mais je lui disais encore beaucoup, ne fais rien avec ce jeune, sinon c'est pas bon pour Dieu, et ton père va te tuer !* »⁵. Ce sont d'ailleurs ces comportements « à risques », d'un point de vue social, des filles qui amènent le plus souvent les parents à brusquer leur mise en union, afin d'éviter le pire — aux yeux des parents —, que leurs filles se trouvent enceintes. La même mère le reconnaît bien : « *C'est moi-même qui a pressé son père pour le mariage, sinon elle va amener la honte et la malchance dans la famille* ». Les pères rejoignent sur ce point leurs femmes : « *Les filles d'ici là, si tu ne la maries pas vite, elle va te foutre la honte seulement* »⁶.

Mais contrairement au principe de la virginité, qui est généralement considéré comme « dépassé » et qui n'est pas respecté, la quasi-totalité des jeunes filles interrogées se refusent à vivre en union libre qui, pourtant, peut prolonger une relation amoureuse pré-maritale. En revanche, aucune d'elles ne juge négativement ce mode d'union et la plupart y voient des avantages inhérents à la vie en couple : meilleure connaissance des partenaires entre eux, apprentissage de la vie de couple et facilité de rupture. Les représentations des parents à ce propos et la véhémence avec laquelle ils l'expriment, permettent de comprendre pourquoi leurs filles ne peuvent pas envisager de vivre en union libre. S'opposant déjà à toutes relations amoureuses et sexuelles en dehors d'un cadre reconnu de mariage, on peut aisément déduire leur position concernant le concubinage : intolérable, malédiction, profanation, sacrilège, désordre, honte sont autant d'expressions qui renvoient à leurs opinions sur ce sujet. Contrairement à ce qu'on observe sur le plan des relations amoureuses et sexuelles, la position de ces filles relativement à l'union libre révèle la forte contrainte de l'éducation familiale qui délimite leur espace de liberté.

C'est pourquoi alors qu'elles considèrent l'amour comme le critère déterminant dans le choix du conjoint avec, accessoirement, une légère tendance à la mobilité sociale, ce sont, avant tout, les critères endogamiques prônés par leurs parents qui ont caractérisé leurs unions. Par exemple l'endogamie de caste a été respectée chez

4 Le terme Rapports utilisé par l'enquêtée signifient concrètement rapports sexuels.

5 Une des mères enquêtées : 45 ans, mariée.

6 Un des pères enquêtés : 51 ans et marié.

toutes les filles de notre échantillon ; mieux, il ressort une prédominance absolue des cousins et alliés de la famille comme cela est préconisé chez les Soninké⁷. Et même si les conjoints sont pour la plupart scolarisés, leur niveau d'études est globalement inférieur à celui des filles. Ils ont des statuts socio-professionnels d'ouvriers et d'employés, ce qui constitue une source de précarité des couples, d'autant que les filles elles-mêmes ayant, pour diverses raisons (manque d'encouragement et de soutien familial, pauvreté et conditions de vie défavorables), abandonné précocement leur scolarité, se retrouvent concentrées dans les métiers de services dévalorisés (femmes de ménage, gardes d'enfants non déclarées) et des professions commerciales instables (vendeuse, caissière).

Implication parentale dans le processus de mise en union

L'implication parentale (père et mère) ou du groupe familial élargi (membres du *fabanka*⁸ d'origine des parents) dans le processus d'union est sans doute le point sur lequel la volonté des parents et celle des jeunes filles ont la plus grande difficulté à s'accorder, puisque le contenu et la forme que prendra la trajectoire matrimoniale des filles en dépendent.

Les filles perçoivent en général comme obsolète toute intervention familiale conduisant à une union contrainte. Pour ces jeunes femmes françaises, d'origine Soninké, mariées précocement, le choix d'un conjoint doit être individuel et basé sur des motivations et des critères personnels et en aucun cas faire l'objet de pressions ou d'obligations ni de la part des parents, ni encore moins du groupe familial élargi. Cependant, elles s'interdisent toutes et ce, malgré parfois de mauvaises expériences, d'exclure totalement leurs parents de leurs projets matrimoniaux. Même si avoir un copain ne doit en aucune manière faire l'objet d'une implication parentale, elles refusent néanmoins de se marier sans le moindre consentement de leurs parents, évoquant le grand désarroi et surtout la profonde rupture que cela entraînerait par rapport à leurs milieux familiaux. C'est pourquoi elles accordent, dans le cadre d'un mariage, un rôle récurrent aux parents : celui de « conseillers ». Notons ce discours contradictoire des filles, qui pensent l'époux idéal sur la base de sentiments amoureux et qui recherchent en même temps le consentement et la reconnaissance des parents (conseillers). En réalité, comme leurs parents, elles ont conscience que leur statut et leur identité matrimoniaux sont définis dans le jeu des relations familiales et sociales. Pour elles, aller contre les parents, c'est aussi aller contre les règles de la communauté.

Les parents, quant à eux, ne perçoivent pas de la même manière leurs places et rôles dans le processus matrimonial de leurs filles. En effet, c'est à eux que doit revenir le rôle prééminent dans toute union de leurs enfants, garçons ou filles. Ce sont eux, les

7 Pour plus de détails sur les Soninké, voir Pollet et Winter (1971) et plus récemment Timera (1996).

8 Le *fabanka* ou *ka* est la structure centrale de l'organisation familiale en pays Soninké et se caractérise par une unité de résidence, de production et de consommation de ses membres. Il est patrilinéaire ou virilocal (Chastanet, 1988 ; Timera, 1996).

parents, qui savent ce qui fera, dans ce domaine, le bonheur de leurs enfants. C'est pourquoi la plupart d'entre eux utilisent ce terme de « bénédiction de la famille » qui devrait accompagner tout le processus de mise en union de leurs enfants. Ce concept de « bénédiction » est évocateur de la force et de la profondeur avec lesquelles les parents conçoivent l'implication du groupe familial dans le processus qui doit amener à l'union de leurs filles. La bénédiction au sens où ils l'utilisent signifie, entre autres, une approbation et une validation, à la limite du « sacré », de l'union à travers ses différentes étapes non seulement par eux, mais également par les membres du groupe familial du pays d'origine : « *Mes grands-frères sont là-bas ; tu veux que je marie ma fille sans rien leur dire ? Ils vont penser quoi de moi ? moi-même en France ici, on m'appelle et on me demande toujours quand les enfants de mon frère là-bas vont se marier* »⁹. Ce discours traduit la pression familiale provenant du pays Soninké, qui se manifeste à travers le canal des liens souvent très étroits que ces immigrants maintiennent avec leurs pays d'origine : liens financiers (envoi régulier d'argent aux membres de la famille) ; liens sociaux et culturels (participation aux décisions et aux activités du *fabanka* depuis la France).

La présence des parents durant tout le processus

Chez toutes les filles enquêtées, le choix de conjoint a été essentiellement assuré par les parents. Les tentatives personnelles de certaines filles qui, voulant contourner la domination parentale, ont essayé, comme cela leur a été inculqué, de présenter des hommes musulmans — même s'ils ne sont pas Soninké — à leurs parents ont été des échecs. Tous les conjoints, ont été directement choisis soit par les parents eux-mêmes, notamment les pères, soit ils ont (avec les parents) formulé une demande à leurs futurs beaux-parents, conformément à la procédure traditionnelle Soninké. Ces sollicitations et les engagements ultérieurs débutent parfois très tôt, dès la naissance des filles. Un père enquêté explique : « *C'est le fils d'un ancien, très, très ancien, ami à la famille, depuis que mon père était jeune, ils sont comme les gens de la famille. C'est lui qui a demandé ma fille pour son fils depuis que ma fille est née ; comment tu veux que je refuse ça ?* »¹⁰.

Les premières rencontres et le processus de « socialisation amoureuse », c'est-à-dire de connaissance mutuelle des prétendants, sont généralement organisés par les parents des filles qui mettent en œuvre diverses stratégies selon que le conjoint est déjà en France ou dans les pays d'origine : invitations fréquentes du garçon à la maison, exaltation de ses qualités auprès de la fille et même visite — « guidée », bien entendu — du pays d'origine par la fille. En ce qui concerne le dernier point, les explications d'une enquêtée mettent en lumière les tactiques poussées de manipulation utilisées par les parents et permettent de comprendre jusqu'où ils sont prêts à aller pour réaliser leurs objectifs : « *Quand on était là-bas, il y avait un cousin à moi qui était tout le temps*

9 Un des pères enquêtés : 53 ans et père de deux des filles enquêtées.

10 Un des pères enquêtés : 52 ans et marié ; a une fille dans l'échantillon d'enquête.

avec nous. Il était très sympa ; il nous emmenait partout, mon père et moi, il m'apprenait la langue [...] Quelques mois après mes parents ont commencé par me dire qu'il demandait tout le temps d'après moi et on m'a proposé de l'épouser »¹¹.

Un autre facteur permettant de se rendre compte de la présence familiale dans l'union des jeunes filles françaises d'origine Soninké mariées précocement est que le processus matrimonial respecte, tout au moins dans sa forme, c'est-à-dire en ce qui concerne les pratiques socio-culturelles, les règles Soninké. La quasi-totalité des unions ont été sanctionnées par des fêtes et des moments de réjouissances regroupant les parents, les amis, bref, les membres de la communauté. En France, on loue des salles, on invite des artistes Soninké, etc. Selon les parents enquêtés eux-mêmes, l'initiative de ces fêtes provient des beaux-parents qui vont jusqu'à l'imposer à leurs gendres. Certains parents y apportent même leurs contributions financières en affirmant que « *c'est une joie quand on marie sa fille* »¹². Mais si ce discours est logiquement acceptable, la célébration des fêtes révèle surtout une certaine nécessité du conformisme et du paraître chez ces immigrés tout en confirmant leur mode de détermination communautaire.

On peut distinguer dans le processus matrimonial de toutes les filles enquêtées trois étapes principales après l'identification du conjoint, quels que soient le lieu et le mode de déroulement du processus : la rencontre ou la concertation des deux familles, la remise de la dot, aussi symbolique soit-elle, surtout lorsque le conjoint est un membre très proche de la famille, puis le mariage proprement dit (civil, religieux et traditionnel). Et le déroulement du processus ne va pas sans heurts. Ces filles qui « *ne se laissent pas faire* »¹³ par leurs maris ne sont pas non plus libres de toute pression exercée par leurs parents.

Un parcours d'implication parentale semé d'obstacles

Les filles, aussi bien que leurs parents, ne taisent pas les tractations, les antagonismes et les violences qui ont caractérisé le processus matrimonial, car les parents développent, pour arriver à leurs fins, différents stratagèmes pouvant aller de la persuasion à la contrainte absolue. Il faut préciser qu'en s'impliquant dans le processus matrimonial de leurs filles, l'objectif des parents — et cela, ils ne le dissimulent guère — est de reproduire le mieux possible le modèle Soninké. Et c'est ce qui constitue la principale source de controverses, les enfants ne voyant pas les choses du même œil que leurs parents et n'acceptant ni immédiatement, ni sans réticence, les conjoints proposés par leurs parents. Toutes déclarent s'y être d'abord opposées d'une manière ou d'une autre avec plus ou moins de fermeté. C'est ce qui donne lieu aux diverses formes de négociations et d'interactions familiales qui prennent deux formes, la persuasion et la contrainte.

11 Une des filles enquêtées : sa mère fait partie de l'échantillon d'enquête ; elle n'a pas épousé le prétendant en question.

12 Un des pères enquêtés : 61 ans ; a une fille dans l'échantillon d'enquête.

13 Une des filles enquêtées : 24 ans, mariée.

La procédure de persuasion peut se traduire par de l'attention accrue à l'égard de la fille : le père peut se révéler par exemple beaucoup plus gentil et plus prévenant envers sa fille, la mère emboitant le pas à son mari, aussi bien avant l'annonce du projet matrimonial à la fille que pendant la phase de négociation proprement dite. Ce comportement, en plus de son rôle fonctionnel de négociation, sert donc à « préparer le terrain ». Une de nos enquêtées explique : « *Mon père qui était d'habitude très distant et froid, est devenu super-sympa avec moi ; il me félicitait pour la moindre chose, me qualifiait de courageuse parce que je réussissais à l'école, de digne fille de ses parents, et tout ça ; et ma mère aussi. Mais je me doutais de rien. C'est après que j'ai su que c'était pour me proposer un mec* »¹⁴. La persuasion peut également prendre la forme de fréquentes discussions, initiées par les parents, avec la fille.

Les contraintes, quant à elles, interviennent le plus souvent après l'échec des différentes tentatives de persuasion, ou bien lorsque la fille présente ouvertement des signes de résistance, par exemple, le refus catégorique de discuter avec les parents. Là également, tous les moyens sont bons pourvu qu'ils permettent l'affaiblissement et la déstabilisation souhaitée par les parents : culpabilisation des filles qui sont accusées de désobéir aux lois islamiques, de donner une mauvaise image de leurs parents, aussi bien au regard de la communauté d'origine que d'accueil ; violences psychologiques et verbales (injures, calomnies) véhiculant un mépris des filles. Quelques enquêtées expliquent : « *Ma propre mère ne m'a pas parlée pendant une semaine. Pour mon père n'en parlons pas* »¹⁵ ; « *À un moment, mes parents me détestaient tellement que pour me parler ils ne me regardaient pas dans les yeux* »¹⁶ ; « *Mon père m'a dit qu'il me renierait, si je refusais* »¹⁷.

La deuxième source de conflits réside dans le non-respect de la règle d'abstention rigoureuse de relations sexuelles avant le mariage. Comme en pays Soninké, la règle est clairement explicitée par les parents, mais ni les garçons ni les filles ne s'y soumettent et ils ont des relations sexuelles avec leurs futurs conjoints dès leurs premières rencontres et en tout cas bien avant le mariage.

Les entretiens révèlent que l'initiative en revient essentiellement aux filles, les garçons étant d'autant plus réticents qu'ils appartiennent à la première génération d'immigration et qu'ils ne veulent pas décevoir leurs beaux-parents. Le croisement des discours d'un père et d'une fille témoigne bien de cette réalité dont les filles ne semblent d'ailleurs pas en faire un tabou : « *Moi je ne pouvais pas attendre [...] lui il faisait son timide au départ. Il parlait religion, il craignait mon père...* »¹⁸. Et le père : « *Nos filles d'ici, là, elles sont gâtées ! Elles obligent les garçons à coucher !* »¹⁹. Cependant, les pères et les fiancés sont assez hypocrites, car même dans les pays

14 Une des filles enquêtées, 24 ans, mariée.

15 Une des filles enquêtées : 19 ans et mariée ; a ses deux parents dans l'échantillon d'enquête.

16 Une des filles enquêtées : 26 ans, séparée.

17 Une des filles enquêtées : 28 ans, mariée.

18 Une des filles enquêtées : 28 ans, mariée.

19 Un des pères enquêtés : 52 ans et marié ; a une fille dans l'échantillon d'enquête.

d'origine, les garçons ont, la plupart du temps, des relations sexuelles avant les unions, le non-respect du principe islamique de la virginité pré-conjugale étant socialement beaucoup plus toléré pour eux.

Les parents pour qui ces transgressions de leurs filles apparaissent comme un sacrilège, se voient obligés dans la plupart des cas de précipiter la célébration de l'union dans sa totalité ou de procéder au mariage religieux afin d'en officialiser la consommation, le mariage civil et la remise de la dot par le conjoint n'intervenant qu'après. Une de nos enquêtées mariée à 17 ans déclare par exemple que son mariage a été précipité parce qu'« elle était tombée enceinte après les fiançailles ».

Si le bouleversement du processus matrimonial des filles Soninké mariées jeunes en France donne lieu à des comportements parentaux coercitifs, c'est parce que le modèle socio-culturel soninké se durcit sous l'effet de la situation migratoire

LES PARENTS : UN DOUBLE ESPACE DE PRESSION COMMUNAUTAIRE D'ORIGINE SONINKÉ

À bien des égards, que ce soit leurs discours systématiques relativement à la virginité pré-matrimoniale ou leur position par rapport à l'implication familiale, les parents font référence au pays d'origine. Mais il serait réducteur d'y voir la simple reproduction du modèle du pays d'origine.

Dans le contexte migratoire, ces parents subissent une double pression du groupe familial et de la communauté d'origine en général, aussi bien en France que dans les pays d'origine. C'est ce qui explique le raidissement de leur position : les parents ne reculent devant aucune difficulté pour s'impliquer dans le choix du conjoint de leurs filles et tiennent à ce que le processus matrimonial obéisse, même si c'est dans la forme, aux usages Soninké. Tout se passe comme si ces émigrés avaient continuellement besoin de prouver leur capacité à rester fidèles à leur culture et à leurs groupes d'origine.

Parlant spécifiquement du *pays Soninké*, Sy (1996) a, par exemple, bien expliqué que la maison paternelle (*fabanka*) demeure la fierté du Soninké et que s'il émigre, c'est pour en éviter l'écroulement en la soutenant contre la disette et la faim. Or le maintien du *fabanka* passe également et pour beaucoup, par le respect des règles matrimoniales favorisant sa reproduction, même si les enfants qui se marient n'appartiennent qu'à distance au *fabanka*. C'est pourquoi nos entretiens montrent que même des filles nées en France étaient demandées en mariage en tant que membres de leurs maisons paternelles depuis les pays d'origine et ce, parfois dès leur naissance.

Les parents ont donc tout intérêt à veiller à ce que la dignité et la fierté que leur procure en amont le soutien financier qu'ils apportent à leurs familles des pays d'origine, ne soient pas, en aval, battues en brèche par les mésalliances de leurs filles.

Dans le pays d'accueil, le mode de vie communautaire de ces immigrants Soninké (Quiminal, 1991 ; Barou, 1993 ; Poiret, 1995 ; Timera, 1996) exerce également, à travers sa fonction de maintien et de transmission, entre autres, des valeurs matrimoniales des pays d'origine, un effet de contrôle social sur les individus. Les parents se sentent, d'une manière ou d'une autre, tenus par les normes et pratiques Soninké. Il y va de la perpétuation des liens avec la famille et la communauté d'origine et pour beaucoup, de leur statut. Et en sachant combien ces immigrants défendent en général leur identité d'origine, on peut aisément comprendre pourquoi ces parents sont prêts à tout pour que le choix des conjoints de leurs filles témoigne de cette fidélité aux mœurs et exigences socio-culturelles Soninké.

La désignation quasi-systématique des enfants par « filles d'ici », renvoie au concept de « deuxième génération » qui n'est pas conforme aux représentations du lignage chez les Soninké. Ce qui signifie que ces parents ont un tant soit peu compris que leurs familles, à cause de la situation migratoire, ne seront plus des espaces fermés où pourraient se reproduire à l'identique les cultures d'origine, mais plutôt des lieux de coexistence de différences culturelles. Or, les Soninké des pays d'origine, qui ne peuvent pas comprendre cette réalité, attendent et exigent toujours de ces immigrants des marques de fidélité. Se définissant déjà eux-mêmes comme Soninké avant toute chose, ils sont contraints de ne pas trahir cette identité, réduisant ainsi leur tolérance et leur ouverture.

Les filles mariées précocement se sont donc retrouvées prises dans des enjeux familiaux, identitaires, sociaux et économiques, surdéterminés par la logique de l'opposition entre le reniement et la fidélité, c'est-à-dire entre la soumission aux valeurs occidentales et l'affirmation des normes et valeurs Soninké. Ces tensions, du fait même de l'immigration, sont vécues par leurs parents avec intensité face à laquelle n'ont pas pu résister les effets de leur socialisation en France (Belhadj, 1998).

LE PROCESSUS MATRIMONIAL, SOURCE DE VULNÉRABILITÉ

Si le modèle de nuptialité des jeunes filles françaises d'origine Soninké mariées précocement est proche de celui du pays d'origine, il l'est surtout du fait de l'implication familiale et de la nature endogamique du mariage.

En revanche, le processus qui conduit à l'union, de par les différentes interactions qui le déterminent, s'en différencie totalement. En effet, alors que le modèle du pays d'origine est caractérisé par leurs règles socio-culturelles d'union (prééminence du rôle familial, virginité avant le mariage), celui des filles nées et élevées en France révèle plutôt différents types de contraintes et de transgressions opposant parents et filles, les uns se pliant à la volonté des autres dans une dynamique d'antagonismes. Et c'est de cette dynamique d'antagonismes que provient principalement la vulnérabilité de chacun des acteurs impliqués dans le processus matrimonial. En effet, pour les parents, « l'effet pervers » du contexte migratoire réside dans le fait que le contrôle socio-culturel des comportements de leurs enfants, assuré en règle générale par la communauté dans les pays d'origine, n'est pas réalisable en France. Au contraire, dans le pays d'accueil cette influence communautaire, qui, en général là-bas, renforce et

soutient le rôle parental, se transforme, nous l'avons vu, en un dispositif de contrôle et d'évaluation des parents quant à leur capacité à prouver leur attachement à leur culture d'origine à travers le mariage de leurs filles. Il en résulte une pression qui est la principale source de vulnérabilité de chacun des acteurs impliqués, notamment les parents et leurs filles ; cette vulnérabilité entraînant d'autres situations de risques.

Pour les parents immigrants, la vulnérabilité vient, avant tout, de l'existence d'un risque permanent d'échec du projet, c'est-à-dire de la possibilité concrète, dans le contexte migratoire, du refus du projet d'union par les filles ou de sa remise en cause par diverses institutions de médiation. Les filles, quant à elles, même si elles savent très bien que leur union n'est pas valorisée dans la société française, ont conscience du coût affectif et psychologique qu'aura sa remise en cause : rupture avec leurs parents et isolement auquel l'éducation parentale ne les a pas préparées.

La conjugaison des réponses apportées par chacun de ces acteurs pour pallier leurs vulnérabilités, si elles se révèlent efficaces, au moins à court terme, aussi bien pour les uns que pour les autres, engendre d'autres vulnérabilités. Les parents, de la persuasion à la culpabilisation, mettent tout en œuvre pour que le projet d'union, au moins dans sa forme, se concrétise suivant leur modèle de référence ; de leur côté, les filles, ne pouvant s'opposer radicalement à la volonté parentale, se soumettent en transgressant. Tout ceci fabrique de manière continue des individus vulnérables à plusieurs points de vue : des parents vulnérables parce qu'ils se sont vus obligés d'être des pères et des mères Soninké dans le cadre du mariage de leurs filles françaises en France ; des filles françaises vulnérables parce qu'elles ont été obligées de « redevenir » lors de leur mise en union en France, des enfants Soninké. La vulnérabilité résulte ainsi directement de la dégradation des relations intra-familiales.

Mais celle-ci s'inscrit dans un contexte de pauvreté. Ces parents déjà vulnérables à la pauvreté de par leur condition d'immigrés, ont dû en outre, et le plus souvent sans l'avoir planifié ou organisé, soit héberger leurs filles et leurs gendres, soit avancer ou dépenser de l'argent pour des cérémonies de mariage. Par exemple parce que les conjoints n'ont pas eu le temps nécessaire d'économiser, en travaillant, l'argent requis pour l'organisation de leur mise en union, avant que leur fille « d'ici » — selon les parents eux-mêmes — n'ait obligé son fiancé à « coucher » avec elle, où ne se retrouve enceinte, bref, avant qu'elle ne les oblige au mariage. Or le mariage, loin de compenser la pauvreté des conditions de vie, l'aggrave : compte tenu de leurs statuts socio-professionnels, les conjoints « recrutés » par les parents, qui sont généralement immigrants de première génération, peu ou pas diplômés, sont exposés au chômage et au travail précaire. Enfin, ces couples sont vulnérables à la séparation et au divorce, notamment à cause de la différence de milieux de socialisation et de niveau d'études entre les conjoints. Ceci rend, par ricochet, vulnérables les parents qui, comme nous l'avons observé au cours de nos enquêtes, se voient obligés de recueillir leurs filles après de multiples tentatives de conciliation.

Notre matériau, purement « transversal », ne nous permet pas de suivre le devenir de ces couples : dans tous les cas cette situation peut maintenir, à terme, dans la vulnérabilité aussi bien les filles et leurs conjoints, que les parents qui vont continuer à « récolter ce qu'ils ont été amenés à semer ».

Références bibliographiques

- BAROU Jacques (1993) Les immigrés africains en France : des navigateurs au regroupement familial, *Revue Française des Affaires sociales*, 1, pp. 193-205.
- BELHADJ Marnia (1998) *Une «révolution» tranquille : stratégies professionnelles et dynamique familiale d'un groupe de femmes françaises d'origine algérienne*, Thèse de doctorat de Sociologie, EHESS, Paris.
- CHARBIT Yves (2005) *Vulnérabilité et Migrations. Journée d'étude CEPED/POPINTER*, Paris.
- CHASTANET Monique (1988) Le pays soninké, traits communs et diversité, *Soonikara*, 1, pp. 6-9.
- POIRET Christian (1995) L'immigration familiale d'Afrique noire en région Ile-de-France. Famille et habitat au cœur des mutations. Synthèse, *Migrations et Études*, 57.
- POLLET Éric & WINTER Grace (1971) *La Société Soninké (Dyahunu, Mali)*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie.
- QUIMINAL Catherine (1991) *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgeois.
- SY Yaya (1996) *Les associations villageoises soninké en France (Leur rôle dans la dynamique associative africaine en France et le développement des villages d'origine)*, Thèse de doctorat de sociologie, Université René Descartes Paris V, Paris.
- TIMERA Mahamet (1996) *Les Soninké en France. D'une vie à l'autre*, Paris, Karthala.

Les Franco-Mauriciens : une diaspora pollinisée

Catherine BOUDET*

Le concept de diaspora est généralement utilisé pour exprimer la dispersion de populations politiquement minoritaires ou d'élites économiques. La diaspora évoque ainsi, dans sa conception classique comme dans son sens élargi, « *plus souvent les dispersions de peuples liées aux malheurs politiques ou au commerce que celles entraînées par la volonté de puissance ou la pauvreté* » (Schnapper, 2005 : 22). Cette prééminence de la qualité de minorité économiquement dominante et/ou politiquement dominée comme critère essentiel de définition de la condition diasporique (Sheffer, 1986 ; Safran, 1991 ; Medam, 1993 ; Bruneau, 1995 ; Cohen, 1997) a conduit à exclure du paradigme les minorités politiquement dominantes (Sheffer, 1986), en particulier celles issues de la colonisation européenne : soit parce qu'en formant de nouvelles nations, ces dernières ont progressivement gommé tout lien avec la mère-patrie (Schnapper, 2005), comme c'est le cas des Afrikaners ; soit parce qu'en étant au contraire des courroies de transmission du pouvoir de la métropole coloniale, elles ont constitué des formes éphémères du phénomène diasporique, vouées à disparaître avec la fin du projet colonial (Cohen, 1997). En résumé, les arguments avancés contre l'application du terme de diaspora aux minorités colonisatrices européennes s'appuient principalement sur la rupture de ces minorités avec leur centre d'origine et sur leur position favorable dans les relations dominants/dominés.

Pourtant, la diasporisation de l'ancienne minorité dominante que sont les Mauriciens blancs d'origine française (ou « Franco-Mauriciens ») remet en question l'idée que dispersion colonisatrice et peuple victime seraient nécessairement antithétiques. Le groupe franco-mauricien s'inscrit en effet de façon atypique dans les relations de pouvoir, du fait de la double colonisation de l'île Maurice, d'abord par la France (1721-1810) puis par la Grande-Bretagne (1810-1967). Les Franco-Mauriciens

* Chargée de cours en Sociologie, Chercheur-associé au laboratoire Oracle, Université de La Réunion, 15 avenue René Cassin, BP 7151, 97715 Saint-Denis cedex 9, La Réunion. E-mail : catherine.boudet@univ-reunion.fr

se sont affirmés comme une minorité ethnique dominante dans le cadre de ces grands empires coloniaux, qui ont instauré dans l'île une société plurale de type « hiérocrationnelle »¹ avec l'esclavage (1766-1835) puis le *coolie trade* (1834-1907). Mais l'autorité britannique a favorisé l'émergence politique d'élites au sein des groupes dominés de la société plurale : groupe des « Gens de couleur » issus de la période esclavagiste ; Chinois, Musulmans et Hindous arrivés dans la phase ultérieure du *coolie trade*. La décolonisation (1947-1968) exacerbe alors le sentiment d'un rapport de force défavorable au groupe franco-mauricien, qui voit s'effriter sa domination au profit de la majorité hindoue. La perte du monopole politique est stigmatisée par le spectre d'un « péril hindou » qui motive une émigration massive des Franco-Mauriciens, vers l'Australie et principalement vers l'Afrique du Sud.

L'exode de la décolonisation consacre le caractère diasporique du groupe franco-mauricien². Mais nous verrons que, si celui-ci combine tous les critères propres aux diasporas, il répond toutefois à une dynamique particulière, ne pouvant s'assimiler totalement ni au modèle classique de la diaspora centrée, ni au modèle de la diaspora hybride. D'une part, le cumul d'une identité ancestrale française et d'une identité mauricienne invalide l'idée d'un modèle unitaire de diaspora fonctionnant sur le mode de la racine comme dans les diasporas classiques juive ou arménienne. D'autre part, le choix de destinations où des politiques d'immigration restrictives (Australie, Afrique du Sud) favorisent des schémas sociaux de type hiérocrationnelle montre que la dispersion franco-mauricienne ne répond pas non plus à l'« errance » qui caractérise les diasporas hybrides.

La prise en compte du facteur de l'insularité comme support spécifique de la constitution de la mémoire ouvre une nouvelle voie d'analyse dans le champ paradigmatique des diasporas actuellement structuré de façon binaire entre « *territoire-racine* » (modèle centré) et « *réseau-errance* » (modèle hybride) (Chivallon, 1997b). La thèse de cet article sera d'établir que la matrice insulaire, envisagée non pas comme « centre », mais comme « lieu de refondation », engendre dans le groupe franco-mauricien une mémoire diasporique « pollinisée », s'appuyant sur l'identité de primo-arrivant.

1 C'est-à-dire qui s'organise de façon coercitive en une pyramide hiérarchisant des groupes économiquement complémentaires mais considérés comme socialement, culturellement, voire racialement inégaux, sous la domination de la minorité européenne (Schermerhorn, 1968).

2 Avec l'exode de la décolonisation, le groupe franco-mauricien remplit les principaux critères constitutifs des diasporas archétypales (Boudet, 2004) : la dispersion traumatique à partir d'un centre historique ; la préservation de la mémoire de ce territoire d'origine, doté d'une valeur quasi-mythique ; la notion d'exil sous la contrainte et l'exode massif qui ont pour résultat la dispersion du groupe vers plusieurs pays d'accueil et le fait que ses membres soient numériquement plus nombreux que ceux restés sur le territoire national (George, 1984 ; Bruneau, 1995) ; la durée de la dispersion dans le temps, même si les circonstances qui ont été à son origine étaient conjoncturelles (Médam, 1993) ; le caractère réticulaire de la diaspora qui assure sa préservation culturelle et économique (Prévélakis, 1996) ; la rémigration (Domenach et Picouet, 1992) et enfin, la participation à la vie socio-économique du pays d'accueil (Schnapper, 2001).

La migration ancestrale venue de France constitue le « *moment origine* » qui fournit l'assise d'une mémoire de peuple pionnier, dans laquelle elle introduit une dialectique fondatrice entre ancrage et désir d'ailleurs (1). Le péril hindou, moteur de l'exode des Franco-Mauriciens pendant la décolonisation, réactualise ce paradoxe mémoriel dans la dispersion (2). Il permet, en légitimant le ré-enracinement dans de nouveaux sols, de reproduire dans la diaspora une identité à la fois obsidionale et dominante, suivant une logique de recherche de proximité relative et de ressemblance, qu'exprime la métaphore de la pollinisation (3).

LA MÉMOIRE DE LA DISPERSION INITIALE

La mémoire de la dispersion initiale est un élément cardinal de la constitution des groupes ethniques et des diasporas. Mais ethnogénèse et diasporisation sont généralement mises en tension dans l'analyse sociologique qui, dans le premier cas, considère la mémoire comme le support d'une territorialisation et dans le second, comme le moteur de la dispersion. Pourtant, il est un cadre spécifique où enracinement et dispersion ne peuvent être tenus pour mutuellement exclusifs, c'est celui de l'île : « *le peuple insulaire a conservé la mémoire de son origine. Il est tout autant un peuple de voyages que de racines, un peuple de lieux qu'un peuple de routes* » (Bonnemaison, 1996 : 434).

L'insularité, en regroupant sur un même territoire exigü ce que les autres barrières sociologiques séparent, apparaît à la fois comme un référent commun d'identité et comme une source supplémentaire de cloisonnement, en vertu d'un « *effet de condensation* » propre à l'espace insulaire (Benoist, 1987). De surcroît, par le fait de vivre sur une terre irrémédiablement limitée, l'île implique nécessairement le voyage comme référent matériel d'identification, comme « *contrepoint de l'enracinement et du sol* » (Benoist, 1987 : 50). De ce fait, la conception insulaire de l'espace ne répond pas à une logique de centralité, mais, comme le suggère Joël Bonnemaison à propos des sociétés mélanésiennes, à un principe de « *fondation* » : le « *lieu de fondation* » est à la fois principe symbolique de l'origine dans la mémoire et point de départ d'itinéraires reliant l'île à d'autres territoires en autant de « *routes d'alliance* » qui ne dépendent pas tant de la proximité que de l'alliance politique préalable (Bonnemaison, 1996 : 435-6). L'insularité est ainsi déterminante d'une double ambivalence : entre cloisonnement et rassemblement d'une part ; entre enracinement et voyage d'autre part.

L'ethnogénèse de la minorité dominante franco-mauricienne se forge dans ces contraintes liées à l'insularité, renforcées par le mode spécifique de colonisation. En effet, en l'absence de population autochtone dans l'île, la colonisation par droit de conquête entraîne la création *ex nihilo* d'une société nouvelle pouvant s'organiser à partir des seuls impératifs de la puissance coloniale (Benoist, 1974). Or, celle-ci s'appuie, dans l'exercice de la domination, sur l'existence d'une minorité dominante européenne³. L'institution esclavagiste fonde une stratification sociale de type « *hiéocratique* ».

3 Le concept de minorité dominante fait référence à l'exercice par un groupe ethnique minoritaire d'une domination politique et/ou culturelle à l'intérieur d'un État (Kaufmann, 2004 : 1).

Les minorités dominantes tirent ainsi leur domination structurelle du rôle de courroies de transmission du pouvoir de la métropole coloniale (Benoist, 1974), la dépendance verticale de la colonie envers cette dernière marquant les limites de leurs prérogatives. Mais l'île Maurice constitue un cas atypique à cet égard, car dès les origines de la colonisation française, la minorité blanche met en place des « routes d'alliance » qui lui permettent de contourner cette dépendance verticale. Bien qu'assujettis au monopole de la Compagnie des Indes Orientales (1721-1767) par la règle de l'Exclusif qui prohibe le commerce avec les autres pays, les négociants français dans l'île contournent cet interdit en organisant un commerce régional interlope, dit commerce « d'Inde en Inde ». En même temps que ce commerce d'Inde en Inde organise le chaînage de l'île avec d'autres colonies (Inde, Madagascar, Le Cap, puis après 1803, l'Australie) en un système réticulé fondé sur la complémentarité, le système de plantation structure le contrôle territorial dans l'île au profit de la minorité blanche européenne. Cette imbrication étroite du contrôle du territoire insulaire et des routes d'alliance est le premier mécanisme de l'affirmation de la minorité dominante, et de sa relative émancipation vis-à-vis de la métropole.

La population blanche d'origine française ne cesse d'ailleurs de s'accroître à partir de l'abolition de l'Exclusif (1764), suivie de l'entrée en application du Code Noir (1766). Alors que les Blancs n'étaient qu'une centaine sur l'île en 1721, ils sont au nombre de 3 163 en 1767, date du premier recensement, et de 6 489 en 1807 (Graphique 1). Ainsi, en près de quarante ans, la population blanche double c'est sous l'effet de l'immigration, qui atteint son apogée entre 1787 et 1797, sous l'influence de la Révolution française qui provoque dans l'île un afflux d'aristocrates fuyant la Terreur. Cette part de l'immigration dans l'accroissement du groupe blanc (67 % en 1787 et 90 % en 1797) devient quasiment nulle après 1807 (l'île est alors sous blocus anglais), ce qui témoigne alors de l'enracinement dans le sol insulaire (Graphique 2).

Le mouvement migratoire de la population blanche s'inverse avec la prise de l'île par les Britanniques en 1810. Pendant la période anglaise, trois grandes vagues d'émigration affectent le groupe des colons blancs d'origine française, ce qui souligne combien la dispersion et l'enracinement, référents inhérents à l'insularité, sont également au cœur des stratégies de recomposition de la minorité dominante. Celles-ci, comme le souligne E. Kaufmann (2004), peuvent être de deux ordres : « exclusionnistes » ou « expansionnistes ». Si les stratégies exclusionnistes mettent l'accent sur la préservation des spécificités ethniques du groupe, y compris par des procédés d'exclusion au sein de celui-ci, les stratégies expansionnistes cherchent à projeter leur domination vers de nouveaux territoires. Ainsi l'émigration est étroitement dépendante des mécanismes de recomposition des minorités dominantes.

La minorité dominante se définit par sa capacité à instaurer un schéma de domination qui aboutit à une distribution inégale des ressources politiques, économiques et institutionnelles et au façonnement des modes de pensée en vigueur dans la société de manière à faire accepter cet état de fait (Doane, 1997 : 376).

Une première vague de départs (dont l'ampleur n'a jamais pu être retracée) a lieu au moment de la Capitulation. Le groupe de ceux qui restent, acceptant la prestation de serment qui fait d'eux des sujets britanniques, s'augmente par un processus d'assimilation d'éléments britanniques. Les alliances matrimoniales avec les familles britanniques fortunées contribuent, alors qu'a lieu l'essor de la monoculture sucrière à partir de 1825, à renforcer le pouvoir économique du groupe blanc d'origine française. Celui-ci parvient simultanément à évincer du foncier sucrier les Libres de couleur, l'autre groupe possédant de la société esclavagiste (Boudet, 2006b : 181).

Un deuxième exode, aux contours tout aussi historiquement flous que le premier, est déclenché par l'annonce de l'abolition de l'esclavage (1835) qui crée un vent de panique chez les propriétaires blancs. En sens inverse de l'émigration blanche, se produit le début de l'immigration des engagés indiens (*coolie trade*), mise en place par les sucriers pour remplacer les esclaves dans les champs de canne.

Une troisième grande vague d'émigration blanche est déclenchée par le processus industriel de centralisation de la production sucrière qui débute à Maurice en 1867. Tandis que les usines centrales et la grande plantation deviennent le quasi-monopole des grandes familles blanches, les terres de la petite plantation sont cédées aux engagés indiens, si bien que les familles blanches financièrement incapables de surmonter la concentration du capital, exclues à la fois de la grande et de la petite plantation, sont contraintes à l'émigration (Boudet, 2006a : 181-4). Le nombre de « Blancs » à Maurice, après avoir atteint son apogée en 1830, avec un total de 8592 personnes (9 % de la population totale), ne compterait plus en 1946 que 6500 personnes, soit 3 % seulement de la population totale (Graphique 1).

La monoculture sucrière joue ainsi un rôle déterminant dans l'articulation des stratégies exclusionnistes et expansionnistes de l'ethnicité dominante. Elle favorise la concentration du pouvoir économique aux mains d'une plantocratie qui, en détenant 86,6 % du total des terres et 92,5 % des terres cultivées en canne en 1830 (Allen, 1983 : 125), devient le « noyau dominant » de cette minorité blanche. La consolidation du monopole sucrier permet à la plantocratie d'effectuer un lobbying sur le Gouvernement colonial britannique et de se constituer à partir de 1885 en une oligarchie sucrière qui confisque le pouvoir législatif à son profit. Elle assure une pérennisation de sa position hégémonique malgré la perte des fondements structurels de la domination due à l'abolition de la barrière de couleur (1829) et de l'esclavage (1835). Le pouvoir de l'oligarchie s'exprime par sa capacité à placer sous sa coupe la gestion des finances publiques et par là, l'orientation de l'activité économique de l'île tout entière (Boudet, 2006a : 179).

L'émigration permet aux victimes de la concentration sucrière de développer à l'extérieur des stratégies de recomposition de la domination. Si les deux premières vagues d'émigration du début du XIX^e siècle étaient tournées essentiellement vers la France, la centralisation sucrière qui se poursuit jusqu'au XX^e siècle alimente une émigration perlée vers trois terres à potentiel sucrier : l'Afrique du Sud (province du Natal), Madagascar et l'Australie (Queensland). Les flux migratoires suivent ainsi les anciennes « routes d'alliance » : route de la traite pour Madagascar, route de l'export-

tation des sucres mauriciens vers l'Australie et l'Afrique du Sud. Dans ces trois pays, les relations commerciales, puis la ruée vers l'or (1851 en Australie, 1886 en Afrique du Sud, 1905 à Madagascar), en attirant les aventuriers franco-mauriciens, sont le prélude à une installation durable. L'émigration vers ces pays où la barrière de couleur reste en vigueur favorise la préservation des deux « *points d'érosion* »⁴ de la domination franco-mauricienne : la pureté raciale et le capital sucrier — le premier étant garant du second.

La migration est ainsi constitutive de l'ethnogénèse du groupe franco-mauricien en minorité dominante, non seulement comme fait social mais aussi en raison de son importance symbolique dans la construction identitaire. À cet égard, la mémoire des origines françaises du peuplement de l'île est pour les Franco-Mauriciens fondatrice d'une dualité identitaire : elle permet de « *naturaliser* » la communauté ethnique (Candau, 1998 : 87) dans l'île, mais elle est aussi inspiratrice d'un désir d'ailleurs qui pousse à l'émigration dans les périodes de crise.

La conquête et la colonisation de l'île par la France acquiert, suite à la prise de l'île par les Britanniques, valeur de « *moment origine* » (Candau, 1998) ou de « *moment de fondation* » (Bonnemaison, 1996) pour la minorité blanche d'origine française restée dans l'île.

« *Porteur de civilisation rayonnante, à l'époque où elle culminait dans le monde, l'Européen a fondé l'île* » (Noël Marrier d'Unienville, 1953, *L'œuvre étonnante des Mauriciens*, Port-Louis, The General Printing and Stationary, 253 p., p. 59).

La qualité de primo-arrivant devient un argument de l'affirmation de la domination minoritaire⁵ et de la lutte pour la préservation de droits spécifiques⁶, que ce soit dans la mobilisation contre l'abolition de l'esclavage (1831), contre l'anglicisation

4 Nous empruntons cette notion de « *points d'érosion* » de la domination ethnique à E. Beaudoux-Kovats et J. Benoist à propos des Békés de Martinique, autre minorité blanche dominante fortement endogamique et fondée sur le pouvoir sucrier (Beaudoux-Kovats et Benoist, 1972 : 131). Toutefois, l'éruption de la Montagne Pelée en 1905, en décimant le groupe béké, a favorisé la mobilité ascendante de ses survivants, si bien que celui-ci, contrairement aux Franco-Mauriciens, n'a jamais ressenti la nécessité d'émigrer pour recomposer les fondements de sa domination.

5 En effet, si le contrôle de l'appareil étatique permet à une minorité dominante de monopoliser l'allocation des ressources de la société (Burkey, 1978 : 2), l'argument culturel qui lui permet de légitimer ce monopole est généralement la revendication de l'antériorité de peuplement (Kaufmann, 2004 : 4).

6 Le Traité de Capitulation du 3 décembre 1810 qui cède l'île à la Grande-Bretagne stipule que les propriétés, religion, lois et coutumes des habitants seront respectées. Ce qui explique qu'ultérieurement, toute atteinte à ces points du Traité sera considérée par les Franco-Mauriciens comme violation de droits imprescriptibles. Dans le temps, un glissement s'effectue de la notion juridique de défense des droits à l'argument identitaire de la défense des marqueurs ethniques menacés, expression d'une identité obsidionale.

de l'éducation et des tribunaux (1839, 1847), ou encore pour la défense des prérogatives politiques :

« Les forêts ne recelaient point d'autochtones. Personne ne peut en conséquence revendiquer des droits antérieurs à ceux des Européens. [...] la fondation de la colonie fut l'œuvre exclusive des colons français assistés de leurs esclaves d'origine africaine » (Noël Marrier d'Unienville, 1954, *L'Île Menacée*, p. 3).

« Nos ancêtres furent les premiers occupants persévérants de l'île. Nous avons peiné pour féconder le sol, que, d'inculte qu'il était, nous avons rendu riche en moissons nourricières. Les ossements de nos aïeux ont blanchi sous la terre qu'ils avaient possédée et qu'ils nous ont léguée. De cette union indestructible entre eux et cette terre qui leur était, qui nous reste sacrée, leurs descendants tiennent leurs droits » (J. Adolphe Duclos, *L'évolution nationale mauricienne*, Paris, Jouve, 1924, p. 179).

L'histoire de la période française acquiert une dimension de « mytho-histoire » (Leach, 1980), c'est-à-dire une histoire qui fait fonction de mythe d'origine à valeur ontologique et étiologique (Eliade, 1957), en tant que modèle explicatif de la fondation de l'île et, partant, de légitimation du système social hiéocratique :

« N'oublions pas que nous sommes les gardiens d'un héritage sacré et que nos fils seraient en droit de nous demander plus tard : "Qu'en as-tu fait ?" Que nous puissions alors leur répondre fièrement : "Je l'ai non seulement conservé et agrandi, mais j'ai aussi apporté le bien-être à ceux qui travaillaient pour moi". Alors nous serions certains d'avoir fait notre devoir » (Maurice A. Rey, 1944, « Employeurs et employés », in Dodo Club (Éd.), *Conférences du Dodo Club de 1944*, Port Louis, Nouvelle Imprimerie Coopérative, p. 59).

La mytho-histoire possède également la deuxième fonction du mythe de fondation, qui est la mise en rapport des éléments de la structure sociale (Candau, 1998). Ainsi, l'ethnonyme « Franco-Mauricien » pour désigner ceux qu'on appelait jusqu'alors les « Blancs » est forgé au début du XX^e siècle dans un rapport de similitude et d'opposition à celui d'« Indo-Mauricien » qui désigne les Indiens de confessions hindoue et musulmane, devenus majoritaires de l'île (*Graphique 3*). La référence française favorise le glissement d'une identité raciale vers une identité ethnique (fondée sur l'ancestralité) lorsque la notion de race est ressentie comme trop hégémonique (Boudet, 2006b : 28).

La capacité de la mémoire des origines à mobiliser, sous la pression des circonstances, tantôt un clivage, tantôt une origine commune pour la création de nouvelles solidarités (Candau, 1998) trouve son expression dans le projet politique de la « Rétrocession », fondé en 1919. Le mouvement rétrocessionniste demande le rattachement de l'île Maurice à la France. Il est composé d'une frange du groupe blanc exclue de l'oligarchie sucrière et qui occupe des postes dans l'administration coloniale britannique ou retournée en France, et d'une élite émergente au sein du groupe « de couleur », qui, à la suppression de la barrière de couleur, a pu accéder à l'éducation secondaire et, aux termes d'études en France, à des professions libérales de médecins, journalistes ou avocats. Les Rétrocessionnistes argumentent que le retour de l'île à la France prémunirait contre le risque d'une « menace indienne », autrement dit contre la

remise en cause de la mobilité socio-économique et surtout de l'accès aux postes de l'administration par l'octroi de la citoyenneté politique aux Indiens⁷. C'est dans cette logique qu'ils invoquent les droits acquis par l'antériorité sur le sol de l'île⁸ comme critère de légitimité pour l'exercice des droits politiques.

Le projet rétrocessionniste se heurte à l'opposition de l'oligarchie sucrière franco-mauricienne, soucieuse de défendre ses marchés préférentiels en Inde et en Grande-Bretagne, qu'un rattachement à la France remettrait en question. Pour les Anti-Rétrocessionnistes, qui s'organisent en contractant une alliance politique avec de grands propriétaires sucriers indo-mauriciens, l'argument économique prime sur l'argument culturel.

Le débat autour de la rétrocession polarise les identifications en mettant en jeu des alliances trans-ethniques, qui s'articulent au clivage intra-ethnique : d'une part, le noyau dominant du groupe, l'oligarchie sucrière, alliée aux grands planteurs indo-mauriciens contre la rétrocession ; de l'autre, l'alliance en faveur de la rétrocession entre les « petits blancs », alliés à la nouvelle bourgeoisie de couleur.

Dans cette gestion des clivages intra- et inter-ethniques du groupe, ce sont les deux pôles de la mytho-histoire française qui sont mis en balance : « enracinement » contre « désir d'ailleurs ». L'échec des Rétrocessionnistes aux élections législatives de 1921, en faisant primer le premier sur le second, consacre la « communalisation » du groupe franco-mauricien, au sens de Max Weber, c'est-à-dire l'autonomisation d'une entité fondée sur la mémoire de la colonisation et de la migration ; l'origine française étant désormais consacrée au terme de ce processus, comme « communauté de souvenir » culturel et non plus comme communauté politique de référence. Cette communalisation du groupe par autonomisation vis-à-vis de la France dessine un projet politique fondateur d'un sentiment national, le « Mauricianisme », conceptualisé par le leader anti-rétrocessionniste Jean Adolphe Duclos :

« Nous occupons dans le monde une place à part. Nous avons une physionomie qui nous est propre. Nous possédons une faculté de rayonnement qui nous permet, bien que nous soyons une minorité, de faire pénétrer au sein des autres races qui habitent notre sol cette culture qui est nôtre. Sous les plis des deux grands drapeaux qui nous abritent, nous nous sommes assimilés des idées et des sentiments appartenant à chacune des deux races, et ce dosage d'éléments divers, harmo-

7 Le débat sur la Rétrocession survient dans le contexte des débuts de la démocratie représentative à Maurice. La Constitution de 1885, en introduisant le principe semi-électif pour désigner une partie des membres de l'assemblée législative, qui étaient auparavant majoritairement franco-mauriciens, pose pour ces derniers la question du partage du pouvoir politique avec les autres groupes ethniques. En vertu du suffrage censitaire, une partie de la population de couleur accède au droit de vote, tandis qu'une large majorité de la population indienne en est encore exclue.

8 Pour justifier un retour de l'île Maurice à la France, les Rétrocessionnistes se réclament d'une législation antérieure à la Capitulation de 1810, l'Ordonnance Royale de 1642 qui consacrait à perpétuité la qualité de naturels français aux colons de l'île Maurice (alors Isle de France), mais avait été abrogée de fait par la capitulation.

nieusement mêlés, nous a donné un caractère spécial et a créé le mauricianisme, dont nous sommes fiers d'être les représentants. Nous sommes une entité spéciale — ni Français ni Anglais. Nous sommes Mauriciens » (J. Adolphe Duclos, 1924, *L'évolution nationale mauricienne*, Paris, Jouve, p. 433-4).

Cette autonomie nationale se présente comme un projet à la fois élitiste (prônant une restriction de la citoyenneté politique par le cens) et assimilationniste sous l'égide d'une « haute culture » hégémonique, au sens de Gellner, en l'occurrence la culture française.

La décolonisation, qui débute en 1947, met fin à l'hégémonie de la minorité dominante et porte un coup définitif à l'idéal assimilationniste des proto-nationalistes franco-mauriciens. Face à l'octroi par l'autorité britannique de la citoyenneté politique aux nouvelles élites issues des groupes immigrants les plus récents, en particulier les anciens engagés venus de l'Inde, la peur d'un « péril hindou » réactive la dispersion comme mode opératoire d'action sociale. Mais avec la nouvelle donne engendrée par la décolonisation, le groupe franco-mauricien peut-il encore se considérer comme une minorité coloniale et pionnière ?

LE « PÉRIL HINDOU », MYTHOMOTEUR DE LA DISPERSION

Le paradigme juif, qui compose le socle des réflexions sur le phénomène diasporique, définit la diaspora archétypale comme le résultat d'une dispersion forcée et traumatique depuis un lieu d'origine — même si ce critère n'est désormais plus décisif. Le point de départ reste inscrit dans la mémoire de la diaspora comme son centre de référence, garant du maintien d'une forme d'unité malgré la dispersion (Bruneau, 2004). En revanche, dans le modèle de l'hybridité, formulé à partir de l'expérience des peuples noirs des Amériques (la « *Black Atlantic* » de Paul Gilroy), la traite et l'esclavage, en imposant un déracinement éradicateur par rapport au centre d'origine, ont consacré une dépossession mémorielle, compensée par une démultiplication des références suivant un mode non plus vertical, du registre de la filiation, mais transversal, animé par une pensée de l'errance (Chivallon, 1997). La dispersion franco-mauricienne se dissocie de l'un et l'autre modèles dans la mesure où la peur d'un « péril hindou » crée les conditions d'un traumatisme qui réactive une mémoire antérieure de la dispersion, mais sans que celle-ci donne lieu à une rupture mémorielle ou une errance.

La peur d'un « péril hindou », c'est-à-dire d'une hégémonie culturelle, politique et démographique des Hindous en cas d'indépendance, motive l'exode des Franco-Mauriciens en exacerbant une peur obsidionale, c'est-à-dire la peur d'être mis en minorité, voire assimilé ou détruit. Mais, dans la mesure où le processus de décolonisation, bien qu'émaillé par des émeutes interethniques (entre Hindous et Créoles en mai 1965, et entre Créoles et Musulmans en 1967), n'a pas donné lieu à des violences organisées envers le groupe franco-mauricien, la peur du péril hindou suffit-il à affirmer l'existence d'un exode sous la contrainte et une condition de minoritaire ?

Réactivation de la « menace indienne » des Rétrocessionnistes, l'idée d'un « péril hindou » est forgée entre 1953 et 1955, alors que se profile l'octroi du suffrage universel puis de l'autonomie, par Noël Marrier d'Unienville, rédacteur-en-chef du journal franco-mauricien *Le Cernéen* :

« *Le suffrage universel ici veut dire, personne n'en doute, le suffrage hindou. Le suffrage hindou veut dire l'hégémonie hindoue. L'hégémonie hindoue signifie fatalement... l'annexion, dans un temps plus ou moins long, de l'île Maurice à l'Inde* » (Noël Marrier d'Unienville, *Le Cernéen* du 04 juin 1953).

L'enjeu principal de cette période est en effet la représentation des différents groupes ethniques au sein de l'instance législative et en particulier l'introduction du principe de représentation des groupes minoritaires. Cette institutionnalisation de la représentation communautaire comme principe politique a désormais pour effet de fonder les stratégies électorales sur le principe ethnique. Elle aboutit à une polarisation de l'espace partisan entre d'une part le *Parti Mauricien*, identifié aux intérêts sucriers franco-mauriciens, et de l'autre le *Parti Travailleiste*, dirigé principalement par des Hindous. L'enjeu étant dès lors de rallier les autres minorités, créole, musulmane, tamoule et chinoise, le *Parti Mauricien* reprend comme principe mobilisateur des minorités l'argument du « péril hindou » contre le projet d'indépendance soutenu par le *Parti Travailleiste*.

L'argument politique de la défense des minorités marque un renversement dans les représentations du groupe blanc franco-mauricien, désormais présenté par ses intellectuels comme étant dans la position d'un groupe indigène ou autochtone victime d'une « colonisation à rebours » :

« *Maurice a été victime, dans une certaine mesure, d'une colonisation à rebours dans laquelle les derniers venus se sont imposés aux premiers occupants, c'est-à-dire aux Français qui étaient en quelque sorte les "indigènes" de cette île déserte et aux esclaves qu'ils avaient importés après s'y être établis, aux Noirs et aux Métis. Cette colonisation à rebours consacre la domination politique des Indo-Mauriciens, fils des immigrants indiens, sur les descendants des premiers habitants et sur la population générale* » (Jean-Pierre Lenoir, 1979, « Un cas limite de pluralisme : l'île Maurice », *Cultures* 6 (1), pp. 65-85 : 82-3).

Cependant, l'alliance politique avec les minorités asiatiques (tamoule, chinoise et musulmane) considérées comme « dernières venues » sur le sol mauricien, rend désormais impossible la politisation de l'argument autochtoniste (ou par extension, de la notion de primo-arrivant) comme principe de légitimité politique. En effet, le recours à un tel argument d'antériorité aurait impliqué, en même temps que l'énonciation d'une supériorité du groupe blanc, la disqualification de ces minorités de la citoyenneté nationale (Ceuppens et Geschiere, 2005) alors qu'il est au contraire devenu nécessaire de les rallier. L'alliance entre minorités justifie alors l'élimination du caractère dominant de la minorité blanche en politique.

Dans les faits, le groupe blanc correspond difficilement à la définition de minorité, qui implique une difficulté d'accès aux postes de contrôle des activités économiques et politiques (Schermerhorn, 1968), excepté si l'on s'en tient à la

définition d'origine de Louis Wirth (1945) selon laquelle est minoritaire un groupe qui se considère comme victime d'un traitement discriminatoire de la part du reste de la société. Malgré l'inexistence institutionnelle du groupe blanc — absent des statistiques officielles qui l'englobent avec les Créoles dans une catégorie « Population Générale » — et sa faiblesse numérique, la participation de son élite au grand accord de la consociation (Boudet, 2003) continue de lui assurer une pérennisation de sa représentation politique et de sa domination économique (Boudet, 2006b). C'est donc la production discursive autour d'un péril hindou qui confère à l'ancienne minorité dominante cette dimension victimaire de la qualité de minoritaire.

La peur obsidionale d'un péril hindou entretenue par le politique a prise sur les mentalités franco-mauriciennes en raison de la méconnaissance réciproque qui prévaut au sein de la société plurale, ethniquement et économiquement cloisonnée⁹. Le péril hindou fragilise d'autant plus le groupe dans son imaginaire que sa mobilité sociale au sein du secteur sucrier est verrouillée par le système de protections entretenu par les grandes familles (Boudet, 2004 : 12). Entre 1945 et 1968, plus de 2 814 migrants officiels appartenant essentiellement au groupe blanc quittent Maurice pour l'Afrique du Sud. Les Franco-Mauriciens, qui étaient au nombre de 6 500 dans l'île en 1945, ne seraient plus en 1969, quand l'exode a pris fin, que 3 700¹⁰. Leur part dans la population totale de l'île passerait ainsi de 3 % à seulement 0,5 % (Boudet, 2006a : 38). Comparativement, ils sont estimés en 1981 à plus de 12 000 dans la seule province du KwaZulu-Natal, en incluant la seconde génération (Bullier, 1981b). L'exode de la décolonisation, se greffant sur l'émigration perlée déclenchée par la centralisation sucrière du siècle précédent, consacre ainsi un critère essentiel de la condition diasporique : l'accentuation du caractère ultra-minoritaire du groupe par la perte de plus d'un tiers de ses effectifs et l'inversion du rapport numérique de sa représentation entre l'île et l'extérieur.

La période de la décolonisation renouvelle aussi les termes de la dispersion. Jusqu'alors, les Franco-Mauriciens étaient pratiquement les seuls à émigrer (Dinan, 1985 : 11) et leur migration s'effectuait principalement vers deux ou trois pays : l'Afrique du Sud, l'Australie et dans une moindre mesure Madagascar. Dans les années soixante, l'Afrique du Sud est devenue leur principale destination, mais l'exode franco-mauricien s'inscrit désormais dans une dispersion qui touche toutes les minorités : Chinois, Tamouls, Musulmans (Vuddamalay, 1993 : 195) et qui s'effectue vers un

9 Jusque dans les années 1960, Franco-Mauriciens et Hindous sont très peu en contact dans la vie quotidienne et c'est surtout à travers le processus politique que de nouvelles relations commencent à se développer entre les deux groupes (Simmons, 1982 : 104). Avec l'explosion démographique qui se produit à partir de 1947, l'effet de condensation propre à l'espace insulaire rend plus aigu l'enjeu du maintien des distances ethno-sociales, alors que ne se sont pas encore mis en place les mécanismes de « *communication de la différence culturelle* » (Eriksen, 1993 : 27) entre les deux groupes.

10 Ce chiffre approximatif résulte d'un calcul par soldes et ne prend pas en compte les données de l'accroissement naturel. En l'absence de statistiques officielles sur la composition du groupe blanc après cette date, ces chiffres fournissent une estimation.

éventail de destinations d'Europe, d'Amérique du Nord, du Moyen-Orient¹¹. La dispersion revêt d'après V. Vuddamalay un caractère de spécialisation ethnique liée à la spécialisation professionnelle des différents groupes (Vuddamalay, 1993 : 195-2000), en fonction de laquelle l'Afrique du Sud, si elle ne compte plus après 1965 que pour 3,5 % de l'émigration totale officielle, reste identifiée comme le monopole des Franco-Mauriciens, qui y sont déterminants dans le développement de l'industrie sucrière.

Le moteur de la dispersion franco-mauricienne des années de la décolonisation est donc moins la condition de minoritaire que son instrumentalisation politique. L'exode marque les limites de cette instrumentalisation et apparaît comme l'effet pervers du discours électoral sur le péril hindou : au lieu de mobiliser autour d'une communauté de danger, ce dernier suscite la désolidarisation. Or, la mobilisation sociale, pour être effective, impose que soient activés à la fois le clivage culturel (nécessaire à la relation d'altérité) et la notion de communauté d'intérêt interne au groupe (Nettl, 1967 ; Oberschall, 1973). L'argument du péril hindou facilite la réalisation de la première condition alors que la seconde reste manquante en raison de la concentration du pouvoir aux mains de l'oligarchie sucrière. L'argument électoral d'un péril hindou a ainsi conduit à l'émigration parce qu'au lieu de polariser les identifications, il a favorisé l'éclatement des agrégats de l'identité franco-mauricienne.

Pour autant, la dispersion donne-t-elle lieu à une mémoire itinérante qui construirait des modes alternatifs de relation au territoire et à l'État-nation, comme le suggère le modèle de l'hybridité ? Ou implique-t-elle, comme l'entend le paradigme classique, la rupture vis-à-vis du politique territorialisé comme condition de la conscience diasporique ? L'État-nation constitue le point de référence des diasporas, soit qu'il leur fournisse, comme dans le modèle centré, le moyen de maintenir une forme d'unité à travers la dispersion ; soit que la conscience diasporique se construise, comme dans le modèle hybride, en tension avec l'affiliation aux modes de pouvoir de l'État-nation. La diaspora s'affirmerait dans ce deuxième cas de figure comme une « *culture nomade* » (Gilroy, 1994), détachée de son ancrage territorial et existant en dehors de, voire même en opposition aux codes et formes politiques de la citoyenneté moderne.

Ce rapport de la diaspora au politique étatique a conduit les auteurs à considérer le modèle diasporique comme s'opposant au principe d'autochtonie (Bruneau, 2004 ; Centlivres, 2005). L'État-nation se fonde sur un principe d'autochtonie, élaborant son identité en relation avec un territoire qui lui préexiste et affirmant la permanence de cette relation ; tandis que dans la diaspora au contraire,

11 L'émigration officielle (qui ne représenterait toutefois que 32 % du mouvement total migratoire, lequel reste donc largement clandestin), toutes directions confondues, concerne un peu plus de 13 170 personnes pour la seule période 1965-68, où le mouvement atteint son apogée. Les Franco-Mauriciens ont largement anticipé le changement constitutionnel, si bien que leur mouvement migratoire est pratiquement terminé dans les années soixante, tandis que l'exode se poursuit parmi les autres groupes. De 1961 à 1973, un total de 33 749 émigrants, toutes destinations confondues, quittent officiellement Maurice (Boudet, 2004 : 304-5).

l'identité préexiste généralement au lieu, et le groupe en diaspora va donc chercher à reproduire dans le lieu d'accueil cette identité (Bruneau, 2004). Or, dans le cas de la dispersion franco-mauricienne, le modèle diasporique ne s'établit pas sur cette césure inhérente aux deux grands modèles paradigmatiques.

La diaspora franco-mauricienne n'apparaît pas comme « *une rupture avec l'affirmation du primat de l'autochtonie et de l'enracinement* » (Centlivres, 2005). L'identité de primo-arrivant, si elle n'a pas servi de principe de mobilisation politique, légitime l'émigration comme une forme protestataire de réponse à la décolonisation. Le péril hindou qui confère un caractère obsidional à l'identité de primo-arrivant, « colonisé à rebours », à son tour renforce l'idée d'une occupation du sol insulaire faite sans violence et sans subjugation : « [...] *nous sommes arrivés à Maurice en premier et personne ne peut remettre ça en question. Nous ne sommes pas des colonialistes, nous ne sommes pas des impérialistes. Je dis ça à mes enfants : n'oubliez jamais ça* », souligne un Franco-Mauricien émigré à Durban en 1970 (cité dans Boudet, 2004 : 434). En justifiant et en entretenant une conscience de minoritaire victime, le péril hindou fonctionne comme un mythomoteur, c'est-à-dire comme un mythe à vocation étiologique susceptible de favoriser et de motiver l'affirmation d'une conscience identitaire (Armstrong, 1982). À la différence près que ce mythomoteur, au lieu de structurer l'appartenance territoriale comme dans le modèle d'Armstrong, organise sa désolidarisation. Celle-ci s'effectue vis-à-vis du nouveau régime politique mais non du sol insulaire, auquel la qualité de primo-arrivant, de fondateur d'une société *ex nihilo*, justifie le rattachement immémorial et indéfectible.

Le péril hindou dans sa justification d'une conscience de primo-arrivant suscite un mode particulier de dispersion qui fonctionne sur le mode du tropisme. La province sud-africaine du Natal en particulier réunit les conditions d'un « *tropisme sud-africain* » (Bullier, 1981b : 266) résultant d'un ensemble d'affinités, à la fois politiques et économiques, et qui permettent aux migrants de partir vers un espace ressenti comme proche, accessible, car favorable à la fois à la préservation de la domination ethnico-raciale et à la réussite sucrière.

Le sentiment d'anomie sociale et d'insécurité lié aux tensions du processus constitutionnel à Maurice contraste dans l'esprit des candidats à l'émigration avec la perception d'une Afrique du Sud où règne un ordre social favorable aux Blancs et sécurisé. Le régime d'apartheid qui prévaut alors en Afrique du Sud, en instaurant la barrière de couleur dans l'accès à l'espace résidentiel, au système éducatif et au marché du travail, contribue à canaliser l'intégration des immigrants franco-mauriciens au sein du groupe dominant de la société sud-africaine (Boudet, 2006a : 40).

Le sentiment de proximité est de surcroît alimenté par le rôle pionnier qu'ont joué dans l'édification de l'industrie sucrière au Natal depuis 1848 les Franco-Mauriciens, présents dès la mise en valeur de terres de la colonie par les Britanniques (Boudet, 2004, 2006a). De sorte que l'identité franco-mauricienne n'a pas préexisté au lieu d'installation, elle s'est construite simultanément à celui-ci, l'imaginaire du groupe dans l'île s'alimentant aussi de l'histoire coloniale sud-africaine :

« Pour le Sud-Afrique, j'ai commencé à rêver de ses territoires quand, petit garçon de 12 ou 13 ans, les coups de canon de la guerre anglo-boere parvenaient jusqu'à mon île, électrisant grands et petits. Des mots inconnus devenaient tout à coup familiers. On ceignait la cartouchière des burghers pour accompagner les commandos dans le veld, les kopjes s'illuminaient de la lueur des fusils, on citait des noms fameux de batailles [...] Je réponds à l'appel ancien » (Clément Charoux, 1939, *Vacances sud-africaines*, Port-Louis (Maurice), Editions de la Société des Ecrivains Mauriciens, The General Printing And Stationary, p. 46).

Cette simultanéité du processus migratoire et identitaire contribue ainsi à ancrer dans la mémoire du groupe une identité de pionnier intégrant le Natal comme lieu de refondation :

« Nous avons du sucre dans notre sang... Nos traditions de planteurs se maintiennent au Natal et plus particulièrement dans cette région Nord qu'on appelle "sugar belt" — la zone ou ceinture sucrière — où, aidés par le climat et le sol, sans oublier le gouvernement, les planteurs réussissent si bien » (Pierre Lenoir 1968, « Les Mauriciens au Natal », *Le Cernéen* n° 5406 du 27 juillet 1968).

Fonctionnant comme un mythe de la terre promise, le tropisme natalien apparaît comme le pendant positif du péril hindou. Il fait fonction de second mythomoteur dans la mesure où le nouvel exode (de Maurice vers l'Afrique du Sud) reproduit à l'identique, mais sur des bases nouvelles, la saga initiale de l'exode initial et du premier ré-enracinement. Ce double mythomoteur permet que se constitue la double tension spatio-temporelle qui conditionne l'existence d'une diaspora : la tension vers un ailleurs originel (sentiment d'exil à partir d'un territoire d'origine) et celle vers un futur idéalisé sur une « Terre promise », fait d'attentes liées à ce passé fondateur (Bruneau, 2004 : 11).

Toutefois, en motivant une émigration qui ne s'effectue pas au hasard sur le mode d'une « errance », mais en choisissant une destination tenue pour sûre, ce mode de dispersion renvoie ainsi dos à dos le paradigme de la racine et celui du rhizome dans le développement de la diaspora franco-mauricienne.

UNE DIASPORA « POLLINISÉE »

Les modèles archétypaux voient dans le territoire d'origine la référence commune garante du maintien d'une forme d'unité au sein de la diaspora, dont la continuité serait ainsi assignable à une source, une origine (suivant la métaphore de la racine). Le modèle de l'hybridité, qui décrit les diasporas noires issues de la traite et de l'esclavage, suggère au contraire une dispersion caractérisée par une logique réticulaire, suivant la métaphore du rhizome, et entraînant une constante mixité de références et une mobilité à l'œuvre jusque dans les construits identitaires (Chivallon, 1997a).

La fin en 1994 du régime d'apartheid en Afrique du Sud réactive la problématique dispersion/enracinement en faisant écho au traumatisme du péril hindou. Les anciens immigrants franco-mauriciens des années 1960 ont l'impression de revivre les

événements de la décolonisation à Maurice, les mêmes peurs : « *face à ce qui se passe ici, je ressens exactement ce qui s'est passé à Maurice dans les années 1960, ce sont exactement les conversations qui se tenaient dans les salons à Maurice, sur la peur, sur les problèmes pour l'éducation des enfants, etc., je retrace ce que j'ai traversé à cette époque* » témoigne une Franco-Mauricienne installée à Durban depuis 1965 (cité dans Boudet, 2004 : 373). La transition démocratique en Afrique du Sud est alors perçue comme la chute du dernier bastion des valeurs de la colonisation. Les départs liés au changement politique ont lieu parmi les immigrants les plus récents, ceux dont les familles sont arrivées dans le pays avec l'exode des années soixante, tandis que la migration de souche plus ancienne est moins réversible, moins perméable au changement politique (Boudet, 2004 : 373).

L'émigration franco-mauricienne post-apartheid s'inscrit dans le *brain drain* qui affecte le groupe blanc sud-africain (Meyer, 1999 : 15-7) dont la dispersion s'effectue principalement vers l'Australie, l'Europe et le continent nord-américain. Elle donne également lieu à une rémigration. Mais les retours vers Maurice alternent aussi avec de nouvelles vagues de départ, si bien que ces marées migratoires entre Maurice et l'Afrique du Sud prennent la forme d'un balancier, réagissant aussi à l'évolution politique mauricienne¹².

Ainsi, la diaspora franco-mauricienne ne rejette pas l'allégeance au territoire ou au politique au profit d'une mémoire itinérante. C'est plutôt une forme alternative d'appartenance nationale et de citoyenneté qui se joue, dans laquelle la qualité de primo-arrivant constitue une « *forme souple et malléable d'ethnicité* » (Geschier et Nyamnjoh, 2000), permettant aussi bien la perpétuation de l'identité dans le pays d'accueil, que la re-dispersion en cas de nécessité.

Le lien diasporique est maintenu au niveau transnational, entre Maurice, l'Afrique du Sud et les autres pays de rayonnement (principalement l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, l'Angleterre, les États-Unis), par la prééminence du lien familial. Le caractère trans-national des familles franco-mauriciennes est souligné par la complexité des situations de nationalité chez leurs membres. Outre les cas de double nationalité chez les Franco-Mauriciens (française/mauricienne, mauricienne/sud-africaine, française/sud-africaine, britannique/sud-africaine), on note au sein même des familles la coexistence de nationalités diverses, pouvant aller jusqu'à cinq ou six nationalités et pays d'installation différents au sein d'une même génération (Boudet, 2004 : 375). Cette dissociation entre la nationalité, en tant qu'appartenance à une communauté culturelle, et la citoyenneté, en tant qu'allégeance au lieu contractuel à l'État-nation, témoigne de cette forme supranationale de parenté que l'on retrouve aussi dans la diaspora hybride (Gilroy, 1994 : 210).

12 Ainsi, on a pu noter une rémigration de l'Afrique du Sud vers Maurice à chaque retour au pouvoir (1982, 2000) du Mouvement Militant Mauricien, dont le leader est considéré comme un Franco-Mauricien, même s'il n'est pas issu de l'élite sucrière (Boudet, 2004 : 374).

Cependant, contrairement au modèle hybride, il ne s'agit pas d'une démultiplication de références identitaires à l'infini. L'identité de la diaspora franco-mauricienne repose au contraire sur une sélection définie de pôles fondateurs qui permettent de conserver la double référence au territoire d'origine (Maurice) et au pays ancestral (la France), c'est-à-dire à la fois la mémoire de la dispersion ancestrale et celle de l'enracinement : la francophonie (rôle de vecteur linguistique et de cadre culturel), la race (marqueur de la domination), le caractère de primo-arrivant (gage de reproductibilité du caractère pionnier), la religion catholique (cadre de valeurs) et le sucre (garant de la réussite).

Ces pôles sont beaucoup plus que de simples marqueurs identitaires ou repères garants d'une stabilité : dans la mesure où ils constituent les marqueurs de la permanence de l'origine dont la mémoire diasporique a besoin pour construire son identité de groupe (Candau, 1998 : 90), ils apparaissent comme des modes d'emploi efficaces et réactualisables de la situation diasporique. Ils permettent qu'au fur et à mesure de la migration, se reconstruisent en mode perlé les modalités de la refondation. Le registre des pôles disponibles permet à chaque segment de la diaspora de s'identifier à un pôle ou à l'autre, voire de les combiner, sans pour autant céder à une logique de démultiplication. Selon les contextes à l'aune desquels est réinterprétée l'identité, l'un ou l'autre pôle pourra rester dormant ou être réactivé. Ainsi, la référence au caractère de primo-arrivant dans l'île permet que perdure l'identité à la seconde génération en Afrique du Sud, malgré la disparition éventuelle, selon les trajectoires individuelles, de l'un ou l'autre marqueur ethnique. Même quand la langue française s'est perdue, la mémoire de la filiation par rapport à l'ancêtre bâtisseur, le premier de la lignée arrivé dans l'île, permet la projection symbolique de qualités qui fondent la différence (favorable) du groupe sur les autres groupes de la société sud-africaine, et sert des objectifs de négociation d'avantages économiques et de reconnaissance sociale (Boudet, 2004 : 441).

Ces pôles ou ancrages identitaires, éprouvés à l'aune des schémas culturels de la société d'accueil, s'alimentent à la mytho-histoire du groupe tout autant qu'ils en constituent un prolongement dans la diaspora, renouvelant sa vocation ontologique et étimologique. La réinterprétation de l'histoire des origines de la dispersion donne un sens aux changements historiques vécus en Afrique du Sud, en établissant une continuité entre passé migratoire et présent. En 1985, le prêtre franco-mauricien Gérard de Fleuriot et aumônier de ses compatriotes dans la paroisse de Saint-Louis à Durban, rattache la décolonisation qui a poussé les Franco-Mauriciens à émigrer à une longue chaîne historique de périodes charnières :

« Nos ancêtres connurent des moments similaires, où ils eurent à se détacher d'un passé qui leur était familier pour s'adapter à des réalités nouvelles. Ils connurent l'expatriation, l'abolition de l'esclavage et bien d'autres changements de régimes qui n'étaient pas sans affecter leur mode de vie et de pensée [...] »
(Gérard de Fleuriot, bulletin *Saint Louis Parish*, de mars 1985).

L'histoire des origines fournit aussi la possibilité d'y puiser les modèles de comportement. Dans une allocution prononcée en 1975, le Franco-Mauricien Alex Bax, alors consul honoraire de France à Durban, revisite la référence à l'esclavage, en la

réintroduisant dans l'histoire du groupe comme trait primordial le rattachant à l'histoire de l'île. Il établit un parallèle entre la destinée de victime de l'esclave, et la condition des Franco-Mauriciens en Afrique du Sud face à la menace de disparition pesant sur la langue française en milieu anglophone :

« [...] juché sur ce podium, conscient de ma nudité culturelle aux yeux d'auditeurs tellement mieux qualifiés, je ressens avec acuité le sentiment de l'esclave sous le marteau du commissaire-priseur, aux origines de la colonisation mauricienne. Les mains liées, il n'a que sa chair à offrir, et, conscient de la médiocrité de cette offre, il promène sur l'assistance distinguée un regard incrédule, se disant : "Mais que diable suis-je venu faire dans cette galère ?" [...] Ce soir, seul et nu sous la coupole de la science, un rayon plus glorieux encore me libère de ma lourdeur infime : je suis appelé à contribuer à l'œuvre magistrale de sauver la culture française en grave péril chez les milliers de compatriotes du Natal ! Transformé par cet idéal exaltant, ce n'est plus l'esclave qui vous offre sa chair, c'est le pélican qui vous offre son cœur » (Alex Bax, « La langue française et les Mauriciens du Natal », *Comptes Rendus trimestriels de l'Académie des Sciences*, 35 (4), p. 605).

Ainsi, le retournement de la référence à l'esclavage renouvelle le caractère obsidional du groupe, cette fois-ci vis-à-vis d'un processus « glottophage » (Bullier, 1981a) subi par la langue française, appelant du même coup à la résistance contre l'anglicisation.

La mytho-histoire permet également de réarticuler le caractère obsidional de l'identité à sa dimension pionnière. À l'occasion de la canonisation en 1995 d'Eugène de Mazenod, fondateur en 1852 de l'ordre des Oblats en Afrique du Sud, l'éditorialiste du bulletin franco-mauricien de Durban *Le Coin de Mire*, Huguette Béchet, met en exergue les traits communs entre le destin du missionnaire et celui des Franco-Mauriciens : des origines aristocratiques et une expérience de l'exil, puisqu'Eugène de Mazenod, né d'une famille noble et riche, émigra en Afrique du Sud pendant la Révolution française. Tout en soulignant ainsi le caractère pionnier de ceux qui, ayant perdu leurs privilèges, eurent à lutter pour reproduire les conditions du succès initial, Huguette Béchet établit le lien entre la France et l'Église catholique, rassemblant ainsi ces deux marqueurs de l'identité franco-mauricienne dans une même vocation missionnaire et pionnière :

« Si aujourd'hui l'Église sud-africaine déploie ses ailes et fournit son propre clergé, fallait-il que les Oblats français, nos premiers prêtres, aient d'abord défriché le sol et mis la semence en terre » (Huguette Bechet 1995, « France en terre étrangère », *Le Coin de Mire* n° 12 1995/2).

La mytho-histoire, en permettant la (ré-) articulation des pôles identitaires du groupe pour actualiser et renouveler le sens du caractère obsidional pionnier, est le support d'une identité « pollinisée », qui, sur le modèle du pollen se disséminant pour garantir la perpétuation de l'espèce, permet au groupe de conserver ses caractères propres tout en intégrant dans sa dynamique la part du hasard et des possibilités d'évolution qui en découlent.

La métaphore de la diaspora pollinisée évoque ainsi une dispersion qui s'effectue tout en conservant des caractères propres à l'individu d'origine ; en même temps, elle exprime l'idée d'évolution et de différenciation possible lorsque la fécondation qui en découle est croisée. Sur le mode du pollen qui se dissémine, le groupe fructifie et peut se recomposer ailleurs. Son identité s'alimente à des sources internes au groupe mais également empruntées au cours des interactions avec d'autres¹³, à la condition, pour que cette interaction, cette pollinisation ait lieu, que cet autre soit considéré comme proche, reconnaissable, accessible.

Ainsi, le pôle racial a permis que le mariage avec des Blancs sud-africains ou d'autres nationalités ne tombe pas sous le coup de l'exogamie. Même s'il peut poser des problèmes de différences de langue et de religion, il est non seulement toléré mais répandu, parce qu'il a fourni une ouverture à un grand nombre de membres du groupe, surtout des femmes, qui ne trouvaient pas époux à Maurice et pour qui le mariage interethnique était prohibé en raison de son caractère déclassant. De même, la religion catholique offre le cadre de l'altérité minimale (y compris quand les autres marqueurs identitaires du groupe sont tombés au sein de la seconde génération) qui favorise des stratégies d'alliances économiques avec d'autres minorités immigrantes en Afrique du Sud, par exemple les Italiens. En permettant que se nouent les partenariats d'entreprise sur la base de valeurs, de codes de conduite et de règles morales partagées, garantie d'une sécurité dans le monde des affaires, dans le contexte sud-africain post-apartheid où la corruption signale un échec de l'État (Boudet, 2004 : 444).

La notion de relative proximité et de ressemblance, centrale dans la dynamique de la diaspora pollinisée¹⁴, permet au groupe de « *maintenir ce qui [peut] demeurer stable et s'adapter aux changements qu'il ne [peut] contrôler* » (Beaudoux-Kovats et Benoist, 1972 : 111) y compris à travers la dispersion, qui constitue la stratégie ultime pour conserver ses caractères tout en allant chercher ailleurs des conditions favorables à sa survie.

CONCLUSION

Ni « identité-racine » fondée sur la reproduction d'une unicité mythique, ni « identité-relation », fondée sur l'errance et la démultiplication des références, l'identité de la diaspora franco-mauricienne opère sur le mode de la pollinisation

13 La métaphore de la diaspora pollinisée telle que nous l'entendons se distingue de la façon dont elle a été utilisée par Robin Cohen. Robin Cohen considère que les diasporas hybrides fonctionnent sur le schéma de la pollinisation croisée, qui dans cette conception fait référence à une propagation par vagues, y compris par l'air, au sens de diffusion des idées et de la culture (Cohen, 1997 : 178). Dans notre approche, elle évoque une dispersion qui s'effectue en conservant des caractères propres à l'individu d'origine, tout en prenant en compte la possibilité d'évolution et de différenciation lorsque la fécondation qui en découle est croisée.

14 À cet égard, la logique de la pollinisation se distingue du métissage, de la créolisation et de l'hybridation, notions qui impliquent toutes une distance préalable à l'union, une hétérogénéité ou une différence initiales.

croisée. Contrairement au modèle du rhizome qui se caractérise par l'absence de pôles, ne pouvant donc produire que des formes d'identité variables étrangères à toute fixation (Chivallon, 2004), et au modèle de la racine, qui se caractérise par un noyau dur identitaire, le modèle pollinisé se caractérise par un ensemble de pôles en interaction, qui établissent des références culturelles perpétuellement réactualisables et combinables, permettant à la diaspora de survivre aux décadences successives de la décolonisation et de lui conférer une permanence temporelle et spatiale à travers de nouveaux enracinements.

La qualité de primo-arrivant est déterminante de la relation atypique que la diaspora pollinisée franco-mauricienne entretient avec l'État-nation. Alors que le modèle hybride de la diaspora rejette toute référence à la nation, celui de la pollinisation pose l'enracinement initial comme argument de légitimité d'une appartenance primant sur tout régime politique considéré comme contingent, et vis-à-vis duquel on peut donc se désolidariser sans que cela implique une rupture avec la matrice mauricienne.

Le mythomoteur du « péril hindou » favorise la réactualisation du caractère de primo-arrivant et la conservation d'une identité de peuple-victime minoritaire propre à maintenir la conscience et le lien diasporique. En sollicitant comme contrepoint positif un tropisme natalien, il fonctionne selon la dialectique de la refondation. La matrice insulaire mauricienne n'est pas un centre à partir duquel se créent des périphéries, mais point nodal de l'appartenance, où s'est réalisé le succès du groupe et qui en garantit donc la reproductibilité. Lieu de fondation qui appelle d'autres lieux de refondation, elle favorise une forme de dispersion qui revêt un certain degré d'imprédictibilité, mais qui n'est pas erratique comme peut l'être le modèle rhizomique. La métaphore de la pollinisation croisée permet de rendre compte du fait que la condition essentielle de l'interaction pour le groupe franco-mauricien est l'idée de proximité relative et de ressemblance.

Si la qualité de primo-arrivant n'est pas inscrite comme principe de légitimité politique, elle reste, du fait du recours à l'argument du « péril hindou », inscrite dans la mémoire et dans l'identité du groupe franco-mauricien y compris en diaspora, comme « *forme primale d'appartenance* » permettant d'offrir « *une sécurité élémentaire liée à l'ancrage des racines* » (Geschiere, 2006 : 2). Cette forme de primordialisme permet au groupe et à sa diaspora de s'insérer dans les frontières constamment changeantes créées par la dispersion et par les changements de nature de l'État. Cette sécurité de l'ancrage conservée dans la mémoire malgré la dispersion devient paradoxalement la justification même de cette dispersion.

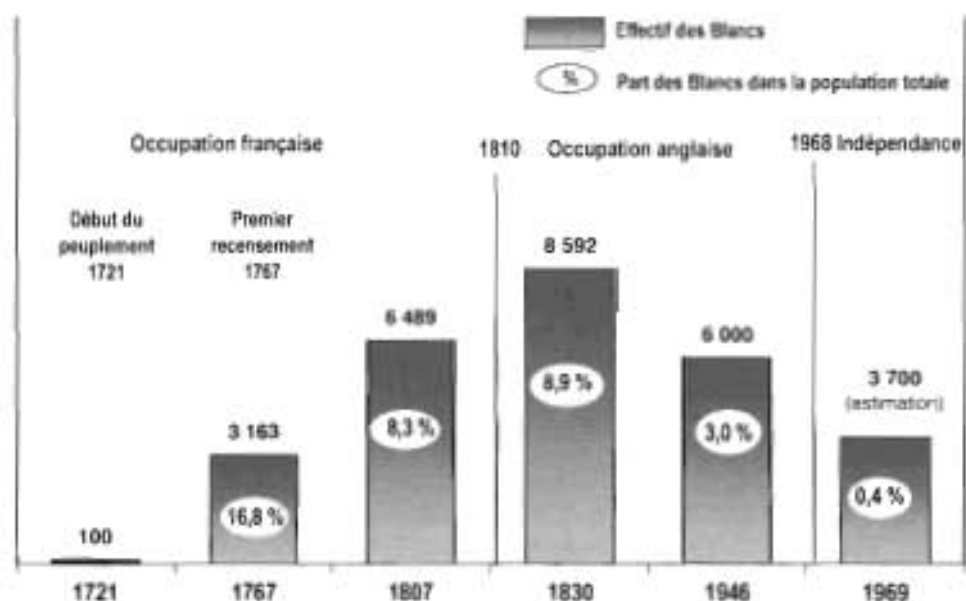
Références bibliographiques

- ALLEN Richard B. (1983) *Creoles, Indian Immigrants and the Restructuring of Society and Economy in Mauritius, 1767-1885*, Ph. D. Thesis, Histoire, University of Illinois, 293 p.
- ARMSTRONG John A. (1982) *Nations before Nationalism*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 411 p.
- BEAUDOUX-KOVATS Edith et BENOIST Jean (1972) Les Blancs créoles de la Martinique, in Jean Benoist Éd., *L'archipel inachevé : culture et société aux Antilles françaises*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- BENOIST Jean (1987) L'insularité comme dimension du fait social, *Iles tropicales, Insularité, Insularismes*, Collection « Îles et archipels » (8), Talence, CRET, pp. 38-51.
- BENOIST Jean (1974) Perspectives pour une connaissance des sociétés contemporaines des Mascareignes et des Seychelles, *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, (1), pp. 223-233.
- BONNEMAISON Joël (1996) *Les fondements géographiques d'une identité. L'archipel du Vanuatu*, (1) *Gens de pirogue et gens de la terre*, Paris, ORSTOM, 460 p.
- BOUDET Catherine (2003) L'émergence de la démocratie consociative à Maurice (1948-1968), *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, (17), pp. 325-336.
- BOUDET Catherine (2004) *Les Franco-Mauriciens entre Maurice et l'Afrique du Sud : identité, stratégies migratoires et processus de recommunaurisation*, Thèse de Doctorat, Science Politique, Institut d'Etudes Politiques, Bordeaux, 642 p.
- BOUDET Catherine (2006a) Une minorité ethnique dominante face à la décolonisation : l'émigration franco-mauricienne en Afrique du Sud (1947-1968), *Journal of Mauritian Studies New Series* 3 (1), pp. 26-49.
- BOUDET Catherine (2006b) Pouvoirs et technologies en situation coloniale : les Franco-Mauriciens et le monopole des technologies sucrières à Maurice et au Natal (1825-1968), *Revue Historique de l'Océan Indien*, (2), pp. 178-193.
- BRUNEAU Michel (1995) Espaces et territoires de diaspora, in Michel Bruneau Éd., *Diasporas*, Montpellier, GIP-Reclus, pp. 5-23.
- BRUNEAU Michel (2004), *Diasporas et espaces transnationaux*, Paris, Anthropos, 249 p.
- BULLIER Antoine (1981a) *Le parler franco-mauricien au Natal : une enclave francophone en Afrique du Sud : éléments d'une phonologie*, Paris, L'Harmattan, 181 p.
- BULLIER Antoine (1981b) La communauté franco-mauricienne en Afrique du Sud, *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, (8), pp. 265-273.
- BURKEY Richard M. 1978, *Ethnic and Racial Groups. The dynamics of dominance*, Menlo Park, NJ, Cummings.
- CANDAOU Joël (1998) *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 225 p.
- CENTLIVRES Pierre (2005) Portée et limites de la notion de diaspora, *CEMOTI* (30) dossier « Les diasporas ».
- CEUPPENS Bambi et GESCHIERE Peter (2005) Autochtony : Local or Global ? New modes of struggle over Citizenship and Belonging in Africa and Europe, *Annual Review of Anthropology* (34), pp. 385-407.
- CHIVALLON Christine (1997a) De quelques préconstruits de la notion de diaspora à partir de l'exemple antillais, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, (13) 1, pp. 149-160.
- CHIVALLON Christine (1997b) Du territoire au réseau : comment penser l'identité antillaise ?, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 37-4 (148), pp. 767-794.
- COHEN Robin (1997) *Global diasporas*, Cornwall, UK, UCL Press, 227 p.
- DINAN Monique (1985) *Une île éclatée : analyse de l'émigration mauricienne - 1960-1982*, Port-Louis (Maurice), Best Graphics, 239 p.
- DOANE Ashley W. Jr (1997) Dominant Group Ethnic Identity in the United States : the Role of Hidden Ethnicity in Intergroup Relations, *Sociological Quarterly*, 38 (3), pp. 375-397.

- ELIADE Mircea (1957) *Mythes, rêves et mystères*, Paris, Gallimard, 279 p.
- ERIKSEN Thomas Hylland (1993) *Ethnicity and Nationalism : Anthropological Perspectives*, Londres, Boulder, Pluto press, 179 p.
- GEORGE Pierre (1984) *Géopolitique des minorités*, Paris, PUF, 127 p.
- GESCHIERE Peter (2005) Autochtony and Citizenship : New Modes in the Struggle over Belonging and Exclusion in Africa, *Forum for Development Studies* (2), pp. 371-384.
- GILROY Paul (1994) Diaspora, *Paragraphe*, 17 (1), pp. 207-212.
- KAUFMANN Eric P. (2004) Introduction, in Eric P. Kaufmann Éd., *Rethinking ethnicity. Majority groups and dominant minorities*, Londres et New York, Routledge, 254 p.
- LEACH Edmund R. (1980) *L'unité de l'homme et autres essais*, Paris, Gallimard, 389 p.
- MEDAM Alain (1993) Diaspora/Diasporas. Archétype et typologie, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 9 (1), pp. 59-65.
- MEYER Jean-Baptiste (1999) Expatriation des compétences africaines : « l'option diaspora » de l'Afrique du Sud, *Afrique Contemporaine*, (190) pp. 3-19.
- NETTL John Peter (1967) *Political Mobilization : A Sociological Analysis of Methods and Concepts*, Londres, Faber, 442 p.
- OBERSCHALL Anthony R. (1973) *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 371 p.
- PREVELAKIS Georges (1996) Les réseaux de diaspora – Introduction, in G. Prevelakis (Éd.), *Les réseaux de diasporas*, Paris, L'Harmattan, pp. 29-34.
- SAFRAN William (1991) Diasporas in Modern Societies : Myths of Homeland and Return, *Diasporas*, (1), pp. 83-99.
- SCHERMERHORN Richard A. (1968) *Comparative Ethnic Relations, A Framework for Theory and Research*, New York, Random House, 325 p.
- SCHNAPPER Dominique (2001) De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, (17) 2, pp. 9-36.
- SCHNAPPER Dominique (2005) De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora, in Lisa Anteby-Yemini, William Berthomière et Gabriel Sheffer (Eds.), *Les diasporas 2000 ans d'histoire*, Rennes, PUR, pp. 21-50.
- SHEFFER Gabriel (Éd.) (1986) *Modern diasporas in international politics*, New York, Saint Martin's press, 349 p.
- SIMMONS Adele S. (1982) *Modern Mauritius. The politics of decolonization*, Bloomington, Indiana University Press, 242 p.
- WIRTH Louis (1945) The problems of minority groups, in R. Linton (Éd.), *The Science of Man in the World Crisis*, New York, Columbia University Press, p. 347.

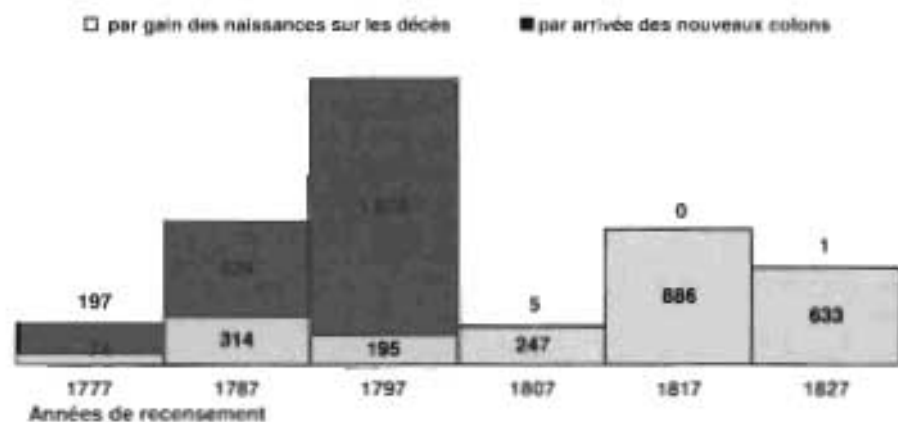
ANNEXES

Graphique 1 : Évolution de la population blanche de l'Île Maurice (1721-1969)



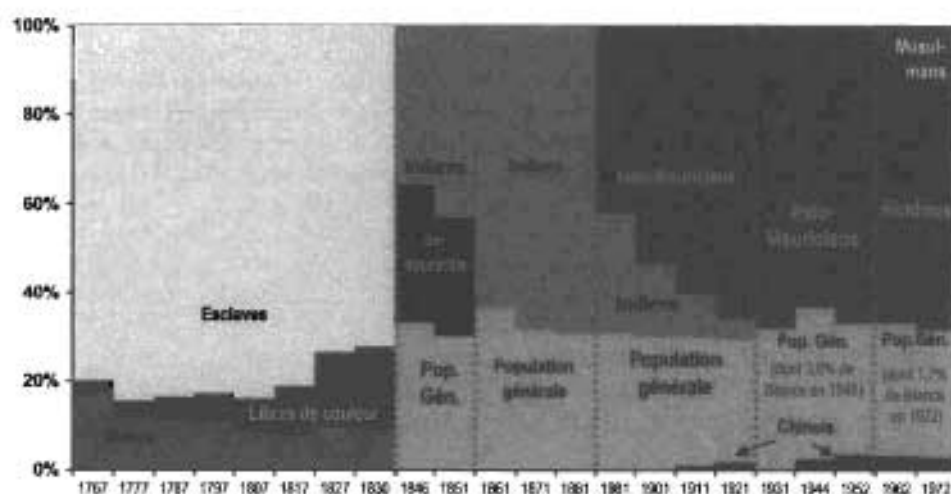
Réalisation : l'auteur, d'après : *Recensements / pour l'année 1946 : Le Cernéen-Le Mauricien-Advance* n° 1626 du 20 octobre 1947.

Graphique 2 : Accroissement de la population blanche de l'Île Maurice (1777-1827)



Réalisation : l'auteur, d'après Baron d'Umienville 1826, *Statistiques de l'île Maurice et de ses dépendances*, Vol. 3, Tab. 6511.

Graphique 3 : Catégorisation de la population selon les recensements (1767-1972)
(part de chaque communauté recensée)



Réalisation : l'auteur, d'après *Annual Digest of Statistics*, 1998, CSO, Ministère de la planification / ALLEN R. B. 1993. *Creoles, Indian Immigrants and the Restructuring of Society and Economy in Mauritius, 1767-1885* (Ph. D. Thesis : Histoire : University of Illinois).

Les Franco-Mauriciens : une diaspora pollinisée

Catherine BOUDET

Cet article examine le passage en diaspora de la minorité anciennement dominante des Franco-Mauriciens (ou Mauriciens blancs d'origine française), qui au moment de la décolonisation de Maurice (1947-1968) ont émigré massivement, vers l'Afrique du Sud en particulier. La mémoire diasporique qui s'est constituée sous l'impulsion de la peur d'un « péril hindou », revêt un caractère à la fois obsidional et dominant et légitime l'attachement de la diaspora à la nation mauricienne en le fondant sur la revendication du caractère de primo-arrivants dans l'île. La dispersion des Franco-mauriciens ne relève pas d'une logique unitaire, fonctionnant sur le mode de la filiation comme les diasporas classiques, sans pour autant se satisfaire d'une conception rattachant le groupe à une culture nomade suivant le modèle du rhizome. La métaphore de la pollinisation ouvre une troisième voie dans l'étude des diasporas, évoquant une dispersion qui cherche à se perpétuer sur le mode du semblable, du proche.

The Franco-Mauritians: a pollinized Diaspora

Catherine BOUDET

This paper deals with the diasporization of a formerly dominant minority in Mauritius, the Franco-Mauritians (or white Mauritians of French descent) who massively migrated mainly to South Africa during the decolonization of the island between 1947 and 1968. The fear for a "hindu menace" which triggered their emigration shaped a diasporic memory articulated around the preservation of their identity against assimilation and a continued sense of belonging to the nation based on the claim for being the founders on the island. We argue that the dispersion of the Franco-Mauritians neither corresponds to the classical diaspora articulated around the idea of root and filiation, nor to the hybridity model of travelling cultures and random multiplication of references. The metaphor of pollinization rather refers to a dynamic of dissemination towards what seems similar and accessible.

Los Franco-Mauricianos : una diaspora polinizada

Catherine BOUDET

Este artículo trata de la diasporización de una minoría antaño dominante en la isla de Mauricio, los Franco-Mauricianos (o Mauricianos de origen francesa) que durante la descolonización de la isla entre 1947 y 1968 emigraron principalmente a África del Sur. El miedo a una "amenaza hindú" que impulsó la emigración ha fraguado en una memoria diaspórica de minoría amenazada por la asimilación cuya relación a la nación mauriciana aun perdura legitimándose con el argumento de haber sido los fundadores de la sociedad insular. Defendemos que la diaspora franco-mauriciana no se corresponde con la diáspora clásica, articulada alrededor de la idea de filiación y raíz, ni tampoco al modelo híbrido de las culturas nómadas, sino a un tercer modelo de la "diaspora polinizada". La metáfora de la polinización se refiere más bien a dinámicas de diseminación a través de lo que parece próximo y accesible.

Quand la « crise » ivoirienne stimule les trajectoires professionnelles des transporteurs burkinabè émigrés

Sylvie BREDELOUP* et Oumarou KOURAOGO**

Quelques travaux ont déjà montré comment des événements politiques majeurs pouvaient contribuer à une transformation notable du secteur des transports routiers de voyageurs et notamment à l'émergence du secteur artisanal. C'est ainsi que les expulsions massives orchestrées par le Nigeria, en 1985, à l'encontre des ressortissants subsahariens, ont favorisé le développement du transport public artisanal notamment au Bénin : les refoulés, désireux de se réinsérer rapidement dans leur pays d'origine ayant emporté avec eux leurs *zimidjan*, ces petites motos destinées à assurer le transport collectif. De la même manière, au lendemain de la guerre civile de 1990 au Liberia, nombre de réfugiés libériens ou guinéens sont arrivés à Conakry avec les taxis ou minibus qu'ils exploitaient à Monrovia, contribuant à une dérégulation du secteur et à la remise en question du fragile monopole détenu par l'entreprise SOGETRAC (Société Générale de Transports en Commun), sans que les pouvoirs publics aient les moyens de résister à cet afflux soudain (Godard, Teurnier, 1992).

À partir d'enquêtes de terrain réalisées en 2005 et 2006¹, nous apportons ici un éclairage complémentaire sur les relations qui se tissent entre migration de retour et trajectoire professionnelle dans le secteur du transport. En écho à la crise ivoirienne et au regard de la transformation des formes migratoires, nous essayons d'apprécier l'évolution du transport de voyageurs sur longue distance au Burkina Faso. Les

* Directrice de recherches à l'IRD, UMR LPED Marseille, Sylvie.Bredeloup@up.univ-mrs

** Étudiant de maîtrise en sociologie à l'Université de Ouagadougou, Kouradou@yahoo.fr

1 Elles ont été conduites à la fois auprès de transporteurs installés à Ouagadougou dans les gares routières de Tampouy, de Ouagainter et de l'Est et de responsables municipaux et de directions techniques des Ministères des Transports et du Commerce.

troubles politiques qui, ces dernières années, ont secoué vigoureusement la Côte d'Ivoire, pays frontalier du Burkina Faso, ont remis en question la place des ressortissants étrangers ou d'origine étrangère installés en terre ivoirienne. C'est ainsi que plusieurs milliers de Burkinabè ont dû quitter précipitamment le pays phare de l'Afrique de l'Ouest sans envisager pour autant un retour définitif dans le territoire de leurs ancêtres. Pendant plus de quatre ans, la Côte d'Ivoire a été coupée en deux, les services de contrôle gouvernementaux n'ayant plus accès aux produits en circulation dans le nord du pays, zone occupée par les « rebelles ». Dans ce contexte particulier, il s'agit de rendre compte de la manière dont quelques transporteurs d'origine burkinabè, rentrés de Côte d'Ivoire et ayant accompagné le mouvement, ont rebondi professionnellement, profitant parfois de ces hautes turbulences pour asseoir leur position des deux côtés de la frontière. L'étude renseigne également sur les modalités de la concurrence instaurée avec les transporteurs nationaux déjà installés, avant d'interroger le rôle de la puissance publique dans cette nouvelle configuration.

LE MILIEU DU TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS SUR LONGUE DISTANCE AU BURKINA : DE LA DÉCOLONISATION À LA CRISE IVOIRIENNE

Le développement du transport de voyageurs sur longue distance au Burkina Faso ne peut se comprendre qu'à la lumière des mouvements migratoires entretenus depuis plus d'un siècle avec les pays voisins, le Ghana et la Côte d'Ivoire. L'extension des cultures de rente (café et cacao) assortie du développement des infrastructures de transport nécessaires à leur écoulement, notamment la construction de la ligne ferroviaire Abidjan-Ouagadougou, datent de l'époque coloniale. Alors que la colonie ivoirienne était sous-peuplée, il s'agissait pour les autorités françaises de mobiliser, par le biais de l'impôt de capitation puis le recours au travail forcé, les ressortissants de la Haute-Volta qui représentaient alors plus du quart de la population de l'Afrique Occidentale Française (Coulibaly, 1986). Les uns mirent en valeur la Côte d'Ivoire, les autres refusèrent de se soumettre à cette politique, préférant fuir dans la *Gold Coast* voisine, territoire alors britannique (Condé, 1978). Ni l'abolition du travail forcé, ni la reconstitution de la Haute-Volta au lendemain de la deuxième guerre mondiale ni l'indépendance des pays africains n'ont cependant provoqué l'arrêt de ces déplacements. Bien au contraire. Après avoir travaillé sur les grands chantiers de construction, les Burkinabè ont été employés comme manœuvres agricoles dans les plantations ivoiriennes avant d'investir en ville les secteurs du transport et du commerce. En 1998, selon le recensement général de population, avant l'embrasement de la Côte d'Ivoire, les Burkinabè représentaient 56,6 % de la population étrangère en Côte d'Ivoire soit 15 % de la population totale du pays. Et si, pendant longtemps, les mouvements de population entre les deux pays furent absorbés en grande partie par la RAN (Régie ferroviaire Abidjan-Niger), le démantèlement de cette structure (sa privatisation aboutissant à la suppression du service voyageurs) a également contribué à renouveler le transport routier sur longue distance. Mais retraçons rapidement les temps forts de la structuration de ce secteur.

1960-1980 : la RAN et quelques grandes sociétés internationales

Avant les indépendances, la marche et la bicyclette constituaient les principaux modes de déplacement des personnes. Le premier pas vers la mise en place d'un transport collectif a été effectué en 1949 en Haute-Volta avec l'apparition des premiers taxis, propriétés de Français résidents, pour répondre à la demande de la colonie française installée. Le CETUO (Conseil Exécutif des Transports Urbains de Ouagadougou) signale des tentatives de mise en place d'un réseau de transports en commun par les pouvoirs publics : la première date de 1960 avec la mise en service de deux autobus de types « tanga » (marque de véhicule automobile) qui n'ont fonctionné que quelques mois. La seconde expérience remonte à 1976, à l'époque où les pouvoirs publics avaient l'intention de mettre en circulation 27 autobus. Mais ce projet, dont l'investissement était estimé à 423,6 millions de FCFA, n'a jamais vu le jour². Au début des années 1970, le transport de voyageurs était assuré essentiellement par des compagnies étrangères (Société Commerciale des Ports Africains, Société Africaine de Groupage, Comptoir Français de Développement Industriel, Transafricaine) et quelques investisseurs privés nationaux, de surcroît, commerçants (Diallo, 1973). Alors que les grandes sociétés étrangères cumulaient à la fois les activités de transport régulier de marchandises et de transport de voyageurs sur longue distance, le chemin de fer jouait également un rôle important dans le traditionnel flux migratoire entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. En 1971, le nombre de voyageurs entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire (265 724 cette année-là ?) était presque aussi important qu'à l'intérieur du pays (285 104) (Diawara, 1974).

1984 : une première tentative de structuration à l'époque sankhariste

Selon Kaboré (2002), jusqu'en 1984, le Burkina Faso ne bénéficiait pas de transport en commun. La Révolution Démocratique et Populaire est donc à l'origine de la création d'une régie nationale de transport en commun, dénommée X9, ayant en charge le transport urbain et interurbain et disposant, dans un premier temps, d'un parc de 63 bus d'une capacité de 60 places chacun. La société propose aux voyageurs un service de qualité à des tarifs très compétitifs. Des corridors ont été établis en direction des frontières ivoirienne, togolaise, malienne et ghanéenne et le réseau de transport s'est principalement développé à partir de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, les deux grandes villes du pays. Si cette structure d'État a ralenti pendant longtemps l'essor du transport artisanal, en revanche, elle n'a pas empêché la société publique « Faso Tours », en principe spécialisée dans le transport de touristes, d'exercer une concurrence déloyale avant qu'elle ne devienne société d'économie mixte à majorité privée et qu'elle affiche plus clairement ses ambitions dans le transport interurbain de voyageurs (Berger, 1989).

2 Consulter le site du ministère des transports
(<http://www.mith.gov.bf/Ministere/projets/cetuo.htm>).

1990 : libéralisation du secteur

Au début des années 1990, l'insuffisance de trésorerie retarde bientôt l'entretien des véhicules affrétés par la régie, ce qui diminue la disponibilité du parc et accentue la baisse des recettes. La régie, qui n'a pas pu trouver une structure d'exploitation optimale de son réseau, s'est retrouvée rapidement dans une situation financière compromettant son existence juridique (Kéré, 1996). Les sociétés de transports de voyageurs privés assurant les liaisons interurbaines et internationales profitent de cette vacance pour conforter leur position. Pour ne parler que des plus importantes, il s'agit de : la SOGEBAF (Société Générale Bamogo et frères) créée en 1988, la STMB (Société de Transport Mixte Bangrin) en 1989, la TRANSMIF (Transport Maïga Issouf et Frères) en 1991, Rakieta, STGF (Société Transport Général du Faso) et STBF (Société de Transport Bouro et Frères) en 1992, Sans Frontière, STPW (Société de Transport Pengd Wendé), et STWS (Société de Transport Wend Songda) en 1993. La concurrence s'exacerbe ; le transport est assuré principalement par des bus et minibus dont les capacités varient entre 25 et 70 places. Des sociétés se spécialisent sur certains axes comme la SOGEBAF sur l'axe Ouagadougou-Abidjan, la STBF sur l'axe Ouagadougou-Bamako ou la STC (Société de Transport en Commun) sur l'axe Ouagadougou-Accra. Dans ce contexte de libéralisation économique, la tarification redevient libre. La régie X9, quant à elle, connaît une privatisation partielle.

ENTRÉE EN SCÈNE DES TRANSPORTEURS BURKINABÈ INSTALLÉS EN CÔTE D'IVOIRE

Dans ce milieu déjà concurrentiel, à compter de 1998, d'autres entreprises de transport privé de voyageurs s'implantent dans la capitale ouagalaise. Ces initiatives proviennent de transporteurs burkinabès préalablement implantés sur le territoire ivoirien. Il s'agit notamment de la Centrale Transport International (CTI) créée en 1997, du Transport Sana Rasmané (TSR) initié en 1998 sur le seul axe Ouagadougou-Abidjan, de la Société de Transport de la Paix (STP) créée en 2001 ; de Zoundi Sibiri Transport (ZST) implanté en 2000 et d'autres sociétés de transport basées principalement dans les gares routières de Ouagadougou, sur la route de Ouahigouya à Tampouy (Transport Sawadogo Salif, Transport Lankoandé Boureima, Société de Transport Niébé frères...). À cela il faut ajouter la Société Kilimandjaro, entreprise libyenne inaugurée en 2004 et confortant la pénétration libyenne dans le transport au Burkina Faso³. Comment expliquer l'introduction soudaine de ces transporteurs en provenance de Côte d'Ivoire sur la scène ouagalaise et plus généralement burkinabè ?

Bien avant le coup d'État de septembre 2002, la Côte d'Ivoire était entrée dans une période de grands bouleversements et de crispations identitaires. Après avoir

3 Après avoir installé en 2001 la compagnie aérienne Afriqiyah (propriété du gouvernement) sur le sol burkinabè, les Libyens ont investi dans le transport routier, devenant les plus gros actionnaires de la société de transport en commun de Ouagadougou (SOTRACO) puis ont créé les sociétés Kilimandjaro (transport routier international de passagers) et Safari (Transport routier international des marchandises) basées dans la zone d'activité de Ouagadougou.

imposé la carte de séjour à tous les étrangers mêmes ressortissants de la CEDEAO en 1991, le gouvernement ivoirien, à l'occasion de l'élection présidentielle de 1995, a introduit la notion d'ivoirité laquelle a mené à des dérives xénophobes et des accrochages, de plus en plus violents, entre les populations (Bredeloup, 2003). Ce fut le cas en novembre 1999, à Tabou dans le Sud-Ouest ivoirien où un conflit foncier dégénéra entre autochtones et immigrés, provoquant le départ précipité de 17 000 Burkinabès. Cet événement, qui a profondément marqué la communauté burkinabèe toute entière, a conduit quelques transporteurs installés en Côte d'Ivoire à réviser leur stratégie d'implantation : « *C'est avec la crise de Tabou que nous avons ouvert la ligne Ouaga-Abidjan, donc en réalité c'est la crise qui nous a amenés à nous installer au Burkina Faso* »⁴. Situation ô combien paradoxale. Assurément, les événements de Côte d'Ivoire et notamment les violences politiques, qui se sont multipliées au lendemain de l'élection de Laurent Gbagbo à la tête du pays en 2000 et qui se sont radicalisées après le soulèvement de militaires rebelles du 19 septembre 2002, ont incité les transporteurs burkinabès installés en terre ivoirienne souvent depuis de nombreuses années⁵ à reconsidérer leur projet de vie et projet professionnel et à ouvrir des antennes au Burkina Faso. Par ailleurs, cette guerre civile a, dès l'automne 2002, amené ces mêmes transporteurs à s'impliquer dans l'évacuation en urgence sur le Burkina de dizaines de milliers de compatriotes fuyant la Côte d'Ivoire (plus de 150 000 personnes selon le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation). En cette période troublée, les opérateurs de transport burkinabè ont connu un regain de leur activité alors que leurs collègues ivoiriens — en majorité, loueurs de véhicules — étaient nombreux à mettre la clé sous la porte⁶. Les uns ont été approchés directement par leurs compatriotes en détresse qui voulaient rentrer au plus vite dans leur pays d'origine pour échapper aux exactions. D'autres ont été sollicités par le gouvernement burkinabè dans le cadre de son plan de rapatriement, rebaptisé « opération Bayiri », qui a permis, à partir d'Abidjan seulement, le retour dans leurs provinces d'origine de quelques 8 000 Burkinabès dont les maisons avaient été détruites ou dont la vie avait été menacée (Bredeloup, 2006).

Quand la nouvelle donne migratoire conduit au renouvellement de l'offre de transport

Depuis ces rapatriements massifs, les Burkinabès continuent de se déplacer entre les deux pays, fuyant la Côte d'Ivoire quand les troubles reprennent, y retournant pour continuer leurs affaires ou essayer de revendre leurs biens, en période d'accalmie. Tantôt les femmes et les enfants partent se mettre à l'abri sur la terre de leurs ancêtres,

4 Entretien du 6 janvier 2005 avec le directeur général de la société TSR.

5 Les entrepreneurs de transport rencontrés ont passé entre 15 et 27 ans de leur vie en Côte d'Ivoire. Certains y étaient nés.

6 Selon le président du Syndicat national des transporteurs de voyageurs et de marchandises en Côte d'Ivoire, 40 % des sociétés ivoiriennes ont fait faillite depuis septembre 2002. Les propriétaires étaient à 75 % des ressortissants du Nord du pays, appartenant à l'ethnie dioula et ont souvent été soupçonnés par le gouvernement de défendre la cause des « rebelles ».

tantôt les hommes s'aventurent sur le territoire voisin dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie. À l'évidence, les événements de Côte d'Ivoire ont modifié en profondeur les modalités de la migration burkinabèe. À la migration de peuplement succèdent des formes migratoires circulatoires. Les Burkinabè qui, dans un passé encore récent, limitaient la fréquence de leurs retours au pays ou avaient même oublié d'y retourner, développent à présent des allées et venues régulières. Ils ont ainsi reconfiguré leur espace de vie, travaillant en Côte d'Ivoire tout en réinvestissant dorénavant au plan familial et économique au Burkina Faso.

Toutes ces mutations rendent ainsi opportune une nouvelle offre de transport. Les Burkinabès installés dans les plantations ivoiriennes qui, avant le conflit, rentraient au pays en décembre et février pour dépenser l'argent gagné dans la commercialisation du café et cacao puis repartaient en Côte d'Ivoire à compter de juin pour désherber les champs, ont également reconfiguré leur calendrier. Pendant les campagnes de 2004 et de 2005, leurs déplacements s'étaient notablement ralentis ; les uns se terrant en Côte d'Ivoire et n'ayant aucune possibilité de rentrer au pays, les autres s'étant provisoirement réfugiés au Burkina Faso. Les rares planteurs qui continuaient à se déplacer entre les deux pôles n'avaient plus les moyens d'acheter les produits manufacturés dans les villes de transit comme Banfora pour approvisionner leur famille au Burkina Faso. En 2006, alors que la situation s'est calmée en Côte d'Ivoire, les transporteurs ont observé un étalement des retours dans le temps ainsi qu'une augmentation des départs vers la Côte d'Ivoire. Ce qui leur a permis de développer un service plus régulier. Autre changement enregistré : la réorientation de l'activité des grands commerçants burkinabè et maliens vers de nouveaux axes. Plutôt que de s'approvisionner comme par le passé au port d'Abidjan, ceux-là partent négocier les conteneurs de marchandises dans les ports de Lomé, Tema et Cotonou ou encore voyagent jusqu'à Dubaï via Lagos. Ils sont alors quelques-uns — la TCV (Transport Confort Voyageurs) en tête, seule société de la place ouagalaise — au côté de quelques transporteurs rentrés de Côte d'Ivoire — à s'emparer de ce nouveau créneau, proposant des liaisons inter-régionales régulières avec les villes de Bamako à l'ouest, de Lomé et Cotonou au sud-est.

Non seulement la crise ivoirienne a contribué à la reconversion professionnelle des transporteurs burkinabès en Côte d'Ivoire, mais elle les a aussi nourris, en permettant une relance de l'activité de transport et l'essor de nouveaux axes, de nouvelles circulations. À la gare routière de Tampouy, les transporteurs rentrés de Côte d'Ivoire sont tous unanimes : *« c'est suite à la crise ivoirienne que nous avons intensifié l'activité de transport. Nous avons repris le transport avec le retour massif de nos compatriotes. C'est quand l'opération Bayiri ne pouvait pas faire face aux besoins de retour de nos compatriotes que nous avons véritablement pris le relais »* faisait remarquer le responsable de TLB (Transport Lankoande Boureima)⁷. Et le directeur général adjoint de TSR d'ajouter : *« Concernant la crise ivoirienne, elle n'entrave pas nos activités ; au contraire en pleine crise, le transport marchait bien pour nous que ce soit en territoire ivoirien ou burkinabè. C'est vrai qu'on ne souhaitait*

7 Entretien du 20 février 2005, responsable de TLB.

pas qu'il y ait crise pour que le transport marche pour nous mais si nos compatriotes vivant en Côte d'Ivoire décident de regagner leur patrie c'est une bonne chose »⁸. De la même manière, les troubles politiques en Côte d'Ivoire ont conduit des planteurs burkinabès installés sur ce territoire à investir dans le secteur du transport avec le statut de locataire pour répondre à la demande pressante de leurs compatriotes en difficultés. C'est ainsi que le promoteur de TGF raconte : « Dans la localité de Guiglo où j'étais pendant les troubles en Côte d'Ivoire, beaucoup de Burkinabès venaient me voir et me demander de payer un car parce qu'ils étaient nombreux à vouloir regagner la patrie mais ne savaient pas comment s'y prendre. C'est à la demande de ces derniers pendant la crise que je suis devenu transporteur aujourd'hui. Maintenant, je suis basé ici au Burkina Faso, mes enfants et mes frères s'occupent de la gestion de la plantation et de l'activité de transport »⁹.

En bref, en même temps que le conflit ivoirien a déstabilisé socialement et professionnellement la grande majorité des populations étrangères qui vivaient et travaillaient dans le pays, au fur et à mesure de son évolution, il a permis à la minorité des transporteurs qui avait les moyens d'anticiper, d'en tirer aussi bénéfice. La circulation migratoire entre des pays frontaliers tout comme les rapatriements sont devenus un nouveau marché pour les professionnels du transport les plus solides. Qui sont précisément ces transporteurs installés d'abord dans les villes ivoiriennes, quelles ont été leurs trajectoires professionnelles, quelles spécificités présentent-ils par rapport à leurs collègues qui n'ont pas quitté le Burkina Faso ? Ont-ils des manières différentes de travailler et de gérer leurs entreprises ?

Carrières migratoires, carrières professionnelles

Les parcours migratoires des transporteurs interrogés restent très classiques bien qu'inscrits dans un processus de mobilité sociale. Issus du milieu paysan dans leur grande majorité, ces migrants ont d'abord travaillé comme manœuvres agricoles dans les grandes plantations du sud-est ivoirien avant, pour quelques-uns d'entre eux, de devenir acheteurs de café, cacao puis transporteurs d'abord en Côte d'Ivoire et enfin au Burkina Faso (ou entre les deux pays). On peut citer ainsi les promoteurs de CTI, TSR, ZST, S'PT. D'autres plus nombreux encore ont décliné toutes les fonctions dans le milieu du transport : chauffeurs, convoyeurs avant de devenir locataires ou propriétaires de leurs véhicules. Si les grands transporteurs avaient commencé à rapatrier leurs biens et notamment immatriculé une partie de leurs cars au Burkina Faso avant que les troubles politiques ne s'exacerbent de l'autre côté de la frontière, les petits transporteurs comme les chauffeurs, quant à eux, espéraient jusqu'au dernier moment un règlement pacifique de la crise ne disposant pas d'un capital économique ou social suffisant pour envisager une reconversion immédiate au Burkina Faso. Aussi les conditions de retour ont-elles été particulièrement inégales dans ce milieu très hiérarchisé. Seuls les mieux établis ont été en mesure de mettre à profit leur expérience migratoire pour consolider leur carrière professionnelle.

8 Entretien du 6 janvier 2005 avec le directeur général adjoint de TSR.

9 Entretien du 26 février 2005, responsable de TGF.

Tous ces promoteurs, à l'instar des grands commerçants mais aussi de leurs collègues transporteurs restés au pays, se caractérisent par leur appartenance à la religion musulmane¹⁰ et l'absence de formation scolaire ou spécialisée. Certains cependant, à la tête des plus grosses sociétés, sont persuadés d'avoir été mieux formés et mieux préparés, au cours de leur parcours professionnel, à gérer de manière rationnelle leur entreprise. Un des responsables de la CTI (société d'abord créée à Abidjan) faisait remarquer à ce propos : « *La presque totalité des promoteurs du transport au Burkina Faso sont des analphabètes, ce sont des gens qui ont leur argent et décident de faire le transport, oubliant que le transport est comme un feu de paille. Si tu n'as pas assez de pailles et du savoir-faire, ton feu ne tiendra pas longtemps... Avant d'investir dans le transport, il faut au préalable une bonne connaissance dans le domaine, connaître le taux de rentabilité dans l'exploitation d'une ligne, les taux de remplissage qui peuvent générer un profit et les taux d'amortissement des véhicules ; or, c'est ce qui manque à nos différents promoteurs* »¹¹.

Les transporteurs rentrés de Côte d'Ivoire ne disposent pas toujours de qualifications professionnelles supérieures à leurs compatriotes. Les « locataires »¹² de véhicules qui entrent dans la catégorie des artisans transporteurs, demeurent la figure la plus répandue dans la région. Néanmoins les moyens financiers dont disposent quelques-uns, ceux qu'on qualifie de grands transporteurs, leur ont permis de constituer leur propre société, d'acheter du matériel de qualité et d'employer du personnel sélectionné en fonction de leurs compétences et non de leurs liens familiaux. Ceux-là, à l'exemple des responsables de la CTI, ont profité des exonérations accordées par le gouvernement ivoirien pour initier leur activité ou pour conforter leur position dans le milieu. « *En 1997, l'État ivoirien encourageait la création d'entreprises dans toutes les villes du pays autres que Abidjan par des mesures d'accompagnement comme l'exonération. Une situation que le Burkina Faso à l'époque refusait car la majeure partie des recettes du pays provenait essentiellement de la douane et des impôts. Beaucoup d'étrangers en particulier des Burkinabés ont saisi cette occasion pour acquérir des cars dont le prix unitaire avoisinait les 80 millions de francs CFA ; mais avec les mesures d'accompagnement pour inciter les opérateurs économiques à investir, le prix de ce car revenait à 50 millions* »¹³. Ces propos sont confirmés par les responsables de la TSR et de la ZST. Le promoteur de la STP, quant à lui, qui exerçait en Côte d'Ivoire depuis 1990 a profité de cette exonération pour renforcer son parc automobile sur place avant de le rapatrier au Burkina Faso, faisant preuve de capacités d'anticipation et de pragmatisme commercial¹⁴.

10 Á signaler aussi que les transporteurs ivoiriens sont aussi majoritairement musulmans.

11 Entretien du 24 janvier 2005, à Ouagadougou avec le Secrétaire Général de la CTI.

12 Ceux qu'on appelle les locataires exploitent un ou plusieurs véhicules d'une tierce personne, ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour acheter ces véhicules. Sur l'international, la location varie entre 1 et 2 millions de francs CFA selon l'état du véhicule, sa capacité et la longueur du trajet. Les frais de route sont assurés par le locataire alors que l'entretien du véhicule reste à la charge du propriétaire. Le locataire n'est jamais le conducteur.

13 Entretien du 24 janvier 2005, *op. cit.*

14 Entretien du 27 janvier 2005 à Koudougou avec le responsable de la STP.

Les turbulences récurrentes à l'œuvre en Côte d'Ivoire ont donc incité les transporteurs burkinabès, considérés dorénavant comme étrangers, à investir dans leur pays d'origine tout en conservant dans la limite du possible un pied en terre ivoirienne ; cette implantation ici et là-bas permettant de réduire les risques encourus et d'ajuster sa stratégie commerciale en fonction des événements.

Des méthodes de travail éprouvées et performantes

Contrairement à la majorité des artisans transporteurs, les professionnels du transport d'origine burkinabè qui assuraient déjà le transport international à partir de la Côte d'Ivoire ne sont pas rentrés au pays en catastrophe. Ils avaient déjà pu apprécier l'ampleur des mouvements sur les routes et intégré, par ailleurs, le fait qu'ils n'étaient plus autorisés à exercer leur métier en Côte d'Ivoire comme par le passé. Rappelons qu'à l'instar des transporteurs ivoiriens qui appartiennent dans leur grande majorité à l'ethnie dioula, ils ont été suspectés de complicité avec les *Forces Nouvelles* et ont été parfois victimes de représailles par les forces de l'armée. Leur retour au Burkina Faso est donc lié à la crise ivoirienne laquelle oblige à une reconfiguration de la profession de transporteur sur longue distance. Au Burkina Faso, ils se sont donc efforcés de mettre à profit l'expérience acquise dans un milieu autrement plus concurrentiel. Ils ont notamment ouvert des représentations de leur société dans plusieurs villes du pays, estimant qu'il était de leur mission de se rapprocher du client et d'organiser la desserte terminale. Ce nouveau dispositif n'avait encore jamais été testé au Burkina Faso. En outre, ils ont confié la gestion de ces « escales » à des jeunes ressortissants de ces localités qu'ils ont formés et motivés. Ce recours à des intermédiaires, qu'il s'agisse de « coxeurs »¹⁵, de locataires ou de rabatteurs, renseigne sur la manière dont ces entrepreneurs conçoivent avec pragmatisme leur activité. Ces initiatives participent au renouvellement et à la structuration la profession au Burkina Faso.

*« Nous avons des représentants dans les différentes localités que nous desservons. Ces représentants qui sont des rabatteurs de clients sont appelés, dans le milieu du transport, des coxeurs. Ils sillonnent les carrefours et campements, villages et provinces selon qu'on soit en Côte d'Ivoire ou au Burkina Faso pour recruter tous ceux qui désirent voyager et ensuite les canalisent vers nos différentes gares. Également ils nous tiennent informés des besoins en déplacement des populations dans les différentes localités. C'est le même système qui est mis en place aussi bien au Burkina Faso qu'en Côte d'Ivoire et c'est comme ça que le transport fonctionne »*¹⁶.

Par le passé, à la STMB ou à la SOGEBAF, c'est le convoyeur qui distribuait les tickets de transport auprès de la clientèle et qui encaissait l'argent alors qu'une commission était retournée au coxeur. Cette partition des tâches entraînait des retards importants aux escales, créant des irrégularités dans les heures de départs et instaurant

15 Le coxeur est un rabatteur. Ce terme viendrait du *wolof* « coxe la », c'est-à-dire « boxe le » et soulignerait la vigueur des pratiques visant à faire monter les voyageurs dans un véhicule (Hazeman, 1989).

16 Entretien du 8 janvier 2005 auprès d'un responsable de la société ZST.

un climat de méfiance dans le milieu des coxeurs. Ceux-là essayant de collaborer avec les transporteurs les plus offrants au lieu de rester fidèles à un seul transporteur. Dans le système mis en place par les transporteurs rentrés de Côte d'Ivoire, les coxeurs gagnent en autonomie et en reconnaissance. « *Sur l'axe Ouagadougou-Bobo nous avons environ sept escales qui sont gérées par les coxeurs ; ils sont trois ou quatre par escale. Par exemple à Sabou, localité située à environs cent kilomètres de Ouagadougou sur l'axe Ouagadougou-Bobo, les coxeurs qui nous représentent disposent de tickets de transport de notre société qu'ils remettent aux passagers et encaissent l'argent. Au passage de nos cars, les convoyeurs à bord embarquent les passagers sans encaisser l'argent ; au retour de Bobo avec les mêmes convoyeurs, les coxeurs remettent l'argent aux convoyeurs, ce qui permet de gagner du temps. C'est le même principe qui est appliqué à toutes nos représentations au Burkina Faso* »¹⁷. D'autres sociétés comme la CTI et la ZST considèrent le coxeur comme une pièce maîtresse de leur dispositif : celui-ci est encouragé lors de visites de supervision à faire remonter aux dirigeants les évolutions du secteur, les nouvelles pratiques, les dernières tendances. Cette valorisation du coxeur est intéressante car, à l'inverse, dans d'autres pays comme le Sénégal, le coxeur est critiqué voire combattu pour sa gestion douteuse, sa mauvaise intégration dans le milieu ainsi que pour sa dangerosité (Godard, 2002 ; Lombard, 2004).

« *Le coxérisme est venu d'ailleurs ; quand je commençais le transport en 1978, cette pratique n'était pas connue au Burkina Faso, elle existait certes en Côte d'Ivoire, au Ghana mais c'est véritablement avec l'arrivée de "Sans Frontière" au début des années 1990, que la pratique du coxérisme a été introduite au Burkina Faso* »¹⁸.

Les coxeurs ne sont plus seulement des rabatteurs de clients, ils deviennent à l'occasion des organisateurs de transport, disposant d'un fond de roulement suffisant pour louer des véhicules, si nécessaire, dans des localités excentrées, de façon à réorienter efficacement des passagers en partance pour la Côte d'Ivoire vers les sociétés de transport international pour lesquels ils travaillent et qui sont installées dans des villes plus importantes.

De la même manière, les transporteurs ont compris l'intérêt qu'ils avaient à travailler avec les chauffeurs de taxi, rabatteurs potentiels. Un taximan explique qu'il suffit d'emmener des passagers à la gare et qu'il reçoit alors en échange une commission dont le montant est calculé en fonction de la destination finale du client (1 000 francs CFA pour Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et 2 500 francs CFA pour un Ouagadougou-Côte d'Ivoire).

Le locataire fait également partie du dispositif mis en place par ces transporteurs arrivés de Côte d'Ivoire. Ayant fait ses armes également en Côte d'Ivoire, le locataire participe à l'essor de ses compatriotes transporteurs. En desservant régu-

17 Entretien du 6 janvier 2005, *op. cit.*

18 Entretien du 20 janvier 2006 avec le secrétaire général de l'OTRAF (gare routière de Ouagaintier).

lièrement les petites localités de Côte d'Ivoire, il contribue activement au remplissage des cars et propose ainsi un service de qualité qui profite largement à son débiteur. Un des locataires rencontré à Ouagadougou nous explique son itinéraire : « *Je suis venu de la Côte d'Ivoire, précisément de la région de Soubré avec 50 passagers. Parfois, nous louons des cars, mais la ZST n'accepte pas de mettre ses cars en location. Nous envoyons les passagers que nous avons rassemblés à travers les différents villages qui désirent revenir au Burkina Faso et nous empruntons les cars de la société ZST et parfois ceux de la société CTI. Concrètement le prix est standard à la ZST (50 000 francs CFA par passager) mais nous encaissons 60 000 francs CFA par passage. Nous faisons chemin avec les cars et nous prenons en charge les passagers que nous avons amenés à la société (surtout la sécurité des passagers mais aussi celle de leurs bagages). Une fois au Burkina, c'est la ZST qui s'occupe de faire parvenir les passagers dans leurs destinations respectives* »¹⁹.

Toujours dans l'idée de rationaliser le transport, d'attirer la clientèle et d'optimiser le taux de remplissage, les promoteurs rentrés de Côte d'Ivoire créent des gares annexes dans les différentes villes du Burkina Faso qu'ils desservent, organisant en quelque sorte un service de ramassage des voyageurs, une opération qui n'existait pas au Burkina Faso où jusqu'à présent le transport interne et international étaient dissociés. Un des responsables de TSR affirmait : « *au Burkina Faso, les gens ne savent pas faire du transport ; ils veulent que le passager vienne vers eux alors que c'est le contraire. Il faut aller chercher le passager là où il se trouve* »²⁰. De son côté, le directeur de ZST explique : « *dans la seule ville de Ouagadougou, en plus des deux gares centrales à Gounghin, la société dispose de quatre autres annexes ou escales. Cela a un double avantage ; d'abord les passagers n'ont pas besoin de faire de longs déplacements pour emprunter nos cars, qu'ils partent de Ouagadougou pour d'autres destinations ou qu'ils viennent d'autres destinations. Ensuite, cela permet à la société de mieux rentabiliser l'activité créant en même temps un service de ramassage des passagers à travers toute la ville, donc une coordination entre les différentes gares annexes pour rassembler les passagers en partance pour l'Est à la gare de l'Est, et ceux de l'Ouest à la gare de Pissy. Cela permet d'avoir un taux de remplissage assez bon* »²¹.

Contrairement à leurs collègues restés au Burkina Faso, ces transporteurs disposent d'un parc d'automobile plutôt neuf et surtout régulièrement entretenu. « *Nous avons un chef de parc qui s'occupe des réparations, deux garages, un à Bobo-Dioulasso et l'autre à Ouagadougou, des mécaniciens (environ une vingtaine), recrutés spécialement pour le suivi des véhicules. Nous avons même fait venir un garagiste d'Abidjan dont sa spécialité est la tôlerie et qui est basé dans notre garage à Tampouy à proximité de l'immeuble COBITA* », notait le responsable de TSR²².

19 Entretien du 13 février 2005.

20 Entretien du 6 janvier 2005, *op. cit.*

21 Entretien du 8 janvier 2005, *op. cit.*

22 Entretien du 6 janvier 2005, *op. cit.*

Le dynamisme des sociétés de transport ayant fait leurs premiers pas en Côte d'Ivoire tiendrait aussi à leur capacité de connecter transport interne et transport international en s'appuyant sur des intermédiaires fiables — locataires et convoyeurs — parce que bien considérés et bien rémunérés. Contrairement à ce que la libéralisation et l'internationalisation des flux africains laissent penser, le transport international ne peut se passer de transport local (Godard, 1996). Considérant davantage le voyageur comme un client à séduire que comme un usager captif, ces sociétés de transport ont mis en place les moyens correspondants (matériel moderne et gares de ramassage) pour y répondre. Si ces différentes stratégies, où se mêlent recherche de professionnalisme et de pragmatisme, permettent aux transporteurs burkinabès rentrés de Côte d'Ivoire de faire face à la rude concurrence qui agite le milieu du transport de voyageurs, ils doivent aussi composer avec des syndicats très puissants et mal contrôlés par les autorités en charge du transport et faire leur chemin dans un secteur encore très mal régulé d'autant qu'ils demeurent des « étrangers de l'intérieur ».

QUELLES RÉGULATIONS DANS UN PAYSAGE DE PLUS EN PLUS CONCURRENTIEL ?

Le réinvestissement dans leur pays d'origine des transporteurs burkinabès ayant émigré en Côte d'Ivoire est aussi à comprendre à la lumière des positions prises par le gouvernement burkinabè en matière de réinsertion des migrants de retour. Son intervention s'est, en effet, limitée au rapatriement en zone rurale de quelques milliers de ressortissants puis à la réinsertion de quelques-uns dans les activités agricoles dans les zones encore mal exploitées du pays avec l'appui logistique et financier de la Banque mondiale. En revanche, le soutien des activités artisanales ou commerciales en milieu urbain comme l'exonération des taxes ou des impôts à l'endroit des nouveaux entrepreneurs réinstallés au pays ne font pas partie des priorités des autorités nationales. Considérés comme des déracinés, les migrants sont qualifiés de « paweogo » ou de « kosweogo »²³ selon qu'ils ont décidé de mourir en terre d'accueil ou dans leur pays d'origine, en opposition aux natifs, les « tenga ». Ces désignations renseignent sur la difficulté qu'il y a, au Burkina Faso, à valoriser la migration souvent assimilée à une fuite devant les difficultés plutôt qu'à une expérience enrichissante. Dans ces conditions, on comprend mieux pour quelles raisons les transporteurs qui rentrent au pays ne doivent compter que sur leurs propres forces pour s'en sortir ou sur la solidarité des compatriotes ayant partagé la même expérience migratoire.

Au-delà de ce contexte particulier, les autorités en charge du transport au Burkina Faso rencontrent des difficultés à imposer leurs vues et directives, coincées entre un milieu déjà très atomisé, peu structuré et peu formé et une force syndicale elle-même divisée en dépit des tentatives étatiques de regroupement²⁴.

23 Deux termes en *moore* pour désigner ceux qui sont restés ou ceux qui ont « duré » en brousse.

24 L'Organisation des Transports du Faso (OTRAF) a été créée en décembre 1995 avec le concours du Ministère des Transports dans la perspective de mettre fin aux querelles qui avaient miné le milieu pendant des années, opposant l'Union Nationale des Transporteurs

L'accroissement des besoins en matière de déplacement des populations a généré l'apparition d'une multitude de sociétés privées de transport lesquelles ont aménagé sommairement des gares privées. En effet, elles ne pouvaient pas toutes s'installer dans les gares publiques de Ouagainter, de Tampouy ou encore de l'est à Ouagadougou, qui étaient déjà largement encombrées et souffraient d'un manque d'entretien et d'une absence d'organisation. Mais les transporteurs, qui prennent l'initiative de créer des gares privées, ne semblent pas connaître les réglementations en vigueur et ils n'hésitent pas à transformer des parcelles à usage d'habitation en espaces de transport ou encore à construire ces lieux de rupture de charge, en bordure de voie routière, provoquant très souvent des ralentissements ou des embouteillages. Le développement anarchique de ces gares routières devait être discuté dans le cadre du programme d'investissement prioritaire lancé en 2002 par le gouvernement et qui est destiné à structurer et rendre plus compétitif le secteur du transport routier de voyageurs. Qu'elles soient privées ou publiques, les gares routières implantées à Ouagadougou semblent souffrir de problèmes de gestion et leurs gestionnaires — autorités communales ou syndicats — ne parviennent pas à y assurer la sécurité des passagers.

De la même manière, les autorités en charge du transport semblent impuissantes à contrôler la concurrence qui se joue de plus en plus entre les transporteurs dans les gares qu'elles gèrent. Elles ne semblent pas en mesure notamment de contrôler avec efficacité si les transporteurs possèdent bien les autorisations nécessaires au transport inter-États, s'ils respectent les conditions tarifaires.

Les transporteurs nationaux installés au Burkina Faso depuis plus d'une décennie attribuent leurs difficultés aux répercussions de la crise ivoirienne ainsi qu'à l'arrivée de leurs compatriotes rentrés d'Abidjan qui, en investissant le créneau du transport interne, ont accentué la concurrence. « *Depuis le début de la crise en Côte d'Ivoire, le transport va très mal à notre niveau. Mon voisin immédiat n'exerce plus l'activité de transport. Il ne faisait que l'axe Burkina Faso — Côte d'Ivoire en passant par le Ghana. Depuis la crise, il occasionnait des pertes. Actuellement ses véhicules sont sur cale, il ne peut plus exercer l'activité de transport*²⁵ ». Un petit transporteur installé à la gare de Tampouy renchérit : « *La crise ivoirienne est venue gâter les choses. Avant la crise, tout allait bien. Pendant la traite [récolte du café et cacao], le transport marchait bien car les gens bougeaient beaucoup. Actuellement, il n'y a plus de mouvements, surtout que les transporteurs burkinabès rentrés de Côte d'Ivoire sont sur les mêmes lignes que nous, c'est devenu compliqué. Avant, ces transporteurs n'étaient pas en nombre élevé et ils ne faisaient pas le transport national. Une fois*

Routiers (UNTR) à la Confédération Générale des Transports Routiers (CGTR). Mais les conflits ont repris de plus belle depuis la création de deux autres syndicats, le Syndicat National des Transporteurs Routiers de Voyageurs (SNTRV) et l'Union des Transporteurs Routiers de Voyageurs de la Gare de l'est (UTRVGE). Le SNTRV s'est depuis scindé en deux avec la création en septembre 2005 de l'Organisation des Transports Terrestres du Burkina (OTT).

25 Entretien du 23 février 2005, gare routière de Ouagainter, auprès d'un responsable de SKI.

arrivés à Ouaga, nous amenons les passagers à destination. Mais de nos jours, ces transporteurs sont nombreux et ils assurent aussi le transport des passagers venus de la Côte d'Ivoire jusqu'à destination »²⁶. Une confusion est ainsi largement entretenue par les transporteurs burkinabés qui expliquent la dégradation de leurs revenus autant par la concurrence déloyale provoquée par leurs confrères rentrés de Côte d'Ivoire que par la crise ivoirienne, phénomène plus global.

Dans ces conditions, ces derniers sont mal accueillis dès lors qu'ils essaient, à leur tour, de profiter des services offerts par les gares publiques. Maillons les plus faibles, les petits transporteurs ou locataires arrivant de Côte d'Ivoire, qui se sont regroupés en majorité dans la gare publique de Tampouy, ont le sentiment d'être rejetés par leurs compatriotes, devant payer des taxes de stationnement plus élevées et ne pouvant obtenir des places fixes. Le responsable TLB affirme : « à la gare ici, la cohabitation est très difficile ; surtout nous qui faisons la ligne Ouagadougou Abidjan par rapport aux nationaux qui ne font que le transport national. Par exemple, nous n'avons pas de places fixes pour stationner nos véhicules. Nous sommes en négociation d'un local dont le propriétaire, qui n'est même pas de la gare et qui n'est pas transporteur, refuse en augmentant les tarifs dans le seul but de nous décourager parce qu'il aurait des gens derrière qui sont contre notre présence à la gare. Nous sommes persuadés que si ces intéressés pouvaient nous chasser de la gare, ils le feraient »²⁷. Non seulement il leur est reproché d'avoir élargi leur palette de prestations en couvrant le transport national mais aussi de semer le désordre en ne respectant pas le « tour de rôle » dans les gares et en n'appliquant pas le principe de tarif fixe pour les trajets. Et le responsable du syndicat OTRAF à la gare de Tampouy de préciser : «... au lieu que les transporteurs rentrés de Côte d'Ivoire s'en tiennent aux axes internationaux, ils font le transport national sans pour autant se conformer au principe des départs du « tour de rôle ». C'est parce que les grandes sociétés sans exception ne respectent pas ce principe que nous leur avons interdit l'accès à la gare »²⁸. En Europe, le problème a été réglé en délivrant, en petit nombre, des autorisations aux transporteurs qui demandaient à assurer des liaisons nationales en complément d'un trajet international. Mais, c'est autre chose qui se joue au Burkina Faso : certains transporteurs rentrés de Côte d'Ivoire ne sont pas décidés à adopter la ligne de conduite imposée par l'OTRAF, l'un des syndicats des transporteurs et refusent notamment d'adopter les prix fixés en réunion, proposant aux voyageurs des tarifs inférieurs. Ce qui ne veut pas dire pour autant que cette fronde soit organisée. Ils n'ont pas l'intention de créer leur propre syndicat, ne constituant en aucun cas une catégorie homogène. Leur attitude est perçue néanmoins comme velléité d'indépendance par rapport à un ordre établi ; la légitimité du syndicat étant remise en question à cette occasion. Ce qui pourrait expliquer certains retours de bâtons auprès des locataires dans les gares gérées par l'OTRAF, syndicat puissant, appuyé par l'État.

26 Entretien du 25 février 2005, gare de Tampouy.

27 Entretien du 20 février 2005, gare de Tampouy, responsable TLB.

28 Entretien du 26 février 2005, gare de Tampouy, représentant de l'OTRAF.

POUR CONCLURE

Les troubles qui ont affecté la Côte d'Ivoire au cours de la dernière décennie ont contribué à une recomposition en profondeur de l'offre de transport de voyageurs sur longue distance. Paradoxalement, cette crise politico-militaire a en partie nourri les transporteurs burkinabès anciennement installés en Côte d'Ivoire. Implantés des deux côtés de la frontière, ils sont devenus pleinement compétitifs sur les lignes internationales. Très tôt impliqués dans le transport des migrants, ils ont perçu, avant les autres, la façon dont les formes migratoires se renouvelaient et ont pu réadapter leurs circuits au gré de la demande. Pragmatiques et offensifs, bénéficiant de l'appui de convoyeurs, de coxeurs et de locataires, eux-mêmes parfois rentrés de Côte d'Ivoire, ils ont mis en place toute une série de gares et d'escales au Burkina Faso et à ses frontières de façon à se rapprocher du client. Ils ont contribué à la professionnalisation du milieu, faisant appel à des intermédiaires mieux formés et intéressés, acquérant des véhicules en meilleur état et assurant leur entretien de manière professionnelle. Ils ont amélioré globalement le service offert aux voyageurs.

Leur expérience à la fois migratoire et professionnelle, leur réactivité les a aidés à sortir de l'impasse. Ils vont aujourd'hui jusqu'à proposer leurs services aux opérateurs économiques maliens qui veulent traverser le Burkina Faso pour rejoindre les ports de Lomé, Tema et Cotonou, accaparant une niche qui n'avait pas encore été investie par les transporteurs maliens. À l'inverse, les transporteurs burkinabès installés à Ouagadougou depuis longtemps, et qui n'ont pu appréhender les changements à l'œuvre, se retrouvent moins bien positionnés pour répondre à la demande croissante. De nouvelles recompositions sont certainement encore à venir dans la profession.

Un lien étroit s'est construit entre les trajectoires migratoires des uns et les trajectoires professionnelles des autres. Les carrières des transporteurs burkinabès rentrés de Côte d'Ivoire ont pu s'infléchir précisément parce que, en accélérant leur circulation entre ici et là-bas, au lieu de rentrer définitivement au pays, leurs compatriotes burkinabès refoulés de Côte d'Ivoire ont accru par la même occasion leur demande de transport. La crise ivoirienne a contribué à l'essor de nouvelles stratégies migratoires, au développement d'une « économie de l'aller et du retour » (Lombard, 2006) qui constitue dorénavant un marché prometteur pour les professionnels de transport.

Références bibliographiques

- BERGER Louis (1989) *Étude de l'industrie des transports routiers*, vol. 1, International, INC – 100 Halted Steet, East Orange, 07019N.J. USA.
- BREDELOUP Sylvie (2003) La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 19, n° 2, pp. 85-113.
- CONDE Julien (1978) *Les migrations en Haute Volta*, Washington, Banque Mondiale, Département d'économie du développement, 1978, 162 p.
- COULIBALY Sidiki (1986) Colonialisme et migration en Haute Volta, in *Démographie et sous-développement dans le Tiers Monde*, Center for Developing Area Studies, McGill University (Monograph series n° 21), pp. 73-110.
- DIALLO Marie-Hélène (1973) Politique des transports et communications en Haute-Volta, Séminaire sur l'état de la science sociale en matière de développement et de sous-développement, Ouagadougou, 13 p.
- DIAWARA Youssouf (1974) Transport et développement économique, *Note et Documents Voltaïques*, vol. 7, n° 2, pp. 74-91.
- GODARD Xavier, TEURNIER Pierre (1992) *Les transports urbains en Afrique à l'heure de l'ajustement. Redéfinir le service public*, Paris, Karthala-INRETS, 243 p.
- GODARD Xavier (1996) Transport local, transport international : quelle articulation ? Actes du SITRASS 4, Brazzaville, Lyon, Paris, LET/INRETS, pp. 339-343.
- GODARD Xavier (2002) Le transport de Dakar : vers une intégration lente, in Momar Coumba Diop Ed., *La société sénégalaise entre local et global*, pp. 657-685.
- HAZEMAN Yves (1989) « Les transports routiers au Sénégal, approche historique », Communication à SITRASS 1, Yamoussoukro.
- KABORE Roger Bila (2002) *Histoire politique du Burkina Faso : 1919-2000*. Paris, Harmattan, 667 p.
- KERE B. (1996) *Proposition d'intervention : offre technique et financière de la Régie X9*, Panaudi Burkina/Cabinet d'Avocat.
- KOURAOGO Oumarou (2005) *Crise Ivoirienne et Recomposition du secteur des transports routiers de voyageurs au Burkina Faso*, Mémoire de maîtrise, Département de Sociologie, Université de Ouagadougou, 95 p.
- LOMBARD Jérôme, SAKHO Pape, BRUEZ Franck, BAILLON Antoine (2004) Les rues de Dakar : espaces de négociation des transports collectifs, *Autrepart*, 32, pp. 116-134.
- LOMBARD Jérôme (2006) Le paradoxe du transport : au prisme des migrations internationales, in Luc Cambrézy, Hervé Domenach Eds., *Migrations internationales et développement*, Commission Population Développement de l'ONU, pp. 119-132.

Quand la « crise » ivoirienne stimule les trajectoires professionnelles des transporteurs burkinabè émigrés

Sylvie BREDELOUP et Oumarou KOURAOGO

Les turbulences économiques qui, ces dernières années, ont secoué la Côte d'Ivoire — pays frontalier du Burkina Faso — ont conduit plusieurs milliers de Burkinabès installés en terre ivoirienne à regagner provisoirement ou durablement le pays de leurs ancêtres.

Dans ce contexte particulier, il s'agit de rendre compte de la manière dont quelques transporteurs d'origine burkinabè, rentrés de Côte d'Ivoire et ayant accompagné ce mouvement de reflux, ont rebondi professionnellement. Ils ont profité de la crise ivoirienne et d'un renouvellement des circulations migratoires pour asseoir leur position des deux côtés de la frontière. L'étude s'attachera à éclairer les liens qui se construisent entre les trajectoires migratoires des uns et les trajectoires professionnelles des autres.

When Ivorian Crisis enhances Carrier Paths of migrating Burkinabe Conveyor

Sylvie BREDELOUP and Oumarou KOURAOGO

Recent economic turbulences in Ivory Coast lead thousands of people from Burkina Faso (neighbor country) settled in Ivory Coast to go back temporarily or permanently into their own country.

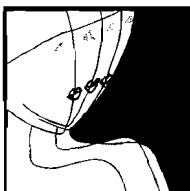
In this particular context, it is important to give evidence of some examples of carrier path for some Burkinabe conveyor turning back from Ivory-Coast to Burkina Faso with emigrating flux and succeeding professionally. They took advantage both of Ivorian crisis and migration routes renewal to settle their positions on the two sides of the frontier. The study will investigate the links between migrating routes and conveyor carrier path.

Cuando la « crisis » en Costa de Marfil estimula las trayectorias profesionales de los transportistas de burkinabeses emigrados

Sylvie BREDELOUP y Oumarou KOURAOGO

Las turbulencias económicas que en estos últimos años han sacudido a Costa de Marfil (país fronterizo con Burkina Faso) han conducido a varios miles de burkinabeses instalados en tierras de Costa de Marfil a volver provisional o definitivamente al país de sus ancestros.

Se trata, en este contexto particular, de exponer la forma en la que varios transportistas burkinabeses, retornados de Costa de Marfil, han evolucionado profesionalmente al tiempo que acompañaban este movimiento de reflujo. Los transportistas han aprovechado la crisis de Costa de Marfil y el recomienzo de las circulaciones migratorias para asentar su posición a ambos lados de la frontera. El estudio tratará de esclarecer los lazos que se construyen entre las trayectorias migratorias de los unos y las trayectorias profesionales de los otros.



MIGRATIONS SOCIÉTÉ

La revue bimestrielle d'analyse et de débat
sur les migrations en France et en Europe

Novembre – décembre 2007 vol. 19 – n° 114 - 256 p.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

"Statistiques ethniques", statistiques éthiques ?..... Vincent Geisser

ARTICLES

Les États-Unis d'Amérique face à la "race" : une construction historique..... Alexandra Parrs
L'impact socioéconomique de l'émigration sur la région de départ..... Taoufik Gammoudi
Mongi Sghaier

DOSSIER : Le droit de vote des étrangers

(coordonné par Paul Oriol et Pedro Vianna)

Résidents étrangers et droit de vote..... Paul Oriol
Pedro Vianna

Les enjeux théoriques du droit de vote des étrangers :

la démocratie contre la souveraineté..... Hervé Andrès

Le droit de vote des étrangers : une utopie déjà réalisée sur les cinq continents..... Hervé Andrès

Le droit de vote des résidents étrangers dans l'Union européenne..... Paul Oriol

Présence absente des électeurs étrangers en Finlande..... Fred Dervin

Carrières politiques locales d'immigrés à Amsterdam, 1990-2007..... Matti Wiberg

Le vote des étrangers au Luxembourg : évolution de 1999 à 2005..... Laure Michon
Nénad Dubajic

Le droit de vote des étrangers aux élections municipales de 2006 en Belgique..... Fatima Zibouh

Le droit de vote des étrangers en Belgique : le cas de Bruxelles..... Céline Teney

Dirk Jacobs

Belgique-Bruxelles : critique d'un modèle de participation dévoyé..... Henri Goldman

Patience et longueur de temps dans la mise en œuvre

des droits politiques des étrangers en Suisse..... Georges Assima

L'Italie et le droit de vote des résidents étrangers : un parcours inachevé..... Ginevra Demaio

Franco Pittau

Le droit de vote des étrangers en France : historique et état des lieux..... Bernard Delemotte

Votation citoyenne : pour que tous soient tout simplement citoyens !..... Saïd Bouziri

Bibliographie sélective..... Christine Pelloquin

NOTES DE LECTURE

La colonisation française

(de Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Françoise Vergès)..... Philippe Boulanger

Racisme : la responsabilité des élites (de Gérard Noiriel)..... Philippe Boulanger

La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ? (de Robert Castel)..... Abir Krefa

Les formes et les processus d'intégration des Maghrébins en France. Contribution

à la sociologie de l'immigration et de l'intégration (d'Elhousseine Oussiali)..... Brahim Labari

DOCUMENTATION..... Christine Pelloquin

Abonnements - diffusion : CIEMI : 46, rue de Montreuil - 75011 Paris

Tél. : 01 43 72 01 40 ou 01 43 72 49 34 / Fax : 01 43 72 06 42

E-mail : contact@ciemi.org / Siteweb : www.ciemi.org

France : 44 € Étranger : 54 € Soutien : 70 € Ce numéro : 13 €

Culture, immigration et santé. La consommation de médicaments chez les Vietnamiens de Montréal

Marie-Eve BLANC* et Laurence MONNAIS**

Cet article se propose d'enrichir la problématique santé-immigration en dressant un portrait qualitatif nuancé, contextualisé et centré sur une communauté ethnoculturelle (la communauté vietnamienne du Canada et plus spécifiquement de Montréal) des pratiques de pluralisme médicamenteux et des logiques qui les sous-tendent. À travers une analyse de contenu d'entrevues semi-dirigées effectuées en 2002, il s'est agi de mettre au jour la variabilité des pratiques de pluralisme thérapeutique et les logiques les sous-tendant. L'objectif principal d'une telle étude est d'offrir des clés de compréhension fines de l'impact de l'expérience d'immigration sur l'évolution des pratiques de santé d'immigrants reconnus pour disposer d'une culture très éloignée des repères occidentaux et en particulier une histoire et une culture médicales fortes.

Abordant le médicament comme un objet social et culturel, nous estimons que sa consommation constitue un phénomène complexe dont l'étude doit prendre en considération un éventail dynamique de facteurs, qu'ils soient d'ordre politique, économique, éthique, social ou culturel. La consommation de médicaments constitue selon nous un révélateur privilégié de la dimension socioculturelle de la santé. Elle met en évidence l'imbrication entre des représentations, individuelles et collectives, de la santé et de la maladie et les comportements de recherche d'aide qui y sont associés (Whyte et coll., 2002 ; Collin et coll., 2005) et ce d'autant plus dans un contexte métissé tel que celui de plusieurs pays à forte immigration, dont le Canada.

* Ph. D., agente de recherche, GRASP (Groupe de Recherche sur les Aspects Sociaux de la Santé et de la Prévention), Université de Montréal, C.P. 6128 Succ. Centre-ville, Montréal, Québec, Canada H3C 3J7 marie-eve.blanc@umontreal.ca

** Ph. D., professeur agrégé, Département Histoire, Chercheur, équipe MEOS/ GRASP, Université de Montréal laurence.monnaiss-rousselot@umontreal.ca

PROBLÉMATIQUE

Santé et immigration

Depuis une dizaine d'années, la recherche sur la santé des immigrants canadiens s'articule principalement autour des trois constats majeurs. Tout d'abord, à leur arrivée au pays, les immigrants bénéficieraient d'une meilleure santé que les individus nés au Canada. Ceci serait le résultat direct de la politique d'immigration canadienne qui repose sur la sélection des immigrants dans une perspective d'employabilité et passe pour ce faire par l'application du critère de « bonne santé ». En conséquence, les individus portés à s'installer au Canada sont généralement en bonne santé et dans la force de l'âge (McDonald et Kennedy, 2004). Pour autant, leur santé se détériorerait au fil des années d'immigration. Cette détérioration se manifesterait par une augmentation de la prévalence de problèmes chroniques, handicaps et habitudes de vie à risque (Chen et coll., 1996). Parmi les facteurs potentiels de détérioration on retrouve en priorité cités : le type d'immigration, particulièrement le statut de réfugié (Bibeau et coll., 1992 ; Beiser et Hyman, 1997) ; le temps d'immigration, jouant sur l'adaptation à l'environnement physique et social du pays d'accueil (Chen et coll., 1996) et donc l'acculturation (Hyman et Dussault, 1991) ; l'ethnicité, lorsqu'elle repose sur des valeurs non occidentales et s'avère très structurée sur le plan social (Bibeau et coll., 1992 ; Massé, 1995). À ces facteurs s'ajouteraient ceux intervenant dans la détérioration de la santé de l'ensemble de la population : milieu socio-économique défavorisé, augmentation en âge, faible support social, en particulier chez les femmes (Massé, 1995 ; Dunn et Dyck, 2000).

Quelques études qualitatives ont par ailleurs insisté sur l'impact d'une sous-utilisation des services hospitaliers, préventifs et en santé mentale par les immigrants (Globerman, 1998 ; Hyman, 2000 ; Chevalier et Gravel, 2002), ce en corrélation avec d'autres facteurs dont, là encore, le niveau socio-économique (Kronenberg et coll., 2006) et l'augmentation en âge, surtout chez les communautés asiatiques (Lam, 1994 ; Wen et coll., 1996 ; Guberman et coll., 1997). Si on identifie en parallèle et de façon relativement préminente des problèmes d'accessibilité aux services conventionnels de santé canadiens associés à des barrières dites culturelles¹, les études de Jenkins et coll. (1996) et Wen et coll. (1996) suggèrent pourtant que cette sous utilisation des services pourrait être le résultat d'un choix rationnel associé, entre autres, à des représentations socioculturelles (du corps, de la maladie, du professionnel de santé) spécifiques, un choix qui entraînerait d'ailleurs éventuellement un recours à des services de santé parallèles (Hyman, 2001).

Reste que les études spécifiquement centrées sur les pratiques de santé des immigrants canadiens s'avèrent peu nombreuses, surtout si l'on s'arrête à la production d'études qualitatives traitant de communautés ethnoculturelles ciblées. Le paradoxe est grand lorsque l'on considère que le Canada enregistre une immigration très forte, de

1 Linguistiques et religieuses essentiellement (Stephenson, 1995 ; Guberman et coll., 1997).

plus en plus éclatée du point de vue des origines et de plus en plus non-occidentale. Ainsi, lors du dernier recensement national, on a dénombré plus de 200 origines ethniques différentes. Selon Statistique Canada toujours, les Asiatiques représentaient 58 % des immigrants arrivés au Canada entre 1991 et 2001. Les originaires de la Chine continentale (RPC), de l'Inde, des Philippines, d'Hong Kong, du Sri Lanka et de Taïwan représentent plus de 40 % des immigrants arrivés dans la même période (Statistique Canada, 2003).

Par ailleurs, rappelons que le Canada promeut une politique de multiculturalisme (Loi sur le multiculturalisme canadien, L.R., 1985, ch. 24 (4^e suppl.)) qui incite au respect des cultures minoritaires, dont en matière de santé (Gravel et Battaglini, 2000). À cet égard, la loi fédérale sur les Produits de Santé Naturels (PSN), entrée en vigueur en janvier 2004², ne manque pas de souligner l'importance prioritaire de certaines « traditions médicales », offrant même un cadre réglementaire — et donc un cadre d'accès — à des « remèdes traditionnels » en concordance avec le poids démographique, probablement politique et social aussi de plusieurs communautés phares : la communauté autochtone, chinoise et indienne. En outre, la réflexion actuelle des institutions de santé fédérales autour de la structuration d'une offre sanitaire de type intégrative — c'est-à-dire qui permette un choix égalitaire et éclairé entre médecine allopathique et Médecines Alternatives et Complémentaires (MAC) selon la définition donnée par l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS, 2002) — répondant ainsi davantage aux attentes en la matière et, dans une certaine mesure, aux pratiques de la population canadienne nous incite assurément à nous pencher sur les pratiques de santé des immigrants canadiens (Collin et coll., 2005 ; Singh et Levine, 2006).

La consommation de médicaments chez les immigrants

En parallèle, on estime que de 1992 à 2002 les dépenses des ménages canadiens en matière de médicaments ont augmenté de 70 % (Statistique Canada, 2005) plaçant le pays en quatrième position mondiale dans les dépenses en médicaments par habitant (Institut Canadien d'Information en Santé, 2003). Au-delà d'une dénonciation récurrente du coût financier et humain de cette consommation en forte croissance et des pratiques à risques auxquelles elle est associée — surconsommation, interactions médicamenteuses, automédication, inobservance ou encore sur prescription de la part de certains médecins —, les modalités de ce recours au médicament restent à traduire dans leur complexité (Collin et coll., 2005 ; Collin et coll., 2006). Ce d'autant plus lorsqu'on consulte le plus récent sondage soumis à Santé Canada en mars 2005 (Ipsos Reid, 2005) sur le recours des Canadiens aux PSN. En effet, ce sondage illustre un engouement populaire profond pour les MAC et en particulier les PSN : 71 % de la population du pays y aurait recours, de façon régulière ou occasionnelle. Il explicite aussi un lien fait par les consommateurs eux-mêmes entre

2 Cette nouvelle loi tente de structurer et de surveiller à la fois la production, la distribution et la consommation des PSN, obligeant désormais les producteurs et les distributeurs à garantir la qualité de ces produits et à obtenir une licence d'exploitation sur le modèle de celle réclamée pour les bio-médicaments (Santé Canada, 2003).

l'offre en la matière qui leur est faite et la présence de communautés ethnoculturelles, répondant ainsi, même si de façon floue et partielle, à une question que se pose Santé Canada : en quoi la présence d'immigrants au Canada a-t-elle un impact sur la santé et les pratiques de santé de l'ensemble de la population du pays (Kinnon, 1999) ?

Les statistiques fournies par l'Enquête Nationale sur la Santé de la Population (ENSP, 1994-95) ne mettent pas en évidence de différence majeure entre la consommation médicamenteuse des immigrants et des non-immigrants (Chen et coll., 1996 ; Dunn et Dyck, 2000). Au Québec, il semblerait même que les immigrants consomment moins de médicaments (prescrits ou non) que la population de souche (Chamberland, 2002). Ce serait, entre autres, le cas de la communauté chinoise (Pica, 2004). En parallèle, on reconnaît l'existence de pratiques d'automédication, d'inobservance et de pluralisme médical³ du côté des immigrants, en particulier, là encore, du côté des communautés asiatiques. Insistant sur ces pratiques comme étant des pratiques à risque, plusieurs études ont ainsi mis en évidence la force de circuits parallèles de distribution de produits non-homologués et d'échanges de substances/ produits entre pays d'origine et pays d'accueil (Lam, 1994 ; Wong et coll., 1998 ; Ma, 1999 ; Okumura et coll., 2002). Pour d'autres auteurs, ces pratiques seraient liées à des difficultés d'accès aux services de santé formels et à ces barrières culturelles que l'on a précédemment évoqué, ou encore à des problèmes d'intégration socio-économique (Stephenson, 1995 ; Jenkins et coll., 1996 ; Groleau, 1998 ; Ito, 1999, Westberg et Sorensen, 2005 ; Groleau et coll., 2006 ; Ahn et coll., 2006). Quelques auteurs notent en outre que les pratiques asiatiques de pluralisme et d'automédication concerneraient davantage les femmes (Arcury et coll., 2006 ; Kronenberg et coll., 2006), seraient surtout associées à des problèmes infectieux et chroniques (Wong et coll., 1998) et déterminées par des conceptions de la maladie particulièrement éloignées des valeurs occidentales (Stephenson, 1995 ; Charupatanapong et coll., 1997 ; Henry, 1999 ; Westberg et Sorensen, 2005) en lien avec une « subculture médicale » populaire importée en terre d'accueil.

Pour autant, ces quelques études touchant au phénomène de pluralisme médicamenteux parlent essentiellement de « complémentarité thérapeutique » et englobent l'ensemble des pratiques alternatives (acupuncture, chiropractie, massothérapie, homéopathie, médecines dites traditionnelles, etc.). Elles ne traitent donc pas spécifiquement des médicaments. Ces analyses ne s'interrogent pas véritablement non plus sur la diversité et la variabilité des associations médicamenteuses que ce genre de pratique pluraliste induit : emploi concomitant ou successif (entraînant parfois plus d'une alternance au cours d'une même expérience de maladie) ; variations des formes d'association selon la pathologie (gravité, symptômes, durée, etc.), selon l'interpré-

3 La notion de pluralisme médical a été définie et utilisée par les anthropologues (Benoist, 1996 ; Rossi, 1997 ; Whyte et coll., 2002) avant d'intéresser la santé publique et les gestionnaires de la santé. L'étude de ce phénomène se concentre sur l'analyse de la coexistence de plusieurs systèmes médicaux et traditions de soins au sein d'une même société ou d'une même communauté culturelle, en particulier au travers de l'examen des pratiques de santé des individus.

tation qui est faite de la maladie ou encore en relation avec des représentations individuelles variées, que ce soit du corps, de la douleur ou du médicament, représentations pourtant de plus en plus reconnues pour influencer sur les pratiques de santé de la population canadienne dans son ensemble (ICIS, 2000).

LE CHOIX DE LA POPULATION D'ÉTUDE : LES VIETNAMIENS DE MONTRÉAL

Les Vietnamiens du Canada

Alors que les études en sciences sociales concernant les Vietnamiens du Canada se sont longtemps concentrées sur les réfugiés *boat-people* et les caractéristiques de leur adaptation sociale (Lanphier, 1979 ; Deschamps, 1985 ; Stephenson, 1995), dont la santé mentale (Beiser, 1988 ; Beiser et Hyman, 1997 ; Kirmayer, 2001), avant de s'élargir à l'ensemble de la communauté et de ses pratiques sociales (Nagata, 1987 ; Dorais, 1993), il s'avère que l'on n'a pas de données véritablement probantes sur le profil social et d'abord sociodémographique de cette population. On peut au moins noter son poids statistique non négligeable : 151 410 immigrants reçus d'origine vietnamienne⁴ vivaient au Canada en 2001 (Statistique Canada, 2001).

Cette communauté serait en fait le produit d'au moins quatre vagues successives d'immigration : une première vague dans les années 1950-1960, faite d'étudiants originaires du Sud Viêt-Nam surtout, partis au lendemain de la guerre d'Indochine (1954) et dans le cadre du plan Colombo⁵. Estimés à 1 500 en 1974, ils vont pour les trois quarts d'entre eux s'installer au Québec, francophone (Dorais, 2000, 2005). Une deuxième vague intervient tout juste au lendemain de la chute de Saïgon (1975-1976) et concerne aux environs de 6 000 personnes (Indra, 1987 ; Pfeifer, 1999) issues de l'élite du Sud Viêt-Nam fuyant un pays promis à réunification sous la tutelle communiste (Lâm, 1999). Cette vague est constituée de réfugiés mais aussi de personnes parrainées par des membres de leur famille arrivés lors de la précédente vague. Une troisième vague, la plus importante numériquement, démarre en 1978, à une époque de grandes tensions entre le Viêt-Nam et ses voisins (Chine et Cambodge). Faite de réfugiés qui ont fui précipitamment, par la mer et dans les pires conditions (*boat people*), elle compte des Vietnamiens mais également des Chinois du Viêt-Nam. Une quatrième vague débutera à la fin de 1980 alors que l'ONU est intervenue pour que le Viêt-Nam consente à des départs légaux, et par voie aérienne, dans le respect de principes humanitaires. Entre 1979 et 1982, le Canada aurait, quoiqu'il en soit accueilli

4 D'origine vietnamienne dans le sens de « né(e) au Viêt-Nam ». Nous ne disposons en effet pas de données sur l'origine ethnique (Viêt, chinoise ou autre) de cette communauté.

5 En janvier 1951, à Colombo (Sri Lanka), le Canada, et six de ses partenaires du Commonwealth mettaient sur pied un programme d'aide étrangère. Le Plan Colombo est devenu un cadre de coopération internationale afin d'aider les pays à relever leur niveau de vie avant d'être l'origine du programme d'aide extérieure du Canada (Agence Canadienne de Développement International, ACDI).

près de 58 000 réfugiés du Viêt-Nam (Dorais, 2005). D'un point de vue socio-économique, les vagues 3 et 4 étaient constituées à 80 % de personnes issues des classes populaires ou moyennes (ouvriers, pêcheurs, paysans, petits commerçants, instituteurs, fonctionnaires). Les derniers arrivés étaient en outre tous originaires du Nord du Viêt-Nam et sont passés par des camps de réfugiés (Lâm, 1999). Cette dernière vague prendra fin avec les années 1990⁶, la fermeture des camps de réfugiés, l'ouverture du Viêt-Nam à l'économie de marché et le rétablissement de ses relations extérieures.

Le recensement de 2001 établit à 25 605 le nombre de personnes d'origine vietnamienne vivant dans la région métropolitaine de Montréal, ce qui place la communauté en cinquième position sur la liste des communautés ethnoculturelles représentées dans la région et fait de la communauté vietnamienne montréalaise la deuxième en importance au Canada après celle de Toronto. Ce recensement ainsi que quelques recherches qualitatives plus ciblées (Pfeifer, 1999 ; Richard, 2003 ; Dorais, 2005) précisent que la communauté vietnamienne de Montréal serait globalement moins favorisée sur le plan socio-économique que la population de souche (10 % de chômeurs chez les Vietnamiens contre 6 % dans le reste de la population montréalaise) ou que son *alter ego* torontoise (Lâm, 1999). Selon une étude récente de Renaud et coll. (2003), la communauté vietnamienne de Montréal connaîtrait même un vrai problème d'insertion socio-économique⁷. Un problème d'insertion qui semble jurer avec le fait que 28,3 % des Vietnamiens de Montréal possèdent un diplôme universitaire contre 14,5 % pour l'ensemble des Montréalais (Statistique Canada, 2001). On sait aussi que la communauté vietnamienne a une forte tradition de valorisation des professions de santé et que lors de la chute de Saïgon en 1975, 55 % du corps médical a fui le pays (Lâm, 1999). Encore aujourd'hui d'ailleurs, même s'il semble que le taux de reproduction socioprofessionnelle baisse au sein de la jeune génération (Blanc, 2006), 10,4 % de la population active vietnamienne de Montréal se trouveraient dans le secteur de la santé contre 5,5 % de la population active de souche (Statistique Canada, 2003).

Histoire et culture médicale vietnamiennes

Si notre choix de la communauté vietnamienne repose donc à la fois sur son poids démographique, sur sa diversité géographique, socio-économique, professionnelle et sur son histoire migratoire, il s'affirme encore davantage au regard des spécificités de la culture médicale vietnamienne. Carrefour des civilisations chinoise et indienne, confucéenne et bouddhique, le Viêt-Nam est doté d'un passé médical marqué par une lente mais dynamique construction d'une médecine nationale reposant sur des

6 76 % des migrants d'origine vietnamienne vivant au Québec sont arrivés au Canada avant 1990 contre 24 % après 1990 marquant d'ailleurs un vieillissement de la communauté comparée à d'autres communautés ethnoculturelles de la province et du Canada (Ministère de l'Immigration et de Citoyenneté Canada, MICC, 2005).

7 Précisons que cette étude a été réalisée sur un échantillon d'immigrants arrivés au Québec en 1989, donc appartenant à la vague des immigrants les plus défavorisés.

pharmacopées locales d'abord influencées par la proximité de la Chine puis nourries par un très riche réservoir pharmacologique régional que les années de revendication de l'indépendance nationale, de guerres et de pénuries (1945-1975) allaient mettre en valeur (Do, 1987 ; Hoang et coll., 1993 ; Wahlberg, 2006).

Dans ce cadre général, on opère généralement une distinction entre « médicament du nord » (*thuốc bắc*) et « médicament du sud » (*thuốc nam*). Les *thuốc bắc* reposent essentiellement sur des ingrédients contenus dans la pharmacopée traditionnelle chinoise. Qu'il s'agisse de substances issues du règne végétal, animal ou minéral, on les retrouve chez les herboristes des communautés chinoise et vietnamienne du Canada ; elles sont généralement proposées sous forme sèche et portent des noms (chinois) savants. Puisant dans la biodiversité plus proprement vietnamienne, les substances qui composent les *thuốc nam* sont généralement fournies à l'état brut, frais, et portent un nom vietnamien. La plupart de ces remèdes se préparent en décoction ou tisane⁸. Que ce soit dans la tradition chinoise ou vietnamienne, le médicament peut être préparé (et prescrit) soit par un thérapeute, un « maître de médecine » (*thầy thuốc*), soit par celui qui fait office de vendeur. Les substances qui le composeront peuvent aussi simplement être achetées par le consommateur, sans intermédiaire, en particulier lorsqu'il s'agit de produits entrant dans la composition de remèdes populaires couramment utilisés. En fait, d'obédience chinoise ou vietnamienne, les pharmacopées auxquelles les Vietnamiens ont recours, sans forcément passer par un médecin ou une prescription, se ressemblent sur bien des points : c'est le mode de préparation, les indications thérapeutiques ou la posologie qui diffèrent éventuellement⁹.

À cette vigueur des médecines dites traditionnelles dans la culture vietnamienne s'ajoute une double valorisation historique du recours au médicament comme outil prioritaire de réponse à un problème de santé (Wolffers, 1995 ; Craig, 2002) et de pratiques de syncrétisme médical. Si on retrouve cette tendance au syncrétisme ailleurs en Asie orientale (Monnais, 2007), dans le cas précis du Viêt-Nam elle a été remodelée avec l'introduction et l'imposition de la médecine moderne dans le cadre de la colonisation française à partir du début du XX^e siècle (Monnais, 1999), puis dans celui d'un système de santé national intégratif dès l'avènement de la République Démocratique du Vietnam en 1945, autour d'un accès égalitaire à la médecine occidentale et vietnamienne rendu possible, entre autres, par une politique d'autosuffisance en matière de production et de distribution de médicaments (Wahlberg, 2006)¹⁰. Le système actuel de santé vietnamien valorise non seulement un recours conjoint à la médecine traditionnelle et à la biomédecine mais aussi à une automédication éclairée. Celle-ci passant,

8 C'est pourquoi d'ailleurs on dit toujours « boire un médicament » en vietnamien.

9 Par exemple, *vỏ quýt* est un *thuốc nam*, mais *trần bì* (mot sino-vietnamien) est un *thuốc bắc* c pourtant il s'agit de la même chose de l'écorce de mandarine. Ou encore *cây quế* qui est un *thuốc nam* et *quế khô* qui est un *thuốc bắc*. *Khô* signifie sec, c'est seulement l'état de la plante qui le fait changer de pharmacopée.

10 L'OMS faisait encore récemment référence à ce système sanitaire, élargi à l'ensemble du Viêt-Nam après la réunification de 1975, comme à un modèle dans son programme de promotion des systèmes de santé intégratifs (OMS, 2002).

entre autres, par une information médicale ciblée, via essentiellement la presse écrite populaire et de vulgarisation médicale (Finer, 1999 ; Woodall et coll., 2006), et par le pharmacien encore très souvent prescripteur de médicaments (Craig, 2002).

Au-delà de cette valorisation globale, on retrouve souvent l'idée que l'efficacité du médicament au sens large, dans une perspective holistique de la santé, est perçue par les Vietnamiens comme reposant sur sa faculté à rééquilibrer l'harmonie entre corps et esprit, à réparer un dysfonctionnement. Se serait alors construite une vision culturalisée du produit pharmaceutique occidental : trop rapide dans son action, trop fort, éventuellement toxique (Hoang et coll., 1993). Ce produit, chimique de surcroît, serait perçu comme inadapté aux constitutions vietnamiennes, signifiant l'importance du lien entre conception du corps et conception, voire usage, du médicament. Cette lecture du médicament occidental est d'ailleurs dans une certaine mesure valable aussi pour les médicaments chinois considérés comme inadaptés à l'environnement (pathologique, climatique surtout) vietnamien. À l'inverse, la pharmacopée vietnamienne aurait l'avantage de soigner plus en douceur mais aussi plus en profondeur la maladie et ce sans effet secondaire. Lenteur dans l'action qui serait en même temps une des raisons pour lesquelles les Vietnamiens auraient eu de plus en plus recours aux produits pharmaceutiques occidentaux, en particulier pour des maladies aiguës, à partir des années 1930 (Monnaï et Tousignant, 2006). Il apparaît en tout cas évident que les représentations vietnamiennes du médicament, représentations dynamiques et perméables, se sont complexifiées au fil du temps, puisant dans des traditions profondément ancrées et une histoire collective faite de rencontres culturelles à l'impact profond.

Les pratiques médicamenteuses au Viêt-Nam ont été relativement bien étudiées ces dernières années. Les recherches mettent en évidence, dans un contexte de privatisation du système de santé (1989), lourd de conséquences, des pratiques à risques aux conséquences importantes pour la santé de la population : surconsommation d'antibiotiques et inobservance des prescriptions dont l'effet est de développer des phénomènes de résistance alarmants (Halfvarsson et coll., 2000 ; Larsson, 2003). Elles signalent aussi que ces pratiques dépendent du revenu (Chang et Trivedi, 2003), du lieu de résidence (urbain vs rural : Halfvarsson et coll., 2000 ; Craig, 2002), de l'âge (Van Duong et coll., 1997), du sexe (Halfvarsson et coll., 2000 ; Okumura et coll., 2002), du type de pathologie concerné ou encore de la durée et de la sévérité du malaise (Van Duong et coll., 1997), ainsi que des logiques profanes, propres à chacun, (Craig, 2000).

OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

L'objectif principal de notre recherche sur la santé des immigrants vietnamiens, menée avec le soutien des Instituts de Recherche en Santé du Canada (IRSC, Ottawa, 2001-06), était d'aboutir à une meilleure connaissance des pratiques de consommation médicamenteuse de cette communauté dans un environnement culturellement métissé, le Grand Montréal (Montréal et sa banlieue) où l'offre de soins est particulièrement dense. Nous voulions plus spécifiquement identifier et analyser les différentes formes

de pluralisme thérapeutique ayant cours auprès de cette population et les déterminants influençant ces pratiques. Nous cherchions en particulier à comprendre l'influence de la culture médicale pré-migratoire individuelle et collective ainsi que le rôle de l'expérience d'immigration selon la durée et le type d'émigration.

On peut supposer que les immigrants vietnamiens transposent, du moins en partie, des pratiques thérapeutiques menant à des pratiques de pluralisme thérapeutique denses et complexes, ce qu'une récente étude a d'ailleurs suggéré pour la communauté vietnamienne installée aux États-Unis (Ahn et coll., 2006). Sous-tendant cette hypothèse, nous voulions établir que ces pratiques pluralistes ne sont pas forcément (ou seulement) liées aux problèmes d'adaptation, et d'abord de difficultés d'accès aux services de santé conventionnels, de « barrières culturelles », mais sont aussi le produit de représentations et d'expériences antérieures de la maladie et du soin. Notre dernière hypothèse considérait que les formes de pluralisme thérapeutique mises en avant dans les parcours thérapeutiques des Vietnamiens de Montréal allaient varier selon un certain nombre d'autres déterminants sociaux ainsi qu'en fonction du temps et du type d'immigration.

Dans le présent article, nous nous centrons sur une qualification précise du pluralisme thérapeutique de la communauté étudiée et sur une analyse de la variation de ses formes en fonction des individus interrogés et de leurs représentations (en particulier de la maladie, du soin, de la douleur ou, bien sûr, du médicament).

MÉTHODOLOGIE

Pour analyser ces pratiques de consommation médicamenteuse, nous avons opté pour une démarche qualitative selon une approche socio-anthropologique de type constructiviste. Cette approche permet de mettre en évidence un large éventail de déterminants des comportements de santé interdépendants (Massé, 1995 ; Groleau, 1998 ; Gravel et Battaglini, 2000). Il s'agit, entre autres, de rendre compte du caractère dynamique de ces pratiques en lien avec l'expérience d'immigration et le processus d'adaptation au pays d'accueil. Dans cette optique, on considère que l'individu est décideur de ce qu'il veut pour sa santé, qu'il adapte sa culture originelle et son processus de recherche d'aide à l'environnement physique, social et culturel et au système de santé du pays d'accueil. Si la dimension culturelle a donc un rôle pivot dans ces comportements, ce rôle se trouve modulé par d'autres déterminants.

Aux fins de notre analyse, nous avons constitué un échantillon par contraste à la fois révélateur de la population à l'étude et de l'hétérogénéité des facteurs intervenant potentiellement dans sa santé et ses comportements de santé (Pelto et Pelto, 1997). Reposant sur le principe de la diversification externe, la représentativité, sociologique et non statistique, est assurée dans ce type d'échantillon par la diversité des cas et permet de dégager une variété de profil et de stratégies de consommation de médicaments (Pirès, 1997). Nous avons d'abord sélectionné des ménages composés de deux personnes au moins (couple/noyau familial) issus de l'ethnie majoritaire *viêt* ou

*kính*¹¹ – la diversité ethnique du Viêt-Nam entraînant potentiellement des comportements de santé différenciés (Monnaï, 1999). Les familles devaient être installées au Canada depuis plus d'un an, pour éviter de mal interpréter des réalités liées à une période de transition (Wen et coll., 1996), et composées de citoyens ou résidents permanents (99 % de la population vietnamienne canadienne en 2001¹² dont 70,9 % nés au Viêt-Nam : MICC, 2005).

Les répondants clé devaient être des chefs de famille des ménages retenus. Il s'est avéré que ce sont surtout les maîtresses de maison et/ou le plus âgé de la famille qui ont accepté de nous répondre : c'est pourquoi nous avons une surreprésentation de femmes (12/16) et de personnes de plus de 65 ans (5/16). On connaît toutefois le rôle central de la femme vietnamienne dans la gestion de la santé familiale ainsi que celui des aînés (Groleau, 1998 ; Stephenson, 1995). Par ailleurs, plusieurs études récentes ont montré que les femmes et les aînés ont plus tendance que le reste de la population à consommer des médicaments, à avoir recours aux MAC et ont des pratiques de santé pluralistes (Singh et Levine, 2006) surtout s'il s'agit d'immigrants asiatiques (Arcury et coll., 2006 ; Ahn et coll., 2006). En conséquence, tout en constituant un double biais méthodologique, cette surreprésentation des femmes âgées peut constituer un avantage informatif.

Les critères de diversification de notre échantillon ont été définis en fonction de deux variables stratégiques reconnues pour leur impact sur la santé et les pratiques de santé des immigrants : le statut socio-économique (favorisé vs défavorisé) et le temps d'immigration (ancien vs récent). Alors que certains répondants étaient réticents à indiquer leur revenu, leur statut socio-économique a été établi en fonction du niveau socio-économique du quartier de résidence, ainsi que du niveau d'éducation et de la situation professionnelle à Montréal. Pour ce qui est du temps d'immigration, nous avons réparti notre échantillon en immigrants arrivés avant 1986 et immigrants arrivés après 1990¹³. Il s'agissait là de prendre en considération une rupture temporelle au Viêt-Nam : le *Đổi mới*, ou ère du renouveau, enclenchée en 1986 et marquée par la volonté du Parti Communiste au pouvoir d'ouvrir le pays à l'économie de marché — ce qui se traduira, entre autres, par la privatisation du système de santé vietnamien. Dans ce nouveau cadre politique, l'immigration vietnamienne au Canada allait être une immigration essentiellement économique. Par croisement, ces variables nous ont amenées à constituer quatre types distincts de répondants (immigrants anciens/favorisés, anciens/défavorisés, récents/défavorisés et récents/favorisés) pour un total de 16 ménages. Si nous avions initialement l'intention de respecter une distribution égale entre ces quatre types, le type favorisé/récent s'est trouvé impossible à recruter. Ce qui s'avère explicable alors que les immigrants les plus récents, issus de milieux plutôt défavorisés, se retrouvent rarement dans une situation socio-économique favorable au Canada (Renaud et coll., 2003).

11 *Việt* et *kính* sont deux ethnonymes qui désignent l'ethnie majoritaire du Viêt-Nam.

12 Il est important de préciser ici que résidents permanents et citoyens bénéficient des mêmes avantages en matière de santé et de soins, c'est-à-dire un accès gratuit aux services.

13 La période de 1986 à 1990 n'est pas couverte pour respecter le principe de contraste.

Nous avons ensuite procédé à des entretiens semi directifs auprès des répondants-clé d'une durée moyenne d'une heure et demi à deux heures. Ces entretiens se sont déroulés entre janvier et novembre 2002, dans la langue choisie par le répondant (vietnamien ou français). Ils ont eu lieu soit au domicile familial soit dans un endroit choisi en accord avec le répondant (siège d'une association communautaire, lieu public, pagode, etc.). Chaque entretien a eu pour principal objectif de rendre explicites les itinéraires thérapeutiques du répondant-clé et éventuellement des différents membres de sa famille, d'identifier en particulier les différents médicaments auxquels chacun faisait appel et dans quel(s) but (s) précis. Pour ce faire, les entrevues ont été balisées par des questions ouvertes : conceptions associées par le répondant au médicament, « traditionnel » et « occidental » ; principales expériences pathologiques du répondant et de sa famille au Canada ; comportements de recherche d'aide associés à ces expériences, en particulier recours au secteur de soins alternatifs (identification de thérapeutes consultés, des fournisseurs de produits traditionnels) ; rôle du réseau social dans ces choix ; suivi des traitements consécutifs ; perceptions des différences en matière de prise en charge de la santé entre le Viêt-Nam et le Canada¹⁴.

Les entretiens ont ensuite été codés à l'aide du logiciel QSR Nvivo. Ce logiciel facilite l'analyse qualitative dans le sens où il permet un découpage rapide de l'information et la reconstruction d'un corpus autour d'un certain nombre de catégories créées en fonction de nos questions de recherche : les savoirs et représentations issus de la culture d'origine, les représentations du médicament, les pratiques de consommation médicamenteuse (pluralisme, automédication, inobservance) ou l'accessibilité aux soins de santé. L'analyse a également consisté en l'établissement d'un répertoire des différents médicaments, produits de santé et substances thérapeutiques évoqués par les répondants lors des entretiens ou repérés dans les pharmacies domestiques que les répondants, pour ceux interviewés à leur domicile, ont bien voulu nous montrer. Pour chaque médicament et produit, nous avons établi sa provenance (géographique, industrielle) et ses indications thérapeutiques usuelles telles que déclarées par les usagers eux-mêmes¹⁵. L'ensemble des informations mises en relation, les entretiens ont ensuite fait l'objet d'une seconde analyse pour mieux identifier les logiques sous-tendant les itinéraires thérapeutiques individuels et, en particulier, les facteurs intervenant dans les différentes formes de complémentarité dans le recours aux médicaments : culture originelle, expérience d'immigration, expériences pathologiques et des services de santé, réseau familial et social, accessibilité aux services, niveau socio-économique¹⁶.

14 Précisons que les personnes interviewées ont choisi un pseudonyme ou bien s'en sont vu attribuer un pour conserver leur anonymat au regard de conditions de santé particulières et de pratiques de santé qui pourraient les placer dans des positions stigmatisantes. Ce sont ces pseudonymes qui sont utilisés ici.

15 Dans la mesure du possible, nous avons essayé d'identifier l'origine précise de chaque produit. Sans en faire un objectif en soi ce répertoire pouvait nous permettre de mieux qualifier les pratiques de pluralisme thérapeutique.

16 Cette seconde étape dans l'analyse fera l'objet de publications ultérieures.

RÉSULTATS

Une typologie des médicaments consommés

Notre première phase d'analyse nous a permis d'établir une liste qualitative des médicaments consommés par nos répondants et de répartir ces derniers en cinq catégories distinctes¹⁷ :

Type 1. Des produits traditionnels non manufacturés (*thu ó c b á c* et *thu ó c nam*) achetés sous forme de plantes fraîches ou séchées, vendus par certains commerces asiatiques de Montréal (herboristeries implantées principalement dans le quartier chinois de la ville) ou ramenés directement du Viêt-Nam par un ami ou un parent. 14 sur 16 de nos répondants ont déclaré avoir fait usage de ces produits à un moment de leur vie, surtout dans l'enfance ou au moment des grossesses pour les femmes. 11 ont déclaré en prendre depuis qu'ils sont installés au Canada et pour certains même ont ajouté en consommer davantage depuis leur immigration. Par contre aucun de ces produits ne se retrouve dans les pharmacies domestiques observées¹⁸.

Type 2. Des produits « néo-traditionnels » manufacturés provenant généralement de la pharmacopée chinoise ou vietnamienne (*thu ó c b á c* et *thu ó c nam*), fabriqués en Asie ou au Canada, et eux aussi obtenus pour la plupart dans les commerces de la communauté vietnamienne ou chinoise de Montréal. 7 de nos répondants ont déclaré faire usage de ce genre de produits. On notera cependant que lorsqu'on examine le contenu des pharmacies domestiques, ces produits en occupent plus de la moitié et le plus souvent chez ceux qui n'ont pas déclaré en faire un usage régulier (3 répondants sur 7).

Type 3. Des PSN, non issus des pharmacopées vietnamienne ou chinoise, manufacturés et en vente libre¹⁹. Cette catégorie inclut des substances telles l'échinacée²⁰ ou l'ail, ainsi que des vitamines, des minéraux, oligo-éléments, et des produits homéopathiques. 9 de nos répondants ont déclaré faire usage de ce genre de

17 Ces cinq catégories constituent une construction a posteriori. Cela signifie qu'elles n'ont pas été identifiées ainsi par nos répondants même si ces derniers ont un discours construit sur le médicament qui distingue en particulier le prescrit du non prescrit, le « nôtre » de « l'occidental », le chimique du naturel.

18 On émet ici l'hypothèse que cette absence est en partie dû à une question de conservation : ces produits doivent être préparés et consommés rapidement à la différence des autres types de produits, tous manufacturés.

19 Du moins au moment où les entrevues ont été faites, avant l'entrée en vigueur de la loi de janvier 2004. Précisons ici que certains médicaments traditionnels manufacturés pourraient être considérés comme des PSN canadiens, ayant obtenu un DIN (Drug Identification Number) au Canada et étant vendu dans les pharmacies. C'est le cas du sirop de Mme Pearl ou du fameux Baume du Tigre. Le DIN est au Canada ce que l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) est à la France.

20 L'échinacée est une plante d'Amérique du Nord utilisée à la fois pour diminuer les symptômes et la durée du rhume ou de la grippe et pour les prévenir. Certains attribuent à la plante une action bénéfique sur le système immunitaire.

produits. Dans les pharmacies domestiques, les médicaments de type 3 apparaissent toutefois sous-représentés (1 à 2 produits en moyenne), surtout par rapport aux types 2 ou 4.

Type 4. Des médicaments en vente libre ou OTC (*over the counter*), généralement non-prescrits et constituant des médicaments de consommation courante (maux de tête, toux, rhume, fièvre, acidité gastrique, etc.). 8 de nos répondants ont déclaré faire usage de ces produits. Lorsqu'on inventorie les pharmacies domestiques, ces produits apparaissent d'ailleurs presque aussi nombreux que ceux de type 2.

Type 5. Des médicaments obtenus sur prescription incluant des antibiotiques, anti-hypertenseurs, anti-cholestérol, anti-inflammatoires et hormones. 13 de nos répondants ont déclaré consommer ce type de médicaments pour lesquels ils disposaient effectivement d'une prescription. Ces médicaments s'avèrent présents dans les pharmacies domestiques en moins grande quantité que les quatre autres types. Par ailleurs, ils ne sont généralement pas rangés dans les mêmes endroits, davantage à portée de main. Plusieurs répondants ont précisé les avoir ainsi plus facilement à disposition sans pour autant les consommer.

Au-delà du fait que cette catégorisation marque la variété des types de produits auxquels nos répondants déclarent avoir eu recours, elle révèle la réalité et la complexité de leurs pratiques pluralistes. Bien sûr, l'accumulation de médicaments dans les armoires à pharmacie ne signifie pas qu'ils sont tous consommés. Certains répondants ont d'ailleurs précisé qu'ils gardaient des produits périmés, parfois depuis plusieurs années, simplement pour se souvenir de leur nom. À propos d'un médicament homéopathique contre les effets du décalage horaire, M. Jade, (50 ans, favorisé/ancien) déclare : « ... *c'est ça, c'est très bon. C'est très efficace. Il faut prendre toutes les heures quand on est dans l'avion, une pilule à chaque heure. Ça je ne m'en sers plus mais je garde juste prochaine voyage, je peux acheter d'autres même marque* ». Reste que tous les répondants ont évoqué des pratiques pluralistes passées ou en cours et 14 sur 16 ont déclaré avoir consommé au cours de leur vie trois au moins des cinq catégories que l'on a identifiées.

Des itinéraires pluralistes complexes

Si on analyse maintenant la consommation individuelle de médicaments selon les problèmes de santé rencontrés, on remarque en fonction du problème identifié — et éventuellement diagnostiqué — que le taux de complexité de la pratique pluraliste varie, i.e. qu'elle inclut plus ou moins de types différents de médicaments. La forme que prend ce pluralisme (recours successif ou simultané dans le temps) diffère également.

On remarque d'abord que pour les maux courants et bénins, les formes de pluralisme sont les plus diversifiées. Par exemple, on note que pour la toux, nos répondants puisent dans les cinq types de médicaments. Pour les problèmes digestifs ou encore les douleurs, qu'il s'agisse de simples maux de tête ou de douleurs d'origine rhumatismale, ils vont utiliser quatre des cinq types mais excluent systématiquement le

recours aux plantes sous leur forme brute (Type 1). Pour le cholestérol ou l'hypertension par contre, ils n'auraient recours qu'à deux types de médicaments, les plantes (Type 1) et les médicaments occidentaux prescrits (Type 5). Quant au diabète et aux maladies cardiovasculaires, les répondants semblent suivre la prescription médicale qui leur a été proposée et ne chercher de complément ou d'alternative que rarement. Il apparaît que ces maladies sont en fait considérées comme particulièrement grave, une gravité perçue qui aurait un impact direct sur l'observance au traitement prescrit. Les allergies sont traitées avec les types 3-4-5 de médicaments, avec une préférence donnée aux anti-histaminiques avec ou sans prescription (en particulier Claritin®).

La consommation de médicaments de nos répondants ne se fait pas seulement en réaction à la présence de maladie ou de symptôme mais aussi en prévention, dans un objectif de maintien global, voire de promotion de la bonne santé physique et mentale. On a pu en particulier observer des pratiques de recours à un ensemble de substances et de médicaments utilisés comme des « panacées préventives ». Celles-ci seraient consommées quand la personne le juge utile et en fonction des sensations du corps, et de sa connaissance de ce qui peut être bon pour elle et son maintien en forme. Il s'agit essentiellement de plantes (ginseng, gingembre : type 1) et de médicaments traditionnels manufacturés (Guilin ou Sanjin Watermelon Frost, Qing Re Xiao Yan Ning : type 2) auxquels semblent s'être ajoutées les multi vitamines (type 3). Plusieurs de nos répondants (6), surtout parmi les plus âgés, ont également insisté sur l'importance de l'exercice physique pour maintenir ou améliorer l'harmonie entre corps et esprit (activité physique, marche, *qi gong*, *tai chi*, méditation, prière, etc.) ainsi que dans un objectif de prévention de la maladie ou éventuellement de gestion de maladies ou douleurs chroniques. Ainsi, Monsieur Littéraire (61 ans, favorisé/ancien), souffre d'arthrite et d'une tendinite chronique au coude. Après avoir suivi plusieurs traitements prescrits et reçu une injection d'hydrocortisone, il s'est orienté vers la pratique du *tai chi* et du *qi gong* en plus d'avoir recours à l'acupuncture.

Si on s'intéresse à la façon dont ces produits sont utilisés dans le cadre d'un même itinéraire thérapeutique, on observe plusieurs formes de pluralisme : un pluralisme où l'usage de plusieurs types de médicaments se fait de façon successive, avec des va-et-vient entre médicaments de type traditionnel (types 1-2) et médicaments « occidentaux » (types 3-4-5) ; un pluralisme où l'usage de médicaments occidentaux et traditionnels se fait de façon simultanée. Seules les allergies ne donneraient lieu à aucune association entre médicaments occidentaux et médicaments traditionnels.

a. Du médicament traditionnel au médicament occidental : La plupart des répondants qui prennent des médicaments traditionnels, en particulier des *thu ô c b á c* sous forme de toniques préventifs, semblent décider d'abandonner momentanément leur consommation et s'orienter vers les médicaments de type occidental s'ils jugent que leur santé est en péril ou se détériore. En ce qui concerne la gestion de maladies aiguës (en particulier les infections ORL), plusieurs répondants estiment ainsi que la médecine occidentale peut mieux les traiter que la médecine traditionnelle. Le passage du traditionnel à l'occidental dans la résolution de ce type de problème de santé nous donne par ailleurs à voir un itinéraire en trois temps : recours aux plantes traditionnelles puis aux médicaments vendus sans ordonnance puis, au bout de quelques jours,

aux médicaments prescrits, après consultation d'un médecin. Suivant cet itinéraire en trois temps, Mme Sept (53 ans, favorisée/ancienne) consomme une fois par semaine des *thu ó c b á c* dans une soupe pour rester en bonne santé et bien dormir. Quand elle est enrhumée, elle va de sa propre initiative acheter des médicaments à la pharmacie (elle nous citera même trois produits différents : le Tylénol®, l'Atasol® et l'acétaminophène, précisant que sa préférence va à l'Atasol®). Mais si après une semaine elle est toujours enrhumée, elle va voir son médecin pour obtenir un traitement susceptible de la guérir.

b. Du médicament occidental au médicament traditionnel : L'abandon du médicament occidental au profit d'un ou plusieurs produits de type traditionnel se rencontre dans les itinéraires thérapeutiques de répondants qui ont des représentations très construites du médicament et en particulier du médicament occidental : produit pharmaceutique identifié à une substance chimique, potentiellement toxique, et dont l'ingestion entraînerait des effets secondaires néfastes pour leur corps. Dans la plupart des cas, il s'agit d'individus qui cessent un traitement avant le terme prescrit ou attendent d'avoir fini le traitement prescrit pour se tourner du côté des produits traditionnels, soit pour faire disparaître les effets secondaires ressentis, soit pour rééquilibrer leur organisme jugé « débalancé », une explication qui a déjà été avancée dans une recherche sur les pratiques de santé de Vietnamiens diabétiques installés aux États-Unis (Mull et coll., 2001). Mme Pâte de Riz par exemple (60 ans, défavorisée/récente) évoque le traitement lourd qu'elle a dû suivre pour un problème pulmonaire — il s'agit en fait de la tuberculose — pendant six mois. Elle a ensuite utilisé des *thu ó c b á c* pour rééquilibrer son organisme.

Ce genre d'itinéraire se rencontre par ailleurs surtout chez des personnes qui se sont retrouvées en échec thérapeutique ou ont trouvé « trop lent » l'effet du médicament occidental, en particulier lorsqu'il s'agissait de traiter des maladies chroniques pour lesquelles la médecine conventionnelle n'avait apparemment pas de remède miracle — ou quand elle n'avait pas posé de diagnostic probant. On remarquera en outre que ce type d'itinéraire touche fréquemment des problèmes de santé présents dans la nosologie traditionnelle vietnamienne, en particulier les maladies de l'intérieur dues au vent, à l'eau ou au soleil, et les maladies des femmes (Bertrand, 1995 ; Blanc, 1999). Ainsi, Madame Vert (81 ans, défavorisée/ancienne) dit avoir souffert d'un mal au dos qu'elle attribuait au froid. Alors que les médecins n'avaient rien décelé, c'est un traitement sur plusieurs mois à base de *thu ó c b á c* qui aurait permis, selon elle, que son mal disparaisse. On peut citer aussi le cas de Mme Onze (28 ans, ancienne/défavorisée) qui a souffert d'une infection vaginale et a décidé d'abandonner le traitement prescrit pour avoir recours à une plante vietnamienne utilisée par la fille d'une amie de sa mère et rapportée directement du Viêt-Nam.

c. Usages simultanés : Les itinéraires thérapeutiques dans lesquels les médicaments traditionnels et occidentaux, prescrits ou non, sont utilisés de façon concomitante le sont soit pour en combiner l'effet et surtout l'efficacité perçue sur la maladie ou le symptôme rencontré, soit pour mieux soutenir l'état de santé général et permettre donc une résolution, voire une guérison, plus rapide et dans de meilleures conditions. Ce type d'itinéraire concerne des maux courants et d'abord des douleurs (rhumatismales, à l'estomac) mais également des problèmes de santé chroniques (rhumatismes, hypertension, sinusite chronique).

Prenons l'exemple de M. Mérite (66 ans, ancien/favorisé) : « *Quelquefois j'ai m... mal aux muscles là... J'ai pris... Enfin j'applique... j'applique d'abord le Myoflex... Le Myoflex... Le Myoflex, le heavy... le heavy, le pénétrant là ! Et puis je fais le... le massage ici, euh... les épaules après je colle Salonpass. Donc si tu veux là, il a... deux types de médicaments là-dessus [rires]... Le baume là, c'est... Myoflex là... c'est... euh... c'est du type acide salicylique ?... Et puis après on met du Salonpass. ».*

On peut évoquer à nouveau Mme Pâte de Riz qui, ressentant des douleurs à l'estomac, consomme en même temps un médicament prescrit et des *thu ó c b á c*. Quant à Mme Excessif (84 ans, défavorisée/ancienne), elle dit prendre sur une base régulière trois médicaments sur prescription pour soigner son hypertension (qu'elle ne considère pas être un problème de santé grave) et ses rhumatismes. Elle déclare aussi avoir peur des effets secondaires et d'ailleurs avoir ressenti des maux de ventre et senti son cœur s'arrêter au bout de trois jours de traitement, mais elle garde sa confiance en un médicament occidental qui selon elle guérit vite. Mais chaque matin, après avoir pris son comprimé pour l'hypertension, elle avale deux compléments alimentaires : un comprimé de vitamine C et une capsule de yaourt. Et chaque après-midi, depuis deux ans, elle boit une décoction de *thu ó c b á c*. Elle a aussi recours à l'acupuncture quatre fois par an et pratique le *dừ ợng sinh* (mélange de *tai chi* et de *qi gong* qui constitue une technique de respiration pour régulariser l'énergie).

DISCUSSION

Le poids des représentations

L'analyse de notre corpus d'entrevues révèle que les pratiques de santé des membres rencontrés de la communauté vietnamienne incluent fréquemment des pratiques de pluralisme thérapeutique. Nos données montrent surtout l'extrême diversité qualitative de ces pratiques, c'est-à-dire à la fois la variabilité des combinaisons médicamenteuses auxquelles il est fait recours, mais également la complexité des itinéraires thérapeutiques pluralistes possibles pour une seule et même maladie et qui mettent en scène — cas des allergies excepté — des associations de médicaments « traditionnels » (types 1-2) et « occidentaux » (types 3-4-5).

Parmi les facteurs influençant directement ces pratiques que l'on a pu retracer via les itinéraires thérapeutiques identifiés, on doit d'abord noter l'impact des représentations du médicament et des rôles thérapeutiques qui lui sont attribués. Il s'avère très clair que, en contexte d'immigration, le médicament continue pour les Vietnamiens d'être un outil prioritaire de gestion de la maladie mais aussi de prévention et de promotion de la santé. Les regards portés plus spécifiquement sur le médicament occidental sont également concordants avec ceux rencontrés au Viêt-Nam et auprès d'autres communautés vietnamiennes immigrées (Wolffers, 1995 ; Van Duong et coll., 1997 ; Mull et coll., 2001 ; Okumura et coll., 2002) : c'est une substance chimique rapidement efficace, en particulier sur certaines maladies graves ou lorsqu'il s'agit de gérer des problèmes qui menacent de durer. Ainsi, évoquant le cas du cancer, Mme Beauté Miracle (26 ans, ancienne/défavorisée) reconnaît des limites à la pharmacopée chinoise : « *Mais malgré les herbes chinois euh... il peut pas faire toutes*

sortes de traitements... comme mettons le cancer, il peut pas traiter, il fait rien sur ça. Tandis que le médicament occidental au moins ça traite. Peut-être que ça traite pas vraiment mais au moins, ça aide. ». Mme Sept et M. Sincère (58 ans favorisé/ancien) ne déclarent eux consommer que des médicaments occidentaux lorsqu'ils sont malades. M. Sincère loue surtout leur rapidité d'action : « ... *Moi j'aime bien tous les médicaments plus vite ! Guérir seulement. Moi j'aime pas garder, comme les Québécois, la toux là, comme ça. Moi prend tout suite médicament ! Guérir tout de suite !...* ».

C'est parce que le médicament occidental est vu comme très efficace et rapide dans son action qu'il fait aussi naître le soupçon de ses effets néfastes sur le corps. C'est quand Mme Beauté Miracle commence à ressentir les effets d'un médicament prescrit pour son problème thyroïdien (hormonothérapie), en l'occurrence une fatigue chronique, qu'elle décide de son propre chef d'abandonner le traitement prescrit. Elle ajoute que les herbes chinoises sont certes lentes à agir mais que c'est « *sans conséquence* » et qu'avec elles, elle va « *guérir vraiment* ». M. Précis (53 ans, ancien/favorisé) nous dit pour sa part que le médicament occidental peut soigner plus vite mais que, en conséquence de son ingestion, on peut ressentir de la chaleur dans son corps, une chaleur qu'il juge négative — en concordance avec certaines représentations traditionnelles connues —, signe potentiel d'aggravation de la maladie. M. Jade exprime aussi ce sentiment paradoxal envers le médicament occidental, à la fois efficace et dangereux pour le corps : « *je pense que la médecine euh... actuelle moderne, a sa place, c'est-à-dire que quand on est malade, ça prend des antibiotiques... ça en prend ok ! Mais euh, je sais que j'en suis plus conscient des produits chimiques comme tel, euh, à long terme, me semble pas être idéal...* ».

En parallèle, il apparaît clairement que le pluralisme médicamenteux et l'automédication demeurent en terre d'accueil des pratiques de santé jugées positives, voire valorisées renvoyant à des conceptions de la santé et de sa préservation qui insistent sur une prise en charge individuelle responsable que ce soit via le médicament, l'exercice et/ou l'alimentation. Mme Pâte de Riz souffre de rhumatismes et prend beaucoup de *thu ó c b á c* pour entretenir sa santé en même temps qu'elle dit observer à la lettre la prescription de son médecin traitement. M. Jade légitime ainsi son penchant pour les PSN et les suppléments alimentaires : il dit croire fermement qu'ils sont bons pour sa santé parce qu'ils lui rappellent des pratiques ancestrales, de son pays natal qu'il juge saines : « *[...] alors on, si on peut maintenir notre bonne santé, et guérir certaines maladies mineures... avec des remèdes naturels. C'est... J'aimerais mieux ça comme l'échinacée, les choses comme ça. Les extraits d'ail... les choses comme ça c'est très bon, ça aide et c'est très bon. Certaines alimentations naturelles c'est très bon... on disait, au Viêt-Nam, de manger du riz brun avec les grains de sésame beaucoup, les choses comme ça ou du tofu... tofu c'est protéines, beaucoup de protéines sans le gras, des choses comme ça... on fait un peu plus attention.* »

Dans ce genre d'itinéraire, les représentations du corps semblent aussi jouer un rôle primordial dans le choix du médicament et, à nouveau, dans l'attrait (non exclusif) pour les types 1-2-3. De fait, plusieurs répondants insistent sur l'importance

d'entretenir son corps, de faire en sorte de le rendre fort pour qu'il soit capable de lutter seul contre la maladie (concept de la *natura medicatrix*). C'est d'ailleurs dans cette optique que Mme Onze pense qu'il n'est pas toujours nécessaire pour elle de suivre un traitement complet — elle va toutefois s'interroger au préalable sur la gravité de son problème — son corps pouvant, selon elle, se défendre seul. Rappelons ici que si le produit considéré « naturel », qu'il soit à base de plantes, asiatique ou occidental (types 1-2-3), dispose d'une place de choix dans les pratiques de consommation médicamenteuse de nos répondants, il s'agit de produits très rarement prescrits par un médecin. Leur consommation entraîne donc forcément des pratiques d'automédication au sens conventionnel, biomédical du terme.

On note également l'importance des représentations de la maladie, en particulier en ce qui a trait à son caractère chronique ou aigu, sa gravité perçue, les symptômes qu'elle induit, ou encore la construction étiologique profane dont elle est objet. Pour ce qui est de la gestion des douleurs par exemple, qu'il s'agisse de simples maux de tête (aigu) ou des douleurs d'origine rhumatismale (chronique), les immigrants vietnamiens interrogés iraient jusqu'à utiliser quatre des cinq types de médicaments que l'on a identifiés mais excluraient systématiquement la consommation de plantes sous leur forme brute (Type 1). Ce genre de pratique éclatée semble lié à l'urgence perçue avec laquelle le symptôme doit être pris en charge²¹. L'intensité de la douleur, du malaise conduirait par ailleurs à recourir à des médicaments manufacturés exclusivement, ne nécessitant aucune forme de préparation, permettant de gagner du temps (Vuckovic, 1999). La préférence va en outre aux médicaments manufacturés de type occidental jouissant davantage que les autres de cette réputation de rapidité dans l'action (dont sur les symptômes) que l'on a déjà évoquée. M. Aimé (80 ans, ancien/ favorisé) n'hésite pas à parler de sa petite réserve, bien utile en cas de douleur : « [...] *J'ai des médicaments de réserve hivernales... si je me sens pas bien... je prends l'aspirine ou quelque chose de même et si ça s'aggrave, je vais voir le médecin. Si c'est pas grave... par exemple, de temps en temps j'ai mal aux genoux mais pas toujours alors si je me sens mal je vais... prendre du orinol [Tylénol©] c'est pour maux de tête... condensé pour calmer la douleur... je ne prends pas tous les jours... seulement quand ça fait mal... j'ai toujours des médicaments de réserve [...] ».*

En parallèle, l'hypertension, l'arthrose et les rhumatismes, les problèmes de santé chroniques en général (problèmes cardiaques, diabète et hypercholestérolémie), semblent le plus souvent considérés par nos répondants comme étant des manifestations d'un dysfonctionnement du corps attribué essentiellement au vieillissement. Si cette interprétation renvoie là encore au maintien de représentations traditionnelles de la maladie, elle ne signifie pas pour autant que ceux qui en sont atteints en minimisent la gravité. En conséquence d'ailleurs, les répondants qui ont déclaré souffrir de ces problèmes (7) recourraient majoritairement (4) aux types 1 et 5 en conjugaison. Ils suivraient le traitement prescrit par leur médecin traitant et, simultanément, se

21 Une étude récente (Kronenberg et coll., 2006) a montré que ce sont les problèmes chroniques en particulier associés à la douleur (arthrite, maux de dos) qui entraînent le plus de recours aux MAC et aux PSN chez les Américaines d'origine chinoise.

tourneraient vers d'autres alternatives pour supporter leur organisme « débalancé » (et soumis en outre à un traitement potentiellement dangereux). Dans ce cadre, Mme Vert dit suivre ses prescriptions pour son hypertension et pour son arthrose ; elle ajoute faire une cure de *thu ó c b á c* pendant trois mois quand elle se sent tout particulièrement fatiguée. Il nous faut peut-être suggérer ici que les personnes qui déclarent une ou plusieurs maladies chroniques sont en général les plus âgées. En conséquence, elles sont celles qui ont potentiellement la plus large et la plus longue expérience des plantes traditionnelles.

L'immigration comme facteur culturel

Face à ces éléments d'analyse, il nous semble pertinent de nous intéresser plus particulièrement aux rôles thérapeutiques qui sont précisément dévolus à chaque type de médicament identifié et, par extension, au système médical dont chacun dépend (médecine conventionnelle, traditionnelle chinoise et traditionnelle vietnamienne, alternative et complémentaire) pour ainsi mieux comprendre certains des déterminants culturels du pluralisme médical. Il nous apparaît également indispensable d'approfondir la réflexion sur l'impact spécifique de l'expérience d'immigration dans l'émergence de nouveaux problèmes de santé et de nouvelles réponses à ces problèmes.

Ainsi, on a déjà pu remarquer que les allergies prennent une place importante dans les discours sur les expériences marquantes de maladies en terre d'accueil d'un grand nombre de répondants, en particulier de femmes migrantes anciennes/favorisées. Des problèmes qui sont le plus souvent évoqués comme étant liés à l'environnement et au climat canadien. Si plusieurs recherches sur les allergies respiratoires et l'asthme chez les migrants tendent à montrer que le mode de vie et les facteurs environnementaux dans les pays occidentaux conjugués à la durée de séjour facilitent en effet la survenue de tels troubles (Leung et coll., 1994 ; Rottem et coll., 2005), il n'en reste pas moins que les migrants vietnamiens interrogés reformuleraient en contexte d'immigration un discours sur l'environnement et le climat et opèreraient des glissements étiologiques et pathologiques qui donnent lieu à des pratiques de pluralisme thérapeutique renouvelées. Le recours à l'échinacée (type 3) serait particulièrement révélateur de ce renouvellement des pratiques, jouant un rôle similaire aux types 1 et 2, permettant de rééquilibrer l'organisme plutôt que de jouer sur les symptômes liés au problème allergique.

Dans le même ordre d'idée, la gestion médicamenteuse de la ménopause semble associée au contexte d'immigration, en particulier à un mouvement d'acculturation à des repères occidentaux en la matière mais aussi au vécu du traitement hormonal. On a pu ainsi noter que si les hormones font généralement peur aux femmes lorsqu'elles sont jeunes²², enceintes ou susceptibles de l'être, ou encore dans le cas

22 Une étude menée au Viêt Nam a montré notamment que 37 % des femmes qui utilisent un contraceptif n'ont pas choisi la pilule contraceptive à cause des effets secondaires (Nguyen & Vu, 2001).

d'un problème thyroïdien (« *Parce que me dire d'essayer toutes les hormones pour lequel est mieux pour moi là mais là, vu que j'suis jeune là, j'ai pas essayé les hormones... pour pas jouer dans ça... les hormones* » expose Mme Beauté Miracle), lorsqu'il s'agit de prendre en charge la ménopause le rapport à ce genre de médicament change. En fait, aucune des répondantes interrogées sur la prise d'hormones dans ce cadre n'a émis de crainte vis-à-vis du traitement, au contraire : plusieurs se sont dites soulagées de nombreux maux et surtout des migraines qui les assaillaient régulièrement (Mme Rizièrre, 60 ans ; Mme Mérite, 66 ans, anciennes/favorisées).

Il apparaîtrait enfin que l'offre de soins, en terre d'accueil, en particulier l'offre de MAC et de PSN à Montréal, joue un rôle dans la recomposition, la dynamisation et éventuellement la complexification des pratiques de pluralisme médicamenteux, marquant ainsi à la fois la pérennité culturelle d'une valorisation du pluralisme et de l'automédication mais également une forme claire d'acculturation aux repères en santé de la population de souche via le recours aux médicaments. L'inclusion des vitamines et des suppléments alimentaires (vitamine C et multi vitamines en particulier) dans la prévention de la maladie peut être à cet égard significatif. Les vitamines font en effet partie des PSN qui sont utilisés par les migrants vietnamiens comme une « panacée préventive », remplaçant sans doute, du moins en partie, la gamme de toniques disponibles au Viêt-Nam et présent dans la pharmacopée traditionnelle vietnamienne (Craig, 2000). Précisons ici qu'il s'agit aussi du PSN le plus consommé au Canada (57 % des Canadiens y auraient régulièrement ou occasionnellement recours : Ipsos Reid, 2005). De la même façon, en cas de réaction allergique, les Vietnamiens et surtout les Vietnamiennes — ce sont les femmes qui évoquent ce genre de problème et le lient au climat canadien — se tourneraient du côté de l'échinacée (deuxième PSN le plus consommé par la population canadienne : Singh et Levine, 2006). Ils précisent qu'ils l'utilisent pour renforcer leur système immunitaire d'une manière transitoire et naturelle, une indication thérapeutique en totale concordance avec celle de *l'ephedra sinica* que proposent les pharmacopées chinoise et vietnamienne pour ce genre de problème²³ (Hoang et coll., 1993).

CONCLUSION

En identifiant l'éventail des types de médicaments consommés par les individus constituant notre échantillon, nous avons mis en évidence non seulement la réalité, partagée, de pratiques de pluralisme médical au sein de cette communauté mais

23 Au vu de ces résultats préliminaires, nous avons l'intention de centrer une prochaine analyse sur les femmes de notre échantillon, une analyse qui insisterait sur l'articulation entre leurs problèmes de santé (en particulier problèmes allergiques et respiratoires, ménopause), les modèles explicatifs qu'elles en proposent et les choix thérapeutiques qu'elles font pour les solutionner en pays d'accueil. Il s'agira alors de mieux saisir non seulement l'impact différencié de l'expérience de l'immigration sur l'évolution des pratiques de santé de ce sous-groupe d'immigrants mais également d'affiner notre compréhension du pluralisme thérapeutique comme manifestation non pas forcément d'une adaptation et d'une intégration difficile mais plutôt d'un mouvement d'acculturation complexe.

également la complexité et la variabilité des formes que prend ce pluralisme. Au travers de la reconstruction d'un certain nombre d'itinéraires thérapeutiques individuels, nous avons également pu identifier un certain nombre de facteurs culturels présents dans les pratiques de santé de la population étudiée. En recourant à l'étude qualitative centrée sur une communauté ethnoculturelle, sur les pratiques médicalementes, on peut mettre en évidence l'importance d'un mouvement de reconfiguration partielle et dynamique des repères en matière de recours aux soins et notamment au médicament qui dépendrait moins de problèmes d'accessibilité aux services conventionnels ou d'intégration au pays d'accueil que d'un processus dynamique et complexe d'adaptation. Adaptation qui ne fait pas pour autant disparaître un certain nombre de repères étroitement liés à une histoire et à une culture médicale vietnamienne fortes et originales et, bien sûr, aux expériences pré-migratoires, en particulier les expériences pathologiques. Plus largement, cette étude marque la complexité du phénomène d'engouement pour les médecines alternatives et complémentaires. Elle interroge la notion de perméabilité entre les systèmes médicaux dans un contexte occidental multiculturel éclairant ainsi les réflexions politiques et professionnelles actuelles autour de la possible construction de systèmes de santé intégratifs dans les pays industrialisés.

Références bibliographiques

- AHN Andrew C., NGO-METZGER Quyen, LEGEDZA Anna T.R., MASSAGLI Michael P., CLARRIDGE Brian R. et PHILLIPS Russell S. (2006) Complementary and alternative medical therapy use among Chinese and Vietnamese Americans : prevalence, associated factors, and effects of patient-clinician communication, *American Journal of Public Health*, 96 (4), pp. 647-653.
- ARCURY T., SUERKEN C., GRZYWACZ J., BELL R., LANG W., QUANDT S. (2006) « Complementary and Alternative Medicine Use among Older Adults : Ethnic Variation », *Ethnicity & Disease*, 16 : 723-731.
- BEISER Morton (1988) Influences of Time, Ethnicity, and Attachment on Depression in Southeast Asian Refugees, *American Journal of Psychiatry*, 145 (1), pp. 46-51.
- BEISER Morton et HYMAN Ilene (1997) Refugees' Time Perspective and Mental Health, *American Journal of Psychiatry*, 154 (7), pp. 996-1002.
- BENOIST Jean (1996) *Soigner au pluriel. Essai sur le pluralisme médical*, Paris, Éditions Karthala, 520 p.
- BERTRAND Didier (1995) Représentations concernant les enfants et la maladie chez les sampaniers de la Rivière des Parfums à Huê, *Études Vietnamiennes*, 116 (2), pp. 27-61.
- BIBEAU Gilles, CHAN YIP Alice, LOCK Margaret, ROUSSEAU Cécile (1992) *La santé mentale et ses visages : vers un Québec pluriethnique au quotidien* Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 289 p.
- BLANC Marie-Eve (1999) « Des "maladies sociales" à l'épreuve de la modernité ? Aperçu ethno-historique sur la gestion des épidémies au Vietnam » [« Social diseases » tried by modernity ? Ethno-historical survey on epidemic management in Vietnam], *Mekong Malaria Forum*, Regional Malaria Control Program in Cambodia, Laos and Vietnam supported by the European Commission in collaboration with ACTMalaria, SEAMEO TROPMED and WHO, n° 4, oct. 1999, pp. 55-73.

- BLANC Marie-Eve (2006) La difficulté d'échapper à sa « bonne réputation » : l'immigrant vietnamien dans la presse en France et au Canada, *Transtext(e)s – Transcultures*, 1, pp. 123-137.
- CHAMBERLAND C. (2002) « Consommation de médicaments » dans *Santé et bien-être, immigrants récents au Québec : une adaptation réciproque ? Rapport de l'Étude auprès des communautés culturelles 1998-1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 14, pp. 271-288.
- CHANG F.R. et TRIVEDI P.K. (2003) Economics of self medication : theory and evidence, *Health Economics*, 12 (9), pp. 721-739.
- CHARUPATANAPONG N., CHEUNG H.C., HUYNH J.H., NGUYEN K.V. (1997) Self-medication practices in the low income Asian elderly, *Journal of Pharmacoepidemiology*, 6, pp. 5-22.
- CHEN Jiajiang, NG Edward et WILKINS Russel (1996) La santé des immigrants au Canada en 1994-1995, *Rapports sur la santé*, 7 (4), pp. 33-45.
- CHEVALIER Serge et GRAVEL Sylvie (2002) Utilisation des services de santé et des services sociaux, in *Santé et Bien-être, immigrants récents au Québec : une adaptation réciproque ? Étude auprès des communautés culturelles 1998-1999*, Québec, Institut de la Statistique, pp. 247-259.
- COLLIN Johanne, DOUCET Hubert, LAFORTUNE Denis, MONNAIS Laurence, OTERO Marcelo, BLANC Marie-Eve et PROULX Michelle (2005) *Le médicament comme objet social et culturel : Recension des écrits et propositions sur les perspectives et les objets de travail à prioriser*, Québec, Conseil de la Santé et du Bien-Être, 66 p.
- COLLIN Johanne, OTERO Marcelo et MONNAIS Laurence (2006) *Le médicament au cœur de la socialité contemporaine : regards croisés sur un objet complexe*, St Foy : Presses de l'Université du Québec, 310 p.
- CRAIG David (2000) Practical logics : the shapes and lessons of popular medical knowledge and practice – examples from Vietnam and Indigenous Australia, *Social Science & Medicine*, 51 (5), pp. 703-711.
- CRAIG David (2002) *Familiar Medicine. Everyday Health Knowledge and Practice in Today's Vietnam*, Honolulu, University of Hawaii Press, 288 p.
- DESCHAMPS Gilles (1985) *Étude longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au Québec : la deuxième année de séjour*, Québec, Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration, cahier n° 3, 122 p.
- VAN DUONG, D., C.W. BINNS, C.W. et T. VAN LE (1997) Availability of antibiotics as over-the-counter drugs in pharmacies : a threat to public health in Vietnam, *Tropical Medicine & International Health*, 2 (12), pp. 1133-1139.
- DO Tat Loi (1987) *Medicinal Plants and Drugs from Vietnam*, Hanoi, Scientific and Technology Publishing House (5e éd), 1274 p.
- DORAIS Louis-Jacques (1993) Vie religieuse et adaptation : Les Vietnamiens de Montréal, *Culture*, 13 (1), pp. 3-16.
- DORAIS Louis-Jacques (2000) La recherche sur l'immigration vietnamienne au Canada, *Moussons*, 1 : 93-105.
- DORAIS Louis-Jacques (2005) Vietnamese in Canada. In C. Ember, M. Ember, & I. Skoggard eds., *Encyclopedia of Diasporas : Immigrant and Refugee Cultures Around the World*, New York : Springer Science & Business Media, vol. 2, pp. 1149-1158.
- DUNN James & DYCK Isabel (2000) Social Determinants of Health in Canada's Immigrant Population : Results from the National Population Health Survey, *Social Science & Medicine*, 51 (4), pp. 1573-1593.
- FINER David (1999) *Pressing Priorities : Consumer Drug Information in the Vietnamese Marketplace*, Stockholm, IHCAR, Karolinska Institutet.

- GLOBERMAN Steven (1998) *Immigration and Health Care Utilisation Patterns in Canada*, Vancouver, Vancouver Centre of excellence, Research on Immigration and Integration in the Metropolis Working Paper Series, n° 98-08, 33 p.
- GRAVEL Sylvie et BATTAGLINI Alex (2000) *Culture, santé et ethnicité. Vers une santé publique pluraliste*, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-centre/Direction de la santé publique de Montréal centre, 243 p.
- GROLEAU Danielle (1998) *Déterminants culturels et l'approche écologique : le cas de la promotion de l'allaitement chez les immigrantes vietnamiennes*, Thèse de doctorat, Département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal, ix + 189 p.
- GROLEAU Danielle, SOULIÈRE Margot & KIRMAYER Laurence J. (2006) Breastfeeding and the cultural configuration of social space among Vietnamese immigrant woman, *Health & Place*, 12, pp. 516-526.
- GUBERMAN Nancy et MAHEU Pierre (1997) *L'utilisation des ressources d'aide par les personnes âgées chinoises du centre-ville de Montréal*, Montréal, CLSC centre-ville, 247 p.
- HALFVARSSON J. HEIJNE N., LJUNGMAN P., HAM MN., HOLMGREN G., TOMSON G. (2000) Knowing when but not how ! — mothers' perceptions and use of antibiotics in a rural area of Viet Nam, *Tropical Doctor*, 30 (1), pp. 6-10.
- HENRY Rebecca (1999) Measles, Hmong, and Metaphor : Culture Change and Illness Management under Conditions of Immigration, *Medical Anthropology Quarterly*, 13 (10), pp. 32-50.
- HOANG Bao Chau, PHO Duc Thao et HUU Ngoc (1993) *La médecine traditionnelle vietnamienne*, Hanoi, The Gioi, 274 p.
- HYMAN Ilene (2001) *Immigration et Santé*, Série document de travail sur les politiques de santé 01-05, Ottawa, Santé Canada, 101 p.
- HYMAN Ilene & DUSSAULT Gilles (1991) The Effect of Acculturation on Perinatal Health in Montreal, *Santé – Culture — Health*, 8 (3), pp. 339-365.
- INDRA Doreen M. (1987) Social Science Research on Indochinese Refugees in Canada dans Dwok B. Chan & Doreen M. Indra eds. *Uprooting, Loss, and Adaptation : The Resettlement of Indochinese Refugees in Canada*, Ottawa, Canadian Public Health Association.
- Institut Canadien d'Information sur la Santé (ICIS/CIHI) (2003) *Drugs Expenditure in Canada, 1985-2002*, Ottawa : ICIS/CIHI, 117 p.
- ITO K. L. (1999) Health culture and the clinical encounter : Vietnamese refugees' responses to preventive drug treatment of inactive tuberculosis, *Medical Anthropology Quarterly*, 13 (3), pp. 338-364.
- JENKINS Christopher, LE Thao, MCPHEE Stephen, STEWART Susan & HA Ngoc The (1996) Health care access and preventive care among Vietnamese immigrants : do traditional beliefs and practices pose barriers ?, *Social Science & Medicine*, 43 (7), pp. 1049-1056.
- KINNON Dianne (1999) *Recherche sur l'immigration et la santé au Canada : Un aperçu*, Ottawa, Santé Canada, 89 p.
- KIRMAYER Lawrence J. (2001) Cultural Variations in the Clinical Presentation of Depression and Anxiety : Implications for Diagnosis and Treatment, *Journal of Clinical Psychiatry*, 62 (13), pp. 22-30.
- KRONENBERG F., CUSHMAN L., WADE C., KALMUSS D. & CHAO M. (2006) Race/Ethnicity and Women's Use of Complementary and Alternative Medicine in the United States : Results of a National Survey, *American Journal of Public Health*, 96 (7) pp. 1236-1242.
- LAM Lawrence (1994) Self-assessment of Health Status of Aged Chinese-Canadians, *Journal of Asian and African Studies*, 29 (1/2), pp. 77-90.
- LÂM Thanh Liêm (1999) Reconversion professionnelle et intégration sociale de la communauté vietnamienne au Canada, *Églises d'Asie*, 279 (Supplément 1/99), http://eglisie.mepasie.org/1999/janvier/vietnam/1_99/doc6_1/index.htm

- LANPHIER Michael (1979) *A study of Third-World Immigrants*, Discussion paper n° 144, Economic Council of Canada, Ottawa, 76 p.
- LARSSON M. (2003) *Antibiotic Use and Resistance : Assessing and Improving Utilization and Provision of Antibiotic and Other Drugs in Vietnam*, Stockholm, Karolinska University Press.
- LEUNG R.C., CARLIN J.B., BURDON J.G., & CZARNY D. (1994) Asthma, allergy and atopy in Asian immigrants in Melbourne, *Medical Journal of Australia*, 161 (7), pp. 418-425.
- MA Xueqin Grace (1999) Between Two Worlds : The Use of Traditional and Western Health Services by Chinese Immigrants, *Journal of Community Health*, 24 (6), pp. 421-437.
- MASSÉ Raymond (1995) *Culture et santé publique. Les contributions de l'anthropologie à la prévention et à la promotion de la santé*, Montréal, Gaëtan Morin Editeur, 499 p.
- MCDONALD James T. & KENNEDY Steven (2004) Insights into the « healthy immigrant effect » : health status and health service use of immigrants to Canada, *Social Science & Medicine* (sous presse).
- Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) (2005) *Portrait statistique de la population d'origine ethnique vietnamienne, recensée au Québec en 2001*, Québec, Gouvernement du Québec, 10 p.
- MONNAIS Laurence (1999) *Médecine et colonisation. L'aventure indochinoise, 1860-1939*, Paris, CNRS Éditions, 489 p.
- MONNAIS Laurence & TOUSIGNANT Noemi (2006), The Colonial Life of Pharmaceuticals, Accessibility to Health Care, Consumption of Medicines and Medical Pluralism in French Vietnam, 1905-1945, *Journal of Vietnamese Studies*, 1 (1-2), pp. 131-168.
- MONNAIS Laurence (2007) Medical Traditions in Southeast Asia : From Syncretism to Pluralism, dans William F. Bynum et Helen Bynum dir, *Dictionary of Medical Biography*, Westport, Ct, Greenwood Publishing Group, vol. 1, pp. 67-78.
- MULL D.S., NGUYEN N. & MULL J.D. (2001) Vietnamese diabetic patients and their physicians : what ethnography can teach us, *Western Journal of Medicine*, 175, pp. 307-311.
- NAGATA Judith (1987) Is multiculturalism sacred ? The power behind the Pulpit in the religious congregations of Southeast Asian Christians in Canada, *Canadian Ethnic Studies*, 19 (2), pp. 26-43.
- NAJM W., REINSCH S., HOEHLER F. & TOBIS J. (2003) Use of complementary and alternative medicine among the ethnic elderly, *Alternative Therapies in Health and Medicine*, 9 (3), pp. 50-57.
- NGUYEN M.T. & VU T.H. (2001) The Oral Contraceptive Pill in VietNam : Situation, Client Perspectives and Possibilities for Promotion, *Asia-Pacific Population Journal*, 16 (4), pp. 31-48.
- OKUMURA Junko, WAKAI Susumu & UMENAI Takusei (2002) Drug utilisation and self-medication in rural communities in Vietnam, *Social Science & Medicine*, 54 (12), pp. 1875-1886.
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (2002) *Stratégie de l'OMS pour la Médecine Traditionnelle pour 2002-2005*, Genève, OMS, 65 p.
- PELTO P.J. & PELTO G.H. (1997) Studying knowledge, culture, and behaviour in applied medical anthropology, *Medical Anthropology Quarterly*, 11 (2), pp. 147-163.
- PFEIFER Mark E. (1999) «Community», *Adaptation and the Vietnamese in Toronto*, thèse de doctorat, Toronto, University of Toronto.
- PICA L. (2004) *Faits saillants de l'Étude auprès des communautés culturelles 1998-1999 sur les immigrants d'origine chinoise*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 8 p.
- PIRES Alvaro (1997) De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales dans Jean Poupart dir, *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, pp. 3-54.

- RENAUD Jean, PICHÉ Victor et GODIN Jean-François (2003) L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec, *Sociologie & Sociétés*, 35 (1), pp. 165-184.
- RICHARD Eric & DORAIS Louis-Jacques (2003) Statistical Profile of Immigrants of Vietnamese Origin in Quebec and in Canada : Comparison of 1991, 1996 and 2001 Data, *Review of Vietnamese Studies*, 3-1, 9 p.
<http://vstudies.20megsfree.com/Dorais%20and%20Richard.pdf>
- ROSSI Ilario (1997) *Corps et Chamanisme. Essai sur le pluralisme médical*. Paris, Armand Colin, 209 p.
- ROTTEM M., SZYPER-KRAVITZ M. & SHOENFELD Y. (2005) Atopy and asthma in migrants, *International Archives of Allergy and Immunology*, 136 (2), pp. 198-204.
- Santé Canada (2003) Loi sur les Aliments et Drogues. Règlement sur les produits de santé naturels, *Gazette du Canada Partie II*, 137 (13), 5 juin 2003, pp. 1532-1607.
- SINGH S. & LEVINE M. (2006), « Natural Health Product Use in Canada : Analysis of the National Population Health Survey », *Canadian Journal of Clinical Pharmacology*, 13 (2), pp. 240-250.
- Statistique Canada (2001) *Enquête Sociale Générale : un aperçu*, Ottawa, Statistique Canada, 12 p.
- Statistique Canada (2003) *Recensement de 2001 : série « analyses ». Portrait ethnoculturel du Canada : une mosaïque en évolution*, Ottawa, Statistique Canada, 65 p.
- Statistique Canada (2005) Étude : les dépenses personnelles en médicaments sur ordonnance, 1992 à 2002, *Le Quotidien*, 23 septembre 2005, Ottawa : Statistique Canada, p. 2.
- Ipsos-Reid (2005) *Enquête de référence menée sur les produits de santé naturels auprès des consommateurs*. Ottawa, Statistique Canada et Ipsos-Reid, 97 p.
- STEPHENSON Peter H. (1995) Vietnamese refugees in Victoria, BC : An Overview of immigrant and refugee health care in a medium-sized Canadian urban center, *Social Science & Medicine*, 40 (12), pp. 1631-1642.
- VUCKOVIC Nancy (1999) Fast Relief : Buying Time with Medications, *Medical Anthropology Quarterly*, 13 (1), pp. 51-68.
- WAHLBERG Ayo (2006) Bio-politics and the promotion of traditional herbal medicine in Vietnam, *Health*, 10 (2), pp. 123-147.
- WEN Shi Wu, VIVEK Goel & WILLIAMS J. Ivan (1996) Utilization of health care services by immigrants and other ethnic/cultural groups in Ontario, *Ethnicity & Health*, 1 (1), pp. 99-109.
- WESTBERG S., SORENSEN T. (2005), « Pharmacy-Related Health Disparities Experienced by Non-English Speaking Patients : Impact of Pharmaceutical Care », *Journal of the American Pharmacists Association*, 45 (1), pp. 48-54.
- WHYTE Susan R., VAN DER GEEST Sjaak & HARDON Anne (2002) *Social Lives of Medicines*, Cambridge, Cambridge University Press, 200 p.
- WOLFFERS Ivan (1995) The role of pharmaceuticals in the privatization process in Vietnam's health-care system, *Social Science & Medicine*, 41 (9), pp. 1325-1332.
- WONG Leo Kwan-Ho, JUE Perpetua, LAM Augustine, YEUNG William, WAH Yuen Cham & BIRTHWHISTLE Richard (1998) Chinese herbal medicine and acupuncture -How do patients who consult family physicians use these therapies, *Canadian Family Physician*, 44, pp. 1009-1015.
- WOODALL Erica D., TAYLOR Victoria M., YASUI Yutaka, NGO-METZGER Quyen, BURKE Nancy, THAI Hue & JACKSON J. Carey (2006) Sources of Health Information Among Vietnamese American Men, *Journal of Immigrant and Minority Health*, 8 (3), pp. 263-272.

Culture, immigration et santé. La consommation de médicaments chez les Vietnamiens de Montréal

Marie-Eve BLANC et Laurence MONNAIS

Cet article propose une réflexion renouvelée sur la problématique « santé - immigration » à partir d'une recherche qualitative sur les pratiques de recours au médicament des Vietnamiens immigrés de Montréal (Canada) et leurs déterminants socioculturels. Notre étude confirme l'existence de pratiques de pluralisme médical au sein de cette communauté mais, surtout, met en lumière la complexité et la variabilité des formes que prend ce pluralisme. Au travers de la reconstruction d'un certain nombre d'itinéraires thérapeutiques individuels, nous avons également pu identifier l'importance des représentations (du médicament, du corps, de la maladie, de la santé) entrant en jeu dans ces pratiques.

Culture, Immigration and Health. The Consumption of Medicines among Vietnamese People living in Montreal

Marie-Eve BLANC and Laurence MONNAIS

Our aim in this paper is to contribute to renew the debate surrounding the “health - immigration” issue through qualitative research dealing with the recourse to medicines among Vietnamese immigrants in Montreal (Canada). Our analysis confirms the existence of practices of medical pluralism within the community. It also reveals the complexity and the variability of forms this medical pluralism would take. Through the rebuilding of some specific therapeutic itineraries, we also raise the role some cultural factors play – especially the cultural beliefs about health, disease, medicines, or the body – in the population’s therapeutic choices and health practices.

Cultura, inmigración y salud. El consumo de medicamentos en los Vietnamitas de Montreal

Marie-Eve BLANC y Laurence MONNAIS

Este artículo propone una reflexión renovada sobre la problemática « salud - inmigración » a partir de una investigación cualitativa sobre el recurso al medicamento de los Vietnamitas inmigrados de Montreal (Canada). Nuestro estudio confirma la existencia de prácticas de pluralismo médico en el seno de esta comunidad pero también la complejidad y la variabilidad de las formas que toma este pluralismo. A través de la reconstrucción de algunos itinerarios terapéuticos individuales, pudimos también levantar algunos factores culturales – representaciones de la salud, del cuerpo, del medicamento y de la enfermedad – de que entran en las prácticas de salud de la población al estudio.

Des Français parmi d'autres. De l'appartenance nationale des Français d'ascendance étrangère

Marie-Laetitia des ROBERT-HELLUY*

Sujets d'une assignation récurrente à l'origine et soupçonnés dans le même temps de ne pas faire assez pour manifester leur intégration, les Français d'ascendance étrangère témoignent-ils de sentiments d'appartenance française¹ plus ténus ou ont-ils une manière spécifique d'investir leur appartenance nationale ? Les enquêtes menées en 2000 et 2003 dans le cadre d'une thèse de sociologie (Helluy ép. des Robert, 2005) soulignent combien il n'en est rien. Certes, les dynamiques de l'appartenance jouent pour les Français d'ascendance étrangère avec une acuité particulière et se nourrissent dans certains cas, d'éléments singuliers de leur histoire de vie, mais il n'y a pas pour autant une manière « immigrante » de se sentir Français, ni une propension plus grande à se construire en marge de la référence au national. Bien plus que la présence d'une ascendance extranationale, la *situation de génération* (Mannheim, 1990 v.o. 1928) autrement dit le fait de se trouver situé avec les individus nés à la même période, « de façon analogue dans le cours du devenir social », structure l'éventail socialement disponible de la fabrique française de soi².

* Sociologue, docteur de l'IEP de Paris, chercheur associé au laboratoire POPINTER (UP 5), ml.des.robert@free.fr

1 Un sentiment d'appartenance est selon une définition inspirée de H. Pérès (1994), « la certitude partagée par un individu d'avoir à projeter une part plus ou moins substantielle de son histoire de vie dans une portion d'espace-temps commune aux membres du groupe (« leur espace biographique commun ») » (Helluy ép. des Robert, 2005).

2 Se ressentir français dans la discrétion du temps quotidien et ordinaire, lors d'expériences saillantes ou dans le temps long de son histoire de vie, se construire sur ou en marge de cette référence, la considérer ou non comme une catégorisation pertinente et assez prééminente de soi (Taylor, 1998 v.o. 1989) sont le fruit d'une construction individuelle, sociale et collective : il y a *fabrique française de soi*.

L'étude qualitative initialement entreprise s'intéresse à la manière dont les individus vivent leur rattachement à l'ensemble national, à la variété des expériences et des liens, en analysant les pratiques ordinaires des individus et le récit fait de certains temps forts de leur biographie, sans hypothèses fortes préalablement établies. Cette approche, nourrie des travaux de F. de Singly (1996, 2000, 2003) pour leur contribution à l'analyse des processus de construction de l'identité individuelle, constitue une perspective originale par rapport aux approches de sociologie politique abordant la question sous l'angle des attitudes politiques et morales. Le matériau collecté conduit à mener une analyse fine de l'attachement territorial et à faire un état des lieux des situations, positives ou négatives, où le fait d'être français est en jeu. L'analyse compréhensive s'intéresse ensuite aux traces laissées par le passé national, directement vécu ou non, dans les récits biographiques. Ce faisant, trois sous-populations se distinguent progressivement ; elles coïncident avec trois larges cohortes : les natifs de 1913 à 1935, les natifs de 1940 à 1955 et ceux d'après 1965. L'analyse comparée des sentiments d'appartenance de ces trois sous-populations s'est avérée fort féconde : aux différences de contexte et de rapport au passé national, s'ajoutent des modes différents d'appropriation de l'appartenance française socialement disponibles, des écarts dans la centralité biographique de l'appartenance française, comme dans le sens donné au lien civique ou aux symboles. Ces éléments, pris ensemble, soutiennent des formes différenciées de rapport au national, comme à la construction européenne. Aussi la recherche adopte-t-elle une perspective socio-historique (Noiriel, 2001) souvent minorée dans les enquêtes sociologiques, en situant les expériences françaises individuelles dans leur contexte sociohistorique. Cette mise en perspective permet d'extraire les dynamiques sociales plus typiques d'une situation de génération, à partir desquelles les individus se construisent en tant que Français, résultats que l'enquête quantitative de 2003 permet de prolonger.

Ainsi à la nette identification française des natifs de 1913 à 1935, à forte consistance mémorielle et historique explicite, succède chez les natifs de 1940 à 1955 une logique d'affiliation nationale davantage culturelle, en valeurs, et construite dans l'implicite. L'appartenance française devient plus incertaine, voire même problématique, pour les natifs d'après 1965. Ces derniers se répartissent très largement sur quatre modes d'investissement identitaire de l'appartenance française — *l'élan biographique, le renfort identitaire, le non-investissement identitaire et la tension identitaire* (Helluy, *op. cité*) — là où les natifs d'avant 1935 étaient davantage polarisés sur les deux configurations de fort investissement.

Une exploitation secondaire, sous cet axe problématique

L'axe problématique adopté dans cet article ne recoupe que partiellement l'analyse menée dans le cadre de la recherche *Se sentir français. Sociologie d'un sentiment d'appartenance* (Helluy ép. des Robert, 2005). Cet article s'appuie en conséquence sur les éléments saillants de la thèse quant à la question qui nous préoccupe ici, et sur une exploitation complémentaire spécifique de la base de données. Les tableaux et extraits d'entretiens reproduits dans cet article sont tous tirés des enquêtes 2000 et 2003 de cette recherche doctorale.

Le matériau empirique principal est constitué de 50 entretiens compréhensifs (Kaufmann, 1996) réalisés en 2000 auxquels s'ajoute un questionnaire réalisé en 2003 à l'Université Lyon 2³, passé auprès d'un échantillon stratifié de 412 individus résidant en région lyonnaise ou dans un rayon de 150 kilomètres alentour. L'échantillon qualitatif concerne des individus nés entre 1913 et 1978, il a été construit de façon raisonnée en constituant de petites grappes d'individus centrés sur un point particulier de problématique, le critère étant celui de la « pertinence théorique » comme y invitent BG. Glaser et A. Strauss (1967 ; Demazière, Dubar, 1997). Les sous-populations obtenues sont d'une certaine façon contingentes, mais assurent la cohérence méthodologique de l'investigation et un accès au terrain à partir d'un critère précis et positif de recrutement. Les grappes d'individus enquêtés concernent notamment des institutrices et des militaires, des individus dont l'activité s'inscrit au contraire dans une perspective supranationale, quelques acteurs du monde du sport ou encore des viticulteurs au salon de l'agriculture, des personnes effectuant des recherches généalogiques recrutées dans une boutique de généalogie et d'autres personnes ayant participé à des événements clés de l'histoire nationale (Seconde Guerre mondiale, guerre d'Algérie, mai 1968 et mouvements de la période), des militantes féministes et des militants s'affichant de l'immigration abordés dans leurs locaux associatifs.

La constitution progressive de l'échantillon a permis d'obtenir — conformément à l'objectif poursuivi — un large panel de postures nationales et d'expressions de l'appartenance française, auprès d'hommes et de femmes socialement et territorialement diversifiés, dix d'entre eux ayant une ascendance extranationale⁴. La richesse du matériau collecté dans ces entretiens longs, très

3 Cette enquête a été réalisée à l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre du TD d'enquête quantitative de première année de sociologie. Elle a été menée sous notre direction, avec la collaboration de Mademoiselle C. Hamant, et la participation de cinquante étudiants de première année qui ont notamment assuré la passation et la saisie des questionnaires.

4 Deux individus présentent plus exactement une différence assimilée à tort par certains, à une altérité nationale : il s'agit pour l'un d'eux d'une ascendance antillaise, pour la seconde d'une ascendance pied-noire, avec l'Algérie pour lieu de naissance. Ces traits marquants de leur « identité sociale virtuelle » (Goffman, 1975 v.o. 1963) exposent ces deux enquêtés au même type de questionnements que ceux qui touchent les individus d'ascendance étrangère de l'enquête, raison pour laquelle il nous semble pertinent de les adjoindre à la sous-population appelant notre attention. Les huit autres enquêtés ont, pour trois d'entre eux des ascendants originaires de Pologne, pour trois autres d'Algérie ou du Maroc, le septième a des ascendants italiens, une enquêtée est suédoise et réfléchissait au moment de l'enquête à embrasser la nationalité française.

L'enquête n'ayant pas pour axe problématique prééminent de questionner l'incidence d'une ascendance étrangère sur le sentiment d'appartenance française, l'échantillon qualitatif n'a pas été pensé dans cette perspective. Poursuivant un objectif généraliste, nous avons opté pour une diversification des profils d'ascendance étrangère ; la démonstration visée dans cet article aurait gagné à pouvoir s'appuyer sur davantage d'entretiens menés auprès d'individus ayant des ascendants étrangers, en particulier originaires du même pays ou de la même ère et appartenant aux trois groupes générationnels pris en considération.

approfondis et réflexifs, la minutie et la systématique de l'analyse effectuée ont permis de mettre en évidence de façon tout à fait probante certains mécanismes et dynamiques à l'œuvre dans la construction et l'expression des sentiments d'appartenance française.

Sur cette base éminemment inductive, l'enquête quantitative a souhaité prolonger les résultats qualitatifs. En particulier, il s'est agi d'approfondir et de confirmer les écarts générationnels mis en évidence en maîtrisant l'incidence possible, bien que non attestée qualitativement, d'une ascendance étrangère sur les manières de se dire et ressentir français. L'enquête qualitative conduisait à distinguer les natifs de 1913 à 1935, des natifs de 1940 à 1955, des natifs d'après 1965. Pour maintenir l'analyse ternaire, les conditions matérielles de réalisation de l'enquête quantitative imposaient de concentrer l'investigation sur trois groupes d'âge plus resserrés, ce qui fut fait en tenant compte des travaux de A. Percheron (coll. J. Chiche, 1988 ; Percheron, 1993) et de J.P. Terrail (1995). L'enquête quantitative a ainsi porté sur un échantillon stratifié de 412 personnes de nationalité française ou bi-nationaux (11 %), résidant en région lyonnaise ou dans un rayon de 150 kilomètres alentour, répartis en trois classes d'âge équivalentes (être né entre 1917 et 1927, entre 1942 et 1952, entre 1972 et 1982) constituées pour moitié d'individus ayant au moins un grand-parent né avec une autre nationalité que française et comportant autant d'hommes que de femmes. L'échantillon ainsi constitué n'est pas, en tant que tel, représentatif de la population française.

Précisons que les 192 individus d'ascendance étrangère de l'enquête proviennent d'aires géopolitiques assez centrées : moins de 7 % ont une famille originaire d'Asie ou d'Afrique Noire. L'Europe du Sud (l'Italie, l'Espagne et dans une moindre mesure le Portugal) est la provenance la plus citée (43 %) ; l'Afrique du Nord (l'Algérie et la Tunisie et dans une moindre mesure le Maroc) vient en seconde position avec 25 %. L'Europe centrale ou de l'Est se tient à un niveau comparable à celui de l'Europe occidentale (autour de 13 % chacune). Aucune répartition spécifique de ces aires géographiques des ascendances n'apparaît en fonction du groupe d'âge, ou du niveau généalogique comptant un membre étranger (parents et grands-parents ou seuls grands-parents).

Du fait de son assise empirique assez étroite, le traitement statistique de la base de données 2003 réalisé à l'aide du logiciel Modalisa ne permet pas d'analyse multivariée, nous procéderons donc par comparaison de tableaux bi- ou tri-variés en neutralisant les biais induits par les légères distorsions de l'échantillon réellement sondé⁵.

5 Du fait de la force des effets de situation de génération, recoupant ici la variable groupe d'âge, pour éviter les biais induits par les légères distorsions de structure par âge et par ascendance de l'échantillon réellement sondé, nous avons procédé à un redressement analytique des données afin de disposer dans les tris portant sur la population totale d'une structure de population qui corresponde à la situation théorique initialement recherchée : dans l'échantillon redressé, il y a ainsi strictement un tiers d'individus de chaque groupe d'âge dans la population totale, et au sein de chaque groupe d'âge, moitié d'hommes et de femmes, 50 % d'individus dit Franco-Français, 15 % d'individus ayant uniquement des grands-parents nés avec une autre nationalité que française et 35 % de Français ayant des parents et des grands-parents nés avec une autre nationalité que française.

Compte tenu de l'intensité et de la sensibilité des enjeux en présence — ce dont ont donné la mesure la campagne présidentielle et la création controversée d'un ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement —, une investigation empirique plus ample conforterait les résultats présentés. Pour autant, la finesse de l'analyse compréhensive menée, le souci comparatif inter et intra-générationnel, le recoupement des deux types de matériaux et leur confrontation à la littérature sociologique assurent, nous semble-t-il, de la pertinence des éléments dégagés dans un domaine où les données empiriques sont peu nombreuses (Mayer, 1996).

S'IL Y A MISE À DISTANCE DU NATIONAL, QUI EN SONT LES ACTEURS ?

Le rapport aux symboles nationaux : une désaffection générationnelle

Saisissons-nous tout d'abord de quelques événements symboliques qui ne sont pas restés sans incidence. Le 6 octobre 2001, lors du match de football France-Algérie au Stade de France, *La Marseillaise* est sifflée par une partie des spectateurs ; ceci provoque une vive réaction à travers tout le pays. Au printemps 2002, certains supporters corses du Sporting Club de Bastia sifflent à nouveau l'hymne national à l'occasion de la finale de la coupe de France, le président de la République J. Chirac quitte momentanément la tribune officielle. À cette période, seul l'article 440 du Code de justice militaire punissait expressément l'outrage au drapeau ou à l'armée, aussi un amendement créant le délit d'« outrage » au drapeau et à l'hymne national est-il préparé puis adopté le 24 janvier 2003. Comment interpréter ces sifflets de *La Marseillaise* ? La redondance de l'événement dans deux configurations de matchs fort différentes peut incliner à penser qu'il s'agit d'un phénomène lié avant tout à des joutes footballistiques. On sait par exemple que la politisation des clubs de supporters conduit les supporters de gauche à exhiber des drapeaux jamaïcains ou du *Tché* en réponse aux drapeaux tricolores affichés par des supporters nationalistes par défaut de pouvoir mobiliser des croix celtiques. Dans un autre contexte, des supporters marseillais peuvent brûler le drapeau tricolore en tant qu'emblème du club parisien. Cela est sûr, l'arène sportive est propice à la spectacularisation outrancière. Pour autant, cette dramaturgie fixée sur l'un des principaux symboles de la nation ne pourrait intervenir sans être en cohérence et exprimer peu ou prou une dynamique sociale sous-jacente qui ressort nettement de l'enquête 2003.

Il apparaît nettement que la situation de génération a une incidence très significative sur les réactions suscitées par les sifflets de *La Marseillaise* (cf. Tableau 1) : près de 70 % des individus nés entre 1917 et 1927 interrogés dans l'enquête au courant de l'événement se disent choqués par les sifflets contre moins de 30 % des individus nés entre 1972 et 1982. Plus d'un 20-30 ans sur cinq affirme comprendre que certains puissent siffler l'hymne national contre 1 % des 75-85 ans et 9 % des 50-60 ans ; cela souligne la visibilité sociale des tensions qui pèsent sur l'appartenance nationale dans ce groupe générationnel. L'ascendance étrangère en revanche ne joue pas, avec une répartition des réactions presque identique entre Franco-Français et

Français ayant une ascendance extranationale. Le phénomène majeur serait donc celui d'une prise de distance généralisée des jeunes générations vis-à-vis des symboles nationaux, avec un net décrochage des natifs d'après 1972 par rapport à leurs aînés, et ce quelle que soit leur histoire familiale. D'autres indicateurs attestent de l'évolution en cours.

Tableau 1 : Les sifflets de La Marseillaise

Par deux fois, l'an passé, La Marseillaise a été sifflée par des spectateurs venus assister à un match de football, cela vous a-t-il touché(e) ? (% lignes)	Oui (base 100)				Non		n	Effectifs réels
	Cela m'a choqué	Je n'ai pas apprécié	Je n'ai pas compris	Je comprends que certains puissent le faire	Au courant	Pas au courant		
75-85 ans (1917-27)	67,6	22,5	8,8	1,0	8,8	18,4	136	84
50-60 ans (1942-52)	52,9	26,5	11,8	8,8	21,7	8,7	138	138
25-35 ans (1972-82)	27,5	23,8	27,5	21,3	24,6	18,8	138	185
Franco-Français	50,3	26,8	13,4	9,4	16,8	13,0	208	220
A des ascendants nés avec une autre nationalité	51,9	21,5	17,0	9,6	19,7	17,7	203	187
Ensemble	51,1	24,3	15,1	9,5	18,4	15,3	412	407

Khi 2 : Très significatif pour le sous-tableau Oui par classe d'âge, Peu significatif par profil migratoire.

Source : Enquête Affirmation nationale 2003 – Lyon 2 – M.L. des ROBERT.

Concernant la connaissance de l'hymne, les 50-60 ans sont deux fois moins nombreux que les 75-85 ans de l'enquête à déclarer connaître *La Marseillaise* en entier, la proportion de ceux qui n'en connaissent que l'air est stable entre ces deux générations (cf. Tableau 2.). Cette dernière double en revanche, chez les 20-30 ans : 30 % des 186 jeunes adultes interrogés déclarent ne connaître que l'air de *La Marseillaise*. Parallèlement, le sentiment de fierté à l'écoute de *La Marseillaise* diminue de moitié à chaque nouveau groupe générationnel. Seuls 37 % des 20-30 ans enquêtés déclarent éprouver « de la fierté » ou « du respect » lorsqu'ils entendent *La Marseillaise* contre 73 % des 50-60 ans et même 88 % des 75-85 ans. Ils disent le plus souvent « ne rien éprouver de particulier » (38 %) ; une minorité significative déclare même ressentir « de la gêne » ou « du dégoût » (14 % contre 5 % des 50-60 ans et moins d'1 % des 75-85 ans) là où d'autres ressentiraient « de l'indifférence » (12 % contre 6 % et moins de 2 % chez les aînés). L'effet générationnel est patent.

Qu'en est-il de l'incidence d'une ascendance étrangère ? Elle est plus significative que précédemment, ce qui est somme toute naturel dès lors qu'une partie de ces enquêtés n'a pas passé son enfance en France et n'y a pas été scolarisé. Cependant, chez les 50-60 ans comme chez les 75-85 ans ayant des ascendants nés avec une autre nationalité que française, le taux de connaissance in extenso de l'hymne est élevé (bien qu'inférieur à celui des Franco-Français), et l'hymne suscite pour plus de 70 % d'entre

eux « fierté » ou « respect » (89 % chez les Franco-Français), les modalités « indifférence », « gêne » ou « dégoût » ne recevant guère plus de réponses que ce qu'il en est pour les Franco-Français. Ainsi, les écarts de sentiments constatés chez les 75-85 ans et les 50-60 ans entre les individus des deux profils migratoires ne sont guère plus importants que ceux constatés en confrontant les deux groupes d'âge l'un à l'autre. Chez les plus jeunes, l'écart d'appropriation entre Franco-Français et Français d'ascendance étrangère se réduit sous le processus plus général de distanciation : 6 points seulement séparent ceux qui connaissent l'hymne en entier, moins de 8 points ceux pour qui son écoute suscite « fierté » ou « respect » et 12 points ceux qui en connaissent les premiers couplets. Les jeunes Franco-Français interrogés sont même plus nombreux que leurs pairs issus de l'immigration à déclarer éprouver de l'indifférence lorsque *La Marseillaise* retentit. Les deux profils tendent ainsi à s'aligner.

Tableau 2 : Au sujet de La Marseillaise

<i>Est-ce que vous connaissez La Marseillaise ?</i> (% lignes)	En entier	Les 1 ^{er} couplets	Seul ^m l'air ou pas	n redr.	Effectifs		
75-85 ans (1917-27)	41,5	42,2	16,3	135	83		
50-60 ans (1942-52)	20,9	64,0	15,1	139	139		
20-30 ans (1972-82)	4,3	65,2	30,4	138	186		
75-85 ans & 50-60 ans Franco-Français	40,1	56,9	2,9	137	125		
A des ascendants nés avec une autre nationalité	21,9	49,6	28,5	137	97		
20-30 ans Franco-Français	7,2	71,0	21,7	69	94		
A des ascendants nés avec une autre nationalité	1,4	59,4	39,1	69	92		
Ensemble	22,1	57,3	20,6	412	408		
<i>Lorsque vous entendez La Marseillaise vous éprouvez avant tout :</i> (% lignes)	De la fierté	Du respect	Rien de parti- culier	Indif- férence	Gêne ou dégoût	n redressé	Effectifs
75-85 ans (1917-27)	22,7	64,8	10,2	1,6	0,8	128	78
50-60 ans (1942-52)	12,4	60,5	15,5	6,2	5,4	129	129
20-30 ans (1972-82)	5,6	31,0	38,1	11,9	13,5	126	170
75-85 ans & 50-60 ans Franco-Français	21,4	67,2	4,6	3,1	3,8	131	119
A des ascendants nés avec une autre nationalité	12,7	58,7	20,6	5,6	2,4	126	88
20-30 ans Franco-Français	8,1	32,3	32,3	16,1	11,3	62	85
A des ascendants nés avec une autre nationalité	4,7	28,1	43,8	7,8	15,6	64	85
Ensemble	13,6	52,2	21,1	6,5	6,5	383	377

Khi 2 : Très significatifs pour les tableaux par classe d'âge.

L'importance accordée au 14 juillet, 11 novembre et 8 mai décrit les mêmes tendances, de même que le rapport au drapeau tricolore. Les items d'appropriation plus personnelle — le drapeau tricolore représente « vraiment mon drapeau » ou « le drapeau des Français » — connaissent une moindre adhésion avec le renouvellement des générations (cf. Tableau 3). En revanche, chez les Français ayant un ascendant né étranger, les items de mise à distance — le drapeau tricolore n'est « pas mon drapeau » ou ne représente « rien du tout » — ne sont pas davantage choisis que chez les Franco-Français, au contraire même chez les 20-30 ans, tranche d'âge où les Français issus de l'immigration interrogés sont plutôt plus nombreux à se reconnaître dans le drapeau tricolore que leurs pairs franco-français (18 % contre 11 %).

Tableau 3 : Signification du drapeau tricolore

<i>Que représente le drapeau français pour vous ?</i>	Vraiment mon drapeau	Le drapeau des Français	Le drapeau de la France	Pas mon drapeau & Rien du tout	n redressé	Effectifs
(% ligne)						
75-85 ans (1917-27)	13,0	24,4	62,6	-	131	81
50-60 ans (1942-52)	7,6	23,7	65,6	3,1	131	131
20-30 ans (1972-82)	3,9	11,6	76,7	7,8	129	174
75-85 ans & 50-60 ans Franco-Français	14,6	24,6	59,2	1,5	130	118
A des ascendants nés avec une autre nationalité	6,1	22,9	69,5	1,5	131	94
20-30 ans Franco-Français	1,6	9,5	79,4	9,5	63	86
A des ascendants nés avec une autre nationalité	4,5	13,6	74,2	7,6	66	88
Ensemble	8,2	19,9	68,3	3,6	391	386

Khi 2 : Très significatif pour le tableau par classe d'âge.

Ainsi plus que de différence d'attitude selon l'histoire migratoire familiale, il convient de souligner que les individus issus de l'immigration se situent avant tout dans la tendance de leur groupe générationnel dont ils amplifient ponctuellement certains traits.

L'enquête qualitative conforte nettement ces éléments et permet d'affiner l'analyse. Les natifs d'avant 1935 entretiennent aujourd'hui encore proximité affective et allégeance forte vis-à-vis des emblèmes, même s'ils sont peu mis en scène dans la sphère privée. Les natifs de 1940 à 1955 témoignent d'attitudes déjà plus variables : du simple légalisme pour les moins engagés nationalement à un loyalisme parfois encore démonstratif pour les plus engagés. Les natifs de 1965 au début des années 1980 se partagent quant à eux selon trois profils : un premier groupe exprime une réelle désaffection pour les symboles nationaux — méconnaissance et sentiment de décalage —, un second groupe accorde une attention à la charge historique de ces symboles — le

sens donné aux symboles variant selon la sensibilité de chacun —, enfin certains 20-35 ans investissent les symboles nationaux d'une charge affective positive, en particulier le drapeau. Le phénomène de distanciation est donc progressif, il tend à s'amplifier en accusant une nette accélération parmi les nouvelles générations adultes. Cette évolution s'explique pour une part par le fait que l'hymne a été ringardisé par la génération baba-cool des années 1970 rompant avec la respectueuse déférence des aînés. Hymne et drapeau furent aussi accaparés dans les années 70 à 90 par les seuls nationalistes — en particulier par le Front national — en raison de la phraséologie symbolique faite par ces mouvements, mais aussi du fait de la vacance laissée par les autres sensibilités politiques sur ce terrain.

Plus généralement, l'attitude vis-à-vis des symboles traduit l'évolution du rapport à l'appartenance française devenue à partir des années 1970 nettement plus incertaine, en particulier pour les natifs d'après 1965. L'évolution quantitative se double en effet d'une évolution qualitative : alors que le sens des emblèmes nationaux s'impose aux générations aînées nées jusqu'en 1955 et suscitent le respect, les emblèmes font en revanche l'objet d'une interprétation variable par les individus nés après 1965 : la connaissance et l'usage fait des symboles expriment désormais le sens donné par chacun à son appartenance française (Helluy ép. des Robert, 2005). La réinscription de l'enseignement des grands symboles de la France et de la République dans les programmes officiels du primaire en 2002 et l'article 26 de la loi Fillon rendant l'apprentissage de *La Marseillaise* et de son histoire obligatoire au primaire à compter de la rentrée 2005 espèrent sans nul doute mettre un coup d'arrêt à cette tendance forte à la distanciation symbolique parmi les toutes jeunes générations.

Un indéniable effet Coupe du monde 1998

Dans ce contexte, la Coupe du monde de football de 1998 apparaît avoir été un moment fort. Passée de deux ans au moment de la conduite des entretiens, elle a laissé des traces réelles et introduit une inflexion qui pourrait s'avérer durable. L'événement a certes été diversement investi et interprété : pour certains il n'a pas été significatif, ils ont assisté assez dubitatifs à l'engouement populaire ; pour d'autres, cela a été un moment festif sans être cependant une expérience nationale personnelle ; pour une partie des Français enfin, en particulier parmi les femmes, la Coupe du monde a été vécue comme une expérience nationale collective, festive et positive. Elle a indubitablement été une occasion de réappropriation du drapeau et de l'hymne national comme symbole républicain d'une France devenue multiculturelle.

4. *Ça veut dire quoi être française pour vous dans votre vie ?*

Pour moi ça veut pas dire grand chose dans le sens où [...] je suis tellement anti Front National, anti tout ça que les couleurs... Par exemple avec la Coupe du monde, mon fils et mon mari aiment le foot, et c'est vrai qu'au début, ça me gênait ! C'est-à-dire, ces trucs bleu, blanc, rouge partout ! Mon fils maquillé bleu, blanc, rouge et tout ! Alors en même temps je suis consciente que c'est pas parce que le Front National s'est octroyé un petit peu ces couleurs, ça reste quand même les couleurs de la France ! [...] Mais ces couleurs, c'est... pour moi, ça me gêne !

[...] 29. *La coupe du monde donc, vous avez regardé quelques matchs ?*

Oui ! Tous les matchs ! On peut le dire ! Enfin moi non... mais mon mari et mon fils aîné [...] et de toute façon on se laisse prendre au jeu ! [...] J'ai trouvé que

c'était sympa ! L'ambiance, j'ai trouvé que c'était vachement... ça rassemblait... ça effaçait beaucoup [de petits tiraillements], c'était quand même positif par rapport à ça ! (Amélie, née en 1970, francilienne, famille pied-noire rapatriée d'Algérie)

L'événement a été une occasion de questionnement de son appartenance française mais aussi une occasion d'affirmation française de soi parmi les nationaux et avec eux — « Là, je sentais vivre... je vivais le truc, j'en faisais partie ! ». Elle a forgé des souvenirs communs et suscité le sentiment d'une histoire partagée : « Maintenant, c'est devenu une blague entre potes : "Champion du monde !" ». C'est [...] une référence que tous les gens qui étaient là à ce moment là, ont ! ». Pour certains, la Coupe du monde 1998 a été une occasion assez unique, parfois inaugurale, de se ressentir français :

29. 1998, coupe du monde de football ! Qu'est-ce que vous avez fait ?

Je vais vous montrer quelque chose : [Willy sort son porte-clés avec le petit personnage footix] (éclat de rires) Non mais c'est un grand moment moi je... c'était génial ! Donc évidemment, j'ai vu le plus de matchs que j'ai pu ! [...] Moi ça reste un souvenir qui m'émeut particulièrement. [...] Cette coupe du monde 98, pour moi, ça reste un moment... C'était cosmopolite ! C'était génial ! [...]

Vous vous êtes senti bien dans votre identité de Français antillais ?

Ah complètement ! [...] J'étais déjà sorti petit à petit [de mes soucis identitaires] ! Ça m'a permis à nouveau de me positionner ! C'est à ce moment là peut-être que je me suis dit « je commence à être français ! » C'est peut-être la première fois que je me suis dit « là je suis français ! » Je ne sais pas ! Ça s'est formulé ! (Willy, né en 1969, antillais)

L'expérience fut partagée par toutes les tranches d'âge — avec une appropriation plus personnelle que proprement nationale au sein des cohortes les plus jeunes. Elle s'est exprimée avec peu de variations au sein de chaque groupe générationnel selon que les individus aient ou non une ascendance extranationale, en particulier chez les plus jeunes (cf. Tableau 4).

Tableau 4 : Sentiments suscités par la victoire de la Coupe du monde 1998

À la victoire de l'équipe de France de football en 1998, avez-vous éprouvé un sentiment particulier ? (% ligne, réponses multiples)	Joie plaisir ou une fierté personnelle	De la fierté pour la France	Incompréhension pour tout ce tapage	Rien de particulier	n redressé	Effectifs
75-85 ans (1917-27)	31,0	44,6	4,2	20,2	168	104
50-60 ans (1942-52)	46,6	28,8	8,6	16,0	163	161
20-30 ans (1972-82)	54,2	22,0	12,4	11,3	177	240
75-85 ans & 50-60 ans Franco-Français	38,0	41,6	7,2	13,3	166	150
A des ascendants nés avec une autre nationalité	39,4	32,1	5,5	23,0	165	115
20-30 ans Franco-Français	51,7	22,5	14,6	11,2	89	120
A des ascendants nés avec une autre nationalité	58,0	20,5	10,2	11,4	88	120
Ensemble	44,1	31,7	8,5	15,7	508	505

Khi2 : Très significatif pour le tableau par classe d'âge.

Cette réappropriation populaire des symboles républicains a connu un second temps fort. À l'issue des résultats du premier tour de l'élection présidentielle d'avril 2002 ayant porté le candidat de l'extrême droite au second tour, « à l'initiative de diverses associations, plusieurs centaines de personnes se réunirent devant la tour Eiffel, sur l'esplanade des Droits de l'homme, pour entonner une série de *Marseillaise* vibrantes [...]. A un moment de doute profond, cette réappropriation de la symbolique patriotique, née de la Révolution, témoignait du retour de valeurs nationales pétries de générosité » (Cottret, Rakoto, 2003 : 74). Reste à comprendre les raisons profondes de cette prise de distance vis-à-vis des symboles nationaux des générations nées dans l'Après-guerre, et plus particulièrement de celles nées depuis 1965.

DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES AUX TRENTE GLORIEUSES : DEUX MODÈLES STRUCTURANTS D'AFFILIATION, OUVERTS À TOUS

Les cinquante entretiens de l'enquête qualitative apportent ici des éléments déterminants dont nous nous proposons de rendre en nous appuyant sur quelques extraits d'entretiens des Français d'ascendance étrangère de l'enquête (cf. encadré méthodologique concernant la démarche inductive mise en œuvre).

Nés entre 1913 et 1935 : français par identification nationale à forte consistance mémorielle

Pour les individus nés entre 1913 et 1935, l'appartenance nationale a bénéficié d'une grande centralité biographique jusqu'aux années 1960, puis de façon plus ténue. Les impressions d'enfance et de jeunesse sont toutes imprégnées d'un patriotisme jovial et mythique, forgé dans la mémoire de la Grande Guerre et celle de 1870, empreint d'un fort esprit ancien combattant. La socialisation nationale a opéré de façon redondante et convergente au sein des familles, à l'école, au catéchisme et dans tout l'environnement social : les récits au café du quartier, le monument aux morts, les mutilés et gueules cassées vacants à leurs activités... tout évoque, et le plus souvent explicitement, l'exigence de l'adhésion et de l'engagement national. L'appartenance française semble tomber tout naturellement, comme allant de soi. La sacralisation de la France, en particulier par la médiation de l'histoire, opère pour le plus grand nombre quelle que soit la diversité des ascendances familiales.

5.16. Donc pour vous être français a toujours été depuis quelque chose d'évident ?

Ah oui je crois que je pourrais pas être... non ! [...] Quand j'étais à l'école, je me souviens ma première leçon d'histoire quand je suis rentré à la grande école comme on disait, c'étaient les Gaulois : *Notre pays s'appelait la Gaule, ses habitants étaient les Gaulois !* Je m'en rappelle, j'ai toujours gardé cette récitation, j'étais fier ! Ça faisait quatre ans que j'arrivais de Pologne, j'étais fier d'être gaulois ! (rires) Je me suis rendu compte beaucoup plus tard que j'étais pas si gaulois que ça, mais enfin ! [...] Je l'ai jamais oubliée cette leçon ! J'étais fier d'être descendant des Gaulois ! (Samuel, né en 1928, parents juifs polonais, ancien ouvrier devenu imprimeur)

L'adhésion patriotique peut se doubler chez certains, dès l'Entre-deux-guerres, d'une attente de libération de la société française vis-à-vis des discriminations dont elle est porteuse et qui s'expriment au quotidien. Le redoublement de l'adhésion patriotique à l'attente d'une société moins discriminatoire se traduit par une espérance sociale qui ne porte pas atteinte à la force du sentiment d'appartenance, au contraire presque, elle le vivifie, lui donne une consistance personnelle. Samuel, dont la trajectoire éclaire très bien les enjeux en présence, a ainsi vécu les événements de 1936 comme un temps de grande espérance sociale :

C'était une période quand même très fasciste en France, ça se ressentait dans la vie quotidienne... Et puis y a eu 36 où y a eu cet élan de libération en tout cas verbale ! Mais de grande libération ! Mais [...] dès 37 avec le danger, l'invasion de l'Autriche, ça recommençait, ça s'est durci, ça s'est très vite durci ! (Samuel)

La guerre 1939-1945 a ensuite été un temps fort, d'épreuve, transformant l'identification inculquée en une identité charnellement vécue, revendiquée et dès lors indéfectible. Elle a relié la biographie des individus au destin commun, et à nouveau noué l'histoire des familles à celle de la France. Malgré la crainte des atteintes antisémites, l'Occupation rime pour Samuel, comme ses contemporains, avec l'idée de combat :

Pendant l'Occupation, à chaque fois qu'on pouvait afficher le drapeau tricolore on le faisait, c'était en plus un risque, donc c'était un combat ! Et c'était un attachement ! (Samuel)

L'épreuve terminée, Samuel et ses pairs se vivent comme Français avant tout : l'appartenance française est indéfectible, l'identification nationale étant d'autant plus mythique pour Samuel que ses parents ont fui l'autocratie du régime polonais pour embrasser la citoyenneté du « pays des droits de l'Homme ».

De l'identification nationale à la réflexivité nationale

Ce modèle d'affiliation par identification à forte consistance mémorielle connaît une inflexion avec le régime de Vichy qui tout en exacerbant ce modèle, rompt, dans les actes, l'équilibre social et national préexistant. Le rapport au national devient dès 1940 et surtout après-guerre, plus réflexif. L'accession à l'indépendance de l'Algérie est pour la grande majorité des Français nés avant 1930 une véritable révolution de leur vision française du monde. Désormais, l'entretien de la vivacité de son sentiment d'appartenance exige une certaine mobilisation dans le travail, la vie politique ou associative, les lectures, l'entretien d'une conviction. La France en plein essor économique durant les Trente Glorieuses reste capable de susciter l'adhésion : l'identification proprement patriotique a cependant cédé le pas à une appréhension de la France comme cadre de vie adapté et propice à l'épanouissement de la vie personnelle. Même si la fin du siècle se traduit pour certains aînés par une relative déception nationale, l'affirmation française de soi garde sa force et son caractère d'évidence, au minimum par fidélité à l'allégeance passée.

Pour certains Français, en particulier parmi les individus issus de l'immigration, les recompositions à l'œuvre durant les années 1950 et 1960 peuvent prendre

la forme d'une réinterprétation de l'esprit combattant dans le soutien aux indépendances, voire l'adhésion internationaliste.

Plus je soutenais, plus je combattais la guerre d'Indochine [...] plus j'étais convaincu d'être dans la ligne de être français ! [...] C'est-à-dire que pour moi, la France c'est ça, c'est combattre ! Le racisme à l'égard des Algériens [...] ça, je l'ai vécu très fort ! Alors au moment de l'Algérie, c'était un peu plus engagé parce que y avait davantage de liens affectifs et humains parce que y a plus de monde, parce que on les côtoie, c'est autre chose ! (Samuel)

La période de la décolonisation constitue alors un enjeu biographique et éthique important, initiant parfois une entrée en militance. Le soutien aux mouvements de libération des populations sous domination coloniale n'est pas un acte de défiance ou de rejet de son appartenance française. Il est au contraire vécu comme l'actualisation d'une disposition française combattante, disposition à la défense des libertés, forgée dans l'Entre-deux-guerres, éprouvée durant le Second conflit mondial et désormais réinterprétée dans une posture internationaliste. L'affiliation française reste centrale — même si sa couleur diffère de celle des Français partageant une mémoire collective d'attache affective à l'Empire —, elle est devenue comme pour eux, plus réflexive :

56. Dans l'ensemble qu'est-ce qui selon vous a contribué à faire que vous vous sentiez français ? La famille, l'école, les événements historiques... le vécu comme vous disiez !

Oui et puis les lectures ! L'intérêt pour l'histoire, l'histoire de France en particulier que longtemps j'ai considérée comme mon histoire !

Aujourd'hui ce n'est plus votre histoire ?

Si ! Si c'est toujours mon histoire, mais enfin je l'englobe un peu plus dans... Oui c'est mon histoire avec les aspects positifs et négatifs : j'ai plus tendance à regarder aussi les divers aspects de l'histoire, y compris les aspects négatifs de l'histoire de France ! Les événements qu'à l'époque je trouvais exaltants ! (Samuel)

Car c'est là, la spécificité du rapport au national des natifs d'avant 1935 par rapport aux générations suivantes, histoire familiale et histoire nationale s'imbriquent et s'articulent de façon convergente au-delà de la diversité des parcours de vie, en soutenant l'appréhension française de soi.

Nés entre 1940 et 1955 : français par affiliation culturelle et adhésion aux valeurs issues des Lumières

Le modèle d'identification nationale à forte consistance mémorielle de l'Entre-deux-guerres n'est plus de mise pour les individus nés à partir de 1940. La reconstruction et les Trente Glorieuses s'opèrent dans la mise à distance du Second conflit mondial⁶, le mythe d'une France résistante (Rousso, 1987) et une certaine

⁶ Si la Seconde Guerre mondiale est dans les entretiens des natifs de 1940 à 1955, comme maintenue à distance et peu remémorée, conformément à l'esprit du temps (Rousso, 1987), certains individus d'ascendance étrangère se distinguent de cette tendance en s'appropriant au

occultation des conflits liés à la décolonisation. La disparition progressive des sentiments d'adversité à l'encontre de l'Allemagne s'opère également par le développement de liens interpersonnels. Le rapport au national s'apaise ainsi en se décentrant de la mémoire. L'heure est désormais à l'affiliation avant tout culturelle, et à l'adhésion aux valeurs héritées des Lumières, avec l'école pour acteur central.

55. *Est-ce que l'école a joué un rôle ?*

C'est le moins qu'on puisse dire ! (rires) [...] La langue, la culture ! Toute la culture qui a été donnée !

6. *Le fait d'être française n'a jamais été pour vous ni une question, ni un problème...*

Une volonté ! C'était une question quand même parce qu'il y avait quelque chose de volontaire dans cette histoire : on voulait (nettement accentué) l'être vraiment et donc la culture française... On avait un appétit de culture qu'on retrouve pas chez nos enfants mais parce que c [e n] est pas le même enjeu bien sûr ! [...] Ça passait beaucoup par les livres, on a lu très tôt et puis [...] la littérature de toute sorte [...] et c'était beaucoup je crois au départ de la littérature française, mais pas par volonté parce que c'est ça dont on entendait parler ! [...] Et puis en quatrième on est allé à la Comédie française toutes les semaines, régulièrement, au poulailler à un franc dix ! [...] Et on allait assez souvent aussi au cinéma le samedi soir avec nos parents ! Donc y avait une culture... (Bertille, née en 1947, parents juifs polonais et hongrois, institutrice devenue cadre associatif)

L'école est dans ce second contexte générationnel, un vecteur central d'affiliation nationale car premièrement, elle assure la transmission de la langue française et de ses grandes œuvres, dans la référence aux idéaux démocratiques hérités des Lumières. Elle l'est aussi dans la mesure où elle incarne la voie royale de l'ascension sociale : cette croyance vérifiée suscite en retour adhésion et affiliation nationale. L'appartenance française se fait plus implicite. Elle s'éprouve, dans la vie quotidienne, par un sentiment de quiétude, de confiance et de bien-être dans cette France de la modernisation économique et sociale : c'est le « cocon national ».

contraire cette histoire par transmission familiale. Pour les enfants de migrants, le Second conflit mondial scelle en effet définitivement l'insertion de leur biographie et celle de leurs enfants dans l'histoire de l'hexagone : s'il ne s'agit pas nécessairement de la première page française du récit familial, il s'agit assurément d'un chapitre central dans l'affirmation d'une appartenance française. Mémoire est donc volontairement transmise et appropriée par les enfants dès lors qu'ils souhaitent affirmer une appartenance analogue.

Mon père est né en Italie dans le Piémont, c'était un immigré ! [...] Puis y a eu la déclaration de guerre, il a pas eu grand choix ! Il a fait le bon ! [...] Il a rejoint de Gaulle et à ce moment-là il a fait vraiment ce qu'on appelle une belle guerre ! Moi j'ai été bercé dans ce mythe ! (rires) [...] : Bir-Hakeim, Cassino, la résistance, enfin, toute... J'ai vraiment été bercé là-dedans ! [...] Et être français vu de ce point de vue là pour moi c'est quelque chose qui sonnait *high tech* ! [...] La génération de mon père et de la mienne, on était très, très fiers d'être français ! Y avait comme une volonté (accentué) de devenir français ! [...] Moi, mon père, c'est pas tellement sa guerre, c'est vraiment le désir d'être français ! Quand il a été naturalisé à la Libération, c'était pas rien quoi ! (Michel)

Toutes ces dynamiques se retrouvent à un autre second niveau dans la croyance profondément partagée en « l'idéologie de l'intégration » en particulier par les Français d'ascendance étrangère. La conception française de l'intégration caractéristique des Trente Glorieuses prône l'abandon de la culture familiale extra-nationale — dont la langue est le principal support — et l'adoption de la culture française.

La génération de mon père et de la mienne, on était très, très fiers d'être français ! Y avait comme une volonté (accentué) de devenir français ! De la part de mon père, mon frère, moi, mes cousins etc. je les entends jamais dire qu'ils sont italiens ! Moi, j'ai commencé à dire que j'étais d'origine italienne à cause de l'art parce que ça faisait bien dans le pedigree et que c'était un peu une coquetterie ! Mais la réalité, c'est que vraiment y avait une fierté (très accentué) incroyable ! [...]

Vos parents [...] parlent italien ?

Oui mais par contre, on parlait pas italien chez moi ! Moi très mal ! Très mal ! [...]

C'était un interdit à la maison ?

Pour mes parents oui ! Oui, oui ! Ils voulaient vraiment s'intégrer... [...] Et ça ne m'a pas posé de problème, vraiment pas ! Non, non ! (Michel, né en 1945, parents italiens, artiste peintre)

Opère durant cette période une double confiance : dans le volontarisme des individus faisant le choix de la France d'une part, dans la capacité d'accueil et d'avenir de la société d'installation d'autre part. Pour certains, le pragmatisme lié au contexte de l'Après-guerre l'emporte sur la dynamique élective, mais l'acculturation s'impose toujours comme la voie socialement légitime :

La langue — le yiddish — j'ai pas cherché à me la réapproprier, j'ai d'ailleurs du mal parce qu'elle est justement trop proche dans un sens ! Je l'ai rejetée pendant longtemps au nom de l'intégration républicaine ! Et puis mes parents aussi souhaitaient à ce mouvement là ! 'fin étaient ambigus là-dessus ! [...] Il y avait une volonté double ! Je crois qu'il y avait à la fois l'idéologie de l'époque ! 'fin l'idéologie de l'intégration, l'assimilation ! Mais quand je disais que c'était ambivalent, en même temps, il fallait que je sois juive dans le cœur, sans trop le montrer ! Y avait aussi la peur ! On sortait de guerre, mon père avait passé quatre ans en camp de concentration, ma mère s'était cachée donc y avait la peur tant et si bien qu'ils ne mettaient pas leur nom sur la boîte aux lettres mais le prénom de mon père ! Et quand je me suis installée à vingt ans, vingt-et-un ans pour habiter seule, ma mère m'a dit : « Tu devrais mettre Mademoiselle Anna ! » Et je lui ai dit que [...] mon nom j'y tenais et d'ailleurs, j'y tiens effectivement ! (Anna, né en 1948, parents juifs polonais, fonctionnaire attachée à l'action sociale puis culturelle)

L'injonction républicaine opère dans la mise à distance de la langue et de la culture familiale, et l'affiliation prioritairement culturelle à la France et aux valeurs démocratiques héritées des Lumières, sans toutefois se renier soi-même. En effet, l'affiliation nationale — et c'est un point fondamental — se trouve dorénavant subordonnée à la construction de soi : l'heure n'est plus à l'affirmation française de soi mais à l'affirmation de soi, le national a perdu en centralité biographique.

Dans ce contexte, la Guerre d'Algérie est pour toute une partie des natifs de 1940 à 1955 parfois à peine adolescents, peu investie ; elle est en revanche pour d'autres — en particulier certains Français issus de l'immigration — un temps fort, personnel, de construction française de soi.

Ce que je me demandais à ce moment-là, en particulier pendant ces grandes manifs d'octobre 61 et de février 1962, c'était comment les Français pouvaient faire ça aux Algériens ! [...] Je faisais partie du peuple français dans sa tradition qui de mon point de vue était la meilleure, c'est-à-dire celle de la liberté et de la reconnaissance de la liberté de l'autre en l'occurrence, des Algériens ! Plus l'aspect fasciste d'une partie de l'opinion française ! Ceux qui étaient pour l'Algérie française étaient quand même des fascistes avec donc cette dimension où je retrouvais ma propre histoire ! [...] La dimension française était très présente [...], mais française du côté de la liberté, des droits de l'Homme, de la Révolution [...] donc aussi dans la tradition historique ! (Bertille)

Mai 1968 est ensuite ressenti comme un temps de fusion collective et de croyance au réformisme social qui ne s'impose pas comme un événement d'affiliation nationale.

L'affiliation en valeurs exige entretien et occasions de se dire

À partir des années 1970, le lien national est peu nourri collectivement, il subit même des assauts avec la résurgence des traumatismes de la période vichyssoise à partir de 1971 (Rouso, 1987), avec les transformations économiques structurelles progressivement intervenues, et à partir des années 1980, avec l'effritement de la croyance en une intégration républicaine régulièrement démentie. Aussi, pour certains individus nés entre 1940 et 1955, le sentiment d'une appartenance française devient-il plus douloureux et conflictuel. Pour d'autres, l'effet d'onde des Trente Glorieuses permet le maintien d'une appartenance nationale positivement vécue mais implicite. Pour d'autres encore, le lien national s'effiloche par simple absence de stimulation ou d'occasions de confirmation, et perd progressivement de sa significativité. Le sentiment d'une appartenance française ne conserve dès lors sa force structurante que pour ceux qui l'ont investi explicitement comme motif d'engagement individuel ou collectif.

LA FRANCE DES ANNÉES 1980 À 2000 : ABSENCE DE MODÈLE STRUCTURANT D'APPARTENANCE ET MULTIPLICATION DES EXPÉRIENCES NÉGATIVES

Une appartenance moins lisible

Nés entre 1965 et 1978, les individus de la troisième cohorte n'ont pas connu la France institutionnellement et culturellement intégrée des années 1950 et 1960, ni les heures de confiance dans la réussite économique du pays donnant un caractère naturel et serein au sentiment d'une appartenance française. Peu d'événements viennent

enchâsser leur biographie dans un collectif national qui manque de scène d'affirmation. Surtout, l'appartenance française semble ne plus renvoyer à aucun contenu explicite ou implicite et pose désormais question. Elle tend dès lors à être rapportée au seul façonnage culturel, acquis par le fait de la présence sur le territoire national.

L'école elle-même semble avoir perdu de sa capacité à dire le national et à susciter l'affiliation : plus de 65 % des natifs de 1972 à 1982 interrogés estiment qu'elle n'a pas éveillé chez eux le sentiment d'être français ou y a peu contribué contre 42 % des individus nés entre 1942 et 1952 et seulement 16 % des aînés nés entre 1917 et 1927 (cf. Tableau n° 5).

Tableau 5 : Rôle de l'école dans la structuration d'un sentiment d'appartenance française

<i>L'école a-t-elle suscité chez vous le sentiment d'être français(e) ?</i> (% ligne) (a été scolarisé en France)	Beaucoup	Assez	Peu	Pas du tout	n redressé	Effectifs
75-85 ans (1917-27)	48,2	35,5	13,6	2,7	110	70
50-60 ans (1942-52)	26,4	31,4	24,8	17,4	121	122
20-30 ans (1972-82)	9,5	24,8	35,0	30,7	137	185
75-85 ans & 50-60 ans Franco-Français	40,7	30,4	21,5	7,4	135	124
A des ascendants nés avec une autre nationalité	30,9	38,1	16,5	14,4	97	68
20-30 ans Franco-Français	8,8	19,1	36,8	35,3	68	93
A des ascendants nés avec une autre nationalité	8,7	30,4	34,8	26,1	69	91
Ensemble	26,6	30,2	25,3	17,9	368	377

Khi 2 : Très significatif pour le tableau par classe d'âge - Peu significatifs par profil migratoire.

Si globalement et au sein de chaque classe d'âge, avoir des ascendants étrangers n'a pas d'incidence significative sur le rôle estimé de l'école sur le sentiment national, l'école semble néanmoins maintenir davantage sa place auprès des jeunes cohortes issues de l'immigration : près de 40 % des 20-30 ans d'ascendance étrangère interrogés estiment que l'école a contribué au fait qu'ils se sentent français contre 28 % de leurs contemporains franco-français. Le différentiel de socialisation entre la maison et l'enceinte scolaire fait en effet ressentir plus explicitement l'apport de référents culturels comme relevant de l'appartenance française. La sociabilité élargie et le partage culturel — au sens anthropologique — autour de la cantine notamment — « blanquette de veau, haricots verts, c'était à la cantine ! » — contribuent par ailleurs à une socialisation nationale quotidienne. Sans oublier que pour les uns, l'école conserve tant bien que mal un rôle d'ascenseur social :

Cette ascension qui a été la mienne, sociale, qui fait que je suis passé par toute une strate de choses et que j'ai envie de continuer à faire ce que j'ai envie de faire !

Que j'aïlle à la fac, que même si je suis parti de chez moi, que je vais payer mes inscriptions, ça a été possible parce que je paye deux mille balles ! Et ça chapeau la France ! Ça j'aime bien ! (Willy, né en 1969, antillais, responsable du développement d'une association d'édition)

Pour d'autres en revanche, issus de l'immigration ou non, les pesanteurs du quartier et l'Education nationale ont grippé le système, suscitant un sentiment de relégation sociale ajoutant à la difficulté structurelle de se construire comme Français.

Une appartenance sous tensions

La France des années 1980 ourdit en effet de tensions sociales touchant le cœur même des dynamiques d'affiliation nationale alors que les nouvelles cohortes n'ont connu aucun moment fort d'appartenance française positivement vécue — le temps fort de la Coupe du monde 1998 n'en ressort que davantage. L'installation du nationalisme du côté de « sa face sombre » (Wieviorka, 1993) et la progressive montée du Front National ont contribué à jeter le discrédit sur la référence à l'appartenance française pour nombre d'individus nés après 1965, en particulier de sensibilité politique de gauche, (une telle incidence n'opère pas au sein des cohortes plus anciennes). L'injonction à l'intégration affirmée de plus en plus fortement sur la scène politique et médiatique à partir des années 1980 à l'endroit des Français issus de l'immigration opère in fine une violence sociale symbolique que redouble une précarisation sociale croissante : la croyance en l'idéologie de l'intégration est rompue, un jeu de regards croisés s'installe dans la défiance. Dès lors les situations d'invalidation sociale de soi et de son appartenance française — suspicion et difficultés administratives, tensions avec la police, racisme au quotidien — si elles ne sont pas un fait nouveau, acquièrent une portée qu'elles n'avaient sans doute pas jusqu'alors : elles minent la capacité des individus à structurer positivement leur appartenance.

Qu'est-ce que ça veut dire citoyen, si t'as pas de boulot, si t'es largué, si on te renvoie tout le temps à tes origines, à ta race, à ta culture ! En haut, on nous assomme à coup de melting pot, de slogans antiracistes [...] on ne supporte plus ça ! [...] C'est une manière d'esquiver en touche ! C'est une manière d'expulser le réel de la vie publique ! (Houari, né en 1963, militant associatif)

Les difficultés ne sont pas propres aux Français d'ascendance étrangère, elles connaissent cependant pour eux une redondance toute particulière faisant paradoxalement du sentiment d'appartenance française une question problématique dès lors investie comme une dimension de construction de soi là où l'atonie ou la mise à distance dominant chez nombre de leurs contemporains franco-français. L'appartenance retrouve une certaine centralité identitaire : à défaut de contenu explicite, elle devient un enjeu.

Dans ce contexte, des demandes de considération et de reconnaissance française de soi dans sa différence se font entendre. C'était selon nous, un des enjeux de l'affichage des cartes d'identité devant les caméras des JT durant les violences urbaines de novembre 2005. Ces demandes sont souvent mal comprises, assimilées à du communautarisme qu'il soit issu de l'immigration, régionaliste ou religieux, et

suscitent une crispation identitaire de la part des institutions françaises dont le refus de signature de la charte européenne des langues régionales est symptomatique. Or « les individus peuvent revendiquer une dimension identitaire qu'ils jugent insuffisamment reconnue sans pour autant vouloir être réduits à cette dimension. [...] Les partisans du modèle jacobin sont promoteurs en réalité d'un modèle "communautariste" : chacun étant assigné à la dimension nationale, chacun devant être défini selon cette définition, située une fois pour toutes en haut de la hiérarchie identitaire. Et ils s'inquiètent. À juste raison, il s'agit bien d'une déstabilisation de ce modèle, selon des exigences plus fortes de la démocratie, respectant davantage l'identité des membres de la communauté nationale. [...] Le lien démocratique ne peut se nouer qu'entre des individus libres et reconnaissants, libres et reconnus » (de Singly, 2003 : 94, 97). Ce que Houari exprime très justement en ces termes :

On s'est organisé d'abord pour se défendre, pour défendre sa place ! Pour défendre sa dignité, pour défendre simplement le principe et le droit de se définir soi-même [plutôt que d'] être défini par les autres, par une désignation qui t'assigne à résidence ! On fait valoir la culture sociale, cette communauté d'expérience véritablement qu'on est plus qu'une communauté ethnique ! On se définit comme une communauté d'expérience très large : elle regroupe des jeunes à la fois issus de l'immigration, des jeunes Français qui ont vécu finalement les mêmes difficultés que nous dans nos quartiers : [...] Difficultés] scolaires ! Viols, violences policières, meurtres tout ça ! (Houari)

Pour tous les natifs d'après 1965, le sentiment d'une appartenance française ne s'impose plus de lui-même, l'appartenance française devient question. Si elle se construit et s'expérimente positivement pour certains, elle est pour d'autres problématique.

Une appartenance non spontanée

Se sentir et se vivre comme français nécessite une maturation, l'affiliation a peu de chance d'opérer par simple imprégnation comme pour les aînés. Ainsi, le fait d'être français a posé problème ou question à 26 % des individus nés entre 1972 et 1982 se déclarant dans le même temps attachés au fait d'être français (contre 16 % des 50-60 ans et 10 % des 75-85 ans attachés au fait d'être français). Cette situation peut être lue positivement considérant que la dynamique de distanciation propre à la modernité assure in fine une adhésion plus élective de la part de chacun. Ce cheminement est effectivement présent dans certains entretiens, mais il n'est sans doute pas majoritaire.

En effet, alors que l'identification française est vécue par les plus anciens comme primordiale dès l'enfance, qu'elle est présente sans qu'elle « ne préoccupe » les Français de 1940 à 1955 pour qui elle est d'autant plus investie de sens qu'elle conforte la construction identitaire, elle est pour nombre d'individus nés dans les années 1965-1975 vécue négativement. Alors que l'appartenance française n'a posé problème ou question qu'à moins de 7 % des adultes plus âgés peu attachés au fait d'être français, elle a été source de tiraillement pour 41 % des jeunes nés entre 1972 et 1982 peu attachés (contre 26 % des attachés au fait d'être français).

Quel que soit le profil d'attachement, l'expérience subjective de l'appartenance française est donc nettement plus trouble pour les natifs de 1965 à 1982 interrogés que pour leurs aînés pour qui elle est une réalité franche, globalement positive, et ce, quel que soit le profil migratoire (cf. Tableau 6).

Tableau 6 : Lorsque l'appartenance française se fait question

<i>Y a-t-il un moment dans votre vie où le fait d'être français vous a posé problème ou question ? (% ligne)</i>	Oui	Non	n redressé	Effectifs
75-85 ans (1917-27)	8,3	91,7	132	82
50-60 ans (1942-52)	14,4	85,6	139	139
20-30 ans (1972-82)	31,4	68,6	137	185
75-85 ans & 50-60 ans Franco-Français	7,4	92,6	136	125
A des ascendants nés avec une autre nationalité	15,6	84,4	135	96
20-30 ans Franco-Français	25,0	75,0	68	93
A des ascendants nés avec une autre nationalité	37,7	62,3	69	92
Ensemble	18,1	81,9	408	406

Tableau par classe d'âge Khi 2 Très significatif.

La place du questionnement de l'appartenance nationale a cru de manière régulière parmi les Franco-Français avec le renouvellement des générations : le non-questionnement de l'appartenance française quasi-unanime chez les 75-85 ans a laissé place aux premières interrogations chez les 50-60 ans franco-français, puis a plus que doublé chez les 20-30 ans. A contrario, le rapport à l'appartenance française est resté stable chez les 50-60 ans issus de l'immigration par rapport à leurs aînés — le désir d'appartenance l'emportant sur les expériences négatives. Ce n'est que parmi les natifs de 1972 à 1982 issus de l'immigration que le questionnement augmente fortement pour concerner près de quatre jeunes adultes sur dix. Or, il semblerait, mais une investigation empirique plus ample devrait être menée pour établir fermement ce résultat, il semblerait que le questionnement est d'autant plus fréquent que l'implantation familiale en France est ancienne et que ces jeunes Français peinent à trouver leur place ou à se sentir pleinement considérés comme des nationaux. L'expérience subjective de l'appartenance française est pour eux plus douloureuse.

D'autres déterminants sociaux interviennent sur l'ensemble des cohortes, en particulier la construction territoriale de soi et la position socioprofessionnelle. Se dire avant tout de France, mais aussi de son quartier, sa ville ou son village réduit la propension au questionnement de son appartenance nationale (moins de 12 %). Des écarts tout aussi importants tendent à apparaître entre les individus des deux cohortes les plus âgées selon la position socioprofessionnelle : à représentation d'âge et de profil migratoire semblable, les ouvriers et petits indépendants semblent les moins sujets au questionnement de leur appartenance française, employés, cadres et professions intellectuelles supérieures se situeraient dans la moyenne, tandis que les professions

intermédiaires tranchent par la force de leur questionnement. Rassemblant dans l'enquête instituteurs, professions intermédiaires de santé, animateurs et éducateurs, cette position socioprofessionnelle est sans doute la plus en contact avec les difficultés que pose la fabrique française de soi aujourd'hui.

Certaines variations apparaissent au sein de la plus jeune cohorte. Alors que l'incidence du positionnement politique est faible pour les deux cohortes les plus âgées, l'appartenance française ferait davantage l'objet d'un questionnement chez les 20-30 ans se situant à gauche de l'échiquier politique. Enfin, pour les plus jeunes, les écarts se réduiraient entre les différents profils de construction territoriale : se dire de France, de son quartier, sa ville ou son village ne permettrait plus de se dire aussi spontanément français que pour les cohortes précédentes.

La France est devenue multiculturelle : un constat diversement approprié

La seule certitude communément partagée par les individus de cette tranche d'âge est finalement la conviction de vivre dans une France multiculturelle. Nombreux sont les 25-35 ans à mentionner avoir (eu) une relation amoureuse mixte, non sans une certaine fierté parfois. La mixité culturelle sert même pour certains de nouvel étalon normatif :

Moi, spontanément, je ne me sens pas française du tout ! (rires) Bon, je suis française, franco-française à mon grand malheur parce que toute ma famille est française, mais ça remonte très, très loin ! (rires) Donc ça me traumatise beaucoup ! Mon mari, c'est pareil, que des Français, c'est terrible ! Moi, j'aurais rêvé d'une famille mélangée, d'origines mélangées, et ça me manque beaucoup ! (Julie, née en 1973, lorraine, institutrice)

Si le constat est unanime, l'appropriation qui en est faite varie d'un individu à l'autre. L'ouverture à la différence est pour les uns considérée comme une valeur éminemment française, pour d'autres la différenciation culturelle de la France est source d'inquiétudes, voire même de réaction nationale.

Ce différentiel d'appropriation apparaît nettement dans l'enquête quantitative. Si plus des deux tiers des individus questionnés affirment se retrouver dans cette France multiculturelle, une fraction significative quelle que soit la génération (comprise dans l'enquête 2003 entre 25 et 40 %) peine à se retrouver dans une France aux multiples héritages (cf. Tableau 7). La différenciation culturelle est dans l'ensemble vécue davantage positivement par les individus issus de l'immigration, que par les Franco-Français, avec néanmoins un rapprochement des attitudes avec le renouvellement des générations. Cependant, il semble que lorsque l'implantation familiale en France se fait plus ancienne, l'adhésion des Français issus de l'immigration tende à se réduire en particulier au sein de la cohorte la plus jeune — là encore, une investigation empirique plus conséquente permettrait d'assurer ces résultats. Ce serait alors dire que pour une partie des cohortes récentes issues d'une immigration datant des grands-parents, la France n'est pas pleinement multiculturelle mais bien davantage segmentée et peu encline à partager un avenir.

Tableau 7 : Variations d'appréciation de la différenciation culturelle française

<i>On parle aujourd'hui d'une France multiculturelle, vous retrouvez-vous dans cette France-là ? (% ligne)</i>	Complètement	Assez	Peu	n redressé	Effectifs
75-85 ans (1917-27)	20,9	40,3	38,8	134	83
50-60 ans (1942-52)	30,4	36,2	33,3	138	138
20-30 ans (1972-82)	31,2	44,2	24,6	138	186
Franco-Français	24,2	32,4	43,5	207	219
A des grands-parents nés avec une autre nationalité	21,0	51,6	27,4	62	65
A des parents et grands-parents nés étrangers	36,2	46,1	17,7	141	123
75-85 ans & 50-60 ans Franco-Français	19,7	29,2	51,1	137	125
A des ascendants nés avec une autre nationalité	32,4	46,3	21,3	136	96
20-30 ans Franco-Français	31,9	37,7	30,4	69	94
A des ascendants nés avec une autre nationalité	30,4	50,7	18,8	69	92
Ensemble	27,6	40,2	32,2	410	407

Tableau par classe d'âge Khi 2 Assez significatif ; Tableau profil migratoire : Khi 2 Très significatif.

Notons aussi que l'incidence de l'adhésion politique est globalement très significative : la droite de l'échiquier politique exprimant près de deux fois plus de réserve que la gauche de l'échiquier dans l'appropriation de la différenciation culturelle nationale. L'incidence de la position socioprofessionnelle est également très significative : à représentation d'âge et de profil migratoire semblable, ouvriers, petits indépendants et employés seraient proportionnellement les plus nombreux à ne pas se retrouver dans la France multiculturelle ; les ouvriers et petits indépendants seraient aussi proportionnellement les moins nombreux à s'approprier pleinement la différenciation culturelle française ; les professions intermédiaires, les cadres et professions intellectuelles supérieures apparaîtraient les plus ouvertes à cette recomposition du paysage français, même si les avis restent partagés.

CONCLUSION

La prise de distance vis-à-vis des symboles nationaux des générations nées dans l'Après-guerre, et plus particulièrement de celles nées à partir de 1965 s'éclaire avec la prise en compte de l'évolution des cadres sociaux de la fabrique française de soi. La désaffection pour le national s'inscrit certes dans un mouvement général de désinstitutionnalisation, mais elle a aussi des raisons qui lui sont propres : absence d'occasions de se dire français et de scènes collectives d'expression, désinvestissement par les acteurs politiques classiques de la question nationale, perte de contenu d'une

appartenance laissée collectivement et individuellement à l'état latent, crispation sur les effets de la présence des populations issues de l'immigration et de l'intégration européenne. La désaffection pour le national ne butte pas tant sur les individus — leur supposée réticence à s'éprouver français ou les incompatibilités de leurs histoires personnelles ou familiales — que sur la perte de lisibilité d'une appartenance devenue incertaine. Dès lors, le fait d'avoir des ascendants nés étrangers n'a pas d'incidence discriminante sur la manière de se construire en tant que Français.

Pour parachever la démonstration, il faudrait encore montrer que l'attitude des Français d'ascendance étrangère n'apparaît spécifique à aucun niveau de structuration de l'appartenance nationale : en matière d'appropriation territoriale, d'appartenance au quotidien, d'investissement civique, de jeux mémoriels, comme d'enjeux identitaires, les individus d'ascendance étrangère adoptent une diversité de postures (cf. à titre d'éléments complémentaires les tableaux 8 à 12 en annexe). Ils n'occupent pas seuls une des cases des typologies successivement élaborées dans le cadre de la recherche doctorale (hormis dans un cas, à propos du rapport au passé national des individus nés entre 1940 et 1955⁷) et se répartissent systématiquement sur différents profils typologiques, il n'y a donc pas d'attitude prescrite en la matière. Enfin, aucune combinaison dynamique ne leur apparaît propre. L'attitude des Français d'ascendance étrangère apparaît bien davantage significative du groupe générationnel auquel ils appartiennent ; elle se fonde dans les dynamiques nationales qui s'expriment dans chaque contexte générationnel et social.

En effet, au-delà des conditions favorables à l'appréhension française de soi que sont la convergence dans la socialisation nationale, la cohérence et la redondance d'expériences dans différentes sphères biographiques, considérer le fait d'être français comme une catégorisation pertinente et assez prééminente de soi relève en dernière instance d'une libre détermination : c'est en somme un parti pris, articulé à son histoire personnelle, mais qui n'en est pas seulement le décalque. Un volontarisme est nécessaire pour investir cette appartenance. C'est la raison pour laquelle, malgré une moindre redondance et convergence de la socialisation nationale, les Français d'ascendance extranationale peuvent investir tout aussi fortement le sentiment d'une appartenance française. C'est la raison pour laquelle également, il est possible de retrouver parmi eux tout l'éventail des configurations d'appartenance française socialement disponibles. Ils sont avant tout des Français parmi d'autres, des interprétants singuliers de leur groupe générationnel dont ils n'amplifient que ponctuellement certains traits.

7 Les Français issus de l'immigration nés entre 1940 et 1955 de l'enquête se répartissent sur deux types d'affiliation mémorielle sur les quatre identifiés dans la recherche : l'affiliation française engagée et l'articulation douloureuse. Mais ils sont, dans l'enquête 2000, les seuls au sein de leur groupe d'âge à exprimer une articulation douloureuse de leur histoire personnelle et familiale à l'histoire française. Les dynamiques à l'œuvre entre 1940 et 2000 semblent tout à fait concordantes avec cette configuration, une investigation empirique complémentaire pourrait toutefois seule permettre d'attester s'il s'agit d'un résultat ou plutôt d'un effet de terrain, contingent. Il y aurait potentiellement ici un élément de typicité, mais qui n'enferme pas les individus issus de l'immigration dans un seul type de construction mémorielle, le jeu reste ouvert.

Prolongements quantitatifs

Tableau 8 : Variations d'échelon territorial d'identification

<i>Vous, personnellement, diriez-vous que vous êtes avant tout :</i> (% ligne)	De votre quartier, ville ou village	De votre région	Français	D'un autre pays	Euro-péen	Du monde	n redressé	Effectifs
75-85 ans	25,8	8,3	40,2	12,9	8,3	4,5	132	83
50-60 ans	12,2	13,7	36,7	7,2	12,9	17,3	139	139
20-30 ans	18,0	14,4	26,6	6,5	7,9	26,6	139	187
Franco-Français	20,9	15,5	39,8	-	7,3	16,5	206	219
A des grands-parents nés avec une autre nationalité	16,9	15,3	32,2	5,1	11,9	18,6	59	65
A des parents & grands-parents nés étrangers	15,9	6,2	27,6	22,8	12,4	15,2	145	125
Ensemble	18,5	12,2	34,4	8,8	9,8	16,3	410	409

Khi 2 : Très significatifs.

Tableau 9 : Variations de l'indice de retrait civique¹

<i>Indice de retrait civique</i> (% lignes)	Investis	Abstentionnistes	Moins investis	Attentistes	n redressement	Effectifs
75-85 ans (1917-27)	44,2	10,9	29,0	15,9	138	85
50-60 ans (1942-52)	41,0	4,3	39,6	15,1	139	139
20-30 ans (1972-82)	22,3	16,5	38,1	23,0	139	188
Franco-Français	39,9	6,3	38,0	15,9	208	224
A des grands-parents nés avec une autre nationalité	44,4	11,1	30,2	14,3	63	67
A des parents & grands-parents nés étrangers	26,2	16,6	34,5	22,8	145	125
Ensemble	35,8	10,6	35,6	18,0	416	412

¹ Cet indicateur synthétise plusieurs données portant sur la pratique électorale, le sens donné au vote, la disposition à défendre certaines valeurs françaises ou droits importants en France, le service militaire, les devoirs susceptibles d'être associés au fait d'être français.

Khi 2 : Très significatifs.

Tableau 10 : Variations d'affiliation historique

(% lignes)	<i>Vous sentez-vous concerné(e) par l'histoire de France ?</i>				
	Beaucoup	Assez	Peu / pas	n redr.	Eff.
75-85 ans (1917-27)	62,2	22,2	15,6	135	83
50-60 ans (1942-52)	29,0	47,8	23,2	138	138
20-30 ans (1972-82)	17,4	49,3	33,3	138	186
Franco-Français	44,7	37,9	17,5	206	218
A des grands-parents nés avec autre nationalité	31,1	47,5	21,3	61	65
A des parents & grands-parents nés étrangers	25,9	39,9	34,3	143	124
Ensemble	36,0	39,9	24,1	411	407

Khi 2 : Très significatifs.

Tableau 11 : Variations d'attachement au fait d'être français

<i>Diriez-vous finalement que vous êtes attaché(e) au fait d'être français(e) ?</i> (% ligne)	Oui, énormément	Oui, plutôt	Non (pas vraiment & pas du tout)	n redressement	Effectifs
75-85 ans (1917-27)	48,9	40,7	10,4	135	83
50-60 ans (1942-52)	21,6	56,1	22,3	139	139
20-30 ans (1972-82)	6,7	48,9	44,4	135	182
Franco-Français	29,9	48,0	22,1	204	215
A des grands-parents nés avec une autre nationalité	33,9	45,2	21,0	62	65
A des parents & grands-parents nés étrangers	16,1	51,7	32,2	143	124
Ensemble	25,7	48,7	25,7	409	404

Khi 2 : Très significatifs.

Tableau 12 : Variations d'investissement identitaire de l'appartenance française

<i>Diriez-vous que dans votre vie, le fait d'être français(e) est un simple statut ?</i> (% lignes)	Oui, totalement	Oui, plutôt	Non, c'est un peu plus que cela	Non, c'est beaucoup plus que cela	n redressement	Effectifs
75-85 ans (1917-27)	13,4	26,9	26,1	33,6	134	83
50-60 ans (1942-52)	17,3	33,1	32,4	17,3	139	139
20-30 ans (1972-82)	22,6	43,1	27,0	7,3	137	185
Franco-Français	13,5	32,4	31,9	22,2	207	219
A des grands-parents nés avec une autre nationalité	13,3	48,3	23,3	15,0	60	64
A des parents & grands-parents nés étrangers	25,2	32,2	25,2	17,5	143	124
Ensemble	17,8	34,4	28,5	19,3	410	407

Khi 2 : Très significatif pour le tableau par classe d'âge, Significatif pour celui par profil migratoire.

Références bibliographiques

- ATTIAS-DONFUT Claudine (2006) *L'enracinement. Enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, Paris, Armand Colin, 368 p.
- COTTRET Bernard, RAKOTO André (2003) Le patriotisme dans tous ses états, in *Revue des deux mondes*, février 2003 (2), pp. 73-77.
- ELIAS Norbert (1991 v.o. 1939 à 1987) *La société des individus*, Paris, Fayard, 301 p.
- GLASER Barney, STRAUSS Anselm (1967) *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine, 271 p.
- GOFFMAN Erving (1975 v.o. 1963) *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit, 177 p.
- HABERMAS Jürgen (1990) Conscience historique et identité post-traditionnelle, in *Écrits politiques*, Paris, Edition du Cerf, pp. 225-243.
- HELLUY ép. des ROBERT Marie-Laetitia (2005) *Se sentir français. Sociologie d'un sentiment d'appartenance*, Thèse de doctorat de sociologie, dir. A. Muxel, IEP de Paris, 468 p. & Annexes 140 p.
- KAUFMANN Jean-Claude (1996) *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 128 p.
- MANNHEIM Karl (1990 v.o. 1928) *Le problème des générations*, Paris, Nathan, 122 p.
- MAYER Nonna (1996) La fierté d'être français, de l'indépendance algérienne à Maastricht, in *L'Année sociologique*, 46 (1), pp. 151-167.
- NOIRIEL Gérard (2001) *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 400 p.
- PERCHERON Annick (1988) avec la collaboration de Jean CHICHE, Classes d'âge en question, in *Revue française de Science Politique*, 38 (1), pp. 107-124.
- PERCHERON Annick (1993) La mémoire des générations : des « porteurs de valise » aux « soixante-huitards », in Annick Percheron *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin., pp. 173-189.
- ROUSSO Henry (1987) *Le syndrome de Vichy. De 1944 à nos jours*, Seuil, Paris, 417 p.
- SINGLY (de) François (1996) *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan, 255 p.
- SINGLY (de) François (2000) *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 253 p.
- SINGLY (de) François (2003) *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin, 268 p.
- TAYLOR Charles (1998 v.o. 1989) *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Paris, Le Seuil, 712 p.
- TERRAIL Jean-Pierre (1995) *La dynamique des générations. Activité individuelle et changement social 1968-1993*, Paris, L'Harmattan, 190 p.
- WIEVIORKA Michel (1993) *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*, Paris, La Découverte, 174 p.

Des Français parmi d'autres. De l'appartenance nationale des Français d'ascendance étrangère

Marie-Laetitia des ROBERT-HELLUY

Les Français d'ascendance étrangère témoignent-ils de sentiments d'appartenance française plus ténus ou ont-ils une manière spécifique d'investir leur appartenance nationale ? Deux enquêtes menées en 2000 et 2003 montrent qu'il n'en est rien. La désaffection pour le national est avant tout un fait générationnel particulièrement patent chez les Français nés après 1965, ce qui transparaît par exemple dans le rapport aux symboles nationaux. En trois quarts de siècle, l'appartenance française, d'*explicite* s'est d'abord faite plus *implicite*, puis *incertaine* perdant depuis les années 1970 en lisibilité et devenant pour certains, un enjeu à défaut de contenu précis. Tout au long de cette histoire sociale, les Français d'ascendance étrangère sont avant tout des Français parmi d'autres, des interprétants singuliers de leur groupe générationnel dont ils n'amplifient que ponctuellement certains traits.

French as Others. French of Foreign Descent and their national Belonging

Marie-Laetitia des ROBERT-HELLUY

Do the French people of foreign descent display a lesser sense of belonging to France or do they have a specific way of being French?

Two surveys conducted in 2000 and 2003 show that both answers are negative. Distancing oneself from national identity and values is a cohort characteristic particularly strong among all French born after 1965, as proved for instance, by the way they relate to national symbols.

In three-quarter of a century, French belonging has turned from *explicit* to *implicit*. Finally, from the 1970's it turned out to be *uncertain*, becoming less clear for them and becoming for some of them a challenge lacking of any clear content. Throughout decades, it appears that the French of foreign descent are above all French, even if they interpret in their own manner the general patterns of their age cohort, even if they accentuate some of its characteristics.

Franceses como otros. La pertenencia nacional de los franceses de ascendencia extranjera

Marie-Laetitia des ROBERT-HELLUY

¿Poseen los franceses de ascendencia extranjera sentimientos de pertenencia francesa más tenues o disponen de una manera específica de encarar su pertenencia nacional? Dos encuestas desarrolladas en el 2000 y el 2003 muestran que no es así. La desafección por "lo nacional" es, ante todo, un hecho generacional particularmente patente entre los franceses nacidos a partir de 1965 y que se constata, por ejemplo, en la relación de éstos con los símbolos nacionales. En tres cuartos de siglo, la pertenencia francesa ha pasado de ser *explicita* a convertirse en más *implicita*. A partir de los años setenta, la pertenencia francesa se ha vuelto *incierto*, perdiendo visibilidad y convirtiéndose, para algunos, en una cuestión clave por carecer de contenido preciso. A lo largo de estas décadas de historia social, los franceses de ascendencia extranjera han sido, ante todo, franceses como otros. A pesar de realizar interpretaciones singulares con respecto a su grupo generacional, los franceses de ascendencia extranjera no han amplificado rasgos relativos a su grupo generacional más que en casos puntuales.

**DE L'ANTHROPOLOGIE DE L'AUTRE À LA RECONNAISSANCE
D'UNE AUTRE ANTHROPOLOGIE**

- De l'anthropologie de l'autre à la reconnaissance d'une autre anthropologie...É. CUNIN, V. A. HERNANDEZ
Anthropologie du monde : cosmopolitique pour
un nouveau scénario mondial en anthropologie.....G. L. RIBEIRO
Singularités et asymétries dans le champ anthropologique mondial..... E. RESTREPO
L'anthropologie mexicaine comme anthropologie du Sud..... E. KROTZ
Ethnographie, anthropologie et contemporanéité :
quelques questions sur le cas brésilien.....A. F. GONÇALVES, L. C. RODRIGUES
Une perspective contemporaine de l'anthropologie sociale argentine.....R. RINGUELET
Anthropologie et controverse identitaire au GuatemalaA. BERGERET
Jean Rouch : l'anthropologie autrement..... C. DIOP
Anthropologue et/ou initié.
L'anthropologie gabonaise à l'épreuve du Bwiti.....J. BONHOMME
Anthropologies émergentes et nouvelles pratiques discursives
de « gestion du social ». L'exemple du Forum universel des cultures.
Barcelone 2004.....D. SARKIS FERNÁNDEZ, T. SARKIS FERNÁNDEZ
Décoloniser la sociologie et la société. Entretien réalisé par Pascale AbsiS. RIVERA CUSICANQUI
L'anthropologie en Colombie. Entretien réalisé par Elisabeth Cunin.....L. G. VASCO
L'anthropologie espagnole : anthropologie du centre ou
anthropologie périphérique ?.....M. COLERA, P. DOMÍNGUEZ, M. MARTÍNEZ
De l'interrogation au dialogue : centre et périphérie pour qui ?.....F. BITTENCOURT RIBEIRO
Les frontières africaines de l'anthropologie : un demi-siècle d'interpellations.....J. COPANS

RECHERCHES ET DÉBATS

- Quelles statistiques pour quelle lutte contre les discriminations ?.....V. DE RUDDER, F. VOURC'H
Du seuil de tolérance au racisme banal, ou les avatars de l'Opinion fabriquée.....A. MORICE

CHRONIQUES

- Une lutte collective : « Les Enfants de Don Quichotte ».
Neuf tentatives de construction narrative.....P. GABORIAU, L. GRAEFF
À propos de l'instauration d'un ministère « de l'immigration, de l'intégration,
de l'identité nationale et du codéveloppement.....COLLECTIF

ACTIVITÉS DE L'AFA

- Colloque « Identités nationales d'État » - 25 octobre 2007 suivi de l'assemblée générale de l'AFA 2007
Colloque « l'empathie en anthropologie » - 12/13 octobre 2007 – AFA (Aix) - IDEMEC
Compte rendu de la conférence :
« Comités et codes d'éthique en anthropologie : garantie ou contrainte ? » 16/03/07.....A. CIMPRIC
Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France. Paris, 12/15 déc. 2007
Séminaire « Actualités de l'anthropologie »

Prix : 22 €

* * *

Abonnement annuel (4 numéros) : Particuliers : 50 € ; Étudiants et sans-emploi : 28 € ; Institutions : 85 €

Rédaction, commande de numéros et abonnements

Association française des anthropologues – Fondation MSH – 54 bd Raspail – 75006 Paris.
Tél. : 01 49 54 21 81 – courriel : afa@msh-paris.fr – Site Web : <http://www.afa.msh-paris.fr>

NOTES DE LECTURE

GUIGNI Marco et PASSY Florence

La citoyenneté en débat. Mobilisations politiques en France et en Suisse, Paris, Éd. L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 2006, 301 p.
ISBN : 978-2-7475-9787-6

Quels défis les migrants posent-ils à leur pays d'accueil ? En quoi l'immigration et les relations interethniques constituent, à la fois, une politique contestataire et une politique contestée ? Comment expliquer les différences notoires de gestions migratoires entre pays européens, par exemple ? Quels sont les modes d'organisation de l'action protestataire dans le domaine des relations interethniques ? La citoyenneté en débat répond à toutes ces questions en multipliant les points de comparaison entre deux contextes nationaux proches : la France et la Suisse. En sept chapitres et quelques annexes méthodologiques, M. Guigni et F. Passy déroulent méticuleusement leur réflexion. Et défont certaines idées largement partagées quant aux délitements de l'État-nation ou aux modalités de résurgence de l'extrême droite. En analysant la prise de parole publique des acteurs sur les enjeux migratoires pendant les années quatre-vingt-dix, période où la question migratoire s'est largement politisée, les auteurs créent des indicateurs qui permettent d'évaluer les conceptions collectives de la citoyenneté. Leurs analyses empiriques s'appuient sur les revendications publiques dans trois domaines : les politiques d'immigration et d'asile, la politique d'intégration des migrants et des minorités ethniques, le domaine du racisme et de l'anti-racisme.

Pour comprendre les dynamiques qui régissent ces champs d'action, les auteurs analysent chacune des deux dimensions de la citoyenneté en France et en Suisse : les accès individuels — via les statuts de résidence, les modalités du regroupement familial et les conditions d'expulsion des migrants — et collectifs à la citoyenneté. Il apparaît alors que l'accès individuel à la nation, le premier pilier de la citoyenneté, est le plus aisé. Alors que l'accès collectif à l'espace national touche, quant à lui, aux « identités constitutives » même des citoyens-ne-s. Toute revendication

d'élargissement de cet espace culturel est donc des plus délicate. Mais la simple présence des migrants sur le territoire national est à la fois une demande d'ouverture de l'espace physique de la nation, de ses frontières, et l'ouverture de l'espace culturel de la nation. De la reconnaissance de droits de la personne à la volonté explicite de promouvoir des droits spéciaux pour certaines communautés, les revendications — même silencieuses — des migrants touchent donc au cœur des démocraties libérales. Elles remettent en question un des principes constitutifs des États libéraux : des États qui reposent sur des logiques individuelles. D'où l'impossibilité de formuler en France des mesures de discriminations positives, qui seraient des mesures collectives et distinctives. L'ouvrage égrène d'autres « rappels » qui pourraient sembler anecdotiques mais qui, en réalité, sont révélateurs des enjeux de ces débats : en France, plus de la moitié des défunts musulmans sont rapatriés dans leur pays d'origine pour y être enterrés selon les pratiques coraniques ; la polygamie est formellement interdite et peut entraîner l'expulsion du territoire ; en Suisse, alors que l'abattage rituel faisait récemment débat et éveillait les oppositions des défenseurs des droits des animaux, son interdiction en 1882 visait ouvertement à contrarier les pratiques religieuses juives ; et dans les deux pays, le secteur public est pour l'heure réservé aux nationaux.

Des conclusions et des a priori que cet ouvrage bouscule, on retiendra aussi la proposition d'ouvrir l'arène politique conventionnelle aux partis de la droite radicale pour en voir diminuer la violence. Les auteurs montrent bien que la résurgence de l'extrême droite en Europe occidentale ne reflète ni la présence de griefs au sein de la population ni la compétition entre groupes ethniques pour l'accès aux ressources. De manière tout à fait intéressante, l'ouvrage suggère que ces réponses politiques proviennent des ressources culturelles de la nation, qu'elles sont puisées dans des opportunités politiques déjà existantes. Au final, et c'est l'enjeu de ce livre, seule la mise en perspective entre contextes nationaux proches est à même de faire

apparaître des compréhensions différentes de la citoyenneté. La comparaison permet également de montrer à quel point ces compréhensions sont essentielles dans les débats sur la question de l'immigration. Elles en constituent un des éléments les plus structurants. Si le domaine des migrations est un champ politique contesté s'est donc aussi parce que s'y « affrontent » des imaginaires de citoyenneté différents. Des conceptions concurrentielles et souvent contradictoires. Les âpres débats de ces dernières années prennent avec cet ouvrage une nouvelle dimension puisque l'immigration et l'intégration sont abordées par le biais des imaginaires de la nation et de la citoyenneté ; et de l'impact de ceux-ci sur les politiques migratoires d'aujourd'hui. L'histoire de chaque pays, de chaque État, constitue le « cadre d'opportunités et de contraintes » pour les acteurs politiques engagés dans ces questions. Elle dessine aussi la place que les États accordent aux identités plurielles. En dépit des thèses post-nationalistes, l'État-nation constitue encore « l'acteur le plus engagé » dans les débats publics sur les questions migratoires. L'acquisition des droits de citoyenneté demeure une dimension essentielle d'inclusion et d'exclusion des migrants. La citoyenneté en débat remet donc l'État au cœur des discussions sur les questions d'immigration et de relations inter-ethniques.

L'intérêt de cet ouvrage est donc de proposer un cadre théorique et méthodologique qui permette de penser les positions et revendications politiques dans le champ des migrations comme un continuum ; des mobilisations de l'extrême droite aux revendications des acteurs anti-racistes. Mais il permet aussi de pointer les mécanismes qui empêchent, par exemple, les acteurs politiques en France d'entrer dans l'espace public en mobilisant des identités particulières, ethniques ou religieuses. Et les difficultés de la Suisse à se reconnaître comme pays d'immigration (le principe de double nationalité n'a été accepté en Suisse qu'en 1992). Finalement, pour reprendre la question de départ, c'est donc surtout en ce qu'elle mobilise et éveille des « imaginaires opposés et contradictoires » à l'égard de la nation que la « présence étrangère » est un défi aux démocraties occidentales libérales. Ce sont bien les États qui

façonnent les possibilités pour les non-citoyens d'entrer dans l'espace public. De manière inattendue, cette analyse de la mobilisation des populations migrantes en France et en Suisse vient donc pondérer le discours sur le trans-nationalisme généralisé. Mais face à la multiplication « des identités plurielles dans l'espace public et dans les institutions » comment se forment les identités locales ? Peuvent-elles venir moduler les conceptions nationales de citoyenneté ? Le « peuple prend-il le pas sur le citoyen » ?

Caroline ROZENHOLC

Doctorante, Université de Poitiers-Migrinter

Alain TARRIUS

La remontée des Sud. Afghans et Marocains en Europe méridionale, Éditions de l'Aube, 2007, 202 p.
ISBN 978 2 7526 0368 5

À sa façon de livrer des analyses rigoureuses des mobilités transnationales sous la forme plaisante d'écrits de voyage, Alain Tarrius nous propose deux terrains menés de 2002 à 2006 à l'ouest puis à l'est de la Méditerranée. D'abord il reprend et complète ses recherches, déjà exposées dans La mondialisation par le bas¹ concernant les transmigrants pendulaires Marocains circulant en Andalousie, le long des côtes méditerranéennes du Levant espagnol et du Sud de la France, et au nord de l'Italie ; puis il livre un terrain nouveau, et inattendu dans le contexte actuel des représentations du Sud Est européen, des circulants transnationaux Afghans en perpétuelles rotations par l'Iran, la Turquie ou le Caucase, vers la Bulgarie et la zone des « territoires sans État » de Macédoine, du Kosovo et d'Albanie.

Au plaisir de la lecture des difficiles modalités d'entrée dans ces terrains complexes et des descriptions des situations d'interactions, échanges, transactions, accompagnements divers, s'ajoute celui du déploiement d'une méthodologie rigoureuse, inspirée, depuis 1989, par sa double affirmation, d'une part de la primauté de l'étude des mobilités pour l'approche des faits migratoires, d'autre part

1 Bolland, 2003.

de la mise en question des présupposés usuels en sciences sociales consistant à survaloriser la sédentarité locale comme source quasi exclusive des hiérarchies identitaires et sociales. Enfin, alors que tant « d'experts en mondialisation » produisent aujourd'hui des registres d'hypothèses sans véritables terrains, il est heureux de constater qu'Alain Tarrus ne nous propose de concepts nouveaux, méthodologiques ou théoriques, qu'extrêmement articulés sur les observations qu'il nous livre... C'est ainsi qu'il progresse de recherche en recherche vers une grande aisance dans l'analyse des mouvements mondialisés des populations migrantes. Clefs dont se saisissent heureusement des doctorants de plus en plus nombreux. En effet les deux notions qu'il propose depuis longtemps et améliore à chaque livraison de recherche, le paradigme de la mobilité et, conséquemment, les territoires circulatoires permettent des analyses des grands mouvements de transmigrants qui ne se limitent pas à l'énoncé des contrastes entre populations locales sédentaires, étrangères ou non, et circulants internationaux, mais mettent en exergue les multiples articulations entre les uns et les autres comme les incompatibilités entre régulations des uns et des autres. Dans ce travail, la « dé-réification » de la notion de territoire circulatoire, sur laquelle il revient depuis plusieurs années est bien établie : topique, au sens freudien du terme, des échanges, des flux, ce territoire est entre autre le lieu de l'acquisition des savoir-circuler nécessaires à l'agrégation productive de centaines de milliers de migrants petits entrepreneurs que des liens forts de parenté ou de voisinage ne suffiraient pas à promouvoir comme nouveaux acteurs des échanges de la mondialisation contemporaine. Les 160 000 Afghans qui passent régulièrement par la Bulgarie y réalisent plus d'un milliard et demi d'euros de chiffre d'affaires — avec des prix de vente à moitié prix de ceux pratiqués en France — dans la seule vente de produits électroniques des majors du Sud Est asiatique, transités, en dérogation des accords de l'OMC par Dubaï, Bakou, etc. À destination presque exclusive du marché des pauvres : « Les grands acteurs économiques de la mondialisation ont besoin des pauvres non seulement comme clients, mais encore comme passeurs, hors des règles et lois de la circu-

lation officielle : il faut atteindre les pays pauvres, les derniers de la classe mondiale, mais aussi les populations pauvres dans les pays riches, les dernières de la classe locale ». Tarrus nous dit, dans cet ouvrage, que si la finalité de la mobilisation des riches, bien connue, et des pauvres est bien la puissance des firmes multinationales, les modalités de regroupement des premiers et des seconds, types de liens, technicités, rapports aux pouvoirs, sont antagoniques et suggèrent des perspectives conflictuelles que les thuriféraires de la mondialisation oublient un peu rapidement aujourd'hui.

Ces nombreux petits acteurs de la mondialisation ne s'en tiennent pas évidemment à la seule mission que leur assignent les « majors ». Dans les Balkans les allées et venues incessantes des cohortes d'Afghans produisent de l'unité parmi ces populations musulmanes que les historiens nous décrivaient comme dissociées, Turcophones, Pomaks, Albanophones : « si l'OTAN n'agit pas correctement et tente de nous imposer une solution indésirable au Kosovo, lui disaient en octobre 2006 des Albanophones musulmans de Nord-Macédoine accompagnés d'Afghans, alors, comme le Hezbollah vient de le faire au Liban, nous créerons une barrière infranchissable, de l'Albanie au Caucase et au Pakistan ». Et cependant, des responsables politiques européens continuent de penser que la frontière naturelle de l'Europe passe par le Bosphore...

Ces populations de transmigrants sont articulées à des villes où sont installés des migrants commerçants sédentaires, Alicante en Espagne et Sofia en Bulgarie, qui se transforment sous l'effet de ces collaborations. Tarrus revisite à cette occasion, certaines productions simmeliennes, ou encore des notions « insuffisantes » — espace de mœurs — de l'École de Chicago pour en dire de nouvelles formulations heuristiques. Afghans comme Marocains se dispersent dès lors qu'ils abordent, en les constituant pour partie, des vastes zones européennes criminogènes, comme l'Andalousie ou les territoires « sans État » proches du Kosovo. Là, les destins migratoires des individus peuvent se modifier, passant parfois des réseaux à forte régulation interne des commerçants de produits d'usages licites vers des réseaux mafieux, ou, plus simplement, aidés des passeports achetés aux

policiers bulgares, tentant leur chance vers la Grande Bretagne pour rejoindre la migration de travail classique.

C'est sur le projet d'analyse, déjà en cours de réalisation, du rôle de ces « zones crimino-gènes » dans les déploiements actuels des réseaux migratoires en Europe que se termine l'ouvrage... nous promettant donc pour dans deux ou trois années la lecture de la suite de ces remarquables enchaînements de recherche.

Lamia MISSAOUI

Laboratoire PRINTEMPS, Mcf. de sociologie
Université de Versailles-
Saint Quentin en Yvelines

Marnia BELHADJ

La conquête de l'autonomie.
Histoire de Françaises descendantes de migrants algériens, Paris, Éditions de l'Atelier, 2006, 252 p.
ISBN 2-7082-3837-X

L'ouvrage de Marnia Belhadj, préfacé par D. Schnapper, est adapté d'une thèse de sociologie soutenue en 1998. Dans cet ouvrage, l'auteure aborde la question des stratégies mises en œuvre par des jeunes femmes nées de parents algériens et socialisées en France, pour conquérir leur autonomie. L'auteure adopte une posture critique vis-à-vis de la sociologie de l'immigration en recensant son analyse sur les conditions de réussite de ces jeunes femmes, leurs projets personnels, leurs enjeux et leurs effets. Dans cette optique, l'introduction rappelle la nécessité de considérer les dimensions historiques et interactives dans la compréhension des phénomènes étudiés. Ce qui aboutit à reconnaître la diversité des expériences, des parcours et des histoires familiales. L'expression « femmes françaises descendantes de migrants » annoncée dans le titre du livre pour désigner le groupe social étudié, témoigne de ce souci d'éviter la généralisation et l'essentialisation. Marnia Belhadj met en effet un point d'honneur à saisir « la complexité des relations qui s'établissent entre les acteurs sociaux et les processus qui sont à l'origine de profondes mutations personnelles et collectives. » (p. 24)

L'ouvrage s'organise en sept chapitres regroupés en trois parties. Chacune de ces parties s'appuie sur un travail d'enquête mené par entretiens biographiques entre 1995 et 1996, puis poursuivi en 2004, auprès de quatre-vingt-dix femmes âgées de 24 à 40 ans, diplômées et occupant un emploi stable dans la région parisienne. Parmi ces femmes, l'auteur privilégie celles qui ont connu l'expérience des cités de transit et qui travaillent aujourd'hui dans le secteur médico-social. L'étude de leurs parcours professionnels et scolaires est enrichie d'une confrontation avec un groupe témoin composé de descendantes de migrants n'ayant pas connu l'expérience des cités de transit et qui connaissent une mobilité sociale plus importante ainsi qu'avec d'autres groupes de Françaises appartenant à des générations précédentes ou étant issus du même milieu social. Cette volonté d'ouvrir le travail d'enquête à une population plus large que le groupe social étudié structure les procédures méthodologiques de cette recherche dont les caractéristiques sont précisées en annexes.

La première partie intitulée « La mémoire d'une histoire commune » est consacrée à l'histoire familiale et résidentielle de l'émigration algérienne en France. L'installation des familles algériennes dans les bidonvilles de Nanterre au début des années 1960, puis leur relogement dans les cités de transit et les cités HLM de banlieue à partir des années 1980, éclairent leur condition d'existence marquée par une impossibilité de se loger dignement : « Habiter au milieu des autres, de tous les autres c'est peut-être ce qui a le plus manqué à ces hommes, à ces femmes, à ces enfants. C'est aussi ce qui rend leur expérience si particulière. » (p. 40) Ces conditions de vie auront des effets importants sur l'estime de soi, l'insertion sociale et professionnelle, la scolarité des enfants, la stigmatisation. Mais plus encore que l'expérience résidentielle des bidonvilles, il semblerait que ce soit la vie dans les cités de transit organisée et contrôlée par les pouvoirs publics, le moment de l'arrivée en France, les attitudes des parents à l'égard de la scolarité, les formations suivies qui différencient les parcours des immigrés algériens ainsi que les parcours scolaires et professionnels de leurs enfants. On mesure alors combien l'histoire familiale

algérienne est une histoire plurielle qui joue un rôle important dans la diversité des modes de socialisation et de réussite des enfants. Tout au long de son développement, l'auteure n'aura de cesse de rappeler que « l'histoire des unes n'est pas nécessairement l'histoire des autres et qu'elle [l'histoire familiale] peut modifier considérablement les destinées des autres. » (p. 224)

Si ce détour par l'histoire urbaine n'est en soi pas une perspective nouvelle¹, le mérite de l'auteur est d'avoir su mobiliser les apports de ces recherches avec justesse. À ce titre, Marnia Belhadj confronte les souvenirs (ceux des femmes enquêtées alors enfants dans les années 1960 à ceux des adultes recueillis par Abdelmalek Sayad), croise les sources (récits, romans, films) et démontre que si l'intégration ne peut se réaliser sans l'accès à un logement ordinaire, elle ne peut pas plus exister sans le respect de l'histoire personnelle et collective. Pour approcher la dynamique de l'intégration, l'auteur rappelle la nécessité de considérer la densité des mémoires : celles des familles algériennes, celles des structures associatives de la ville d'accueil, celle de la société française qui refuse aujourd'hui encore d'aborder l'histoire algérienne comme une histoire nationale.

Dans la deuxième partie, l'auteure aborde les pratiques professionnelles et les rapports au milieu familial. Il en ressort des parcours professionnels marqués par un désintérêt pour la fonction publique à l'exception du secteur hospitalier. Ce désintérêt s'explique par un ensemble de facteurs et de valeurs multiples : faible qualification, contraintes des concours administratifs, goût pour la modernité et la technologie, mise en place de nouveaux emplois dans le cadre des politiques de la ville et des projets de développement des quartiers, importance concédée à l'assistance et à l'accompagnement. Le rôle de l'origine étrangère dans l'accès au secteur social,

indice d'une ethnicisation professionnelle instituée et la volonté de concilier le système des valeurs familiales à l'exercice d'une activité professionnelle, indice d'une cohésion familiale recherchée, conditionnent ces orientations professionnelles. Dans le chapitre IV, l'auteur éclaire la particularité de ces rapports au travail en revenant sur le système symbolique et normatif méditerranéen. Mais ce détour n'apporte rien de nouveau au lecteur averti² sinon qu'attachement aux valeurs familiales, acculturation aux valeurs de la société globale, remise en cause de l'ordre traditionnel familial ne sont pas des attitudes contradictoires.

L'enjeu de l'analyse n'est en effet pas de revenir sur la transmission des valeurs familiales mais sur leur transformation comme le démontre la dernière partie intitulée « Dynamiques familiales » entièrement consacrée à l'analyse des interprétations que les acteurs font des valeurs familiales transmises. Les sorties, la fréquentation des cafés, la possibilité de partir seule en vacances ou de préserver son intimité sont des activités ordinaires qui résultent ici d'une négociation continue à l'intérieur du milieu familial. Les chapitres V et VI s'attardent avec finesse sur les moyens mis en œuvre par ces femmes pour négocier avec les normes et les relations familiales : la confiance, le dialogue, la concertation, le mensonge, le chantage, le rôle des solidarités féminines et de l'expérience professionnelle. S'engager dans un rapport de force devient alors « le moyen le plus sûr » de faire aboutir leurs projets. Toutefois ces stratégies d'indépendance s'avèrent limitées car tout n'est pas négociable, en particulier la possibilité de quitter le domicile familial sans être mariée. Le coût de ces stratégies se découvre dès lors dans les possibilités d'élargir les choix matrimoniaux. Si les parents interviennent moins dans le choix du conjoint, ce qui amène l'auteur à infirmer la thèse de l'endogamie familiale, les femmes pratiquent l'autocensure en acceptant le choix de l'homme maghrébin ou bien encore en adoptant le célibat, l'union informelle. Ces différentes attitudes illustrent la façon dont les descen-

1 Colette Pétonnet, *On est tous dans le brouillard*, Paris, Galilée, 1978.

Jacques Barou, « Genèse et évolution d'un village urbain. Un groupe d'émigrés algériens dans un ensemble d'îlots du XIV^e arrondissement de Marseille », *Ethnologie française*, 10, 1986, p. 59-75.

2 Pierre Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Seuil, 2000 (nouv. éd.)

dantes de migrants « jonglent avec » les normes familiales, circulent entre les différents espaces symboliques, combinent les valeurs traditionnelles et modernes. En somme, le refus de transgresser les interdits familiaux permet à ces femmes de maintenir la cohésion familiale tout en transformant les modèles traditionnels au détriment parfois de leurs intérêts individuels comme en témoigne le retard pris dans le déroulement des étapes de leur cycle de vie. Le chapitre VII pousse plus loin l'analyse en mesurant les effets de ces stratégies sur les générations futures, en particulier pour les cadettes. L'auteure montre comment ces stratégies qui placent la réussite scolaire et professionnelle à l'intérieur des projets familiaux et personnels modifient les rapports hommes - femmes et la hiérarchie des rôles au sein de la famille et de l'ensemble de la société, en ouvrant les cercles relationnels et les choix de vie. Pour les cadettes, il ne s'agit plus de lutter pour acquérir un statut social et professionnel mais de combattre le chômage et de vivre pleinement leur vie de femme. Nous comprenons dès lors combien ces négociations familiales sont importantes sur la régulation du changement, combien également la cohésion familiale est une dimension majeure des stratégies d'autonomie mises en place par les aînées.

L'intérêt de cet ouvrage réside dans le parti pris de l'auteur de considérer autrement les

processus identitaires. Les entretiens retranscrits parfois dans leur intégralité permettent au lecteur d'accéder aux significations données de l'intérieur et de saisir les tensions entre les discours et les pratiques, c'est-à-dire entre les projets et les modes de vie sans jamais tomber dans l'écueil de l'auto-analyse. L'auteur consacre en effet d'importants paragraphes (en préambule et en introduction) aux questions méthodologiques. Ce livre est une invite à considérer ce que cela signifie pour une femme française descendante de migrant de devenir autonome et quelles marges de manœuvre elle a. De ce point de vue, l'autonomie n'est plus une valeur sociale absolue mais une valeur interprétée diversement selon les enquêtées, les situations, le contexte national et ses conceptions normatives de l'altérité³. En ce sens, l'autonomie est aussi un registre d'action. Au terme de l'ouvrage, nous regrettons l'absence de développement théorique des notions d'autonomie et de compromis alors qu'il y aurait intérêt à mieux les circonscrire.

Julie GARNIER
Université de Poitiers-Migrinter

3 Jocelyne Streiff-Fénart, À propos des valeurs en situation d'immigration : questions de recherche et bilan des travaux, *Revue française de sociologie*, 47-4, 2006, p. 851-875.

LIVRES REÇUS

BECKFORD, James A.
JOLY, Danièle
KHOSROKHAVAR, Farhad

Les musulmans en prison en Grande-Bretagne et en France.— Louvain-la-Neuve : Presses Universitaires de Louvain, 2005.— 382 p. (Collection Atelier de recherche sociologique – ARS)
ISBN : 978-2-8746-3066-8

[Éditeur] *La montée de l'islam en Europe est aussi repérable par le nombre croissant de musulmans dans les prisons anglaises et françaises. Mais la Grande-Bretagne et la France ont des approches différentes quant à la prise en compte de cette présence islamique. Ce livre s'appuie sur une recherche sociologique originale qui recourt à des entretiens avec les détenus et le personnel pénitentiaire et analyse les réponses des autorités anglaises et françaises au nombre croissant de détenus musulmans. L'expérience accumulée de l'aumônerie chrétienne dans les prisons britanniques a permis de mieux répondre aux revendications des musulmans et ce d'autant plus que l'islam y est reconnu institutionnellement. Par contraste, les prisons françaises fournissent aux prisonniers musulmans peu d'occasions de pratiquer leur religion sous la direction d'imams qualifiés. Les conclusions de trois années de recherche intensive dans plusieurs prisons montrent que les prisons britanniques facilitent le contrôle et l'intégration de l'islam, alors que les prisons françaises le découragent et de cette façon développent des revendications extrémistes.*

BERGGREN, Erik
LIKIC-BRBORIC, Branka
TOKSOZ, Gülay
TRIMIKLINIOTIS, Nicos (éds.)

Irregular Migration, Informal Labour and Community : A Challenge for Europe.— Maastricht : Shaker Publ., 2007.— 492 p.
ISBN : 978-90-423-0317-1

Ce volume est issu de la conférence IMILCO (Irregular Migration, Informal Labour and Community in Europe) qui s'est tenue à

Istanbul en décembre 2005. Il analyse les migrations irrégulières et le travail informel en rassemblant les contributions de personnalités scientifiques de premier plan dans toute l'UE, les nouveaux États membres, certains pays candidats et certains pays voisins d'Europe orientale, des Balkans et du sud de la Méditerranée.

BERTOSSI, Christophe (ed.)
European anti-discrimination and the politics of citizenship.— New York : Palgrave MacMillan, 2007.— 246 p. (Migration, minorities and citizenship)
ISBN : 978-1-4039-9361-8

Cet ouvrage porte sur la stratégie de la politique de citoyenneté dans l'UE, et plus particulièrement en Grande-Bretagne et en France. Pour les auteurs, la lutte contre la discrimination énoncée dans le Traité d'Amsterdam a eu un impact sur les schémas traditionnels de l'intégration nationale des minorités ethniques et des migrants en Europe.

BLANC-CHALEARD, Marie-Claude
BECHELLONI, Antonio
DESCHAMPS, Bénédicte
DREYFUS, Michel
VIAL, Eric (éds.)

Les Petites Italies dans le monde.— Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2007.— 436 p. (Histoire)
ISBN : 978-2-7535-0443-1

[Extraits] *« Les Petites Italies dans le monde », c'est l'histoire planétaire des migrants italiens vue par le plus petit commun dénominateur : le semis sur plusieurs continents de quartiers urbains devenus les territoires de communautés qui se sont longtemps pensées comme l'autre bout d'une chaîne liée à leur village ou région de la péninsule. Comment s'est faite la précipitation, de cette diversité d'origines à l'espace de quelques rues dans les villes et métropoles des pays d'installation ? Comment s'y est forgée une identité italienne de l'étranger et selon quels processus ces « ethnoterritoires » ont-ils produit des citoyens invisibles, composante néanmoins singulière des peuples d'accueil ?*

..De la version noire du XIX^e siècle où Little Italie rimait avec quartier mal famé peuplé d'immigrés crasseux et bruyants, aux évocations plus chaleureuses qui ont fini par s'installer avant de laisser place aux reconstructions mythiques contemporaines, les « Petites Italies » ont toujours alimenté des représentations qui n'avaient que peu à voir avec le vécu et le devenir des quartiers communautaires. Elles constituent désormais des lieux de mémoire qui appartiennent autant à l'histoire des migrants italiens, qu'à celles des pays où ils ont fait souche.

BOUDREAULT, Pierre-W. (dir.)

L'identité en miettes : limites et beaux risques aux multiculturalismes extrêmes.— Paris : L'Harmattan, 2006.— 204 p. (Questions contemporaines)
ISBN : 2-296-01136-5

[Éditeur] *L'interdépendance politique et économique transforme de plus en plus les cadres de la vie sociale et les systèmes de références culturelles. Comment le processus identitaire, en se déployant non plus à l'échelle nationale mais « globale », repositionne-t-il les rapports religieux, ethniques et de genres ? Comment redéfinit-il les valeurs démocratiques, la socialisation, l'éducation, la double appartenance, la citoyenneté multiple ? Comment se pose la question des différences à l'époque de la mobilité des frontières ?*

BRUNEAU, Michel
HASSIOTIS, Ioannis
HOVANESSIAN, Martine
MOURADIAN, Claire (éds.)

Arméniens et Grecs en diaspora : approches comparatives.— Athènes : Ecole Française d'Athènes, 2007.— 615 p. (Champs helléniques modernes et contemporains ; 6)
ISBN : 2-86958-205-6

[Éditeur] *Les Arméniens et les Grecs appartenant au même espace impérial pluriethnique byzantin puis ottoman, entre Europe et Asie, ont été confrontés aux mêmes contraintes nées de l'apparition des États-nations. Leur tropisme ancien les amenant à se disperser en diasporas marchandes sur le continent eurasiatique ne s'est-il pas appuyé sur un lien communautaire dont la dimension religieuse a*

toujours été fondamentale ? Les massacres et génocides dont ils ont été victimes, de la fin du XIX^e siècle à la première guerre mondiale, ont beaucoup contribué à renforcer leur dispersion en deux diasporas mondiales. Cet ouvrage aborde la plupart des dimensions de ce phénomène : la famille et la parenté, les réseaux associatifs et entrepreneuriaux, les identités ethno-culturelles dans leurs rapports à la langue et à la littérature, les iconographies et la mémoire, le rôle que l'État-nation grec ou arménien entend jouer vis-à-vis de ses périphéries diasporiques, les mobilités et la multipolarité... La mise en regard de ces deux peuples-monde ne contribue-t-elle pas à éclairer la complexité de deux processus de dispersions migratoires provenant d'un même espace d'origine, aboutissant souvent dans les mêmes pays d'accueil, mais conservant chacun leurs spécificités politiques et culturelles ? Cet ouvrage représente les actes du colloque européen et international organisé à l'EFA (4-7 octobre 2001).

COSTA-LASCOUX, Jacqueline
DREYFUS-ARMAND, Geneviève
TEMIME, Émile (dir.)

Renault sur Seine : hommes et lieux de mémoires de l'industrie automobile.— Paris : La Découverte, 2007.— 270 p. (Recherches)
ISBN : 978-2-7071-5246-6

[Extrait] *Commencée en 1898 à Billancourt, l'histoire des automobiles Renault prend un essor considérable au début des années 1930 avec les nouvelles installations de l'île Seguin. Modèle de la grande entreprise capitaliste, l'usine déborde très vite sur la ville et, des décennies durant, Billancourt vit au rythme des ateliers Renault. Aussi, la disparition de l'usine en 1992 ne peut-elle se faire sans laisser de traces.*

Cet ouvrage retrace les dimensions d'une histoire singulière. D'abord, la spécificité du travail à l'usine : les effets des stratégies industrielles sur les hommes, l'organisation du travail, la formation professionnelle et la réalité de la promotion, les carrières d'OS et les cadres dans l'entreprise. Ensuite, les conflits, inévitables, entre les ouvriers venus d'horizons multiples et la direction : les « années 68 » sont prises comme exemple,

mises en miroir avec une grève dans une usine Ford. Enfin, les rapports de l'usine avec la ville : la politique de logement de la Régie Renault, l'usine dans la ville et les lieux emblématiques de cette osmose.

GARBAYE, Romain

Getting into local power : the politics of ethnic minorities in british and french cities.— Malden ; Oxford ; Victoria : Blackwell Publ., 2005.— 266 p. (Studies in urban and social change)

ISBN : 978-1-4051-2697-7 (hbk)

ISBN : 978-1-4051-2694-6 (pbk)

Ce livre analyse l'évolution de la représentation politique de la diversité ethnique et culturelle dans les démocraties industrialisées, ainsi que les stratégies utilisées par les dirigeants des partis pour gérer la diversité ethnique dans la compétition politique.

L'auteur décrit les styles de mobilisation politique des minorités ethniques dans le contexte des systèmes politiques urbains, et leur traduction dans la vie politique locale, en Grande-Bretagne et en France, plus particulièrement à Birmingham, Lille et Roubaix.

GODENEAU, Dirk

ZAPATA HERNANDEZ Vicente Manuel (eds.)

La inmigración irregular en Tenerife.— Tenerife : Area de Desarrollo Económico, 2007.— 543 p.

ISBN : 978-84-690-6546-4

Cette publication contient les résultats d'une enquête sur l'immigration clandestine sur l'île de Tenerife. Elle représente l'aboutissement d'un projet ambitieux, dans le cadre d'actions de l'Observatoire de l'immigration de Tenerife (OBITen). Elle est le fruit du travail d'une équipe pluridisciplinaire de chercheurs de l'Université de La Laguna. Après avoir étudié l'impact de cette immigration sur l'économie du territoire et la société insulaire, et proposé quelques pistes pour la gestion de l'immigration dans les Canaries, les chercheurs présentent les principales populations migrantes : marocaines, sénégalaises, polonaises, équatoriennes et vénézuéliennes.

L'ouvrage est disponible en texte intégral sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.obiten.net/pdfs/inmigracionirregular2007.pdf>

PATERNO, Anna

STROZZA, Salvatore

TERZERA, Laura (eds.)

Sospesi tra due rive : migrazioni e insediamenti di albanesi e marocchini.— Milano : FrancoAngeli, 2006.— 252 p. (Collana di sociologia)
ISBN : 978-88-464-8145-0

Une partie importante des migrants en Italie provient de pays géographiquement proches, riverains de la Méditerranée. L'attention des auteurs se concentre plus particulièrement sur les migrations en provenance d'Albanie et du Maroc : ces deux pays ont grandement alimenté la présence étrangère sur le territoire italien. Dans une première partie sont exploitées les informations officielles disponibles des deux côtés de la Méditerranée pour décrire les particularités de ces courants migratoires. La deuxième partie, fondée sur une approche qui utilise des micro-données détaillées, se concentre sur certaines questions comme la famille, la santé, le logement, le travail et les conditions socio-économiques.

PECOUD, Antoine

DE GUCHTENEIRE, Paul (éds.)

Migration without borders : essays on the free movement of people.— UNESCO ; Berghahn Books, 2007.— 294 p. (Social Science Studies series)
ISBN : 978-92-3-104024-5 (UNESCO)
ISBN : 978-1-84545-346-6 (Berghahn) (hbk)
ISBN : 978-1-84545-360-2 (Berghahn) (pbk)

Que se passerait-il si les contrôles aux frontières devaient être supprimés pour les personnes qui ont obtenu le droit de circuler librement à travers le monde ? Le scénario « Migration Sans Frontières/Migration Without Borders » (MWB) parfois appelé « frontières ouvertes », est de plus en plus l'objet de discussions entre universitaires, ONG et décideurs politiques.

Réunissant des chercheurs venus des cinq continents, cet ouvrage explore les diverses dimensions du scénario MWB et se penche sur les convergences et les contradictions, les atouts et les faiblesses de ce scénario.

RIGONI, Isabelle (dir.)

Qui a peur de la télévision en couleurs ? La diversité culturelle dans les médias.— Montreuil : Éditions Aux Lieux d'Être, 2007.— 332 p. (Mondes contemporains) ISBN : 978-2-916063-30-0

[4^e de couv.] *Cadrages de voitures brûlant dans l'obscurité, zooms sur des silhouettes de jeunes masqués lançant des projectiles, contre-champs des assauts policiers...* Ces images ont monopolisé les écrans de la télévision française en novembre 2005. Le 22 novembre, après trois semaines de violence urbaine, les présidents des principales chaînes et groupes audiovisuels se rendent à l'Elysée pour aborder l'épineuse question de la représentation de la « diversité » dans les médias. En mars 2006, TF1 annonce le recrutement de Harry Roselmack, journaliste d'origine martiniquaise, pour remplacer Patrick Poivre d'Arvor au journal télévisé de 20 heures pendant les vacances d'été. Coup d'éclat de la chaîne privée qui masque presque les rares précédents des chaînes publiques, qui ont permis à quelques présentateurs issus de ce qu'il est convenu d'appeler les « minorités visibles » de faire leurs premières armes. Au-delà de ces épiphénomènes, comment la « diversité » de la société française est-elle représentée dans les médias ? Quelles sont les causes de leur (mal) représentation médiatique ? Dans une France encore frileuse et maladroite, le quatrième pouvoir peut-il être appelé au secours de la « cohésion sociale » ? Autant de questions qu'approfondissent dans cet ouvrage historiens, sociologues, politistes et spécialistes des sciences de l'information et de la communication.

SANTELLI, Emmanuelle

Grandir en banlieue : parcours et devenir de jeunes français d'origine maghrébine.— Paris : CIEMI, 2007.— 300-XX p. (Collection Planète Migrations) ISBN : 978-2-916827-00-1

[Extrait] *Cette enquête sociologique nous conduit au cœur des trajectoires de ces jeunes, loin de former une population homogène, et à poser la question de leur devenir. À*

partir de leurs expériences de l'exclusion et des discriminations, l'auteur nous livre une grille d'analyse des manières dont ces jeunes prennent place dans la société française. Si nous considérons qu'il est grand temps de produire un autre regard sur la réalité de ces jeunes, allons à leur rencontre, suivons leurs pas à travers le quartier de leur enfance et leur insertion dans la vie sociale.

WEBER, Serge

Nouvelle Europe, nouvelles migrations : frontières, intégration, mondialisation.— Paris : Éd. du Félin, 2007.— 118 p. (Échéances) ISBN : 978-2-86645-641-2

[4^e de couv.] *L'Europe n'en est pas à une contradiction près. Chantre de la mondialisation et de la liberté de circulation des personnes à l'intérieur de ses frontières, elle a érigé des remparts technologiques et policiers, se transformant en « forteresse » pour celles venant de l'extérieur. Continent des droits de l'homme, elle a vu des milliers de migrants mourir à ses frontières et met en danger l'un des droits les plus précieux : le droit d'asile.*

Si la question migratoire semble si inextricable, c'est qu'elle est parasitée par des enjeux hautement électoraux qui déteignent sur la frilosité des États au sein de l'Union européenne. Elle est le sujet, par exemple en France, de fâcheux amalgames entre sans-papiers, demandeurs d'asile, mais aussi « plombiers polonais », habitants de cités HLM, jeunes nés de parents immigrés...

Pourtant, avec ou sans papiers, les migrants ne sont pas les rejetons de « la misère du monde » mais des acteurs précieux pour affronter les défis du vieillissement des populations européennes et pour renouer avec le dynamisme économique. Les camps de rétention, le tri entre migrants « utiles » et « inutiles », les expulsions et les quotas sont incompatibles avec les ambitions d'une Europe ouverte, juste et performante.

Gilles DUBUS
MIGRINTER
CNRS/Université de Poitiers

NOTE AUX AUTEURS

• Les manuscrits (en **quatre exemplaires papier + fichier**) sont à envoyer au Comité de Rédaction de la REMI. Les textes proposés (en français, anglais, allemand, espagnol, italien) qui doivent être inédits, sont soumis à l'appréciation de trois lecteurs. Les propositions de corrections sont transmises à l'auteur par le Comité de Rédaction. Conformément à l'usage, l'auteur s'engage à ne pas soumettre son texte à une autre revue pendant un délai de trois mois.

L'article retenu sera publié dans sa langue de rédaction ou dans une traduction française.

• L'article ne doit pas excéder 70 000 signes, cartes, tableaux, graphiques et annexes compris. Les diverses subdivisions de l'article seront numérotées « en arbre » (1.-1.1.-1.2.-1.2.1., 1.2.2. etc...).

• Un exemplaire de la revue et dix tirés à part seront envoyés aux auteurs.

CONSIGNES DE PRÉSENTATION

❶ Le manuscrit retenu pour publication sera envoyé sur disquette (joindre un tirage papier) ou en fichier attaché en format Word ou .rtf. L'auteur doit le présenter en respectant les indications suivantes :

– Le titre est suivi des nom, prénom, qualité et adresse professionnelle de l'auteur ;
– L'article sera accompagné de trois résumés (1 000 signes maximum), en français, en anglais et en espagnol. L'auteur, s'il le souhaite, ajoutera un résumé dans une autre langue.

❷ Tout texte est saisi sans tabulation sous logiciel Word ; la police utilisée est Times New Roman 12. Les notes sont infrapaginales (Times New Roman 9).

❸ Les figures (tableaux, graphiques, cartes) seront présentées sous forme de fichiers informatiques (préciser le logiciel utilisé) et envoyées dans un fichier séparé. Elles seront numérotées en continu conformément aux appels mentionnés dans le texte : (Graphique 1) (Tableau 1) (Carte 1). L'emplacement des figures sera indiqué dans le corps du texte.

De manière générale, il est demandé que les figures soient présentées au format de la revue. Les tableaux sont fournis soit sous Excel, soit sous Word, construits à partir de cellules (ne pas utiliser les tabulations ou les espaces). Sur les figures, l'auteur indiquera : le titre, la légende, la source des données de base. Les cartes sont fournies en format Adobe Illustrator ou Adobe Acrobat Reader (pdf), les polices retenues seront des polices True Type standard (Times New Roman, Helvetica). Sur les cartes figureront aussi l'orientation et l'échelle. Une version papier des figures sera également fournie.

❹ Les références bibliographiques seront placées à la fin du texte et présentées selon les normes suivantes :

- a) Pour les noms : majuscules
- b) Pour les prénoms : développer au complet (à défaut : initiale, si l'information complète est manquante)
- c) Pour plus de lisibilité, date de parution entre parenthèses
- d) Séparation des différents éléments de la notice : des virgules
- e) Extrait d'un ouvrage collectif : in Prénom Nom (en minuscules) Éd.s. (ou Éd./Dir./etc.)

Références bibliographiques

DUCHAC René (1974) *La sociologie des migrations aux États-Unis*, Paris, Mouton, 566 p.

CERC-Association (1999) *Immigration, emploi et chômage : un état des lieux empirique et théorique*, Paris, CERC-Association, 123 p.

KNAFOU Rémy (2000) Les mobilités touristiques et de loisirs et le système global des mobilités, in Marie Bonnet et Dominique Desjeux Éd.s., *Les territoires de la mobilité*, Paris, PUF, pp. 85-94.

SIMON Gildas (1996) La France, le système migratoire européen et la mondialisation. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 12 (2), pp. 261-273.

Les appels bibliographiques apparaissent dans le texte sous la forme suivante :

(Bourdieu, 1970)

(Papail et Arroyo, 1972a : 45-56)

(Duchac, 1974 ; Knafou, 2000 : 91)



REVUE EUROPEENNE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - 86000 POITIERS

Tél. 05 49 45 46 56 - Fax 05 49 45 46 68

E-mail : remi@mshs.univ-poitiers.fr

Site internet : <http://remi.revues.org/>

BON DE COMMANDE

NOM :

Organisme :

Adresse :

.....

Téléphone : Télécopie :

TARIFS 2008

	France & Union européenne	Autres pays/ Others Countries	Vente au numéro/ Single Issue
Particuliers/Individual	50 €	54 €	20 €
Institutions	65 €	70 €	20 € + port
Etudiants/Students	31 €	31 €	15 €

OFFRE SPÉCIALE

La collection complète de la REMI (sauf 5 numéros épuisés), de 1985 à 2006 (soit 58 fascicules), est disponible au prix de 150 € TTC

BULLETIN D'ABONNEMENT 2008

Les abonnements partent du premier fascicule de l'année en cours.

Attention ! L'abonnement n'est pas reconduit automatiquement et doit être souscrit chaque année.

VENTE AU NUMÉRO

Numéros commandés

Mode de règlement à l'ordre de :

ASSOCIATION POUR L'ÉTUDE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES (AEMI)

⇒ Chèque bancaire ou postal

⇒ Les chèques étrangers ne sont pas acceptés / Eurochèque pour les pays de l'Union européenne

⇒ Mandat postal

⇒ Virement bancaire international à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, place Leclerc, 86000 POITIERS - F
- Banque : 30003 Agence : 01630 Compte n° 00037261837-45

Achévé d'imprimer en Décembre 2007 par OUDIN Imprimeur, POITIERS

Dépôt légal 4^e trimestre 2007

*La collection complète de la REMI (sauf 5 numéros épuisés), de 1985 à 2006
(soit 58 fascicules) est disponible au prix de 150 €*

NUMÉROS THÉMATIQUES DÉJÀ PARUS :

- *Génération nouvelles* (1985, vol. 1, n° 2)
- *Méditerranée* (1986, vol. 2, n° 1)
- *Amériques* (1986, vol. 2, n° 2)
- *Les Antillais en Europe* (1986, vol. 3, n° 3) – Épuisé –
- *L'immigration en France* (1988, vol. 4, n° 1 & 2) – Épuisé –
- *Les politiques d'immigration en Europe et aux États-Unis* (1989, vol. 5, n° 1)
- *L'immigration aux États-Unis* (1990, vol. 6, n° 1)
- *Le sous-continent indien* (1991, vol. 7, n° 1)
- *L'Europe de l'Est, la Communauté et les migrations* (1991, vol. 7, n° 2)
- *Autour de l'identité* (1991, vol. 7, n° 3)
- *Entrepreneurs entre deux mondes* (1992, vol. 8, n° 1)
- *La diaspora chinoise en Occident* (1992, vol. 8, n° 3)
- *Trajets générationnels : immigrés et « ethniques », France et Québec* (1993, vol. 9, n° 3)
- *Mobilisations des migrants en Europe* (1994, vol. 10, n° 1)
- *Migrations africaines* (1994, vol. 10, n° 3) – Épuisé –
- *Marseille et ses étrangers* (1995, vol. 11, n° 1)
- *Amérique Latine* (1995, vol. 11, n° 2)
- *Espagne, Portugal, Grèce, pays d'immigration* (1996, vol. 12, n° 1)
- *10^{ème} anniversaire* (1996, vol. 12, n° 2) – Épuisé –
- *Nouveaux visages de l'immigration en Israël* (1996, vol. 12, n° 3)
- *Les Catalognes, laboratoire de l'Europe* (1997, vol. 13, n° 3)
- *La ville déstabilisée ? Faits et représentations* (1998, vol. 14, n° 1)
- *Immigrés et minorités ethniques dans l'espace politique européen* (1998, vol. 14, n° 2)
- *Migration et ethnicité au Royaume-Uni* (1999, vol. 15, n° 1)
- *Emploi, genre et migration* (1999, vol. 15, n° 2)
- *Dynamiques migratoires en Asie Orientale* (2000, vol. 16, n° 1)
- *Fêtes et rituels dans la migration* (2000, vol. 16, n° 2)
- *Émigrés-Immigrés : vieillir ici et là-bas* (2001, vol. 17, n° 1)
- *Débats contemporains* (2001, vol. 17, n° 2)
- *Tourisme et migrations* (2002, vol. 18, n° 1)
- *Migrations et environnement* (2002, vol. 18, n° 2)
- *L'étranger dans la ville* (2002, vol. 18, n° 3)
- *Les initiatives de l'étranger et les nouveaux cosmopolitismes* (2003, vol. 19, n° 2)
- *Moyen-Orient : mutations récentes d'un carrefour migratoire* (2003, vol. 19, n° 3)
- *L'asile politique en Europe depuis l'Entre-deux-guerres* (2004, vol. 20, n° 2)
- *Femmes, genre, migration et mobilités* (2005, vol. 21, n° 1)
- *Catégorisation et classification, enjeux de pouvoir* (2005, vol. 21, n° 2)
- *20^{ème} anniversaire* (2006, vol. 22, n° 2)
- *Turquie 2006 : aux portes de l'Union européenne ?* (2006, vol. 22, n° 3)

Ces numéros peuvent être commandés à l'unité à :

*REMI, MSHS - 99, avenue du Recteur-Pineau - 86000 POITIERS CEDEX - FRANCE
Paiement selon les modes de règlement indiqués*

MIGRATIONS INTERNATIONALES ET VULNÉRABILITÉS

Coordination : **Luc Cambrézy et Yves Charbit**

Ce numéro propose un dossier sur le thème des relations entre migrations internationales et vulnérabilités et des articles hors dossier, mais dont certains portent sur des thématiques connexes.

Plutôt que de s'en tenir à la définition purement quantitative de la vulnérabilité, qui se résume à la probabilité pour un individu ou un ménage donné de passer d'une situation « normale » à une situation critique, mesurable ex post par des indicateurs objectifs, les textes rassemblés ici proposent une vision contextualisée de la vulnérabilité. Celle-ci se révèle multiforme : elle est économique, sociale, sanitaire, familiale, culturelle, politique enfin. En outre, ces dimensions se cumulent en synergies négatives. Vue du Sud, la vulnérabilité s'inscrit dans des contextes de pauvreté endémique à laquelle les populations trouvent - ou non - diverses réponses parmi lesquelles figurent les migrations internationales.

Différentes questions sont posées. Quelles catégories d'analyse retenir ? Du point de vue de la vulnérabilité, peut-on et doit-on assimiler les « réfugiés de l'environnement » ou les « demandeurs d'asile » aux migrations de pauvreté ? La migration internationale réduit-elle ou au contraire aggrave-t-elle celle-ci ? Le genre est-il une dimension explicative ? La vulnérabilité est-elle différente selon les générations ? Sous quelles conditions les transferts sont-ils un facteur de réduction de la vulnérabilité ? La mobilisation des ressources communautaires ou un savoir-faire économique permettent-ils d'anticiper et de réduire la vulnérabilité d'un groupe social ?

La REMI (Revue Européenne des Migrations Internationales) est une revue scientifique pluridisciplinaire.

Elle se veut un outil de travail et de réflexion pour ceux qui s'intéressent aux questions de migrations en Europe et dans le monde et aux conséquences de ces mouvements sur la vie économique et sociale des pays de départ comme des pays d'arrivée des migrants.

Diffusion pour les libraires :

Presses Universitaires de Rennes

Campus de la Harpe - Avenue Charles Tillon

CS 24 414 - 35044 Rennes Cedex

Téléphone : 02.99.14.14.01 - Télécopie : 02.99.14.14.07 - pur@uhb.fr

Volume 23 - N°3 - 2007

**Éditée par l'Association pour l'étude
des Migrations Internationales (AEMI)**
ISSN 0765-0752 - ISBN 978-2-911627-47-4



9 782911 627474

PRIX : 20 €